This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 949,268

PROPERTY OF
University of
Michigan
Library
1817
ARTES S VER TAS

270

RECHERCHES

SUR

LES BIBLIOTHÈQUES ANCIENNES.

IMPRIMERIE DE J.-L. CHANSON,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 10.

RECHERCHES

SUR

LES BIBLIOTHÈQUES

ANCIENNES ET MODERNES,

JUSQU'A LA FONDATION

DE

LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE,

ET

SUR LES CAUSES QUI ONT FAVORISÉ L'ACCROISSEMENT SUCCESSIF DU NOMBRE DES LIVRES;

Par Louis-Charles-François PETIT-RADEL,

Membre de l'Institut de France (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres), et de la Légion-d'Honneur; Bibliothécaire-Administrateur perpétuel de la Bibliothèque Mazarine.

Semina scribendi redeunt dispersa per orbem.
Joan. Reuchlin, in Rabani laudem.

A PARIS,
CHEZ REY ET GRAVIER, LIBRAIRES,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 55.

MDCCCXIX.

3436 E

PRÉFACE.

J'AVAIS projeté de donner une simple Notice sur la Bibliothèque Mazarine; et c'était un devoir pour moi de consacrer quelques pages à l'histoire du premier établissement littéraire, de ce genre, qui ait été publiquement ouvert en France, pour *la commodité et la satisfaction des gens de lettres*, suivant les expressions de son fondateur.

La réflexion qui m'a fait dépasser les limites de cette Notice, a suivi l'idée que je me suis faite des difficultés qui entravaient les progrès des sciences, avant qu'on eût ainsi destiné à l'usage public, des collections de livres imprimés. Ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle, mais dans le court espace de trente-six ans, que furent successivement fondées, sous ce point de vue d'utilité générale, les Bibliothèques

422772

Bodléienne à Oxford, Ambroisienne à Milan, Angélique à Rome, et Mazarine à Paris.

La rareté des manuscrits et leur grande cherté, surtout avant l'invention de l'imprimerie, m'ont engagé à considérer, de plus près qu'on ne l'avait fait encore, quels ont été au juste les premiers résultats de cette grande découverte. Il m'a paru curieux de faire remarquer le petit nombre de manuscrits que réunissaient alors les Bibliothèques les plus célèbres, et de le comparer à la quantité de livres que cette invention a répandus dès sa naissance.

En me fixant d'abord, dans cette recherche, à l'époque de la prise de Constantinople, qui coïncide avec l'origine des productions de l'imprimerie, j'ai dû considérer séparément les auteurs classiques dans les langues grecque et latine. Les auteurs grecs n'ayant été, pour la plupart, connus

de l'Europe occidentale, que par l'effet de l'invasion des Turcs dans la Thrace; j'ai trouvé que l'on ne connaissait alors en Italie, comme en France, qu'environ quatre-vingt-seize auteurs, latins pour la plupart.

Mais cette collection encore assez considérable de sources de la bonne littérature, a-t-elle toujours existé en France?

Pour résoudre cette question, il a fallu rechercher quels furent les auteurs qui composaient précédemment nos Bibliothèques; et comme il n'existe qu'un petit nombre de catalogues de celles du moyen âge, je n'ai pu suppléer à ce défaut qu'à l'aide des citations faites par les écrivains de cette longue période.

Après avoir succinctement rappelé les Bibliothèques de l'antiquité, et successivement indiqué ce que pouvaient être celles qui ont existé, jusqu'aux temps de Cassiodore et d'Isidore de Séville, je me

suis attaché à suivre par degré, depuis le IXe siècle jusqu'au XIIIe, l'apparition de chaque auteur classique dont il n'avait pas été fait mention auparavant ; de Vitruve, par exemple, qui n'a pas été cité avant le XIIIe siècle ; de Strabon et de Pausanias, dont il n'avait été fait aucune mention avant le XVe.

Voilà l'occasion, l'ordre et le but de mes Recherches. J'ai cru devoir en avertir, afin de les faire distinguer de quelques ouvrages connus sous un titre à peu près semblable, tel que le *Traité des Bibliothèques*, par le P. Jacob, et autres du même genre.

SOMMAIRE

DES

DIVISIONS DE CES RECHERCHES.

PREMIÈRE SECTION.

Aperçu général des plus anciennes Bibliothèques, et spécialement de celles de France, entre le VIe et le IXe siècle.

DEUXIÈME SECTION.

Aperçu des anciennes Bibliothèques de France entre le IXe et le XIIIe siècle.

TROISIÈME SECTION.

Aperçu des anciennes Bibliothèques de France entre le XIIIe siècle et le milieu du XVe.

QUATRIÈME SECTION.

Aperçu de l'accroissement du nombre des livres, aux XVe et XVIe siècles, depuis la découverte de l'im-

primerie ; son application en France à l'instruction la plus générale ; effets qu'elle produisit dans les prix comparés des livres manuscrits et imprimés.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE.

PREMIÈRE SECTION.

Etablissement en France des Bibliothèques publiques ; discussion sur l'époque de la fondation de la première ; récit des vicissitudes qu'elle éprouva dès son origine.

SECONDE SECTION.

Etat de la Bibliothèque Mazarine depuis l'époque de sa translation jusqu'à nos jours.

APPENDICE.

Comprenant l'Extrait d'une Préface grammaticale et inédite en Roman Lorrain ;

L'Etat actuel des Bibliothèques de France, et pour la plupart, le nombre des volumes qu'elles contiennent;

Le relevé des Lois et Ordonnances rendues pour l'administration et la conservation des livres en France, depuis l'an 1789.

RECHERCHES

SUR

LES BIBLIOTHÈQUES

ANCIENNES.

PREMIÈRE SECTION.

Aperçu général des plus anciennes Bibliothèques, et spécialement de celles de France, entre le VIe et le IXe siècle.

On doit s'étonner, après les vicissitudes que la France a éprouvées pendant vingt-cinq ans, d'y trouver les dépôts littéraires conservés et leur nombre accru au point que plus de cent quarante-cinq bibliothèques publiques (1), sont aujourd'hui distribuées entre les principales villes du royaume, et que plus de trois millions de volumes y sont publiquement communicables chaque jour.

(1) On en renvoie l'énumération à la fin de l'ouvrage.

Comment la France est-elle parvenue à multiplier en si grand nombre ces sources permanentes d'instruction générale, et par quels progrès est-elle arrivée successivement à ces résultats?

Pour le faire connaître, nous remonterons jusqu'à l'origine des temps historiques; nous recueillerons en descendant d'âge en âge et nous exposerons les faits principaux que fournissent sur cette matière les récits des écrivains dignes de foi.

Les premières bibliothèques publiques des anciens ne furent d'abord que des archives disposées dans les temples, pour y conserver les actes relatifs à l'histoire et au droit public.

Les livres sacrés dont parle Denys d'Halicarnasse (1), sous la dénomination de Deltoïdes, étaient de cette nature. Chez les plus anciens peuples de la Grèce, ces archives comprenaient aussi les généalogies des familles royales, les successions des sacerdoces,

(1) *Ant. rom.* lib. I, p. 59; — lib. XI, p. 725, 736.

qui servaient à fixer les époques historiques, les titres des propriétés publiques, gravés, suivant leur importance, sur le marbre et sur l'airain. Tacite (1) atteste l'existence d'un de ces titres qui avait douze cents ans d'antiquité, et dont l'authenticité fut reconnue au temps de Tibère par le sénat.

On conservait encore, dans ces archives, les anciennes chroniques dont les historiens d'une époque antérieure à la guerre du Péloponnèse se bornèrent à transcrire le contenu, avec une rigoureuse fidélité, sans y rien ajouter ni rien retrancher (2), même les circonstances nées des fictions de la mythologie, que

(1) « Auditæ dehinc Lacedæmoniorum et Messeniorum » legationes, de jure templi Dianæ Limnatidis, quod suis » à majoribus, suâque in terrâ dicatum, Lacedæmonii » firmabant annalium memoriâ, vatumque carminibus... » Contra Messenii, veterem inter Herculis posteros di- » visionem Peloponnesi, protulêre, suoque regi Den- » theliatem agrum, in quo id delubrum cessisse ; mo- » nimentaque ejus rei sculpta saxis, et ære prisco ma- » nere. » — *Annal.*, lib. IV, §. 43.

(2) On chercherait en vain dans tout autre auteur un

la critique apprit bientôt à discerner (1) et à séparer du corps des faits; car, aux plus anciens temps comme à celui d'Alexandre, on savait bien qu'un fils de Jupiter était fils de quelque autre Philippe.

Le même usage et des monumens de même nature existaient chez les peuples que les Grecs appelaient barbares, pour marquer qu'ils leur étaient étrangers. Ces monumens sont attestés plusieurs fois dans l'histoire d'Arménie (2), ainsi que les cantiques nationaux qui chez les Grecs (3), les Arméniens (4), les

---

témoignage plus formel sur la nature et l'essence des histoires écrites avant le temps d'Hérodote. C'est donc principalement avec ce passage qu'il faut comparer les doutes que le scepticisme a multipliés de nos jours, dans l'examen de l'authenticité des anciennes histoires.

(1) Dionys. Halic. *de Thucyd. judic.*, p. 138. — (2) Mosis Chorenensis *Hist. armen.*, lib. I, cap. XIII, p. 40; — lib. II, cap. IX, p. 101; — cap. XLV, p. 160; — cap. LXIII, p. 185. — (3) Pausan. *Corinth.*, cap. III, p. 118; — *Messen.*, cap. II, p. 282. — (4) Mos. Chor. *Hist. arm.*, lib. II, cap. LXVII, p. 163.

Goths (1), contenaient les récits de leurs plus anciens faits historiques. On le voit, pour les Grecs, par le passage de Tacite que nous venons de citer. En Arménie, dans les lieux dépendans des temples, les rois faisaient ériger des colonnes sur lesquelles étaient gravés les traités, les lois, les tributs, les impôts.

Les premiers Grecs dont la poésie fut pour nous la source première de toute littérature profane, n'avaient encore d'autre théologie que le système qui résultait des observations faites sur la théorie des diverses parties de l'univers (2), quand les Hébreux, dans les livres de Moïse, cité par l'un de ces anciens

---

(1) Freculphi *Chronic.*, tom. I, lib. II, cap. VII.

(2) Voici ce qu'en dit Hérodote traduit par M. Larcher : « Les Pélasges sacrifioient autrefois aux dieux toutes les » choses qu'on peut leur offrir, comme je l'ai appris à » Dodone, et ils leur adressoient des prières ; mais ils ne » donnoient ni nom, ni surnom à aucun d'entr'eux, » car ils ne les avoient jamais entendu nommer. Ils les » appeloient dieux, en général, à cause de l'ordre des » différentes parties qui constituent l'univers, et de la

historiens qui copiaient les chroniques (1), lisaient déjà le récit de la création et ensemble le résumé des traditions de quinze siècles d'une histoire bien suivie. Ces livres composèrent les premières collections des Hébreux ; mais par la suite, ce peuple eut, comme les autres, ses archives. Celles qu'Hérode fit brûler, dans le dessein d'anéantir les monumens des anciennes familles, dataient sans doute du temps de leur

---

« manière dont ils l'ont distribué. » — Herodot., lib. II, cap. LII.

Strabon * ajoute que les dieux et les hommes sont une production de la Providence. Eschine le Socratique ** rapporte qu'avant l'expédition de Xercès, le dogme de l'immortalité de l'ame était gravé sur des tables d'airain que les Hyperboréens avaient apportées à Délos.

Voilà les points fondamentaux de la doctrine religieuse des plus anciens Grecs.

(1) Hellanicus *apud* Justinum *ad Græcos Cohort.*, p. 10.

* *Géogr.*, lib. XVII, p. 810. — ** *In Axiocho*, inter Platon. oper., tom. II, p. 371.

première origine (1). Cependant son pouvoir n'ayant pu s'étendre sur les archives particulières, elles servirent nécessairement à rétablir l'histoire de ce peuple subjugué.

Il existait aussi des bibliothèques proprement dites en Judée. Les livres, et particulièrement ceux d'histoire, y étaient même devenus si nombreux, que Judas Maccabée crut devoir tirer et répandre des extraits de ceux de la bibliothèque de Néhémias (2). La version des Septante nous atteste l'estime que faisait Ptolémée des livres de notre Bible. Parmi ceux qu'avait écrits Philon d'Alexandrie, son traité d'agriculture était remarquable (3), ainsi qu'un autre ouvrage du même

---

(1) Eusebii *Hist. eccles.*, lib. I, cap. VII.

(2) Inferebantur autem in descriptionibus, et commentariis Nehemiæ hæc eadem ; et ut construens bibliothecam congregavit de regionibus libros, et prophetarum, et David, et epistolas Regum, et de Donariis. — Machab., lib. II, cap. II, v. 13. — Considerantes enim multitudinem librorum..... hoc opus breviandi causâ suscepimus. — Mach., lib. II, cap. XI, v. 25.

(3) Euseb. *Hist. eccles.*, lib. II, cap. XVIII.

auteur (1), et qui fut jugé digne d'être placé dans les bibliothèques publiques de Rome.

Cette ville existait à peine, quand les archives des Etrusques contenaient depuis très-long-temps une collection bien suivie d'actes publics, et particulièrement la série non interrompue des naissances et des morts (2), qui leur

---

(1) Euseb. *Hist. eccles.*, lib. III, cap. IX.

(2)..... In unâ quâque civitate quæ sint naturalia sæcula, rituales Etruscorum libri videntur docere : in quis scriptum esse fertur, initia sic poni sæculorum ; quo die urbes atque civitates constituerentur : de his, qui eo die nati essent, eum, qui diutissimè vixisset, die mortis suæ primi sæculi modulum finire. Eoque die qui essent reliqui in civitate, de his rursùm ejus mortem, qui longissimam ætatem egisset, finem esse sæculi secundi. Sic deinceps tempus reliquorum terminari.... Quare in Tuscis historiis, quæ octavo eorum sæculo scripta sunt, ut Varro testatur, et quot numero sæcula ei genti data sint, et transactorum singula quanta fuerint, quibusve ostentis eorum exitus designati sint, continetur. Itaque scriptum est, quatuor prima sæcula, annorum fuisse centum et quinque ; quintum, centum viginti trium ; sextum, undeviginti et centum ; septimum, totidem ; octavum tum demum agi — Censorinus, *de Die natali*, cap. XVII.

servait à fixer la durée inégale des huit siècles d'histoire qu'ils comptaient déjà vers le milieu du sixième siècle avant J. C.

Nous lisons dans les ouvrages de Denys d'Halicarnasse (1), de Plutarque (2) et d'autres auteurs anciens, des traits épars qui appartiennent aux temps les plus reculés de l'histoire d'Italie, et qui prouvent que les peuples dont les Etrusques étaient environnés, avaient

---

Ces détails curieux, puisés par Censorin dans Varron, prouvent, 1° que les Etrusques tinrent régulièrement des registres de naissances et de morts, depuis l'époque de leur premier établissement en Italie, que M. Larcher rapporte à l'an 1344 avant J. C.; 2° que, suivant cette date, le huitième siècle auquel les histoires des Etrusques furent écrites, est le sixième avant l'ère chrétienne, où parurent encore beaucoup d'autres histoires aujourd'hui perdues; 3° que le terme le plus reculé de la vie de l'homme a été, durant huit siècles très-anciens, le même que de nos jours; et cette nouvelle preuve ajoutée à d'autres, est appuyée, comme on voit, snr le témoignage de registres bien suivis.

(1) *Ant. rom.*, lib. I, p. 10, lin. 34. — (2) *Parallel.*, oper. tom. II, p. 313. F

aussi leurs archives historiques. On peut supposer même avec raison que les Romains, en faisant graver leurs marbres capitolins, suivaient, entre autres exemples, celui de Préneste, ville bien plus ancienne que Rome, et qui avait continué l'usage d'analyser de même et de faire graver ses fastes (1). Telles furent les sources consultées par quelques historiens qui traitèrent des antiquités de plusieurs peuples d'Italie, notamment par Zénodote de Trézène, qui avait écrit l'histoire des Ombriens (2).

Mais les bibliothèques proprement dites, et considérées relativement à la variété des matières qui constituent aujourd'hui ce genre de collection, ne commencèrent en Grèce, qu'à l'époque où l'on put réunir en corps les histoires et les poésies qui ne formaient originairement qu'un seul et même genre de composition; car la réunion des titres de la religion, du droit public et de l'histoire des

(1) Sueton., *de illustr. Grammat.* — (2) Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. II, p. 112, lin. 44.

peuples, est un des usages les plus anciens et les plus constamment suivis.

Les premières collections littéraires qu'on trouve citées chez les Grecs, dès le sixième siécle avant notre ère, furent rassemblées, par Polycrate à Samos, et par Pisistrate à Athènes (1). Un demi-siècle après qu'elle eut été établie, la bibliothèque de Pisistrate fut transportée en Perse pas Xercès (2); mais Séleucus Nicator la fit rapporter à Athènes. On sait combien les Ptolomées s'illustrèrent en réunissant dans la bibliothèque d'Alexandrie sept cent mille ouvrages dont on déplore depuis si long-temps l'incendie, et que n'aurait pu suppléer sans doute qu'imparfaitement la collection à laquelle Antiochus-le-Grand avait préposé Euphorion de Chalcis (3). Il est aussi fait mention de celle d'Eumène, roi de Pergame (4), qui possédait deux cent mille ouvrages dont plusieurs furent sans doute

(1) Athenæus, lib. I, cap. II, p. 3. — (2) Aul. Gel. *Noct. att.* lib. VI, cap. XVII. — (3) Suidas *in Euphorion.* — (4) Plutarch. *in M. Anton.* oper. tom. I, p. 943, A.

alors écrits sur du parchemin; car ce fut à Pergame que commença l'usage commun de ce moyen de conserver les monumens de l'ancienne littérature. On citait encore, chez les Grecs, les bibliothèques d'Euclide, de Nicocrate en Chypre, d'Euripide (1), et surtout celle de Cnide, comme célèbre pour les ouvrages de médecine dont il avait été formé une collection spéciale (2).

Nous devons à Strabon des détails plus circonstanciés relativement à la bibliothèque d'Aristote (3). Ce philosophe avait laissé ses livres à Théophraste, son successeur dans l'enseignement. Nélée, disciple de Théophraste, en ayant hérité, les transporta à Scepsis, et les légua à des héritiers ignorans, qui, afin de les soustraire aux recherches ordonnées pour compléter la bibliothèque des rois de Pergame, cachèrent celle d'Aristote dans des fosses humides, d'où elle ne-

(1) Athenæus, lib. I, cap. II. — (2) Soranus *in Vitâ Hippocrat.* — (3) Strabo, *Geogr.* lib. XIII, p. 609.

fut retirée qu'après avoir souffert de grands dommages. Elle fut néanmoins achetée en cet état, pour une somme considérable d'argent, par Apellicon de Téos, que la mission d'aller piller le trésor de Délos (1) avait rendu fameux.

Strabon remarque combien la privation de l'usage de la bibliothèque d'Aristote avait fait décroître l'école des Péripatéticiens, qui ne reprit en effet son ancien lustre, qu'après que cette bibliothèque eut été retrouvée. La mort d'Apellicon ayant fourni à Sylla l'occasion de saisir la collection de ces livres, et de les faire transporter à Rome, Tyrannion, premier maître de Strabon, y obtint secrètement du bibliothécaire, de pouvoir tirer des ouvrages d'Aristote une copie qu'il communiqua aussitôt à Andronic de Rhodes. Ces dernières circonstances font juger que la bibliothèque de Sylla n'était pas même accessible, bien loin d'avoir été publique, non plus que celle des rois de Macédoine qui fut trans-

(1) Athenæus, lib. V, p. 214 et 215.

portée à Rome par ordre de Paul Emile (1) : mais celle de Lucullus (2), que Cicéron et Plutarque ont citée, était accessible.

Au temps d'Auguste, et pour faciliter l'usage de cette source d'instruction, les grandes bibliothèques furent placées sous les portiques des temples (3). Alors les particuliers, les bibliomanes mêmes, au nombre desquels Strabon avait mis cet Apellicon dont il vient d'être parlé, se crurent obligés, pour éviter la censure qui s'attachait à la jouissance personnelle et exclusive des livres, d'imiter la munificence des grands, en faisant disposer leurs collections dans les vestibules de leurs maisons (4), et quelquefois dans leurs thermes.

Rome comptait quatre bibliothèques principales : celle d'Apollon Palatin, qui, rassemblée par Jules César et Auguste, n'admettait que les meilleurs ouvrages (5); celle

(1) Plutarch. Paul. AEmil. p. 270. C — (2) Id. *in Lucullo*, p. 519. E — (3) Sueton. *August.*, cap. XXIX. — (4) Senec., *de Tranq. vit.*, cap. IX. — (5) Sueton. *August.*, cap. XXIX.

d'Octavie, au théâtre de Marcellus (1); celle de Trajan, connue sous le nom d'Ulpienne (2); et celle enfin qu'Asinius Pollion (3) avait conquise sur les Dalmates, et qui lui a fourni le moyen de donner à Rome le premier exemple d'une communication vraiment publique. On trouve citée encore dans la suite, parmi les plus considérables, la bibliothèque du médecin Sérénus Sammonicus, qui fut léguée à Gordien le jeune (4), et dont les volumes montaient au nombre de soixante-douze mille. Il n'est pas besoin de dire pourquoi chacun de ces volumes n'équivalait pas à ce que nous comprenons aujourd'hui sous la même dénomination.

Alors, sans doute, et depuis Varron, l'emploi de bibliothécaire devint une fonction publique, car, sous la qualité d'antiquaires, le code Théodosien (5) traite de

---

(1) Plutarch. in *Marcell.* p. 316. — (2) Aul. Gel. *Noct. att.* lib. XI, cap. XVII. — (3) Plin. *Histor. nat.* lib. XXXV, cap. II. — (4) Capitolin. *in Gord. jun.* — (5) Cod. Theod. cap. XXIV, tit. IX.

cette fonction ; et des inscriptions sépulcrales (1), plus anciennes que cet Empereur, portent les noms de quelques successeurs de Varron et d'Hygin dans l'exercice de cette charge.

AU Ier SIÈCLE DE NOTRE ÈRE, et même dès le temps de Paul Emile, on commençait à distinguer, à Rome, les archives et les bibliothèques proprement dites. Les titres originaux des antiquités historiques étaient consultés aux archives ; dans les bibliothèques, on lisait les livres d'une littérature plus récente et plus répandue. La même différence existe de nos jours entre les collections de manuscrits presque uniquement connues des érudits de profession, et celles des livres imprimés, plus communément consultés pour les recherches ordinaires.

---

(1) DIIS · MANIBVS
C · IVLIVS · FAELIX
A · BYBLIOTHECA
GRAECA · PALAT

SVLPITIAE · THALVSSAE
ANTIOCHVS · TI · CLAVDI
(etc) CAESARIS · A · BYBLIOTHECA
LATINA · APOLLINIS, etc.

Gruter. *Inscript.* p. 576, 584.

Certaines sources historiques qui étaient conservées dans les archives de Rome ne furent même connues que d'un très-petit nombre d'auteurs. Denys d'Halicarnasse l'atteste expressément (1). Juvénal, en effet, n'avait pas besoin de compulser tout ce que ces archives renfermaient, pour aiguiser la censure des défauts et des ridicules de son siècle. Tite-Live et les historiens qui, comme lui et comme Thucydide, avertissaient eux-mêmes, dans leurs préambules, qu'ils évitaient de s'engager en des discussions de haute antiquité, ne faisaient usage que des mémoires relatifs à des temps bien connus. Mais Caton, Varron, Denys d'Halicarnasse, embrassaient tous les temps.

Il en est de même de Virgile, de Silius Italicus, qui, par une épithète historique ou géographique, décèlent si souvent une érudition puisée dans les sources les plus reculées de l'histoire. Macrobe en a fait la remarque pour Virgile (2).

(1) Ἐκ τῶν ἱερῶν τε καὶ ἀποθέτων βιβλίων. — *Ant. rom.* lib. XI, p. 736, lin. 42; — lib. I, p. 59, lin. 9.

(2) Macrob. *Saturnal.* lib. V, cap. XVIII.

Quelle quantité de livres ne durent pas consulter Strabon et Pline, indépendamment encore de ceux qu'ils ont nommés! Le grand nombre d'historiens asiatiques que Strabon cite, nous montre le haut degré d'importance qu'on devait attacher aux bibliothèques de l'Asie. En effet, la variété des matières historiques qu'ont traitées les auteurs qui appartiennent à cette contrée, n'a jamais été aussi nombreuse à Athènes ni dans les autres villes du Péloponnèse. On en sentira la raison, si l'on réfléchit sur la diversité des gouvernemens qui, dans le Péloponnèse, développaient surtout l'art de parler; quand en Asie, la stabilité des gouvernemens héréditaires favorisait davantage les recherches approfondies qu'exige l'étude des matières historiques.

La liaison qui de tout temps a existé entre l'enseignement de la doctrine du christianisme et l'instruction en toute bonne littérature profane, oblige à l'examen de ces rapports celui qui veut tracer un aperçu fidèle, sinon complet, des plus anciennes bibliothèques.

L'église de Corinthe recueillait et lisait les

livres des prophètes. Le ministre d'une reine d'Ethiopie (1) en faisait sa lecture ordinaire; et saint Paul n'a-t-il pas témoigné le besoin qu'il avait de livres dans l'exercice de son apostolat quand, sans spécifier les titres, il recommandait à Timothée (2) d'en apporter avec lui, ainsi que des peaux préparées pour en écrire? L'historien Socrate (3) fait remarquer l'érudition que saint Paul avait puisée dans la littérature profane, et l'on en voit les traces, entre autres, quand cet apôtre cite un vers d'Épiménide de Crète (4), un autre d'Euripide (5) que Pierre Abailard attribuait à Ménandre (6), et un autre d'Aratus (7).

---

(1) *Act. Apost.* cap. VIII, v. 28. — (2) *II, ad Timoth.* c. IV, v. 13. — (3) Socrat. *Hist. eccl.* lib. III, cap. XXIV.

(4) Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται κακὰ θηρία γαστέρες ἀργαί.
Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri.

Ad Titum, cap. I, v. 12.

(5) Φθείρουσιν ἤθη χρηστὰ ὁμιλίαι κακαί.
Corrumpunt mores bonos colloquia mala.

I, ad Corinth. cap. XV, v. 33. — (6) *Theolog. Christ.* lib. II, init. — (7) Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν.
Ipsius enim et genus sumus.

Act. Apost. cap. XVII, v. 28.

AU IIe SIÈCLE, et du temis de Valarsès, roi d'Arménie, la bibliothèque de Ninive était célèbre. Maribas de Catina, que les Syriens surnommaient le subtil, ainsi que nous l'apprend saint Jérôme, fut député par ce roi vers Arsace, son frère, roi de Perse, pour obtenir copie des livres qui pouvaient concerner l'histoire d'Arménie (1). Il trouva dans cette bibliothèque un ouvrage dont l'intitulé portait qu'Alexandre l'avait fait traduire du chaldéen en grec. Ce livre fournit à Moïse de Choren les extraits que nous lisons dans son histoire; et Maribas

(1) Igitur Arsaces magnus, acceptis e Mariba Catinensi litteris, summâ animi alacritate, aditum ei in regiam Ninives bibliothecam jubet dari..... Is itaque dùm omnes perscrutarentur libros, invenit volumen quoddam, græcè exaratum, cujus inscriptionem narrat fuisse talem :

« Hoc volumen jussu Alexandri ex chaldaico sermone » in græcum fuit conversum ; continetque germanam » antiquorum atque veterum historiam, quam inci- » pere dicit à Zeruano, Titane, atque Apetosthe ; et in » quâ singuli quique, tribus his et principibus prognati,

ajoutait que Valarsès en avait fait graver un sommaire sur une colonne érigée dans une place publique.

Dans le cours de ce même second siècle, on ne rencontre, chez les auteurs profanes, les preuves d'une grande érudition que dans les écrits de Pline et de Plutarque, qui ouvrent cette période; mais ce haut degré de savoir forme un caractère commun aux auteurs chrétiens de ce même siècle, car il est exact de dire qu'à l'exception des deux historiens qui viennent d'être nommés, la variété des connaissances d'aucun autre écrivain

---

» celebres viri, ordine recensentur, suo quisque loco, ad » multos annos. » — Mos. Choren. *Hist. Arm.* lib. I, cap. VII, p. 21, Londin. 1736.

Les chronologistes remarqueront que la suite des vingt-deux rois arméniens qui sont nommés d'après ces sources, jusqu'à l'époque de la guerre de Troie, s'accorde bien avec la liste des rois d'Argos, pour le résultat des générations ou successions. — (Mos. Choren. *Hist. Arm.* lib. I, cap. XVIII, p. 53.)

de la gentilité ne peut être comparée à celle des philosophes chrétiens du même temps.

Ce sera donc faire connaître, autant qu'il se peut, les bibliothèques de ces chrétiens, que de nommer les auteurs dont ils n'employaient continuellement les témoignages que parce que, sans doute, ils en avaient les écrits continuellement à leur disposition; et l'on croira pouvoir tirer dans la suite une semblable conséquence d'une supposition partout ailleurs aussi naturelle.

Toutes les sources des sciences n'étaient pas alors concentrées dans les bibliothèques d'Alexandrie, d'Athènes et de Rome. La lecture des ouvrages de saint Justin martyr nous apprend en quel genre de livres la sienne consistait, lorsqu'entre les quarante auteurs profanes qu'il cite, on distingue Homère (1) et Hésiode (2) parmi les

(1) Justin. *Ad Græcos cohort.* p. 26 et passim.

(2) Idem, *Aristotel. dogmat. evers.* p. 131 et passim.

poëtes épiques; Eschyle (1), Sophocle (2), Euripide (3), Ménandre (4), parmi les dramatiques; Pindare (5), parmi les lyriques; et parmi les historiens, Hellanicus (6), Philochore (7), Polémon (8), Castor et Thallus (9), Alexandre Polyhistor (10), Xénophon (11) enfin, le seul de ces sept historiens que nous ayons conservé.

Quant aux philosophes, Justin, philosophe lui-même, les cite tous; et la connaissance qu'il montre avoir eue des auteurs anciens était si considérable, que la bibliothèque d'Athénagore n'ajoute guère à l'énumération précédente, que les poésies d'Alcman (12), de Callimaque (13), les histoires d'Hérodote (14) et de Ctésias (15).

Théophile, évêque d'Antioche, possédait

(1) Justin. *De monarchia Dei*, p. 104. — (2) Ibid. et passim. — (3) Ibid. p. 106 et pass. — (4) Ibid. p. 108 et pass. — (5) *Ad Græcos cohort.* p. 25. — (6) Ibid. p. 10. — (7) Ibid. — (8) Ibid. p. 9. — (9) Ibid. p. 10. — (10) Ibid. — (11) Ibid. p. 49. — (12) Athenagoræ *Legat. pro Christ.* p. 14. — (13) Ibid. p. 34. — (14) Ibid. p. 31. — (15) Ibid. p. 33.

sans doute, avec l'histoire écrite par Satyrus (1), dont il nous a conservé un fragment très-étendu, les autres poëtes qu'il réunit à ceux dont les deux chrétiens précédens ont rapporté les témoignages; ce qui résulte des citations qu'il tirait d'Archiloque (2), de Chrysippe (3), d'Aratus (4), d'Aristophane (5) et de Philémon, poëtes comiques. Aux historiens déjà nommés, Théophile joignait Thucydide (6), Apollonius l'Egyptien (7), Manethon (8) et Ménandre d'Ephèse (9), dont il nous a aussi conservé des fragmens.

Tatien possédait sans doute, avec les précédens qu'il cite pour la plupart, les ouvrages de Métrodore (10), Théagène, Stesimbrote, Antimaque, Denys d'Olynthe, Ephore, Mégaclide, Zénodote, Cratès, Eratosthène, Aristarque, Apollodore (11).

Un autre philosophe chrétien, Pantænus,

---

(1) Theophil. *Ad Autolycum*, p. 85. — (2) Ibid. p. 115. — (3) Ibid. p. 122. — (4) Ibid. p. 86. — (5) Ibid. p. 85. — (6) Ibid. p. 136. — (7) Ibid. p. 127. — (8) Ibid. p. 130. — (9) Ibid. p. 132. — (10) Tatiani *Orat ad Græcos*, p. 160. — (11) Ibid. p. 166.

prédécesseur de Clément et d'Origène dans la direction des écoles d'Alexandrie, pour enrichir les bibliothèques d'Asie d'un apographe bien important, avait eu soin de rapporter de l'Inde un Evangile de saint Mathieu que saint Barthélemy avait copié de sa propre main (1); et c'est encore d'Orient que Méliton, évêque de Sarde, et précepteur de l'empereur Antonin, avait rapporté des livres du nouveau Testament, dont le manuscrit présentait aussi sans doute quelque chose de particulier.

AU IIIe SIECLE, quelle que fût la variété des livres que les chrétiens précédens consultaient en Syrie et en Judée, si l'on excepte Athénée, qui cite plus de neuf cents auteurs, aucun savant du même temps n'avait fait continuellement usage d'un aussi grand nombre de livres que Clément d'Alexandrie, disciple de Pantænus, et qui citait six cents auteurs, quand Strabon n'en avait nommé que deux cent vingt-un, et Plutarque même que cinq

(1) Euseb. *Hist. eccles.* lib. V, p. 9 et 10.

cent neuf, quelque nombreuses qu'aient été les matières que cet ancien polygraphe a traitées.

Au même siècle, l'église de Jérusalem fut fondée avec l'adjonction d'une bibliothèque (1); et aucune église ne s'établit dès-lors, sans être pourvue de même de la collection des livres jugés nécessaires à l'instruction. Aussi, dès qu'il s'élevait quelque persécution, le premier soin de ceux qui l'avaient excitée était de se saisir des livres chrétiens, et de les brûler publiquement (2). Ces collections néanmoins se propagèrent, et elles s'accrurent successivement par la transcription assidue des recueils de pièces fondamentales qui concernaient la doctrine et l'histoire ecclésiastique.

Les évêques payaient, pour cet objet, des garde-notes, des copistes, parmi lesquels on comptait nombre de jeunes vierges (3) : il paraît que cet usage remontait au siècle précédent, car, sans doute, c'était pour

(1) Euseb. *Hist. eccl.* lib. VI, cap. XXI. — (2) Ibid. lib. VIII, cap. II. — (3) Ibid. lib. VI, cap. XXII.

une apologie contre les calomnies des Gentils, qu'après avoir parlé en détail de treize statues qu'il avait vues érigées par eux en l'honneur de leurs femmes philosophes, Tatien (1) se prévalait de ces exemples dans l'intention de montrer combien les mêmes Gentils étaient injustes, lorsqu'ils reprochaient aux chrétiennes de philosopher ainsi que les chrétiens sur d'aussi hautes matières (2).

Les bibliothèques s'augmentaient alors non seulement des livres que les auteurs ecclésiastiques composaient avec toute la maturité de la réflexion, mais encore de ceux qui ré-

(1) Tatian. *Orat. ad Græcos*, p. 168.

(2) Tatien, contemporain de Pausanias, partage avec cet auteur, outre le mérite de l'érudition, celui d'avoir observé les monumens des arts en connaisseur, et de plus en artiste. Il nous fait connaître quatre statuaires dont ni Pline ni Pausanias n'ont parlé. Tatien avoit parcouru, comme il le dit, une grande partie de la terre, et observé à Rome les monumens que les conquêtes y avaient transportés. Il ajoute que c'est après ses voyages et des études aussi approfondies, qu'il s'était fait chrétien, appelant par antiphrase, *philosophie barbare*, la nouvelle doctrine qu'il avait embrassée. (*Orat. ad Græcos*, p. 170.)

sultaient des leçons données de vive voix, et que des tachygraphes recueillaient avec soin. Origène n'en accorda la permission, pour les siennes, que lorsqu'il eût atteint l'âge de soixante ans (1), et voilà sans doute l'origine de la plupart des six mille écrits qui lui étaient attribués.

Parmi les promoteurs les plus zélés de l'accroissement des bibliothèques, il faut remarquer Ambroise, palatin de la cour d'Alexandre Sévère, qui pensionna pendant vingt-huit ans Origène, dans son séjour à Tyr de Phénicie, et lui fournit ainsi les moyens d'y composer ses commentaires. Saint Epiphane ajoute que ce même Ambroise entretenait les tachygraphes qui écrivaient sous la dictée de ce célèbre polygraphe et les ouvriers qui lui préparaient ses livres (2). Les Annales de Tacite, que nous ne possédons cependant qu'incomplètes, seraient peut-être entièrement perdues pour nous, si l'empereur du même

(1) Euseb. *Hist. eccles.* lib. VI, cap. XXXVI. —
(2) S. Epiphan. *advers. Hæres.* oper. tom. I, lib. II, p. 526.

nom n'eût pris soin d'en faire écrire chaque année dix exemplaires par ses archivistes, pour les répandre ensuite dans les bibliothèques publiques (1).

AU IVe SIÈCLE, Eusèbe avait copié lui-même les ouvrages d'Origène (2), et plusieurs fois il est question de la bibliothèque de Césarée dans les ouvrages de saint Jérôme (3). Constantin (4) recommandait à Eusèbe de lui faire transcrire l'Ecriture-Sainte sur cinquante peaux appropriées pour cet objet; ce qui paraît avoir rapport avec la description des livres de cet empereur, qu'on disait conservés encore, en 1642, au sérail de Constantinople, et dont la dimension est portée jusqu'à deux brasses de hauteur sur une de largeur (5). Il est à remarquer en effet qu'il s'agit précisément, dans la description moderne, de l'ancien et du nouveau Testament

(1) Vopisc. *in Tacit. imp.* — (2) Freculphi *Chronicon*, tom. II, lib. II. — (3) oper. tom. IV, part. II, p. 447. — (4) Euseb. *De Vitâ Constant.* lib. IV. — (5) Michel Baudier, *Hist. du Sérail*, Rouen, 1642, in-8°, p. 49 et 50.

écrits en lettres d'or; et l'on voit que la dimension assignée rend probable ce rapport et aussi les cent vingt pieds que Zonaras (1) donne au manuscrit en peau de serpent sur lequel on lisait également, en lettres d'or, l'Iliade et l'Odyssée d'Homère. Ce manuscrit qui existait au cinquième siècle à la bibliothèque de Constantinople, périt dans l'incendie qui la consuma sous la tyrannie de Basilisque.

Les bibliothèques des Gaules commencent à se faire connaître, relativement à la littérature profane, par les citations des auteurs grecs et latins, qu'Ausone a disséminées dans son livre (2). Il est à croire que la collection de Philomusus à Bordeaux devait être considérable, quoiqu'il paraisse que le possesseur n'en ait pas fait un grand usage pour lui-même (3).

---

(1) *Annal.* lib. XIV, p. 52. — (2) Ausonius, *Periocha in Homerum.* — (3) Idem *Epigram. XLIII.*

Emptis quod libris tibi bibliotheca referta est,
Doctum et grammaticum te Philomuse putas.
Hoc genere et chordas et plectra et barbita conde,
Omnia mercatus : cras citharœdus eris.

On supposerait peut-être que les bibliothèques de ceux des chrétiens qui n'aspiraient pas à la célébrité qu'ont obtenue les écrivains ecclésiastiques, n'auraient été composées que d'ouvrages relatifs à la religion et à la piété; mais cette supposition serait détruite aussitôt qu'avancée. Les collections de livres ayant été nécessairement en rapport continuel avec les études de chaque siècle, il nous reste assez de détails circonstanciés sur l'instruction publique des anciens chrétiens, pour pouvoir juger que les poésies et les traités de philosophie naturelle, bien loin d'en être exclus, étaient au contraire admis dans leurs bibliothèques, et même recherchés avec soin.

Les écoles les plus célèbres des Gentils avaient été fréquentées par les premiers pères de l'Eglise. Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze étudièrent à Antioche et à Athènes, sous les mêmes maîtres que l'empereur Julien. (1). Les enfans des chrétiens se rendaient

(1) *Monodia de vitâ Basilii in orat. invectiv. in Julian.* Socrat. *Hist. eccles.* lib. IV, cap. XXVI, edit. Henr. Vales.

d'ailleurs à ces écoles en si grand nombre, que cet empereur crut nécessaire de rendre un édit pour défendre de les y admettre. Par un autre édit, Jovien rétablit bientôt après, en leur faveur, l'usage d'un droit dont la diversité de croyance ne devait pas priver les chrétiens. Ce fut sans doute pour nourrir le goût de la belle littérature, et suppléer aux exercices des écoles interdites à la jeunesse chrétienne, que les deux Apollinaires avaient traité, l'un en vers héroïques et suivant le plan des tragédies grecques, plusieurs sujets tirés de l'ancien Testament; l'autre, sous la forme des dialogues de Platon, la philosophie tirée des Evangiles et des Actes des Apôtres (1).

Dans l'ouvrage qu'il composa pour diriger les adolescens qui s'appliquaient à l'étude de la littérature profane, saint Basile (2) n'hésitait pas de leur recommander la lecture d'Homère, d'Hésiode et de Théognis. Il leur

(1) Socrat. *Hist. eccles.* lib. III, cap. XVI. — (2) *De liberal. stud.*

indiquait un choix des plus célèbres philosophes, et, ne se montrant difficile que relativement aux poëtes comiques, il leur proposait pour exemple, Moïse instruit dans les sciences des Egyptiens, et Daniel dans celles des Chaldéens, avant de pénétrer l'un et l'autre les secrets des doctrines sacrées.

Une preuve enfin que la littérature profane était continuellement recommandée aux chrétiens par leurs docteurs, c'est que saint Augustin, qui parle de la bibliothèque d'Hippone (1), ajoute qu'on y lisait assidument Homère, Virgile (2), et sans doute les autres auteurs qu'il nomme dans son grand ouvrage de la Cité de Dieu, et qu'il avait dans sa bibliothèque, avec Platon (3), Varron (4), Cicéron (5), Salluste (6), Perse (7), Térence (8), Tite-Live (9), Lucain (10), Sé-

(1) S. Aug. lib. *De Hæret. ad quod vult Deum*, cap. LXXXVIII. — (2) S. Aug. *Confess.* cap. XIII et XIV. — (3) Idem *De civitate Dei*, lib. VI, cap. I. — (4) Ibid. lib. III, cap. IV. — (5) Lib. II, cap. IX. — (6) Lib. I, cap. VI. — (7) Lib. II, cap. VI. — (8) Ibid. cap. VII. — (9) Lib. III, cap. XIV. — (10) Ibid. cap. XIII.

nèque (1), Denys d'Halicarnasse (2), Justin (3), Apulée (4), le mathématicien Nigidius (5), Porphyre (6), Claudien (7).

La bibliothèque de Constantinople devait être alors considérable; car, dans le code Théodosien (8), il est question de sept copistes employés sous les ordres du bibliothécaire principal. Au même siècle, Ulphilas introduisit les lettres chez les Goths, par le moyen de sa traduction de l'Ecriture-Sainte en leur langue (9); et nous verrons bientôt les effets de cette introduction.

AU Ve SIÈCLE, on remarque le zèle avec lequel Théodose le jeune favorisait l'accroissement des bibliothèques (10). Le pape Hilaire en avait établi deux à la basilique de saint Jean de Latran, l'une desquelles devait être

(1) S. Aug. *De civit. Dei*, lib. V, cap. VIII. — (2) Lib. III, cap. XV. — (3) Lib. IV, cap. VI. — (4) Lib. VIII, cap. XXII. — (5) Lib. V, cap. III. — (6) Lib. X, cap. IX. — (7) Lib. V, cap. XXVI. — (8) *Cod. Theod.* lib. XIV, tit. IX. — (9) Jornandes *De reb. Get.* cap. LI. — (10) Socrat. *Hist.* lib. VII, cap. XXII.

destinée aux archives : saint Grégoire le Grand faisait déjà cette distinction au sixième siècle.

Il nous reste des renseignemens plus particuliers sur les livres qu'avait réunis Iisidore de Péluse. Ce solitaire fait connaitre la partie de sa bibliothèque qui était relative à la littérature profane, lorsqu'il cite continuellement dans ses lettres, Pindare (1), Platon (2), Hérodote (3), le poëte Chérile (4), Sophocle (5), Hippocrate, (6), Aristophane (7), Thucydide (8), Isocrate (9), Xénophon (10), Démosthène (11), Eschine (12), Cicéron (13), Plutarque (14), Galien (15), Lucien (16), Philostrate (17), etc. On peut juger combien Isidore était porté à communiquer ses livres, lorsque dans une de ses lettres, ceux qui avaient la manie d'en ac-

(1) Isidori Pelusiotæ *Epistolæ*, lib. V, ep. 546. — (2) Ibid. ep. 477. — (3) Lib. II, ep. 96. — (4) Lib. V, ep. 236. — (5) Ibid. ep. 528. — (6) Ibid. — (7) Ibid. ep. 331. — (8) Ibid. ep. 186. — (9) Ibid. — (10) Lib. V, ep. 173. — (11) Ibid. ep. 497. — (12) Ibid. ep. 331. — (13) Ibid. ep. 465. — (14) Lib. II, ep. 42. — (15) Lib. IV, ep. 125. — (16) Ibid. ep. 55. — (17) Lib. I, ep. 398.

cumuler pour ne point en partager l'usage avec les gens studieux, se trouvent comparés à des accapareurs de froment qui laisseraient périr de faim leurs concitoyens.

Moïse de Choren (1) nous a laissé quelques détails sur la bibliothèque d'Edesse, dont Jules Africain avait tiré ses chroniques, et où se trouvaient réunis les livres des temples de Nisibis et de Sinope de Pont (3).

---

(1) « Un agriculteur qui renferma son blé après la récolte, et refusa d'en faire part à ceux de ses concitoyens qui étaient dans le besoin, fut lapidé, et son corps ensuite réduit en cendres. Cet homme, cependant, n'avait fait que serrer et cacher son propre bien : il n'en périt pas moins comme s'il eût attenté à la propriété publique.

» Et toi qui ne possédant nulle connaissance en propre, n'as que le mérite d'avoir acquis les livres d'une foule de savans, quelle accusation n'encourrais-tu pas, si tu ne faisais participer les autres aux avantages dont ces livres sont la source! Quelle punition Dieu ne t'infligerait-il pas, pour avoir possédé un trésor sans fruit et sans utilité pour tes semblables! » — Isidori Pelusiot. lib. I, ep. CCCXCIX.

(2) Mos. Choren. *Hist. Arm.* lib. II, cap. IX. — (3) Ibid. lib. II, cap. XXXV.

Les Romains avaient divisé cette bibliothèque en deux langues, la grecque et la syriaque.

Combien de monumens historiques ne devaient pas offrir les dépouilles d'une ville dont les origines pouvaient disputer d'antiquité avec celles d'Argos, suivant ce qu'indique saint Epiphane (1), en nous apprenant que les noms des plus anciens rois de Sinope et d'Argos étaient les mêmes !

On commence à considérer aujourd'hui, et avec raison, la littérature arménienne comme un des derniers moyens qui nous restent pour retrouver encore quelques fragmens des anciens ouvrages perdus qui avaient été traduits du grec en arménien. Ceux de Moïse de Choren nous en présentent; et il y a lieu d'espérer maintenant que la chronique d'Eusèbe pourra se compléter par le résultat des

(1) S. Epiphan. tom. II, cap. VI, p. 107. — Consultez l'*Histoire de l'établissement des colonies grecques*, par M. Raoul-Rochette, de l'Institut, tom. I, p. 165; et notre Mémoire *sur l'origine grecque des fondateurs d'Argos*. Mém. de l'Inst., classe d'Hist., tom. II.

recherches faites dans les anciens ouvrages de cette littérature intermédiaire (1).

Un sentiment particulier de curiosité nous ramène vers les Gaules. Si nous n'y trouvons pas les moyens de faire connaître en détail quel était l'état de nos livres avant le cinquième siècle, et si nous n'y rencontrons que de loin en loin quelques vestiges de nos plus anciennes bibliothèques, il naîtra de

---

(1) C'est aux religieux arméniens de saint Lazare de Venise que sera due la connaissance de la Chronique complète d'Eusèbe, qu'ils ont retrouvée dans une traduction arménienne du cinquième siècle. Nous remarquerons que cette traduction doit avoir été faite par les soins du même docteur Maschdots, qui fit aussi traduire l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, comme le rapporte Moïse de Choren.* On aura sans doute comparé l'exemplaire qu'on nous traduit avec l'*Eusèbe arménien* que le cardinal Duperron avait vu à la bibliothèque du Vatican. « Si j'eusse pensé, » dit-il, que Scaliger eût dû le faire imprimer, je le lui » eusse bien fait avoir. » Il y a donc plus d'un siècle que nous devrions jouir de cette chronique complète, si l'exemplaire du Vatican est entier.**

* *Hist. Arm.* lib. II, cap. IX. — ** *Perroniana*, au mot *Arménien*.

cette pénurie même un autre genre d'intérêt, puisqu'elle nous fera d'autant plus remarquer l'apparition de chaque auteur classique, ou que nous n'avions pas possédé jusqu'alors, ou qui reparaîtrait après avoir été perdu pour nous.

La formation originaire des bibliothèques chez les Gaulois doit dater des mêmes époques auxquelles les littératures grecque et latine s'y sont introduites avec la colonie de Marseille, et successivement par les conquêtes des Romains. Les citations qu'on rencontre dans les ouvrages de Sidoine Apollinaire font juger que la bibliothèque de ce savant évêque devait être bien fournie en auteurs classiques. Il parle avec éloge de celle de Loup, professeur à Agen et à Périgueux; de celle de Rurice, évêque de Limoges, pour laquelle il faisait copier des manuscrits de sa propre bibliothèque (1); de celle de Philagre, professeur de belles-lettres (2); mais il fait

(1) Sidonii Apollin. lib. V, ep. XV. — (2) Idem, *Carm.* XXIV, vers. 93 et 94.

mieux connaître la collection de livres que le préfet Tonance Ferreol (1) avait rassemblée dans sa maison située sur les bords du Gardon, entre Nîmes et Clermont en Auvergne.

La bibliothèque de ce préfet se divisait en trois classes : l'une destinée à l'usage des femmes, une autre aux littérateurs de profession, la troisième au vulgaire des lecteurs, et par conséquent à l'instruction la plus générale. Cette collection était nombreuse, et Sidoine n'hésitait pas de la comparer, poétiquement sans doute, à la bibliothèque d'Alexandrie. On y lisait assidument Varron et Horace.

AU VIe SIÈCLE, il est question des bibliothèques de Rome séparées des archives, à ce qu'il paraît, par le pape saint Hilaire, au siècle précédent (2). Saint Grégoire le Grand écrivait à Narsès, pour lui demander communication des plus anciens manuscrits des actes du concile d'Ephèse, lui promettant de les

(1) Sidonii Apollin. lib. II, ep. IX. — (2) S. Gregor. oper. tom. II, lib. VIII, ep. XXIX.

lui renvoyer après en avoir pris lecture (1); ce qui montre une correspondance établie entre Rome et Constantinople, pour les transmissions réciproques qui concernaient les bibliothèques. Ces rapports s'étendaient vers l'Espagne où saint Grégoire envoyait ses propres ouvrages à Léandre, évêque de Séville (2), et à Licinien (3), évêque de Carthagène. Le même pape voulut bien prendre lui-même le soin d'écrire au gouverneur de Naples, pour faire restituer des livres qui avaient été distraits de la bibliothèque d'une abbaye (4).

(1) S. Gregor, *Epist.*, lib. VI, ep. XIV. — (2) Idem, lib. I, ep. 43. — (3) Idem, lib. II, ep. LIV.

(4) Parmi les lettres de saint Grégoire, on en lit une *, dans laquelle ce pape remerciait Etienne, abbé de Lerins, pour des écuelles et des assiettes que cet abbé lui avait envoyées. Il est donc bien probable que la petite cité de Fayence, dont on lit le nom sur nos cartes entre Grasse et Draguignan, existait avant le sixième siècle. Nous avons observé, par nous-mêmes, que les villages de toute cette côte sont encore occupés à ce genre de manufacture; et nous y avons appris que les Génois exercent de temps immémorial ce commerce sur toute la côte d'Espagne et

* Lib. VI, ep. LVI.

A Constantinople il existait des magasins de livres pour la vente (1); et c'était chez les libraires, comme à Rome encore aujourd'hui, que les savans se réunissaient pour parler de littérature. Cosroès Ier faisait alors traduire en persan des auteurs grecs dont les noms sont inconnus. Il est donc à croire que ce prince, qui passait pour connaître les ouvrages de Platon, mieux encore que Démosthène ne connaissait ceux de Thucydide (2), aura pu

---

de Portugal. Cette observation ne donnerait-elle pas la solution du doute proposé par M. de Schlegel, lorsqu'il se fait cette question : « Mais comment expliquer les » ressemblances que le dialecte de Gênes offre avec le » portugais, et qu'on ne saurait attribuer assurément » ni à la communication des peuples, ni à l'imitation » réciproque ? »

Dans l'examen de cette question ne faudrait-il pas avoir égard aux navigations littorales des anciens Liguriens ? On voit assez d'ailleurs les rapports du nom de la petite ville de Fayence avec celui de l'ancienne Faventia, dont Tite-Live et Pline ont parlé. — Voyez *Observations sur la langue et la littérature provençale*, par A. de Schlegel, Paris, 1818 p. 54.

(1) Agathias, lib. II, p. 66. — (2) Idem, ibid.

laisser, dans les bibliothèques de la Perse, des ouvrages anciens qu'il serait bien plus intéressant de connaître que beaucoup de ceux qui nous sont traduits communément par nos orientalistes. La Russie touche maintenant à la Perse, et l'on peut concevoir quelque espérance à ce sujet.

Nous avons vu que les lettres s'introduisirent chez les Goths au quatrième siècle; et nous voyons au sixième les fruits que leur étude avait produits, car les citations de Jornandès prouvent que leurs bibliothèques réunissaient au moins les œuvres des auteurs suivans : Virgile ( ), Trogue-Pompée (2), Strabon (3), Lucain (4), Josèphe (5), Tacite (6), Florus, Ptolémée (7), Dion Cassius (8), Orose (9), Jamblique (10), Ablavius (11), leur historien national, dont l'époque précise est inconnue.

---

(1) Jornandes, *De Getar. origine*, cap. I. — (2) cap. VI. — (3) cap. II. — (4) cap. V. — (5) cap. IV. — (6) cap. II. — (7) cap. III. — (8) cap. II. — (9) cap. I. — (10) Idem, *De regn. success.* cap. I. — (11) Idem, *De Getar. orig.* cap. IV.

Il est à croire que la bibliothèque de Cassiodore, qui avait cité presque tous ces auteurs, aura beaucoup contribué au progrès de l'érudition naissante chez les Goths. L'énumération de ceux dont ce sénateur faisait continuellement usage, loin d'être ici superflue, constatera le dernier état où se trouvèrent les sources de la littérature profane en Italie, dans la période antérieure à celle où les auteurs de ce genre y ont été si communément négligés jusqu'au temps de Charlemagne.

La bibliothèque de Cassiodore contenait donc au moins : Homère (1), Hippocrate (2), Platon (3), Aristote (4), Euclide (5), Archimède (6), Ennius (7), Térence (8), Lucrèce (9), Varron (10), Cicéron (11), Salluste (12), Apollonius le grammairien (13), Virgile (14), Horace (15), Columelle (16), Valerius Probus (17),

(1) Cassiodori *oper.* tom. I, p. 18. — (2) Tom. II, p. 556. — (3) p. 583. — (4) p. 32. — (5) p. 12. — (6) p. 589. — (7) p. 618. — (8) p. 566. — (9) p. 560. — (10) p. 558. — (11) p. 565. — (12) p. 596. — (13) p. 589. (14) p. 560. — (15) p. 597. — (16) p. 554. — (17) p. 555.

Sénèque (1), Lucain (2), Dioscoride (3), Pline l'ancien (4), Quintilien (5), Josèphe (6), Ptolémée (7), Galien (8), Apulée (9), Clément d'Alexandrie (10), Censorin (11), Porphyre (12), Eusèbe de Césarée (13), Donat (14), Macrobe (15), Paul Orose (16), Victorin le rhéteur (17), Socrate et Sozomène (18), Boëce (19), Priscien (20). Nous n'avons pas ici compris les auteurs ecclésiastiques, qui n'entrent point dans notre plan. Dans la suite, lorsqu'on verra que l'espace de plusieurs siècles comprend à peine les citations dispersées des auteurs qui viennent d'être nommés, on réfléchira sur tout ce qu'il a fallu de zèle et de travail pour parvenir à les rassembler de nouveau dans nos collections.

En France, peu de temps sans doute après

---

(1) Cassiodori *oper.* tom. II, p. 590. — (2) p. 599. — (3) p. 556. — (4) p. 601. — (5) p. 565. — (6) p. 51. — (7) Tom. I, p. 21. — (8) Tom. II, p. 556. — (9) p. 509. — (10) p. 538. — (11) p. 586. — (12) p. 567. — (13) p. 543. — (14) p. 559. — (15) p. 44. — (16) p. 550. — (17) p. 32. (18) p. 550. — (19) p. 583. — (20) p. 559.

l'année 520, la bibliothèque de Mici, lieu connu depuis sous le nom de Saint-Mesmin, près Orléans, contenait des livres d'histoire dont les titres ne sont pas spécifiés; mais il est rapporté que ces manuscrits avaient été corrigés et divisés en livres et en chapitres par l'un des plus anciens solitaires de l'abbaye. Letald, historien des origines de cette maison, citait, au dixième siècle, en témoignage du fait, les notes écrites sur les manuscrits mêmes, et qui portaient entre autres que le donateur les avait offerts, et déposés le jeudi-saint sur l'autel de saint Etienne (1). C'est le plus ancien trait relatif aux bibliothèques monastiques de cette partie de la France; et l'on voit que la critique historique en aurait signalé les premières collections, vingt-cinq

(1) . . . . . Petrum etiam cujus eruditio et studium hodieque claret. Nam inter cæteros bonorum suorum, diversarum historiarum libros huic loco contulit, et proprio labore correctos et distinctos, die Cœnæ Domini (ut ipsi libri testantur), super altare sancti Stephani protomartyris posuit. (*Act. SS. Bened.* sæc. I, p. 598.)

ans peut-être après que Clovis eut embrassé le christianisme.

La conservation des monumens de la littérature était devenue déjà le sujet d'un article de la règle de Tarnat (1), monastère fondé près de Vienne et du Rhône, sur le lieu même où périt la Légion fulminante (2). C'est incontestablement de la règle de saint Benoît (3) que dérivaient ces dispositions favorables aux lettres. On en trouve de semblables dans plusieurs autres règles. Il paraît même que les religieuses n'étaient pas exceptées des mesures prises pour propager les études littéraires; car l'énumération des livres dont sainte Radegonde faisait usage à Poitiers, fournit l'occasion de remarquer le poëte Sédulius et l'historien Orose. En y comprenant les saints Pères grecs qui n'étaient pas encore traduits, Fortunat (4) nous montre que l'étude de leur langue ne fut pas étrangère aux religieuses

(1) *Codex regul.* tom. II, p. 193. — (2) Joseph. Simler, *Descript. Vallesiæ*, lib. I. — (3) *Regul. S. Bened.* cap. IX. — (4) Lib. VIII, cap. II, p. 184.

mêmes : elle faisait d'ailleurs partie des études monastiques à Condat ou Saint-Claude en Franche-Comté.

AU VIIe SIÈCLE, qu'ouvre l'époque de l'épiscopat d'Isidore de Séville, mort en 636, les bibliothèques d'Espagne, et particulièrement celle de ce saint évêque, se font connaître par l'érudition continuelle dont ses ouvrages sont nourris. L'énumération de ses livres est ici très-essentielle ; car elle fixera nos idées sur l'état des lettres en Espagne, durant le siècle qui a précédé la domination des Maures ; comme la bibliothèque de Cassiodore les a déjà fixées sur l'état des sources de la littérature en Italie au sixième siècle.

Isidore de Séville citait Homère (1), Hésiode (2), Hérodote (3), Hippocrate (4), Platon, Aristote (5), Ennius (6), Plaute (7),

(1) Isidori *Etymolog.* lib. I, cap. XI. — (2) *Origin.* lib. XVII, cap. I. — (3) *Etym.* lib. I, cap. XLI. — (4) *Orig.* lib. IV, cap. IV. — (5) *Etym.* lib. I, cap. I. (6) Lib. I, cap. XXXV. — (7) Ibid. cap. XXXVIII.

Esope, Térence (1), Turpilius (2), Lucrèce (3), Cicéron (4), Nigidius (5), Caton (6), Varron (7), Salluste (8), Virgile (9), Æmilius Macer (10), Horace (11), Ovide et Tite-Live (12), Trogue-Pompée (13), qu'il ne citait pas d'après Justin, puisque le passage ne se trouve pas semblable dans le texte de cet abréviateur.

A ces auteurs Isidore joignait : Hygin (14), Cornelle Celse, Columelle (15), Perse (16), Lucain (17), Pline l'ancien (18), Quintilien (19), Fronton (20), Ptolémée (21), Porphyre (22), Donat (23), Victorin le rhéteur (24).

---

(1) Isidori *Etymolog.* lib. I, cap. XXXIX. — (2) *Orig.* lib. XIX, cap. III. — (3) Lib. XV, cap. V. — (4) *Etym.* lib. I, cap. VI. — (5) *Origin.* lib. XIX, cap. III. — (6) Lib. XV, cap. II. — (7) *Etym.* lib. I, cap. XXXVI. — (8) *Orig.* lib. IX, cap. II. — (9) *Etym.* lib. I, cap. XXXV. — (10) *Orig.* lib. XII, cap. II. — (11) Lib. VIII, cap. VII. — (12) Ibid. cap. X. — (13) Lib. XVIII, cap. I. — (14) *De naturâ rerum*, cap. XLVII. — (15) *Origin.* lib. XVII, cap. I. — (16) *Etym.* lib. I, cap. III. — (17) Ibid. cap. I. — (18) *Orig.* lib. XII, cap. II. — (19) *Etym.* lib. II, cap. I. — (20) *Orig.* lib. XV, cap. II. — (21) Lib. III, cap. XXV. — (22) *Etym.* lib. II, cap. XXV. — (23) Lib. I, cap. VI. — (24) Lib. II, cap. XXV.

Ceux qu'Isidore ne nomme pas expressément se distinguent dans son style par leur diction même. Par exemple il ne cite pas Solin (1); mais il le copie évidemment, lorsqu'il nomme comme fondateurs de Tarragone, les Scipions, qui n'en furent que les restaurateurs. Cette erreur historique est aujourd'hui démontrée par la comparaison des murs romains qui sont fondés sur les remparts des fondateurs originaires.

On voit encore que plusieurs passages d'Isidore sont tirés de Dioscoride, d'Asconius Pedianus, d'Aulugelle, d'Eusèbe, de Palladius, de Festus, de Servius, de Macrobe. Il n'est pas démontré qu'il ait connu Vitruve; car ce qu'on pourrait supposer cité d'après cet auteur, peut avoir eu Pline pour intermédiaire. Mais il paraît certain qu'il n'a pas connu Strabon, qui ne reparut qu'au quinzième siècle.

Dans le même temps où le code Théodosien cité par Isidore était expliqué à Clermont (2),

(1) *Hist. litt. de la France*, tom. III, p. 431.

(2) Jul. Solin. cap. XXXVI.

Saint Vandrille envoyait exprès à Rome son neveu, pour y recevoir, du pape Vitalien (1), les manuscrits qu'il destinait à la bibliothèque de l'abbaye connue alors sous le nom de Fontenelle, près Rouen. Le même zèle porta l'abbesse sainte Gertrude (2) à faire entreprendre par des gens habiles les voyages de Rome et d'Irlande, pour acquérir des livres et attirer près d'elle les savans des régions d'outre-mer; car les écoles de cette île jouissaient dès-lors d'une grande réputation.

Une nouvelle preuve que l'étude de la langue grecque était commune en France à cette époque, c'est que l'abbé de Cantorbery, Benoît Biscopius, y faisait rechercher les manuscrits en cette langue (3). Ils durent être très-communs à Arles surtout, où l'office divin était chanté en grec au sixième siècle (4), et où l'oraison funèbre de Constantin le jeune avait été prononcée en cette langue, au quatrième. Biscopius fit cinq fois le voyage de

(1) *Act. SS. Bened.* sæc. II, p. 541, n° 15. — (2) Ibid. p. 465. — (3) Balæus *Script. Brit.* cent. I, cap. LXXXII. (4) *S. Cæsarii vita*, in Act. SS. Bened. p. 662, n° 11.

Rome, sous différens points de vue qui intéressaient la littérature et les arts. Balée, qui rapporte ces faits, s'en prévaut donc bien injustement pour l'accuser de frivolité, de luxe et de mollesse (1), parce qu'il faisait travailler beaucoup les architectes et les peintres; car où en seraient aujourd'hui parmi nous les beaux-arts, si les cathédrales et les églises monastiques n'en eussent pas favorisé les progrès?

Vers le même temps (2), l'évêque de Girone avait fait le voyage de Constantinople, dans l'unique intention d'y perfectionner ses études en l'une et l'autre littérature classique; et la recherche des livres continuait chez les Goths, lorsque l'ambassadeur de leur roi sollicitait auprès du pape (3) l'envoi du livre des Morales de saint Grégoire.

AU VIIIe SIÈCLE, la destruction des bibliothèques, et l'oubli des lettres qui s'ensuivait

(1) Balæus, *Script. Brit.* cent. II, cap. XV. — (2) Platina, *in vitâ Bonifacii*, cap. IV. — (3) Joan. Magn., *Hist. Goth.* lib. XIII, cap. XX.

nécessairement, ont pu faire croire que notre contrée fut absolument plongée dans l'ignorance. Mais il est d'abord à remarquer que l'étude des auteurs classiques n'était pas alors moins négligée en Italie, puisqu'Anspert, abbé de Bénévent, avoue dans son Commentaire sur l'Apocalypse (1), qu'il n'avait jamais étudié les ouvrages d'Homère, de Platon, de Cicéron, de Virgile, de Trogue-Pompée, de Servius et de Priscien. Tout en nous donnant à connaître le peu d'usage qu'on faisait alors des sources classiques, il nomme probablement une partie des livres de son abbaye, et nous rassure par-là même sur les soins que l'on continuait à prendre des bibliothèques, ravagées depuis le temps de Cassiodore (2), et dont saint Vandrille et Benoît Biscopius auraient, comme nous l'avons vu, contribué à sauver plusieurs manuscrits.

Cependant Paul Warnefride citait encore Virgile (3), Pline (4); et bien avant cet histo-

(1) *Act. SS. Bened.* sæc. III, part. II, p. 260, n° 5. — (2) *oper.* tom. II, *De musicâ*, p. 588. — (3) *De Gestis Longobard.* cap. V. — (4) Ibid. cap. II.

rien des Lombards, saint Aldhelme, apôtre des Saxons occidentaux, employait les témoignages d'Aristote, de Virgile, de Perse, de Lucain, de Juvénal (1). Néanmoins cet apôtre se plaignait amèrement de la rareté des livres, témoin ce vers de l'un de ses Pentastiques :

Dùm demunt diræ librorum lumina Parcæ (2).

Il devient donc d'autant plus intéressant de faire remarquer avec quel zèle les cénobites français travaillèrent, vers la même époque, à réparer les pertes de notre littérature.

Après la défaite des Sarrasins, la bibliothèque de Tours fut rétablie l'une des premières. On en trouve la preuve dans la lettre écrite par Alcuin à l'Eglise d'Angleterre, pour solliciter, en faveur de celle de Tours, un envoi de livres copiés sur ceux qu'Egbert réunissait à la bibliothèque d'York, dont il était fondateur, et dont Alcuin avait été le premier bibliothécaire (3).

---

(1) *Bibl. veter. Patr.* tom. XIII; *Ænigmat.* prolog. II. — (2) Ibid. *Pentastich.* XIV.

(3) « Date mihi eruditionis libellos quales in patriâ meâ

Il paraît que les collections monastiques s'étaient conservées mieux qu'ailleurs dans les régions du nord de la France. On remarque l'histoire des Goths par Jornandès, dans le catalogue des livres que Wandon avait ajoutés, vers l'an 756, à la bibliothèque de son abbaye de Fontenelle (1); et c'est peut-être à ce prélat ou à saint Vandrille que nous devons l'introduction de cet auteur en France.

Il se trouve, à la fin du même catalogue, une histoire d'Apollonius de Tyr, qui doit être la même traduction latine que nous avons conservée d'un roman grec portant ce titre, et dont le texte original est perdu. A la fin de ce roman, l'auteur, héros principal des aventures racontées, dit qu'il en écrivit deux exemplaires, et qu'il plaça l'un dans sa biblio-

---

Angliâ per industriam magistri mei Egberti habui. Et remittam vobis aliquos ex pueris nostris, ut excipiant inde necessaria, et revehant in Franciam flores Britanniæ. Et non sit tantum in Eboraco hortus conclusus, sed etiam in Turonia emissiones paradisi. — Balæus *Script. Brit.* cent. II, cap. XV.

(1) *Acta SS. Bened.* sæc. III, pars II, p. 131.

thèque, l'autre dans le temple d'Ephèse. On voit bien qu'il s'agit d'un dépôt fait par forme d'*ex-voto*, mais il est possible aussi que le romancier ait voulu faire allusion à une coutume établie par d'autres auteurs, dans la vue d'assurer la conservation de leurs ouvrages (1).

Quelle que puisse être d'ailleurs l'idée générale de la barbarie qui dominait en Europe jusqu'au milieu du huitième siècle, elle n'est plus la même vers la fin; et ce serait en exagérer les effets, de supposer que l'oubli des sciences aurait été porté au même degré que l'oubli de la grammaire, tel qu'on le remarque dans plusieurs écrits de ce même siècle.

---

(1) Narratio eorum quæ contigerunt Apollonio Tyrio, Augustæ Vindelicorum, 1595.

Cette traduction latine, dont on ne connaît pas l'époque, est donc d'un temps antérieur à l'an 756. Relativement aux discussions de critique auxquelles un passage de ce roman a donné lieu, voyez *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, par M. Letronne, de l'Institut, Acad. royale des Inscript. Paris, 1817, pag. 31 et 32.

La preuve du contraire existe, entre autres, dans une lettre de Cœna, évêque vers l'an 787. On y voit (1) que Lulle, à qui la lettre est adressée, s'appliquait à l'étude de la géographie et de la physique générale; car il demandait à cet évêque un ouvrage probablement relatif au flux et reflux de la mer. Il sollicitait aussi l'envoi d'autres traités de cosmographie avec des cartes (2), et priait un Anglais, son compatriote, de lui envoyer des livres de poésie pour l'accompagner dans un voyage (3). On lit, au bas de la lettre, huit vers d'Ausone, qui, n'étant liés au sujet épistolaire par aucun autre rapport, paraissent ne se trouver là que comme un fragment demandé, et qui manquait probablement à l'exemplaire de l'ami auquel cette lettre était adressée. Une autre lettre contient aussi d'autres demandes de livres (4).

---

(1) *Bibl. veter. Patr.*, tom. XIII; Bonifac. epist. XCIX. — (2) Bonifac. ep. IV. — (3) Idem, ep. XLI.

(4) « Illud verò (écrivait cet évêque) quod de libris inquisitis marinis æstibus terram advectantibus, omninò in-

La littérature était alors si loin d'une décadence absolue, que les femmes mêmes la cultivaient avec succès ; car Léogbite, parente de saint Boniface, lui écrivait en bon style latin (1), en le consultant sur les vers, qu'une autre femme lui avait appris depuis peu à composer.

L'estime pour les livres était portée, en 784, au point que Fulrade, abbé de Saint-

---

cognitum est. Cæterum libri cosmographicorum necdùm nobis ad manum venerunt, nec alia apud nos exemplaria nisi picturis et litteris permolesta. »

Si cet évêque entendait parler des tables et des cartes de Ptolémée, combien n'estimerions-nous pas aujourd'hui un manuscrit du huitième siècle avec ces cartes, celles probablement qu'Agathodæmon d'Alexandrie avait rédigées au cinquième siècle. Le même évêque se plaignait de la difficulté de trouver des copistes. — *Ibid.*

(1) Illud etiam peto ut rusticitatem hujus epistolæ digneris emendare, et mihi aliqua verba tuæ affabilitatis, exempli gratiâ mittere non recuses, quæ inhianter audire satago. Istos autem subter scriptos versiculos componere nitebar secundum poeticæ traditionis disciplinam, non audacia confidens, sed gracilis ingenioli rudimenta excitare cupiens, et tuo auxilio indigens. Istam artem ab Eadburgæ magisterio didici. — *Epist.* Bonifac. XXXVI.

Denis, les nommait dans son testament, immédiatement après l'or qu'il léguait à son abbaye (1). On lit avec un égal intérêt que Charlemagne ne dédaignait rien de ce qui pouvait concerner la librairie, lorsqu'il accordait un diplôme pour permettre la chasse, qui fournissait à l'abbaye de Saint-Bertin les peaux destinées aux reliûres (2). Enfin les soins qu'il prenait de sa propre bibliothèque sont consignés dans une lettre de Leidrard (3), lequel nous apprend que cet empereur choisit le monastère de l'île Barbe, près Lyon, pour y placer ses livres.

Nous allons voir reparaître peu-à-peu les auteurs classiques dans nos bibliothèques de France : mais combien de temps il a fallu pour ne recouvrer même que ceux des bibliothèques de Cassiodore et d'Isidore de Séville !

---

(1) ....Aurum, argentum, codices, æramen...delegavi. — *Act. SS. Bened.* sæc. III, pars II, p. 342. — (2) Mabillon, *De re diplom.* lib. VI, n° CXCIX. — (3) *Bibl. veter. Patr.* tom. XIV, p. 233.

DEUXIÈME SECTION.

Aperçu des anciennes Bibliothèques de France entre le IXe et le XIIIe siècle.

Les auteurs de l'histoire littéraire de la France ont assigné quatre causes principales à la décadence qu'ils font remarquer dans la période que nous allons parcourir : les divisions entre les princes (1), la faiblesse de leur gouvernement, les dévastations des barbares, et les désordres qu'occasionnèrent ces maux dans toute l'étendue de l'empire. Quoi qu'il en soit, on remarquera d'autant plus, dans cette période de décadence, les témoignages du zèle le plus constant pour l'accroissement du nombre des livres en France.

AU IXe SIÈCLE, Halitgaire, évêque de Cambrai en 817, a dû nous enrichir de plusieurs manuscrits grecs pendant son ambassade à Constantinople (2); car il cite vingt-quatre

(1) *Hist. litt. de la France*, tom. IV, p. 219. — (2) Duchesne, tom. II, p. 271.

auteurs ecclésiastiques des deux langues savantes dans une épître dédicatoire (1). La proximité de l'Angleterre fournissait sans doute à l'abbé de Pontivi, saint Angelbert, les moyens de réunir deux cents volumes, à l'époque même de la dédicace de son église, l'an 814 (2). On verra dans la suite et d'après plusieurs objets de comparaison, que ce fut la bibliothèque la plus nombreuse qui puisse être citée en France dans le moyen âge. Il est donc à regretter que nous n'en ayons pas conservé le catalogue.

La prose et la poésie romane contribuaient dès-lors à l'accroissement du nombre des livres en France ; et c'est ce qu'indique sans doute à nos observations le vers suivant de Paschase Radbert, abbé de Corbeil l'an 826 (3) :

Rustica concelebret romana latinaque lingua (4).

---

(1) Edm. Martenne, *Ampliss. collect.* tom. I, p. 71. — (2) *Act. SS. Bened.* sæc. IV, pars I, p. 116. — (3) Ibid. p. 340.

(4) Paschase Radbert distingue ici clairement les deux

Vers l'an 835, l'auteur de la vie de saint Angesilde rapporte que cet abbé avait donné à l'abbaye de Fontenelle trente et un volumes (1), parmi lesquels on lit le titre de l'Histoire par Josephe, comme parmi les quarante-neuf qu'il avait donnés à une autre abbaye, on remarque l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe (2), la Chronique du même auteur, et le Traité d'Arithmétique de Cassiodore. L'abbé de Fontenelle faisait alors bâtir exprès une tour pour y garder ses livres avec plus de sureté (3).

---

langues qui étaient parlées en France, au commencement du neuvième siècle; la rustique romane et la latine. Cette distinction, qui n'est peut-être nulle part aussi clairement déterminée que dans ce vers, sera pesée sans doute dans la question élevée entre M. Raynouard et M. de Schlegel.— *Observations sur la langue et la littérature provençale*, p. 39 et note 24. Nous donnerons de nouveaux exemples de cette distinction, pag. 110, N. (3) de nos Recherches.

(1) *Acta, ut suprà*, pag. 634. — (2) Ibid. p. 636.

(3) « Domum verò quâ librorum copia conservaretur, quæ Græcè πύργος dicitur, ante refectorium collocavit, cujus tegulas clavis ferreis configi fecit. »

Les détails que donne le contemporain de cet abbé font connaître le nom de Madalulfe, célèbre peintre de pla-

Vers l'an 850, les lettres de Loup, abbé de Ferrière en Gâtinais, fournissent beaucoup d'exemples pour prouver que ce sont les bibliothèques de Rome, d'Angleterre et d'Irlande qui régénérèrent les nôtres, et toujours par le zèle des cénobites français et la communication continuelle des livres que s'accordaient mutuellement les papes, les évêques et les abbés des monastères de toute la chrétienté.

En recueillant aujourd'hui les fruits de leur active sollicitude, nous sommes loin d'imaginer les précautions qu'exigeait cette correspondance, ainsi que les dispositions coûteuses qu'il fallait prendre pour envoyer des exprès (1) jusque dans les régions les plus éloignées; car c'était au temps même où les irruptions

---

fonds et de fresques, qu'il avait fait venir de Cambrai. On voit par-là combien l'Ecole flamande est ancienne. Il paraît aussi, d'après l'emploi des clous, qu'il était déjà question de couvertures en ardoises.

(1) B. Lupi abbat. Ferrar. epist. XX, LXIX, CXXI et CXXVII.

des Normands (1) infestaient le plus la France, qu'on s'y appliquait davantage à conserver les monumens de la littérature, à reproduire les exemplaires des auteurs, et à réparer ainsi les ravages de la barbarie. On exigeait alors que le courrier à qui l'on confiait un manuscrit fût à cheval, pour échapper plus facilement aux rencontres périlleuses; et l'abbé de Ferrières, sur la seule raison qu'une dépêche lui avait été portée par un piéton (2), refusa de remettre le livre qui lui avait été demandé.

---

(1) Dans cette lettre *ad Folcricum*, on lit les détails suivans : « Nam cum aliquam insulam Sequanæ, pagani crudelissimi piratæ applicuissent quæ sita est sub Melledani oppido ab aliis recens exusto, et eorum viciniam nobis ut erat periculosissimam, nisi Dei miseratio subveniret, duceremus, nec in monasterio consistere audebamus, nec quò migrare possemus, depressi ærumna tantæ calamitatis, inveniebamus. Inter hæc cum me graviter ægrotantem visitatum venissetis, ac nos ingenti exterritos metu offendissetis, ilicò absque ullo deliberationis tædio nostrum exonerasti pudorem et prævenientes nostram supplicationem obtulistis prædium Aquense dominationis vestræ præcipuum. — B. Lupi, ep. CXXV. — (2) Idem, ep. XX.

La France doit à cet abbé le complétement, l'introduction première ou la possession renouvelée de quelques auteurs classiques. Il priait à ce dessein le pape Benoît III, de remettre à deux de ses religieux qui faisaient le voyage de Rome, un Cicéron *de Oratore*, les Institutions de Quintilien, et Donat sur Térence (1), dont il ne possédait que des exemplaires incomplets ; promettant de restituer fidèlement ces ouvrages.

On verra dans la suite combien l'envoi du Quintilien fut utile à notre littérature; car il paraît probable que le manuscrit renvoyé ensuite au pape n'existait plus au Vatican, lorsque Poggio crut pouvoir se flatter, au quinzième siècle, d'avoir découvert ce rhéteur.

On ne peut donc qu'admirer les mesures prises alors à Rome, et, comme on l'a vu déjà

(1) « Petimus etiam Tullium de Oratore, et XII libros Institutionum oratoriarum Quintiliani, qui uno nec ingenti volumine continentur. Quorum utriusque auctorum partes habemus, verùm plenitudinem per vos desideramus obtinere. Pari intentione, Donati commentum in Terentium flagitamus. » — B. Lupi abbat. Ferrar. ep. CIII.

par deux autres exemples, dès les sixième et septième siècles, pour tenir ainsi des manuscrits à la disposition de l'Europe chrétienne, et satisfaire aux demandes d'objets dont le retour devait être si tardif et si hasardeux, à cause des troubles continuels qui l'agitaient. En France, on était plus difficile, et nos bibliothèques mêmes ne se faisaient réciproquement de semblables communications, qu'à de très-courtes distances. L'abbé de Ferrière nous apprend cette particularité, lorsque s'adressant au métropolitain de Tours, pour obtenir un commentaire de Boëce sur les Topiques de Cicéron (1), il prie ce prélat de ne point le nommer, mais seulement de dire qu'un de ses voisins désirait en avoir communication.

L'abbé de Ferrière était pauvre (2); obligé de changer souvent de résidence, il recom-

(1) B. Lupi abbat. Ferrar., ep. XVI.

(2) « Cogimur itaque attrita et resarta ferre vestimenta, et famem, penè semper, solis oleribus et emptitiis leguminibus temperare. » — Ibid., ep. XLIV.

mandait partout et dirigeait par lui-même les travaux de l'agriculture (1).

L'orient et l'occident de l'Europe contribuaient alors aux recherches faites par les religieux français pour compléter leurs collections d'auteurs classiques. Mais du côté du nord, l'abbaye d'Yorck paraît avoir été le dépôt intermédiaire qui transmettait à la France les trésors des bibliothèques monastiques de l'Ecosse et de l'Irlande.

Il a été judicieusement observé (2) que l'école où se formèrent Alfred, Beda et Alcuin, dut donner aux lettres l'impulsion que Charlemagne n'a fait que continuer. On en est d'autant plus convaincu, lorsqu'on remarque

(1) Il écrivait ainsi au même Folcric, qui lui avait offert l'hospitalité : « Agri ad hoc apti vitibus conserantur; acervi frugum justi laboris industria multiplicentur ut et vobis suppetat quod de more quotannis domesticis tributis, et quod opem quærentibus misericorditer largiamini. » — B. Lupi abbat. Ferrar. ep. CXXV.

(2) Ant. Letronne, *Recherches géographiques et critiques sur le livre :* De mensura orbis terræ, *par Dicuil*, cap. I, p. 35.

un Ecossais nommé Clément (1) parmi ceux qui ont coopéré à la restauration des lettres sous le règne de Charlemagne, et lorsqu'on voit qu'un autre évêque, nommé Marc (2), invité par Charles le Chauve, avec des savans à sa suite, s'établit à l'abbaye de Saint-Gal, dont il enrichit la bibliothèque par un legs de plusieurs livres.

On a vu précédemment que nos relations littéraires avec l'Irlande remontaient au septième siècle, grâce aux soins de l'abbesse sainte Gertrude. Il est juste d'avouer ce que nous devons à l'Angleterre; mais il convient également de faire observer que si l'on comptait déjà plus de deux mille étudians à Cester, au temps de Constantin (3), les écoles des Gaules devaient être auparavant florissantes.

En effet, suivant le témoignage de Tacite (4), ce fut originairement par le zèle du Gaulois Agricola, que l'étude des lettres commença

---

(1) *Act. SS. Bened.*, sæc. IV, pars I, p. 227. — (2) Mabillon *Annal.* lib. XXXII, n° 44. — (3) Magdeburgenses, cent. IV, cap. VII. — (4) Tacit. in *Vitâ Agricol.*

dans la Grande-Bretagne. Suivant Bède (1), un roi des Anglais orientaux, qui s'était réfugié en France, rapporta dans sa patrie, entre autres connaissances utiles, les méthodes pratiquées pour l'enseignement dans nos écoles publiques; comme aussi, au même siècle, les Anglais reçurent de nous l'art de faire du verre (2).

---

(1) *Hist. gent. angl.*, lib. III, cap. XVIII.

(2) Bède, dans la vie de Benoît Biscopius, donne les détails suivans sur ce fait et sur l'état comparé des arts exercés en France et en Angleterre, l'an 690 :

« Benedictus, Oceano transmisso, Gallias petens, cæmentarios qui lapideam sibi ecclesiam juxta Romanorum quem semper amabat morem facerent, postulavit, accepit, attulit. . . . . proximante ad profectum opere, misit legatarios Galliam, qui vitri factores, artifices videlicet Britanniis eatenùs incognitos, ad cancellandas ecclesiæ, porticuumque et cœnaculorum ejus fenestras adducerent. Factumque est, et venerunt : nec solum postulatum opus compleverunt, sed et Anglorum ex eo gentem hujusmodi artificium nosse ac discere fecerunt. Artificium nimirum vel limpidis ecclesiæ claustris, vel vasorum multifariis usibus non ignobiliter aptum : sed et cuncta quæ ad altaris et ecclesiæ ministerium competebant, vasa scilicet vel vestimenta, quia domi invenire non potuit de transma-

Les lettres de l'abbé de Ferrière jettent encore un nouveau jour sur la direction que suivaient les bons livres qu'il cherchait à introduire en France ; car le choix qu'il avait fait de la Celle Saint-Josse (1) sur mer, pour y établir ses copistes, au lieu de les tenir près de lui dans le Gâtinais, était indubitablement fondé sur la facilité que lui donnait le voisinage de Montreuil, pour l'arrivée et le retour des livres qu'il empruntait à l'Angleterre.

Loin de borner ses soins à la simple transcription des manuscrits, cet abbé travaillait encore à la rectification des textes qu'il faisait collationner avec exactitude. Il en donne la preuve, lorsque dans sa lettre adressée à Regimbert, il le prie d'apporter un Salluste, les

---

rinis regionibus advectare religiosus emptor curabat. — *Acta SS. Bened.* sæc. II, p. 1004.

Les églises étaient alors communément bâties en bois et couvertes en entier de plomb, même les murs *. Au huitième siècle encore, on avait recours à la France pour les verreries et les artisans en instrumens de musique **.

(1) B. Lupi epist. LXII.

* Beda, *Hist. eccles.* lib. III, cap. XXV. — ** *Bibl. veter. patr.* tom. XIII, Bonifac. ep. LXXXIX.

Verrines de Cicéron (1), et tout autre auteur qu'il pouvait supposer manquant ou défectueux à la bibliothèque de Ferrière; lorsqu'il remercie Ansbald, abbé de Prum, pour les épîtres de Cicéron qui lui servaient à corriger son manuscrit; lorsqu'enfin il lui mande de remettre au courrier qu'il expédie, la traduction d'Aratus par Cicéron (2), et de lui fournir ainsi les moyens de suppléer aux lacunes qui se trouvaient dans son exemplaire.

En lisant cette lettre, on pourrait conjecturer qu'au neuvième siècle, la France aurait possédé cet ouvrage complet; car serait-ce d'un fragment acéphale et sans suite, comme celui qui nous reste, que l'abbé de Ferrière aurait dit expressément : *Tullium in Arato trade ut ex eo quæ deesse Egil noster aperuit,*

---

(1) « Catilinarium et Jugurthinum Sallustii, librosque Verrinarum, et si aliquos alios vel corruptos nos habere, vel penitùs non habere cognoscitis, nobis afferre dignemini; ut vestro beneficio et vitiosi corrigantur et non habiti, nunquamque, nisi per vos, habendi, hoc gratiùs quò insperantiùs adquirantur. » — B. Lupi epist. CIV. —

(2) Idem epist. LXIX.

suppleantur? Baluze n'a pas fait cette remarque; mais après en avoir fait une autre sur le fragment d'un ouvrage perdu de Sénèque, et que la 64e lettre de cet abbé paraît contenir, Baluze en conclut (1) que Sénèque aura réellement composé le livre *de Moribus*, que Martin de Dum n'aura fait qu'abréger vers l'an 550 de notre ère.

Les auteurs classiques dont les noms sont cités par l'abbé de Ferrière, font connaître une partie de ceux qui composaient sa bibliothèque. Ce sont divers ouvrages de Cicéron (2), Salluste (3), Virgile (4), Horace (5), les Commentaires de César (6), Trogue-Pompée (7). Il ajoute à ces auteurs, Valère-Maxime (8), Tite-Live (9), Quintilien (10), Suétone (11), Aulugelle (12), Servius (13), Macrobe (14), Cassiodore (15), Boëce (16), Priscien (17).

---

(1) Stephan. Baluzius ad B. Lupi ep. LXIV, p. 402. — (2) B. Lupi epistola I. — (3) ep. XXXIII. — (4) ep. I. — (5) Ibid. — (6) ep. XXXVII. — (7) ep. XX. — (8) ep. XCIII. — (9) ep. XXXIV. — (10) ep. LXII. — (11) ep. XCI. — (12) ep. I. — (13) ep. XV. — (14) ep. VIII. — (15) ep. LXII. — (16) ep. V. — (17) ep. VIII.

Les citations éparses dans les ouvrages de Raban Maur, abbé de Fulde, et qui fut maître du précédent, ajoutent, à ces auteurs classiques, les suivans, qu'il n'aura pas manqué de communiquer à son disciple. Ce sont l'Iliade et l'Odyssée d'Homère (1), Aristote (2), Caton (3), Ennius (4), Plaute (5), Lucrèce (6), Varron (7), Ovide (8), Perse (9), Lucain (10), Pline (11), Stace (12), Josèphe (13), Juvénal (14), Martial (15), Apulée (16).

La connaissance du nombre des anciens auteurs qui existaient en France au neuvième siècle, s'accroît par la lecture de

---

(1) Rabani Mauri *De Universo*, lib. XV, cap. II, p. 203. — (2) Ibid. lib. VII, cap. VII, p. 122. — (3) Lib. XIV, cap. I, p. 187. — (4) Lib. XX, cap. XXXIX, p. 251. — (5) Lib. XVI, cap. I, p. 209. — (6) Lib. XV, cap. II, p. 203. — (7) Lib. XIII, cap. XII, p. 185. — (8) Lib. VII, cap. VII, p. 122. — (9) Lib. XIX, cap. VI, p. 237. — (10) Lib. XV, cap. IV, p. 204. — (11) Lib. VIII, cap. I, p. 130. — (12) Idem *De art. grammat.*, p. 38. — (13) *De universo*, lib. XII, cap. IV, p. 175. — (14) *De arte grammat.* cap. *De adverb.* — (15) *De universo*, lib. VII, cap. VIII, p. 125. — (16) Ibid. Lib. XV, cap. VI, p. 208.

la chronique de Fréculphe, évêque de Lisieux. On conviendra que le titre de cet ouvrage répond bien à la modestie de l'auteur; mais une narration aussi suivie, et dans laquelle se trouve fondu, avec autant de précision que de clarté, tout ce que fournissaient les plus anciennes sources alors connues de l'histoire tant sacrée que profane, n'aurait-elle pas mérité le titre d'histoire universelle?

En effet, si nous considérons que Fréculphe écrivait à une époque où l'on commençait à peine à rassembler en France les premiers élémens de la critique perfectionnée qui constitue aujourd'hui le caractère de nos Mémoires académiques, ne sera-t-on pas étonné de la méthode avec laquelle ce savant évêque développait les moyens alors naissans de ce grand art?

Il serait très-curieux d'examiner comment il a pu, dans une narration rapide, surmonter les difficultés continuelles qu'il rencontrait dans la recherche des synchronismes; n'attacher aux événemens que le récit de leurs circonstances importantes; dépouiller

ingénieusement la mythologie de son écorce merveilleuse pour en tirer et mettre au jour le fruit historique; comment enfin une chronique écrite au neuvième siècle peut encore fournir, au dix-neuvième, une lecture attachante et agréable, même après celle du Discours de Bossuet, dont la chronique de Fréculphe peut être considérée pour avoir été le modèle.

Il avertit simplement, dès son début, qu'il ne citera qu'un petit nombre d'historiens, préférant de faire entrer dans sa narration celle même des auteurs; mais pour peu qu'on se soit rendu familières les sources originaires de ses récits, on reconnaît aisément, dans son travail, la diction même de ces anciens auteurs.

On peut donc croire qu'il possédait l'ouvrage, aujourd'hui perdu, que Dion Cassius avait écrit sur les Goths (1). Il puise

(1) Omnibus barbaris Gothi sapientiores extiterunt, Græcis penè consimiles, ut refert Dio qui historias eorum annalesque græco stylo composuit. — Freculphi *Chronic.* tom. I, lib. II, cap. XVI.

évidemment dans l'histoire de ces mêmes Goths par Jornandès, sans toutefois le citer, ainsi que dans Ablavius (1), auteur dont la perte est bien à regretter pour l'ancienne histoire du Nord; comme nous regretterions peut-être encore la perte de Jornandès, si Æneas Sylvius, pape sous le nom de Pie II, n'avait découvert le manuscrit de cet historien dans une bibliothèque d'Allemagne. Fréculphe paraît avoir aussi connu les chants historiques des Goths, qui avaient été composés au temps de Dicénæus et de Sylla (2).

En se bornant aux ouvrages dont les titres ne se rencontrent pas en lisant les deux auteurs précédens du neuvième siècle, on remarquera, dans la chronique de Fréculphe,

---

(1) Freculphi *Chronicon*, tom. I, lib. II, cap. XVI.

(2) En parlant de Dicenæus et des Goths, . . . « qui in omnem philosophorum sapientiam eos introducens, barbaros mores eorum compescuit, carminibus et diversis cantibus animas demulcens eorum, studiosas reddidit; undè et carmina in ipsorum lingua adhuc *extant* diversa ab eis composita. — Freculphi *Chron.* Ibid.

Platon (1), Cornelius Nepos (2), Pomponius Mela (3), Tacite (4), Ptolémée (5), Dion Cassius (6), Eusèbe de Césarée (7), Justin (8). Cette dernière citation pourrait faire penser que sous le nom de Trogue-Pompée, l'abbé de Ferrière ne connaissait que l'abrégé de cet auteur; mais l'un ne pouvait-il pas posséder l'ouvrage entier, l'autre l'abrégé seulement? car saint Jérôme avait cité distinctement ces deux ouvrages.

Fréculphe possédait aussi Egesippe (9), Tatien (10), les Stromates de Clément d'Alexandrie (11). Il cite, comme alors très-répandue, la traduction grecque d'un traité contre les manichéens, par Archélaüs (12), évêque de Mésopotamie. Il lisait certainement les dix livres de mathématiques écrits par Anatolius

(1) Freculph. *Chron.* tom. I, lib. IV, cap. XIV. — (2) Ibid. lib. III, cap. VII. — (3) Ibid. lib. II, cap. XVI. — (4) Tom. II, lib. II, cap. VI. — (5) Tom. I, lib. II, cap. XVI. — (6) Ibid. — (7) Ibid. — (8) Ibid. lib. II, cap. VIII. — (9) Tom. II, lib. II, cap. XVII. — (10) Ibid. cap. XIX. — (11) Ibid. lib. III, cap. XXVII. — (12) Ibid. cap. XII.

d'Alexandrie (1), qui vivait à la fin du troisième siècle, puisqu'il avoue modestement qu'il avait peine à les comprendre. Mais s'il est prouvé qu'il a connu les cinq livres de Jules Africain, dont il parle comme d'un ouvrage existant de son temps (2), cela montrerait combien il serait essentiel de comparer quelques points de la chronique de Fréculphe avec le travail de George Syncelle et l'histoire arménienne de Moïse de Choren, parce que ce dernier, surtout, consultait les mêmes sources que Jules Africain. On veut parler ici de ces livres des temples et de ces archives royales qui furent, pour ainsi dire, les pépinières primordiales des histoires.

Le savant évêque de Lisieux manifeste le zèle qui le portait à la recherche des auteurs, quand il témoigne le regret de n'avoir pu se procurer un ouvrage de Jules Cassien (3), qu'il trouvait cité dans les Stromates

(1) Freculphi *Chronicon*, Tom. II, lib. III, cap. XIII. — (2) « Julius Africanus cujus quinque de temporibus *extant* volumina. — Ibid. cap. VIII. — (3) Ibid. cap. XXVII.

de Clément d'Alexandrie. Il n'ignorait pas même ce que les bibliothèques des régions les plus éloignées contenaient de particulier, puisqu'il cite, comme existant à Césarée, un exemplaire des ouvrages d'Origène (Adamantius), qu'Eusèbe (1) avait copié de sa main.

Il donne encore une preuve de sa critique éclairée, en décidant qu'un traité *De fato contra mathematicos* (2), attribué à Minutius Felix, n'était pas conforme pour le style à celui de cet auteur (3). Fréculphe cite en effet un traité composé sous le même titre par Bardésane d'Edesse (4).

Il paraît en général qu'il a possédé tous les livres dont il parle, et dont plusieurs ne se retrouvent plus, car il fait observer lorsqu'il n'en a connu quelqu'un que par des mentions passagères. C'est ainsi qu'en nommant Triphilus, évêque d'Alexandrie (5), il ajoute que ses ouvrages ne lui étaient jamais

(1) Freculphi *Chronicon*, tom. II, lib. III, cap. XIII. — (2) Ibid. cap. VII. — (3) Ibid. — (4) Ibid. lib. II, cap. XX. — (5) Ibid. lib. IV, cap. VIII.

parvenus. Nous avertissons pour la dernière fois, que si nous ne disons rien des Pères de l'Église et d'autres auteurs ecclésiastiques, c'est qu'ici comme dans la suite de ces recherches, ils n'appartiennent pas à un plan qui n'admet que les classiques d'un autre genre.

La bibliothèque de Photius contenait indubitablement les deux cent quatre volumes dont il nous a laissé l'analyse; et l'on sait de combien d'auteurs grecs elle nous fait retrouver au moins quelques restes échappés à l'oubli par ses soins. Enfin le prix qu'on attachait aux livres était tel, vers l'an 883, que dans l'incendie qui fit perdre aux moines de l'abbaye de Fleuri tout ce qu'ils possédaient de mobilier, ils s'attachèrent à sauver de préférence leur bibliothèque (1), qui devint par la suite si justement célèbre.

AU Xe SIÈCLE, pour justifier le solécisme que lui avait reproché un moine de l'abbaye

(1) *Acta SS. Bened.* sæc. IV, part. II, p. 409.

de Saint-Gal, le savant Gunzon cite une foule d'auteurs dont il mêle l'autorité aux traits acérés de son érudition polémique. Il fait remarquer, parmi les cent volumes qu'il introduisit en France, le Timée de Platon, et Martianus Capella, qui n'avait pas encore été cité chez nous.

Les noms disséminés dans les lettres de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II, ajoutent aux énumérations précédentes l'astronome Manilius (1), Victorin le rhéteur (2). On y rencontre le traité des maladies des yeux par Démosthène, médecin gaulois (3),

---

(1) *Bibl. veter. patr.* Gerberti ep. CXXX, p. 687. — (2) Ibid.

(3) « Nosti quanto studio librorum exemplaria undique conquiram, nosti quot scriptores in urbibus aut in agris Italiæ passim habeantur. Age ergo, et te solo conscio ex tuis sumptibus, fac ut mihi scribantur M. Manilius de Astrologiâ, Victorinus de Rhetoricâ, Demosthenis ophtalmicus. » — Il fallait pour cela faire quelques frais, et prévoyant, à ce qu'il paraît, que le moine Rainaud auquel il s'adressait, pourrait craindre de découvrir par là qu'il avait quelque argent, le Pape Gerbert ajoute :

qui vivait à Marseille sous le règne de Néron, et dont Galien (1) a cité les ouvrages aujourd'hui perdus, excepté les fragmens qui nous en restent dans les traités d'Aëtius (2).

Il est continuellement parlé de livres dans les lettres de Gerbert, et des sommes d'argent qu'il employait, étant pape, à en faire rechercher dans toute l'Italie, l'Allemagne et la Belgique (3). Il insiste, dans sa correspondance avec quelques savans, sur la nécessité

« Spondeo tibi, frater, et certum teneo, quod obsequium fidele hoc, et hanc laudabilem obedientiam sub sancto silentio habebo, et quidquid erogaveris cumulatum remittam, secundum tua scripta, et quo tempore jusseris. — Ep. CXXX.

(1) Galeni *oper.* edit. Basil. p. 39.

(2) AEtii medici græci, *Contract. ex vet. med.* lib. VII.

(3) « . . . . . Bibliothecam assiduè comparo, et sicut Romæ dudum, ac in aliis partibus Italiæ, in Germaniâ quoque ac Belgicâ scriptores, autorumque exemplaria multitudine nummorum redemi. . . . quos scribi velimus in fine epistolæ designabimus : scribenti membranam sumptusque necessarios ad vestrum imperium dirigemus... — Gerberti ep. XLIV, p. 675.

de s'appliquer surtout à la correction du texte de Pline (1); et pour se procurer l'Achilléide de Stace, il promet en échange une sphère céleste en bois, recouverte d'une peau de cheval (2). On lisait encore alors à la bibliothèque de l'abbaye de Fleuri, le traité de la république par Cicéron (3), ouvrage perdu que Pétrarque

---

(1) « Plinius emendetur, Eugraphius recipiatur; qui Orbacis et apud sanctum Basolum sunt, perscribantur. Fac quod oramus ut faciamus quod oras. — Ep. VII, p. 669.

(2)..... Opus Achilleidos, quod benè quidem incepisti, sed defecisti dum exemplar defecit. Itaque et nos beneficii non immemores, difficillimi operis incepimus sphæram, quæ et torno jam sit expolita et artificiosè equino corio obvoluta, sed si nimia cura fatigaris habendi simplici fuco interstinctam, circa martias calendas eam expecta, nisi fortè cum orizonte ac diversa cælorum pulchritudine insignitam præstoleris annuum perhorrescas laborem. — Gerberti ep. CXLVIII, p. 689.

(3) « Comitentur iter tuum Tulliana opuscula de rep. et in Verrem et quæ pro deffensione multorum plurima Romanæ eloquentiæ parens conscripsit. »—Ep. LXXXVII, p. 681.

désespérait de retrouver (1), et qui nous a été restitué avec tout le succès possible, en rassemblant et réunissant les fragmens dispersés qui ont pu être recueillis (2).

Au même siècle, Térence était cité par Abbon dans ses sermons; Eutrope par Flodoard (3), dans son histoire de Reims; et un catalogue écrit vers l'an 1000, porte au nombre des livres dont la lecture était d'usage au réfectoire de l'abbaye de Saint-Etienne en Allemagne, la Dialectique d'Aristote et un ouvrage d'Hygin (4). Le même catalogue comprend Apollonius, sans aucune autre addition; mais il paraît que c'était le roman d'Apollonius de Tyr qui existait dans l'abbaye de Fontenelle, au huitième siècle, comme nous l'avons fait remarquer.

L'amour des lettres s'étendait jusque chez les Bulgares; et l'on en voit la preuve quand

---

(1) Petrarch. *oper.* lib. XV, p. 948. — (2) Ciceronis *De reipublicâ*, edente Bernardi, 1807. — (3) Flodoardi *Chron.* tom. II, p. 505. — (4) Pezii *Thes. anecd.* tom. I, *Dissert. Isag.* p. XXV.

on lit qu'un de leurs rois voulut se rendre à Constantinople pour y étudier les écrits de Démosthène et d'Aristote (1). On remarque aussi, qu'au même temps, la bibliothèque de cette ville impériale était si riche en anciens historiens, qu'elle fournit les cinquante-quatre livres d'extraits que Constantin Porphyrogénète en fit faire, afin de faciliter la recherche de tout ce qui pouvait s'y trouver d'intéressant pour la politique de son siècle. Il est arrivé de là que ces extraits devenant plus recherchés que les originaux mêmes, et les copistes ayant négligé d'en multiplier également les exemplaires, les originaux ont péri, et les extraits mêmes ont eu pour la plupart un sort semblable; car nous n'en avons conservé que le seul livre qui est intitulé : *Excerpta Legationum.*

Le même siècle fournit un exemple remarquable des soins pris pour la conservation des livres. L'abbé de Saint-Gal donna cet exemple en faisant transporter sa bibliothèque dans les

(1) Luitprand. lib. III, cap. VIII.

monts de l'Helvétie, pour la soustraire au pillage des Hongrois dont il voyait son abbaye menacée (1). Nous avons vu que l'abbé de Ferrière prenait les mêmes précautions au siècle précédent, et que toutes les fois que les irruptions des Normands l'obligeaient à chercher un asile, il y transportait ses livres avec les instrumens de la culture des vignes et des fruits, qu'il paraît avoir perfectionnée comme tant d'autres religieux (2).

---

(1) Bruschius. *Hist. Bohemic.*

(2) On sait que nous devons à saint François de Paule l'introduction du poirier de bon-chrétien. L'origine du poirier de Saint-Germain nous est fixée quelque part dans un mémoire de Fréret : son fruit provient d'une greffe prise d'un sauvageon de la forêt de cette ville. Le pêcher était cultivé avec soin dans le jardin de l'abbaye de Saint-Denys, dès l'an 784. Nous l'apprenons de l'anonyme contemporain de Charles le Chauve, dans un récit de miracles attribués au saint. *

La culture du pêcher continuait d'être pratiquée dans le neuvième siècle à l'abbaye de Ferrière, et Framboisier, médecin de Henri IV, parlait des pêches de Corbeil

* *Acta SS. Bened.* sæc. III, pars II, p. 345.

AU XIe SIÈCLE, on éprouvait encore, en beaucoup de lieux, la privation des livres dont les travaux du dixième siècle n'avaient encore pu réparer la perte, après que la France eut été ravagée par les Sarrasins, les Normands, les Hongrois et les Bulgares. Combien ne sommes-nous pas redevables à l'ordre des Chartreux pour les copies qu'ils ont multipliées, et particulièrement au vénérable Guigues, pour avoir fait de cette occupation un

---

comme des meilleures d'alors *; mais on n'a pas fait remarquer qu'elles auront été cultivées dans l'abbaye de ce lieu, depuis que l'abbé de Ferrière en avait envoyé à Odon, de Corbeil, en lui recommandant de se faire au moins rendre les noyaux pour les planter, si le porteur ne remettait pas fidèlement les fruits mêmes.

« Persica quæ pollicitus sum per cursorem quem jam bene cognoscitis misi. Ea si, ut vereor, voraverit, vel vi sibi erepta questus fuerit, extorquete precibus ut vel ossa tradat, nisi tamen et ipsa consumpserit; ut jucundissimorum persicorum sitis quandoque participes. — B. Lupi epist. CXI.

* *Instruction pour les jardins fruitiers*, Paris, 1716, tom. I, p. 386.

point capital des statuts qu'il donna à cet ordre, vers l'an 1110 ?

Les bibliothèques d'Italie n'étaient pas alors plus riches que les nôtres. Celle de l'abbaye de Pompose, près Ravenne, ne comptait que soixante-trois volumes, quoiqu'elle eût alors à raison même de ce nombre, une grande réputation. (1) Le catalogue en est connu, et l'on n'y remarque que sept des classiques déjà nommés, parmi lesquels se trouvait Tite-Live réduit à dix livres seulement, et dont le reste était devenu dès-lors l'objet des recherches les plus actives. L'abbé de Pompose, qui n'épargnait aucun soin pour en retrouver des fragmens, se proposait particulièrement de réunir en un même corps les ouvrages divers de chaque auteur; car qui pouvait se flatter, à cette époque, d'avoir un Cicéron et même un Horace complet ?

L'abbaye du Bec se distinguait alors par son zèle à rechercher les traités des anciens médecins qui manquaient encore aux biblio-

(1) Bern. de Montfaucon, *Diarium ital.* cap. VI, p. 83.

thèques de France. Elle parvint à découvrir les Aphorismes d'Hippocrate (1) et un Traité de Galien. Il est aussi question d'un autre traité de ce dernier, *De usu partium*, qui fut légué aux médecins de Paris, sous la date de l'an 1009, suivant une note portée sur le registre de la faculté de médecine de cette ville, environ l'an 1390 (2).

On peut juger combien la découverte de ces deux corps de doctrine fut importante pour l'art de guérir, lorsque surtout on lit à la suite d'un manuscrit du neuvième siècle, une formule (3) qui consistait à faire infuser

---

(1) *Hist. lit. de la France*, tom. VII, p. 136. — (2) Voyez les Lettres choisies de Guy Patin, tom. I, lettre LII, p. 153.

(3) Voici cette recette, telle qu'on la trouve à la fin du manuscrit, après la table du volume :

« Ad ficum quemcumque. Plantaginis plantæ viginti septem in circuitu fodiantur et cum oratione dominicâ de fosse (*sic ibi et passim*) singillatim colligantur ac de unâ quâque plantâ solum modo singuli folii (*sic*) accipiantur et cum eisdem totidem partes de stercore maiali in modum avellane mortario commixte terantur. Ac deinde ejusdem numeri grana piperis simul trita mittantur et

ensemble dans du vin, des feuilles de plantain, du poivre, du miel, de la fiente de porc; joignant à tous ces ingrédiens une transcription de prières.

Il est à croire qu'en France l'étude renouvelée des ouvrages d'Hippocrate et de Galien, aura fait cesser peu à peu ces pratiques à la fois empiriques et superstitieuses, et que la médecine aura commencé à participer au

---

postea cum tribus calicibus vini seu tribus cochleariis mellis distemperentur. Tum verò per tres matutinos infirmus calicem bibat. Ita ut statim in lecto collocatus aut sudando indormiat aut multum coopertus valdè calidus fiat. » *

On trouve des formules encore plus superstitieuses dans l'ouvrage de Marcellus, médecin à Bordeaux en 381, et il suffit de lire ce que Pline a dit de la médecine exercée chez les Gaulois, pour ne point être étonné des pratiques superstitieuses de nos pères. Si quelqu'un était tenté de se moquer de leur simplicité, on pourrait lui demander quel progrès notre matière médicale avait faits depuis que nous l'avons reçue des Arabes, jusqu'à ce que les Tournefort et les Jussieu en eussent préparé en partie la réforme dans leur Méthode naturelle; du moins en ce qui concerne les vertus des plantes.

* Preces variæ, *Codex Mazarinæus*, n° 117.

même essor que prit l'étude du droit, par la découverte que les Pisans avaient faite, à Amalfi, des Institutes de Justinien (1), et à celui que prirent les mathématiques, l'astronomie, la musique, au onzième siècle, dans les ouvrages de l'auteur du *Salve regina* et de l'*Alma redemptoris* : Herman (2) surnommé le contrefait *(Contractus)*.

Parmi les motifs qui étendirent alors l'étude du droit jusqu'aux monastères, on remarque le soin d'en défendre les propriétés : et c'est pour cet objet qu'un religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille sollicitait de son abbé la permission de séjourner à Pise (3).

AU XIIe siècle, Pierre le chantre paraît être le premier Français du moyen âge qui ait cité formellement Euripide (4), dans son

(1) Pasquier *Recherches*, lib. IX, cap. XXXIII. — (2) Magdèburgenses, cent. XI, cap. VII, p. 368; cap. X, p. 635. — (3) Martenne, *Ampliss. collect.*, tom. I, p. 470. — (4) Petri Cantoris *Verbum abbreviatum*, cap. III.

livre intitulé, *Verbum abbreviatum*; mais Raban Maur l'avait au moins nommé trois siècles auparavant (1). Pierre le chantre cite aussi, par addition à tant d'autres qui ont paru dans les siècles précédens, Démosthène, Ausone, Porphyre, Sulpice-Sévère, Arator (2).

Les écrits de Pierre de Blois ajoutent Hérodote (3), des œuvres plus complètes d'Hippocrate (4), Tibulle (5), Quinte-Curce (6), Jules Frontin (7), Diogène Laërce (8), Elien (9), Aurèle Victor (10), Jules Capitolin (11), Lampride (12), Vegèce (13), Polien (14), Claudien. On voit enfin apparaître une tragédie et une comédie (15) du temps, et ces com-

---

(1) Raban. Maur. *De arte grammat.* lib. II, p. 46, col. 2. — (2) Petr. cant. *Verb. abbrev. in indice præliminario ad calcem*, edit. Montibus, 1639. — (3) *Bibl. veter. Patr.* tom. XXIV. Petri Blesensis epist. CXII. — (4) ep. XC. — (5) ep. LXI. — (6) ep. CXIX. — (7) ep. LIX. — (8) Ibid. (9) ep. XCV. — (10) ep. XLII. — (11) Ibid. — (12) ep. XCIV. — (13) ep. CXXI. — (14) ep. CXXIX.

(15) Nomen vestrum diuturniore memoria commendabile reddent tragædia vestra de Flaura et Marco, versus de pulice et muscâ, comœdia vestra de Alda..... Plus

positions dramatiques sont citées comme célèbres alors parmi les ouvrages de Guillaume de Blois, frère de Pierre de Blois, qui nous en a conservé du moins les titres.

Pour mieux juger avec quel zèle on s'appliquait à compléter en bons auteurs les bibliothèques de France, et néanmoins la lenteur avec laquelle nos collections s'augmentaient, il faut considérer l'état où se trouvaient celles même des abbayes les plus célèbres.

Les titres réunis des livres que les abbés du Mont-Cassin, Thibaut et Didier, firent copier pour remplacer ceux que les Sarrasins

---

honoris accrevit vobis ex vestris operibus quam ex quatuor abbatiis. — ep. XCIII.

Le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Molck en Autriche, fait mention d'un manuscrit de cette comédie, en ces termes ; * Anonymi *Alda*, id est comedia versu elegiaco. Incipit argumentum :

Dum parit Alda perit Vitricus pro conjuge natam
Suscipit, etc.

Nous indiquons la recherche de cette pièce, si elle est encore inédite.

* Bibliotheca Benedictino-Mellicensis, p. 46.

avaient anéantis ou dispersés, ne présentent parmi les quatre-vingt-dix volumes détaillés dans la chronique de ce monastère (1) que sept auteurs classiques, entre lesquels on distingue pour la première fois l'itinéraire d'Antonin, et Cresconius, poëte du huitième siècle, qui chanta les guerres d'Afrique. Le catalogue de l'abbaye de Saint-Etienne ne contenait que dix de ces auteurs, et c'était beaucoup alors.

Jean de Salisburi, Anglais d'origine, que nous aurions dû citer plutôt, pour l'ordre rigoureux des époques, n'aura pas négligé l'accroissement de la bibliothèque de Chartres, dont il fut évêque en 1176. Frère utérin du pape Adrien IV (2), avec lequel il se glorifiait d'avoir mangé à Rome au même plat et bu au même verre, c'était le littérateur le plus renommé de son temps. Il devait principalement sa célébrité au Policrate et au Métalogue, ouvrages bien connus pour l'abondante érudition qui s'y trouve prodiguée.

---

(1) *Chronic. Cassin.* lib. II, cap. LII; lib. III, cap. LXIII. — (2) Joan. Salisbur. *Metalog.* lib. III, cap. XLII.

Les auteurs classiques que Jean de Salisburi ajoute à l'apparition successive des précédens, sont : Esope (1), Isocrate (2), Héraclide de Pont (3), Hygin *De vitâ rebusque virorum illustrium* (4), Corneille Celse (5), Pétrone (6), Epictète (7), Nonius Marcellus (8), Palladius (9). Il faut cependant que le Pétrone ait existé bien auparavant en France, car nous avons trouvé son nom rejeté à la fin d'un catalogue écrit au dixième siècle, et qui termine un manuscrit des ouvrages de saint Maxime (10).

---

(1) Joann. Salisbur. *Metalog.* lib. IV, cap. XXIX. — (2) Ibid. lib. I, cap. II. — (3) *Policratic.* lib. VII, cap. I. — (4) Ibid. lib. V, cap. VII. — (5) Lib. VI, cap. XIX. — (6) Lib. VIII, cap. VII. — (7) *Index ad calcem.* — (8) Ibid. — (9) Lib. IV, cap. XXX. — (10) *Codex Mazarinæus*, n° 130.

Voici le catalogue de cette bibliothèque, qui quoique peu intéressant par lui-même, trouvera ici sa place comme inédit, et pouvant être comparé avec quelques autres qui ont été publiés dans les recueils :

Biblia Vulfadi.	Historia tripartita.
Historia Josephi.	Liber Paterii.
Historia AEgesyppi.	Sancti Dyonisii ariopagitæ.

Les auteurs du quatorzième volume de l'histoire littéraire (1) ont fait remarquer quelques-uns des classiques perdus dont on trouve les noms dans les ouvrages de Jean de Salisburi, tels que Coquus dont il cite (2) deux épigrammes, Cratinus (3), Satyrus (4), Furius

---

Litteræ ejusdem.
Epistolæ Gregorii ex registro.
Augustini de confessione et de trinitate.
Origenis in epistolis Pauli ad Romanos.
Litteræ in Genesi, in Exodo, in Levitico, in Lucam, in Jesum filium Nave.
Excerptum in Job ex dictis beati Gregorii.
Sermones Cypriani prima.
Litteræ ad diversos, pars II.
Omeliæ Johannis Chrisostomi in Matt. XXV.
Acta Synodalia.
Libri Perifiseon II.
Ambrosii de officiis.
Ambrosii de Psalmis CXVIII.
Epistolarum Ambrosii.
Pastoralis de littera et spiritu.
Canones.
Interpretatio Hieronimi nominum Hebraicarum (*sic*)
Ambrosii de Joseph.
Explanatio Hieronimi in Danielem.
Omeliæ Joannis diversæ.
Ambrosii De superbiâ carnis.
Petronii.
Epistolæ Joannis ad Gregoriam in palatio.
Scoliarum Maximi.

(1) *Hist. litt. de la France*, tom. XIV, p. 160. — (2) Policrat. lib. VII, cap. VII. — (3) Lib. V, cap. XVII. — (4) Lib. VII, cap. XII; Lib. VIII, cap. XIII.

Albinus (1), Flavianus (2), auteur d'un livre intitulé *De vestigiis philosophorum*, enfin un traité de Caius César (3) sur l'analogie; il faut ajouter à ces recherches et remarquer encore, dans les écrits de Jean de Salisburi, Portunianus et Publius Carpus. Vossius (4) conjecturait que le premier fut probablement auteur d'un traité de la continence; mais Vossius n'a pas fait remarquer que le savant évêque de Chartres cite assez formellement le titre d'un autre ouvrage de cet ancien auteur, en s'exprimant ainsi : *percurrat Portuniani Civilia instituta* (5).

A cette époque, à laquelle nos bibliothèques étaient encore si dépourvues de tout autre ancien auteur que des classiques latins, Eustathe, archevêque de Thessalonique, citait, dans ses commentaires sur Homère et sur Denys le Périégète, un grand nombre de

(1) Policrat. lib. VIII, cap. XII. — (2) Lib. II, cap. II, XXVI. — (3) Lib. I, cap. XV, XXI. — (4) Ger. Joann. Vossius, *De hist. lat.* lib. III, p. 262. — (5) Policrat, lib. VIII, cap. VII, p. 377. F.

classiques grecs qui n'ont commencé à nous être connus qu'au quinzième siècle.

Les recherches dont nos cénobites s'acquittaient avec activité auront pu nous acquérir les Institutes de Justinien, bien peu de temps après qu'on les eut découvertes à Amalfi, vers le onzième siècle (1), puisqu'un manuscrit du douzième, cité dans le *Ménagiana* (2), prouve la connaissance antérieure de l'original qui aura dû servir à la traduction en langue romane. Le texte latin se trouve d'ailleurs cité parmi les livres du Mont-Cassin (3), que Didier fit écrire au milieu du douzième siècle.

Vers le même temps Robert, abbé de Thorigni, s'attachait particulièrement à la correction d'un manuscrit de Pline (4), celui de tous les auteurs latins qui exige de ses commentateurs la critique et les connaissances

---

(1) Pasquier, *Recherches*, liv. IX, chap. XXXIII. — (2) *Ménagiana*, tom. IV, p. 130. — (3) *Chron. Cassin.* lib. III, cap. LXIII. — (4) Guiberti abb. De Novigento *oper.* appendice X, p. 716.

les plus variées. L'historien anglais Henri, archidiacre d'Hutington, caractérise cet abbé en ces termes : *virum tam divinorum quam secularium librorum inquisitorem et conservatorem studiosissimum* (1). Il paraît que le même abbé de Thorigni avait procuré le manuscrit de Pline à nos bibliothèques de Normandie (2).

Dès ce temps même nous connaissions l'ouvrage attribué à Darès le Phrygien (3), car un manuscrit de ce poème traduit en langue romane existe dans la bibliothèque Ambroisienne à Milan, et Montfaucon a jugé que l'écriture en est du douzième siècle. Ce même ouvrage est probablement porté encore sous le nom de Dareta, dans le catalogue des livres de l'abbaye de Saint-Etienne (4).

Après avoir fait connaître par degré les services que les religieux français ont rendus

(1) Guiberti *oper.* p. 736. — (2) Ibid. p. 716. — (3) Montfaucon, *Diar. ital.* p. 19. — (4) Pezii *Thesaur. anecd.* tom. I; *Dissert. Isagog.* p. XXV.

à la littérature, sous les rapports de l'introduction et de la conservation des manuscrits il serait naturel d'exposer aussi les services du même genre dont on pourrait être redevable aux séculiers. Nous laissons ce travail à celui qui taxerait de partialité l'exposé des faits rapportés jusqu'ici. Les élémens n'en peuvent être abondans, car les collections séculières se trouvent rarement citées dans le moyen âge. Elles étaient d'ailleurs toujours divisées après la mort de ceux qui les avaient rassemblées, et par là même s'anéantissant, elles n'avaient pas, comme celles des cloîtres, ce caractère spécial de source d'instruction permanente, qui seul peut mériter l'intérêt public et surtout celui de la postérité.

Il n'a plus été question des bibliothèques d'Ausone et de Philomusus, du préfet Tonance Ferreol, de Philagre et de tant d'autres séculiers après leur mort. La bibliothèque d'Evrard, comte de Frioul, qui vivait à la cour de l'empereur Lothaire, vers l'an 868, ne comprenait, en objets relatifs à la littérature proprement dite, que le livre de la loi

des Francs (1), les synonymes d'Isidore, la cosmographie d'Ethicus, le livre de la cité de Dieu, à raison des matières qui s'y trouvent mêlées, les faits et gestes des pontifes romains et des Francs, Paul Orose. On y doit remarquer, relativement aux sciences médicales, un traité *De physiognomiâ*, par Loxus, médecin. Ce traité, cité par Origène (2), et que nous avons perdu, existe peut-être encore dans quelque bibliothèque d'Allemagne ou d'Italie. Il est utile d'en avertir.

Le comte de Frioul partagea ses livres entre ses trois enfans. Mais Charles le chauve consulta mieux l'intérêt des lettres, lorsqu'ayant sans doute en vue la perpétuité des sources de l'instruction, il légua les deux tiers de sa bibliothèque aux abbayes de saint Denys et de Compiègne (3). Il paraît qu'elle était considérable pour le temps, et bien fournie d'auteurs anciens que ne manquèrent

(1) Luc. Acherii *vet. script. spicilegium*, tom. XIII, p. 493. — (2) Origen. *contra Celsum*, p. 26. — (3) Stephan Baluzius *Capitular. reg. Fr.* p. 264, n° 12.

sans doute pas d'y introduire les savans irlandais que ce prince avait attachés à sa cour.

Quelle qu'ait été l'assiduité des cénobites à reproduire les manuscrits, comme on peut en juger, lisant que cinq moines seulement copièrent une bible dans l'espace de cinq mois (1), il ne faudrait pas conclure que les livres des monastères eussent pu être nombreux, en des temps aussi peu favorables à la stabilité des études.

Le catalogue écrit au neuvième siècle, que nous avons cité plus haut, et qui se trouve à la fin d'un manuscrit des scholies de saint Maxime sur saint Grégoire (2), ne porte qu'à trente-deux volumes, la bibliothèque du couvent auquel ce manuscrit appartenait; celle de l'abbaye de Saint-Etienne en Allemagne n'en contenait que quarante-trois; celle

---

(1) Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. LXI, n° CXXVI.

In quo non mirum siquid minus extitit actum
Sed mage mirandum per menses quinque peractum
A monachis totidem.

(2) *Codex Mazarinæus*, n° 130.

d'Evrard, comte de Frioul, ne montait qu'à cinquante (1); celle de Guidon, abbé de Pompose près Ravenne, qu'à soixante-deux volumes (2) au onzième siècle; celle de l'abbaye de Moyen-Moutier, qui nous fournit l'exemple précédent de la célérité de ses copistes, était de soixante-sept volumes; celle du Mont-Cassin, au douzième siècle (3), n'en présente que quatre-vingt-dix; et celle que Gérard légua à l'église d'Angoulême, vers l'an 1136, n'en contenait que cent (4).

On était donc bien fondé à citer comme une grande magnificence la biliothèque de l'abbaye de Gemblou en Belgique, dans laquelle, vers l'an 1048, Olbert était parvenu à réunir cent volumes de l'Ecriture-Sainte à soixante volumes d'auteurs profanes (5). Mais les deux cents volumes de l'abbaye de Pon-

---

(1) Luc. Acheri. *vet. script. spic.* tom. XIII, p. 498. — (2) Montfaucon, *Diar. ital.* cap. VI, p. 83. — (3) *Chron. Cassin.* lib. II, cap. LII; lib. III, cap. LXIII. — (4) Phil. Labæi. *Bibl. MSS. libr.* tom. II, p. 261. — (5) *Acta SS. Bened.* sæc. VI, pars I, p. 605.

tivi en Bretagne, sont un exemple unique, et qu'on ne rencontre depuis le neuvième siècle dans l'énumération d'aucune ancienne bibliothèque de France ni des régions voisines; ce qui est très-remarquable.

Il est une raison bien simple de ces résultats peu nombreux, mais qui paraîtront cependant considérables, si l'on observe que le nombre actuel des classiques latins se trouve à peine doublé par le produit des recherches faites durant les siècles qui se sont écoulés depuis le milieu du dixième. On s'appliquait principalement alors à multiplier les copies des livres nouvellement composés ou découverts, et avec d'autant plus d'activité que les guerres détruisaient en un jour les produits des plus longs travaux; car combien de bibliothèques n'a-t-on pas dû renouveler comme celles du mont Cassin et de l'abbaye de Tours? Mais on ne découvrait que bien rarement un classique inconnu. Son apparition intéressait alors si vivement, qu'on envoyait de toutes parts pour en obtenir la copie.

Deux obstacles principaux empêchaient les livres de devenir communs et d'accélérer les progrès de l'instruction générale. Le premier dérivait des langues savantes dont la connaissance était rare ailleurs que dans les cloîtres, et qui tombaient en désuétude encore par la concurrence et l'usage naissant de notre langue vulgaire. L'autre était le prix excessif des manuscrits qui se trouvaient par hasard mis en vente.

Quel homme en effet, ne jouissant que d'une fortune médiocre, aurait pu penser alors à se former une bibliothèque nombreuse, lorsqu'il était si peu commun de savoir écrire, et qu'un seul manuscrit des Homélies d'Aimon d'Halberstat fut acheté au dixième siècle ou plutôt échangé par une comtesse d'Anjou contre deux cents brebis, trois muids de grain et nombre de peaux de martre (1).

La cherté des livres en fit naître le commerce au onzième siècle; c'est l'époque à laquelle on peut juger qu'il commença en

(1) Mabill. *Annal. Bened.* lib. LXI, n° 6.

France à s'en former des magasins. Un procès que Pierre de Blois fut obligé d'intenter contre un libraire de Paris nous en instruit (1), et nous apprenons de la lettre écrite à un abbé de Baugency, qu'il fut vendu à Caen une bibliothèque entière vers l'an 1170 (2).

---

(1) Cum Dominus rex Anglorum me nuper ad dominum regem Francorum nuntium destinasset libri legum venales Parisiis oblati sunt mihi ab illo publico mangone librorum : qui cum ad opus cujusdam mei nepotis idonei viderentur, conveni cum eo de pretio, et eos apud venditorem dimittens, ei precium numeravi; superveniens verò C. Saxeburgensis præpositus, sicut audivi, plus obtulit, et licitatione vincens, libros de domo venditorio per violentiam exportavit. — Petr. Bles. ep. LXXI.

(2) « Notum autem vobis facio quod bibliothecam optimam de quâ jam pridem scripsi vobis, adhuc si volueritis adhuc Cadomum invenire poteritis quam fortassis inarassemus, sed in litteris vestris nihil indè nobis mandastis. »

Il est assez remarquable qu'on ait cru suffisant à Caen de donner des arrhes pour qu'un marché fût censé conclu, au temps même où Pierre de Blois se trouvait obligé de plaider à Paris, pour se faire livrer des volumes qu'il avait payés entièrement. — Edmundi Martenne *Thesaur. Anecdot.*, tom. I, p. 502, ep. VII.

Les livres ne pouvaient être exposés en vente qu'après que l'exactitude de chaque copie avait été certifiée par les docteurs de la faculté que concernaient les matières qui s'y trouvaient traitées (1). La beauté des miniatures eu égard aux arts du temps; la facilité de connaître les auteurs anciens par le moyen des traductions qu'on en faisait en langue romane; enfin les compositions en cette langue qui commençaient à se multiplier et à étendre le crédit des lettres françaises, favorisèrent le commerce de leurs productions nouvelles.

Quant aux miniatures, elles offraient quelque attrait à la curiosité, par la bizarrerie des arabesques dont les titres et les lettres initiales étaient formés. On ne teignait plus les peaux de vélin en pourpre comme aux temps plus anciens. On n'écrivait plus guère tout un livre en lettres d'or, comme le faisaient encore au huitième siècle les religieuses

(1) Dubreul, *Antiquités de Paris*, p. 118.

d'Eike (1) dans la Gaule Belgique. Mais ce luxe était remplacé par des miniatures brillantes d'or poli et de bleu d'outre-mer, qui n'ont encore rien perdu de leur éclat.

Ne reprochait-on pas alors aux religieux de l'abbaye de Clugny de moudre l'or pour l'employer à l'ornement de leurs livres (2)?

---

(1) *Hist. litt. de la France*, tom. IV, p. 5.

(2) Ces reproches se lisent dans un dialogue écrit vers l'an 1153, où parmi l'énumération d'objets de luxe on remarque la peinture des vitraux :

« Pulchræ picturæ, variæ cælaturæ, utræque auro decoratæ, pulchra et pretiosa pallia, pulchra tapetia variis eoloribus depicta, pulchræ et pretiosæ fenestræ, vitreæ saphiratæ, cappæ et casulæ aurifrigiatæ, calices aurei et gemmati, in libris aureæ litteræ. *

» Aurum molere et cum illo molito magnas capitales pingere litteras. » **

On trouve dans ces inculpations le témoignage des arts divers qu'encourageaient les grandes abbayes et surtout l'origine des manufactures de Lyon auxquelles on est obligé de recourir aujourd'hui du fond de la Russie ; branche d'industrie que l'état actuel de nos églises ne

* Ed. Martenne, *Thesaur. anecd.* tom. V, p. 1584, 1623. — ** Ibid. p. 1623.

Quel reproche ne dut pas s'attirer, au dixième siècle, l'abbé d'Altona qui s'était fait représenter en tête d'un manuscrit, consacrant à saint Étienne les ouvrages d'Horace et de Virgile dont il avait sans doute enrichi la bibliothèque de son abbaye (1)? Nous lisons encore une semblable dédicace adressée en quatre vers à saint Benoît, patron de l'abbaye de Fleuri, sur un autre manuscrit du dixième siècle (2). Ce genre d'offrande se faisait en déposant sur un autel le livre qu'on donnait à la bibliothèque de l'abbaye (3).

Parmi les traductions en langue romane qui durent accroître le goût des livres chez

---

permet pas de soutenir, non plus que nos beaux-arts qu'elles ont si long-temps alimentés.

(1) Pezii *Thesaur. anecd. Dissert. Isag.* p. XXV.

(2) Hic liber est Benedicte tuus venerande per ævum,
Obtulit Herbertus servus et ipse tuus
Quem tibi sancte Pater tali pro munere poscens
Liber ut æternam possideat patriam. *

(3) Mabillon, *Opusc.* tom. II, p. 22.

* *Vanderbourg*, Q. Horatii opera, gallicis versibus, tom. I, p. 392.

les séculiers, en multiplier par conséquent les collections et le commerce, il faut distinguer la traduction des institutes de Justinien dont un manuscrit du douzième siècle existait à la bibliothèque de Sorbonne (1); celle de la Bible qui fut l'ouvrage de Grimoald à la fin du onzième (2); l'autre version que Valdo, marchand de Lyon et chef de la secte des Vaudois, fit faire vers l'an 1180 (3); les

---

(1) *Menagiana*, tom. IV, p. 130. — (2) *Histoire littér. de France*, tom. VII, p. LV.

(3) Les détails que les savans auteurs de l'Histoire littéraire de la France nous donnent sur les traductions en langue romane qui ont été faites en Italie, au Mont-Cassin, par Alton, probablement originaire du Poitou, et qui écrivait à la fin du onzième siècle; par Grimoald, Français qui s'était fixé en Espagne, dans un temps où la langue castillanne ne pouvait se former, à raison de ce que ce pays était alors subjugué par les Musulmans, montrent que la France était le centre des divers rayons que projetait la langue romane. On voit de nouveau combien est juste la distinction que Paschase Radbert établissait dans ce vers déjà cité :

Rustica concelebret romana, latinaque lingua,

quand on lit dans Pierre, diacre, l'éloge du moine Atton,

traductions enfin que fit exécuter le comte de Guignes de plusieurs livres de piété, d'histoire et de physique (1), c'est-à-dire de médecine. Ce comte occupait continuellement trois traducteurs. Telle est la source des premières tentatives faites pour favoriser l'instruction du vulgaire dans sa propre langue, et c'est par ce moyen que la Romane s'est polie peu à peu entre le onzième et le quatorzième siècle.

Deux genres d'ouvrages y contribuèrent surtout : les poësies des troubadours et les traductions de l'Ecriture-Sainte. Il a été donné récemment des développemens très-suivis sur

---

pour avoir traduit *cothurnato sermone in linguam Romanam*, vingt volumes sur plusieurs parties de la médecine, traduits auparavant en latin par son maître Constantin, l'Hippocrate du XIe siècle*; quand enfin le savant moine Gunzon s'exprimait ainsi vers l'an 960 : *licet aliquando retarder usu nostræ vulgaris linguæ quæ latinitati vicina est***.

(1) Lebeuf, *Dissert.* tom. II, part. II, p. 38, 39.

* Petrus Diac. *De Scriptoribus*, cap. XXIV, Jean. Fabricius, *Bibl. eccles.* — ** Ed. Martenne, *Ampliss. collect.* tom. I, p. 298.

la part que ces poësies ont prise aux progrès de notre langue (1) : il reste à nous montrer également, celle qu'ont eue originairement aux mêmes progrès les versions de l'Ecriture-Sainte; car l'attention scrupuleuse que durent apporter les traducteurs pour rendre avec précision le sens des textes, a nécessairement contribué à la fusion des langues anciennes avec la vulgaire ou rustique et concouru principalement à la formation de l'idiôme Roman qui en est résulté (2). On doit sentir que l'influence des traductions devait être bien plus directe que celle de tout autre genre de composition où l'auteur, demeurant absolument libre dans le choix de ses pensées, pouvait les changer même, suivant la difficulté qu'il trouvait à les exprimer.

---

(1) *Grammaire romane*, par M. Raynouard, de l'Institut royal de France; Paris, 1816.

(2) Nous renvoyons comme appendice, à la fin de ces recherches, la préface d'une traduction des Psaumes en Roman lorrain, et qui prouve que cela n'est point une simple conjecture.

Les grands seigneurs, qui faisaient traduire les bons livres à leurs frais, favorisaient aussi par d'autres moyens l'entretien des bibliothèques. Geoffroi Martel, comte d'Anjou, vers l'an 1050, voulut que la dîme des peaux des biches prises dans l'île d'Oléron fût destinée aux reliûres des livres de l'abbaye qu'il avait fondée à Saintes (1); Guillaume, comte de Nevers et d'Auxerre, en 1136, envoyait à ses amis de la grande Chartreuse des peaux de vache pour les reliûres (2) et du parchemin pour les copies des manuscrits que cet ordre a si considérablement multipliés.

Nous pouvons juger du zèle avec lequel

---

(1) « Cum decimâ omnium rofiarum, cervorum cervarumque quæ in ipsâ insulâ (Olarion) captæ fuerint, ad librorum volsuras, seu operturas ». — *Gallia christiana*, tom. V, p. 517.

Nous lisons dans le supplément au Glossaire de Ducange, *scrofipascus;* ce qui peut indiquer qu'on devrait lire ici *scrofiarum* au lieu de *rofiarum*, et qu'il s'agirait de ces peaux de truie dont on se servait pour la reliûre des gros livres de chant.

(2) *Hist. litt. de la France*, tom. IX, p. 120.

les religieux du douzième siècle continuèrent la recherche des livres, en lisant que Pierre-le-Vénérable entreprit exprès le voyage d'Espagne pour se procurer une traduction fidèle de l'Alcoran (1), qui lui servit à réfuter les erreurs du mahométisme. Il fallut pour cela braver l'animosité de ceux qui accusaient ses religieux de s'occuper de l'étude des auteurs profanes.

Le prix qu'on attachait aux livres, et le besoin éprouvé d'en découvrir de nouveaux, avaient fait établir pour règle à l'abbaye de Marmoutier de n'en confier le soin qu'à des bibliothécaires instruits (2). Ils entretenaient des correspondances avec ceux des autres monastères, pour la découverte et la correction des anciens manuscrits, ainsi que pour obtenir la communication des ouvrages nouveaux qui paraissaient successivement. La conservation des livres était leur prin-

(1) Edm. Martenne, *Ampl. collect.* tom. IX, p. 1119. — (2) *MS. de Jean Tirel* et *Hist. litt. de la Fr.* tom. IX, p. 92.

cipale fonction; et l'un des premiers réglemens concernant cet objet s'est trouvé dans un manuscrit du neuvième siècle.

On lit encore, dans les coutumes de l'abbaye de Fleuri, des détails qui prouvent qu'on y faisait chaque année le récolement général des livres, lesquels étaient pour cet effet transportés et disposés sur le carreau de la salle du chapitre. L'abbé de Saint-Victor de Marseille donna en 1198 (1) un réglement pour obvier à la dispersion qui pouvait résulter de leur communication extérieure. Dès l'an 1145 (2), Udon, abbé de Saint-Pierre-en-Vallée,

(1) Edm. Martenne, *Ampl. collect.* tom. I, p. 1020.

(2) « Hoc autem fieri pernecessarium erat, paupertatis enim extremæ quæ armarium deprimebat testes erant manifestissimi, corrosi tineis et pæne deleti vetustate libelli, sparsim per armarium huc illucque projecti, qui a fratre qui armario præerat præ paupertate nimiâ non poterant renovari nec etiam, quod minus est, religari..... Reditum determinatum assignavi armario.....quem frater qui armarium tenuerit singulis annis habeat, et undè libros renovare vetustos, vel vetustis super addere novos valeat. » — *Annal. SS. Bened.* tom. VI, append. p. 651.

à Chartres, dans un acte consenti par la communauté, après s'être lui-même taxé, statua que tous les obédienciers de l'abbaye paieraient chaque année une redevance applicable à l'entretien et à l'augmentation de la bibliothèque. En 1146, Macaire (1), abbé de Fleuri, et le plus estimé des hellénistes de son siècle; Robert, abbé de Vendôme en 1156 (2), en firent autant, et ces exemples furent suivis dans les autres monastères.

Udon s'était imposé dix sols de taxe annuelle, et ses obédienciers payaient la leur en proportion décroissante. Il n'est point dit s'il s'agissait du sol d'or ou du sol d'argent. Dans le premier cas, le total des 67 sols et des 228 deniers exprimés dans l'acte capitulaire aurait été 642 francs, valeur d'alors, ou 2844 fr. valeur actuelle. Dans le second cas, ce total aurait été 84 fr. 88 c. ou 339 fr. mêmes valeurs (3); mais une somme aussi peu consi-

(1) *Floriacensis Bibl.* p. 409, 411. — (2) Martenne, *Thes. anecd.* tom. I, p. 445. — (3) Pour les bases de ces calculs, consulter Leblanc, *Traité historique des monnaies*, p. 164.

dérable ne paraissant guère susceptible d'avoir été répartie entre quarante-trois bénéficiers, la supposition d'une taxe en sols d'or devient d'autant plus probable, que la somme qui en sera résultée se trouve mieux en rapport et avec le dessein d'accroître le nombre des livres et avec les frais de leur recherche et de leur acquisition.

Voilà les premiers indices de la dotation des bibliothèques en France; et c'est un monastère de Chartres qui donne au douzième siècle l'exemple d'une institution qui aurait honoré dans tous les temps la prévoyance même du gouvernement d'un État. Cette mesure doit être appréciée, relativement à un temps où la réunion des productions de l'esprit humain n'avait encore de stabilité que dans les bibliothèques des cloîtres. Lorsque partout ailleurs les livres se dispersaient et périssaient, assurer des fonds pour les recueillir, les reproduire et les conserver, c'était rendre un grand service à la postérité. On en a bien recueilli les fruits à l'époque où l'imprimerie fut découverte.

TROISIÈME SECTION.

Aperçu des anciennes bibliothèques de France entre le XIIIe siècle et le milieu du XVe.

AU XIIIe SIÈCLE l'accès auprès de ces collections n'était encore facile que dans les maisons ecclésiastiques. On peut observer à Rouen, que l'entrée de la bibliothèque était pratiquée par l'intérieur même de la cathédrale ; mais on ne trouve aucune disposition faite pour la communication publique des livres chez nos Rois et chez aucun seigneur de France, avant l'exemple qui en a été donné par saint Louis.

Godefroy de Beaulieu, confesseur de ce Prince, et qui l'avait accompagné dans le Levant, rapporte que le Roi ayant entendu dire (1) qu'un Soudan faisait rechercher,

(1) Voici les expressions de Godefroy de Beaulieu :

« Audivit fidelis rex dum adhuc esset ultrà mare de quodam magno Sarracenorum Soldano qui omnia librorum genera quæ necessaria esse poterant philosophis Sarracenis, diligenter faciebat inquiri, et sumptibus suis

copier et réunir les livres de tout genre de sciences, pour l'usage journalier des lettrés de son pays, voulut imiter cet exemple à son retour en France, et qu'il fit de même

---

scribi, et in armario suo recondi; ut literati eorum librorum copiam possent habere, quoties indigerent.... Concepit, quod revertens in Franciam omnes libros Sacræ Scripturæ, quos utiles et autenticos in diversis armariis abbatiarum invenire valeret, transcribi sumptibus suis faceret, ut tam ipse quam viri literati ac religiosi familiares sui, in ipsis studere possent ad utilitatem ipsorum et ædificationem proximorum. Sicut cogitavit, ita et reversus perfecit, et locum aptum et fortem ad hoc ædificari fecit, scilicet Parisius in capellæ suæ thesauro, ubi plurima originalia tam Augustini, Ambrosii, Hieronymi, atque Gregorii nec non et aliorum orthodoxorum doctorum libros sedulè congregavit : in quibus quando sibi vacabat valdè libenter studebat et aliis ad studendum libenter concedebat..... Potius autem volebat de novo facere libros scribi quam emere jam conscriptos : dicens, quod hoc modo sacrorum librorum numerus et utilitas copiosiùs augebatur..... Quando studebat in libris et aliqui de familiaribus suis erant præsentes, qui litteras ignorabant, quod intelligebat legendo propriè et optimè noverat eoram illis transferre in gallicum de latino. — Duchesnii *Historiæ Franc. scriptores*, tom. V, p. 457. C.

rechercher et copier à ses frais les bons livres de toutes les abbayes, pour en réunir les exemplaires dans la bibliothèque de la Sainte-Chapelle du palais. Il y venait lire, et il en accordait volontiers l'entrée aux gens studieux, leur expliquant même les endroits difficiles de leurs lectures. Godefroy de Beaulieu ajoute que l'intention formelle de favoriser l'accroissement du nombre des livres à l'avantage de l'instruction générale, fit préférer à ce Roi, d'ordonner la copie de ceux dont il eût fait avec plus de facilité l'acquisition. Ce trait est d'une délicatesse admirable.

Sous ces divers points de vue, le règne de saint Louis appartient éminemment à la matière de nos recherches, quand même il ne faudrait considérer les résultats de l'établissement littéraire de la Sainte-Chapelle, que relativement aux manuscrits de l'Ecriture Sainte et des saints Pères, auxquels on pourrait croire que cette collection aurait été exclusivement destinée.

On conçoit bien comment la littérature sacrée que saint Louis a pu vouloir encourager

surtout, aura fixé de préférence l'attention de Godefroy de Beaulieu; mais la restriction apparente du récit de cet historien ne s'accordant ni avec la généralité de l'exemple que saint Louis s'était prescrit de suivre, ni avec les effets que ses dispositions royales ont produits, c'est à un autre auteur contemporain qu'il faut recourir pour trouver les développemens dont ce point nouveau d'histoire littéraire est susceptible.

Vincent de Beauvais, religieux dominicain, lecteur de saint Louis (1) et sur-intendant de

(1) On lit ce qui suit au prologue du traité *De eruditione filiorum regalium :*

« Serenissimæ ac reverendissimæ dominæ suæ Françorum Dei gratiâ reginæ Margaretæ frater Vincentius Belvacensis..... Cum igitur in illo articulo temporis ob amorem et honorem illustrissimi domini regis, opus quoddam universale de statu principis ac totius regalis curiæ sive familiæ, nec non et de reipublicæ administratione ac totius regni gubernatione, non solùm ex divinis scripturis, verùm etiam ex doctorum catholicorum sententiis, insuper etiam *philosophicis et poeticis* conficere jam cepissem: ut vestræ petitioni, quæ apud nos meritò præcepti rigorem obtinet, citiùs satisfacerem ordine præ-

l'éducation des Princes fils de France, nous apprend lui-même que ce monarque faisait tous les frais de copie des livres nécessaires à la composition des ouvrages de son lecteur royal (1). La reine Marguerite, femme de saint Louis, Philippe, leur fils aîné, et Thibaut, Roi de Navarre, leur gendre (2), pre-

---

termisso, partem illam præfati operis, quam ad puerorum regalium instructionem pertinet, componere festinavi, eamque dignationi vestræ, per manum Simonis clerici videlicet eruditoris Philippi bonæ indolis filii vestri, qui etiam in hoc ipso valdè sollicitus fuit apud me, ut opusculum istud explerem citiùs destinavi. »

(1) On lit au prologue du traité de consolation de Vincent de Beauvais :

« Regiæ majestatis vestræ scribendi fiduciam et ausum mihi præbet sublimitatis vestræ dignatio, qua plerumque cum juxta beneplacitum vestrum in monasterio Regalis montis ad exercendum lectoris officium habitarem, ex ore meo divinum eloquium humiliter cum Dei reverentiâ suscepistis necnon et de scriptis nostris nonnulla, prout mihi vestra benignitas retulit, cum diligentiâ perlegistis. Insuper etiam *in sumptibus ad eadem scripta conficienda liberaliter interdum mihi subsidia præbuistis.* — Vincentii Bellovacensis *Opuscula*, Basileæ, 1481. — (2) Idem ibid. prolog. lib. *De erudit. fil. reg.*

naient aussi part aux intentions du Roi, lorsqu'ils sollicitaient vivement Vincent de Beauvais pour la rédaction des extraits de tout genre qu'il nous a laissés.

Tout cela doit faire conclure que les copies des livres dont le Roi faisait les frais, ont dû concourir à la formation de la bibliothèque de la Sainte-Chapelle.

C'est donc indubitablement de cette collection qu'avait été tirée la partie de livres qui existait déjà dans le couvent des dominicains de Compiègne et dont saint Louis voulut leur ajouter le don à celui du quart des livres existans au palais, dont il partageait, par son testament, le surplus (1) entre le couvent de

---

(1) « Libros verò nostros quos tempore decessûs nostri in Franciâ habebimus, præter illos qui ad usum capellæ pertinent, legamus fratribus prædicatoribus et fratribus minoribus Paris. abbatiæ Regalis montis et fratribus prædicatoribus Comp., secundum discretionem et ordinationem executorum nostrorum, eisdem æquis portionibus dividendos : præter illos libros quos dicti fratres prædicatores Compend. *jam* habent. » — *Testamentum Ludovici IX Regis,* inter Duchesnii *Hist. Franc. script.* tom. V, p. 438.

l'abbaye de Royaumont, les dominicains et les cordeliers de Paris. On voit d'ailleurs qu'une bibliothèque divisée ainsi en quatre lots doit avoir été très-nombreuse pour le temps.

Mais pourquoi se trouvait-il, et au su du Roi, qui en parle dans son testament, un certain nombre de ses livres chez les dominicains de Compiègne dans le temps même où cet acte fut rédigé, et daté de l'an 1269, sinon, parce que c'était là sans doute et par les confrères de Vincent de Beauvais, comme il le dit lui-même (1), que se faisaient les extraits des auteurs nombreux qu'il a employés dans le volumineux recueil intitulé *Bibliotheca mundi?* Il existe donc quelque moyen de découvrir en quels livres consistait la bibliothèque de la Sainte-Chapelle; et quoique les recherches antérieures n'aient rien éclairci sur ce point (2), celui qui relevera avec

(1)...Sed a quibusdam fratribus excerpta susceperam. *Specul. nat.* prolog. cap. X. — (2) *Mém. histor. sur la Bibl. du Roi*, p. 2.

exactitude les noms de tous les auteurs cités dans le grand ouvrage de Vincent, obtiendra le catalogue de la bibliothèque de saint Louis.

Pour remplir notre objet spécial, il suffit de faire remarquer que la copie des livres ordonnée par ce Monarque nous aura fait connaître Vitruve (1) qui se trouve cité, pour la première fois, dans l'ouvrage de Vincent de Beauvais, et dont la connaissance nous aura ramenés par degrés aux préceptes de l'ancienne architecture. Les perquisitions faites alors nous auront aussi fait connaître le poëte Calpurnius (2), Chalcidius, commentateur de Platon (3); les épîtres de Pline (4), de Symmaque (5); les poëtes Festus Avienus (6), Maximianus (7); le médecin Platearius (8), que Vincent ajoute aux auteurs nommés dans le cours de nos recherches, ainsi que les jurisconsultes Caius Pomponius (9), Papi-

(1) *Speculum nat.* lib. IV, cap. XXVI. — (2) Ibid. lib. XXXI, cap. CXV. — (3) *Specul. doctrin.* lib. IV, cap. VI. — (4) *De erudit. fil. regal.* cap. XIX. — (5) Ibid. — (6) *Specul. doctr.* cap. V. — (7) *Spec. nat.* cap. IV. — (8) Ibid. cap. XCI. — (9) *Spec. doctr.* lib. VII, cap. XV.

nien (1), Ulpien (2), Marcien (3), Herennius (4), Modestinus qu'il a pu consulter de source dans le manuscrit du neuvième siècle que Pierre Pithou découvrit depuis en Bourgogne (5).

Quel beau caractère n'imprime pas au règne de saint Louis, l'idée de réunir dans sa bibliothèque les copies de tous les manuscrits divers qui existaient en France; d'y donner accès aux personnes déjà formées dans les études scolastiques, et qui se trouvaient engagées en diverses professions; de joindre enfin à ces deux idées, celle de faire servir cette même collection royale à la rédaction d'un corps d'encyclopédie, tel qu'il pouvait résulter des connaissances acquises à cette époque!

S'il pouvait être aussi dangereux que le pensait le pape AEneas Sylvius (6), de favori-

---

(1) *Spec. doctr.* cap. XXXIV. — (2) Ibid. cap. X. — (3) Ibid. cap. LXIX. — (4) Ibid. cap. LXXXI. — (9) *Mosaycarum et roman. leg. collatio etc.* ex bibl. Pithoei. J C. p. 109.

(6) On trouvera plus loin cette citation curieuse.

ser les progrès de l'instruction générale, saint Louis aurait-il fondé en France le principe de cette erreur, en provoquant lui même la rédaction de 5400 pages in-folio d'extraits d'auteurs en tout genre de connaissances métaphysiques, physiques, historiques et littéraires?

En effet, pour nous borner à la partie du seul volume que Vincent de Beauvais a intitulée *Speculum naturale*, on y trouve pour la première fois réunies les premières idées de chimie tirées de Razis et de Platéarius; les préceptes d'agriculture tirés de Caton, de Varron, de Columelle, de Palladius; les notions d'histoire naturelle extraites d'Aristote, Dioscoride, Pline, AEmilius Macer; l'astronomie, la physiologie, l'économie domestique, l'art de bâtir, la navigation, la science politique, le droit civil, la matière médicale, les opérations chirurgicales, la médecine théorique et pratique, et tant d'autres connaissances auparavant disséminées dans un grand nombre de volumes dispersés entre les bibliothèques de nos abbayes.

Or toutes ces matières ne furent coordonnées pour la première fois en France, avec méthode, que dans le grand ouvrage exécuté par les ordres de saint Louis, et à ses frais; car le travail de Vincent de Beauvais ne se bornait pas à l'ordre abécédaire, comme la première édition de l'Encyclopédie moderne dont on a tant parlé, et qui a sitôt vieilli.

Il paraît évident que ce travail fut destiné d'abord à l'usage du roi, ainsi qu'à celui des fils de France (1), et que, par la communication publique qui en aura été faite dans la bibliothèque de la Sainte-Chapelle, ce recueil aura contribué beaucoup aux progrès de l'instruction générale.

Ce serait donc une erreur que de prétendre juger de cette collection royale, sur le seul témoignage de Godefroy de Beaulieu, et d'après l'opinion que nous pouvons avoir de l'austérité qui caractérisait personnellement un roi saint. Ce jugement se réforme dès qu'on a lu le livre spécialement destiné

(1) Prolog. *Tract. consolat.*

à l'éducation des fils de France. Vincent de Beauvais y tire ses autorités et ses exemples de tous les auteurs classiques grecs et latins qu'il cite dans la *Bibliotheca mundi*, et qui sans doute étaient bien les mêmes livres que saint Louis avait fait copier pour sa bibliothèque. Et sans cela, Vincent de Beauvais aurait-il pris la liberté d'accumuler autant d'auteurs profanes, dans la lettre même de consolation qu'il écrivit au roi sur la mort de son fils.

Ce n'est pas seulement de l'Ecriture-Sainte et des saints Pères qu'il tire les citations répandues dans cette lettre, c'est Platon (1), Cicéron (2), Salluste (3), Horace (4), Ovide (5), Virgile (6), Valère-Maxime (7), les tragédies de Sénèque (8), Lucain (9), Quintilien (10), Porphyre (11), Claudien (12), Macrobe (13), dont il mêle les autorités morales et politiques aux

(1) *Tract. consolat.* cap. V. — (2) Ibid. cap. IV. — (3) Ibid. — (4) cap. II. — (5) cap. V. — (6) cap. VII. — (7) cap. IV. — (8) cap. I. — (9) cap. V. — (10) cap. X. — (11) cap. VII. — (12) cap. II. — (13) cap. VII.

préceptes puisés dans les livres sacrés et les traités ecclésiastiques.

Que la bibliothèque de la Sainte-Chapelle, après avoir été rendue accessible aux gens studieux, ait été divisée et léguée à des monastères, suivant l'intention de saint Louis, ce n'est point une contradiction, c'est le résultat d'une prévoyance éclairée. Ce monarque, en imitant l'exemple de Charles le Chauve, aura voulu par-là veiller à l'intérêt des lettres, et soustraire ses livres aux dispositions éventuelles qui pouvaient être faites par ses successeurs, de cette partie mobilière de son domaine privé; ou, comme s'il eût prévu le sort de la bibliothèque de Charles V, qui passa en Angleterre après la mort de Charles VI.

Le treizième siècle fournirait encore un sujet intéressant de recherches à celui qui étendrait ses vues sur l'accroissement que nos bibliothèques reçurent alors d'une grande quantité de livres composés en langue romane. Les moralistes inséraient des poésies fugitives dans les livres de piété. On en trouve vingt feuillets en vers alexandrins, dans un manus-

crit intitulé : *La Garde du Cuer* (1), qui paraît avoir été composé sous le règne même de saint Louis; et immédiatement après ce règne, Philippe-le-Bel ordonna de faire la traduction du livre intitulé : *Le Cuer de Philosophie.*

Les mêmes causes qui contribuaient alors à l'augmentation des bibliothèques de France s'étendirent sur toute l'Allemagne, quand celle de l'église de Ratisbonne comptait en 1251 cinq cents volumes, que cette église racheta au prix d'une parure d'autel pesant 67 marcs d'or (2). Ce fait, joint à d'autres qui seront comparés dans la suite, nous fera connaître bientôt quel était alors le prix des livres. Ici nous nous bornons à faire remarquer l'accroissement rapide du nombre des volumes, qui montèrent à cinq cents dans la bibliothèque de Ratisbonne, quand on n'en comptait que cent à l'église d'Angoulême, en 1136, et quand la collection la plus nombreuse dans les siècles précédens, ne montait qu'à deux cents.

---

(1) *Codex Mazarin.* — (2) Naucleri *Chronicon.*

AU XIVe SIÈCLE, le Miroir historial de Vincent de Beauvais fut traduit en français, par ordre et pour l'usage de Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe de Valois; et par ce moyen, les connaissances historiques que ce livre contenait, purent s'étendre aux personnes de condition inférieure qui ne savaient pas le latin.

On remarque, après l'époque de cette traduction, le soin que le roi Jean prit de faire aussi traduire le grand Tite-Live orné de miniatures qui passa ensuite dans la bibliothèque de Sorbonne. Il paraît qu'on aura voulu par-là suppléer au défaut des extraits de cet auteur, qui manquent au Miroir historial. Il serait d'autant plus étonnant que Vincent de Beauvais n'eût pas nommé Tite-Live, que cet auteur était cité en France dès le neuvième siècle. Mais le Miroir historial paraît n'avoir été achevé qu'après la mort du rédacteur des autres parties de cette bibliothèque universelle.

Vers l'an 1350, Richard de Bury, évêque et chancelier d'Angleterre, préluda, dans son

Philobiblion, aux dispositions de communication publique des livres, qui ne reçurent cependant leur plein et entier effet que bien long-temps après, en Angleterre comme en France.

Charles V suivant l'exemple de saint Louis, après avoir établi sa bibliothèque au Louvre, dans la tour de la librairie, prit lui-même le soin des arrangemens nécessaires pour qu'on pût y étudier encore après la fin de chaque jour (1). Suivant un catalogue dressé en 1373 par Gilles Mallet, son valet de chambre (2), la bibliothèque de Charles V contenait neuf cent dix volumes.

Ce nombre, comparé aux cinq cents ma-

---

(1) La bibliothèque du Louvre, au dire de Sauval, placée dans la tour de la librairie, était divisée en trois étages. Les croisées en étaient ornées de vitres peintes, défendues par des barreaux de fer et des grillages. Les lambris étaient de bois d'Irlande et le plafond en bois de cyprès. Une lampe d'argent suspendue et trente petits chandeliers y étaient disposés pour éclairer les lecteurs. — Sauval, *Hist. et Antiq. de Paris*, tom. I, p. 15.

(2) *Codex regius*, n° 8354. — 3.

La célébrité que Pétrarque s'était acquise ayant pu fixer déjà l'attention de Charles V et des traducteurs français, le nom de ce polygraphe invite à rechercher si le quatorzième siècle a produit quelque accroissement dans nos collections d'auteurs classiques.

On peut prendre une idée du zèle qui animait Pétrarque à la recherche de ces auteurs, dans les lettres qui ont pour titre : *Scripta veterum indaganda esse* (1); *De libris Ciceronis*(2). Il y raconte qu'il faisait rechercher les manuscrits en France, en Angleterre, en Italie, et jusqu'en Grèce ; qu'il ne passait jamais à quelque distance d'un ancien monastère, sans se détourner pour en visiter la bibliothèque ; qu'en passant par Liége, il y retint avec lui ses compagnons de voyage, pour l'aider à copier les deux oraisons de Cicéron dont il dit que les savans d'Italie lui ont dû la première connaissance (3).

---

(1) *Epist. famil.* lib. III, ep. XVIII, p. 619. — (2) *Epist. rer. senil.* lib. XV, ep. I, p. 949.

(3)..... Si quando visendi desiderio, quod tunc sæpè faciebam, in longinqua proficiscerer, visis fortè emi-

Lorsqu'un homme aussi célèbre, et qui a tant recherché et tant écrit, n'a presque cité, au quatorzième siècle, que ce qui se trouvait déjà connu en France, on peut conclure que tous les moyens ordinaires de découvrir des classiques étaient épuisés. Pétrarque est cependant remarquable pour avoir cité plus directement Aristophane (1), que Raban Maur

---

nùs monasteriis veteribus divertebam illicô. Et quid scimus, inquam, an hic aliquid eorum sit quæ cupio. Circa quintum et vigesimum vitæ annum inter Belgas, Helvetiosque festinans cum Leodium pervenissem, audito quod esset ibi bona copia librorum, substiti, comitesque destinui donec unam Ciceronis orationem manu amici, alteram meâ manu scripsi, quam postea per Italiam effudi, et ut videas, in tam bonâ civitate barbaricâ, atramenti aliquid, et id croco simillimum reperire magnus labor fuit. Et de libris quidem reipublicæ jam desperans, librum *De consolatione* quæsivi anxiè nec inveni.

Pétrarque raconte, dans cette même lettre, comment se sont perdus les deux livres de Cicéron, *De gloriâ*, qu'il tenait de Raymond Superantius, et dont l'infidélité d'un ancien maître de notre poëte a privé notre littérature pour toujours.

(1) Petrarch. *oper.* lib. II, dial. XXXIX.

n'avait fait que nommer (1), et Censorin (2), qu'on ne trouve pas cité depuis Cassiodore. Le quatorzième siècle n'ajoutant rien aux recherches faites des auteurs classiques, dans les temps précédens, vérifie l'un de nos résultats.

AU XVe SIÈCLE, ce ne fut que peu de temps avant le règne de Louis XI, que commencèrent les collections vraiment considérables d'auteurs classiques, surtout des Grecs. Cette période est remarquable pour l'histoire des bibliothèques, à raison de la coïncidence des trois grandes causes qui ont changé tout-à-coup l'état des connaissances humaines, savoir : la prise de Constantinople qui était annoncée déjà comme prochaine en 1439 (3) quoiqu'elle n'ait eu lieu qu'en 1453 ; l'invention et l'usage bien constaté de l'imprimerie

(1) Rabanus Maur. *De arte grammat.* lib. II, p. 46, col. 2e. — (2) Petrarch. *De ignor. sui ipsius*, p. 1052. — (3) Edm. Martenne, *Ampl. collect.* tom. III, ep. Aurisp. XXVII, p. 713.

en 1457; et l'établissement des postes en France et ailleurs.

Quoique l'édit rendu par Louis XI en 1494, suivant une remarque de Lequien de la Neufville (1), puisse paraître n'avoir créé les postes que pour le seul usage du Roi, un édit de juillet 1495 rendu par Charles VIII paraît aussi prouver que leur usage pour les lettres de correspondances particulières avait été établi antérieurement à cette date; car autrement pourquoi le second édit aurait-il contenu, entre autres dispositions, la défense aux courriers de se charger de lettres contenant des choses contraires aux décrets du concile de Bâle et à la pragmatique sanction? Il n'est donc pas invraisemblable que l'usage des postes, même pour l'utilité de chaque particulier, ait remonté au temps de Louis XI et même à l'an 1464.

La littérature a dû retirer le plus grand avantage du commerce épistolaire qui s'établit aussitôt entre les savans; et les recueils aujourd'hui publiés de leurs lettres en font foi.

---

(1) Lequien, *Usage des postes*, p. 56.

Au neuvième siècle, comme on l'a vu dans celles de l'abbé de Ferrière, pour obtenir une réponse sur de simples questions d'orthographe et de grammaire, il fallait faire les frais d'un courrier; mais de combien d'entraves l'usage des postes en France n'a-t-il pas délivré la littérature? On vit bientôt mettre au jour les manuscrits restés cachés; divulguer les meilleures leçons qu'ils contenaient; rassembler les fragmens qui complétaient les ouvrages des anciens; et les discussions en tout genre de critique qui s'ouvrirent par la correspondance des savans, suppléer, pendant deux siècles, à tous les résultats utiles que nous recueillons aujourd'hui des journaux littéraires, dont la France a donné le premier exemple dans le *Journal des Savans.*

L'activité de cette correspondance était déjà considérable en Italie, quoiqu'elle n'eût encore lieu que par le moyen (1) des cour-

(1) Edm. Mart. *Vet. script. ampl. collect.* tom. III, ep. Aurisp. ad Ambros. p. 712.

riers particuliers. On en trouve les preuves dans les lettres d'Ambroise le Camaldule.

Ce savant solitaire, qui mourut de la peste en 1439 (1), était sans cesse occupé de la découverte des manuscrits grecs et latins. Il en inspira le goût à Côme de Médicis; et l'on sait combien cet autre savant, qui fut la première source de l'illustration d'une maison ducale, a mérité des lettres par sa munificence, et par son empressement à poursuivre ce que le Camaldule avait commencé à l'aide du seul revenu d'une prébende monastique très-peu considérable. Parmi les autres littérateurs qui partageaient le même zèle et la même érudition, l'on doit distinguer Poggio et Nicolas Nicoli, Florentins; le Sicilien Aurispa, secrétaire, ainsi que Poggio, du Pape Eugène IV, qu'Ambroise comptait avec les précédens au nombre de ses amis (2).

Pour peu qu'on s'attache à recueillir dans la correspondance de ces hommes célèbres

---

(1) Edm. Mart. *Vet. script. ampl. collect.* in *Vitâ Ambr.* præfat. p. V. — (2) Ambros. epist. lib. X, ep. XLVII.

les noms des auteurs classiques qu'ils ont tirés de l'oubli, pour l'Italie du moins, on y distinguera d'abord ceux qui étaient communs depuis long-temps en France. Pouvait-on par exemple assurer que Poggio eût fait connaître pour la première fois, Jules Frontin, lorsque Pierre de Blois (1) l'avait cité au douzième siècle avec tant d'autres ; Quintilien que l'abbé de Ferrière connaissait au neuvième siècle (2); Lucrèce, cité par Raban Maur (3) ; le poëme astronomique de Manilius, dont Gerbert (4) alléguait le témoignage au dixième siècle; enfin Nonius Marcellus, que Jean de Salisburi citait (5) au douzième ?

Il eût fallu, pour établir solidement une telle assertion, prouver que ces ouvrages n'existaient pas chez nous ; mais le contraire est démontré. Il est donc très-probable que l'ouvrage complet de Quintilien qui ne se

---

(1) *Bibl. vet. Patr.* tom. XII, pars II, Bles. ep. XCIV. — (2) B. Lup. ep. CIII. — (3) *De universo*, lib. XV, cap. II, p. 203. — (4) Gerberti ep. VII. — (5) Policratic. *in indice*.

trouvait plus en Italie, au temps de Poggio, existait néanmoins en France, où il dut être envoyé, comme nous l'avons vu, à l'abbé de Ferrière par le Pape Benoît III. Il s'agit bien d'un Quintilien complet, puisque l'abbé de Ferrière parle dans ses lettres du corps des XII livres de cet orateur, dont Vincent de Beauvais donnait encore des extraits vers le milieu du treizième siècle; ce qui montre que nous n'avions pas cessé de posséder Quintilien, quand Poggio n'aura probablement retrouvé ce livre que pour l'Italie. Ces remarques n'auraient pas dû échapper à Bayle (1).

Giordano Orsini, contemporain de Poggio, fit venir de France, à grands frais, la géographie de Ptolémée (2), que Fréculphe y citait au neuvième siècle.

On ne peut contester à Poggio la découverte d'Asconius Pédianus, de Silius Italicus, de Valérius Flaccus, d'Ammien Marcellin, de

(1) Bayle, *Dictionn. hist.* verb. *Quintilien*, note G. — (2) Edm. Mart. *Vet. script. ampl. collect.* tom. III, p. 727.

L. Septimius, et des trois grammairiens Flavius Caper, Eutychius, Probus. On n'a du moins rencontré aucune citation de ces auteurs, dans les lectures qui ont préparé le présent aperçu. Il est cependant possible que les mêmes recherches poursuivies deviennent plus heureuses : mais ceux qui voudront les continuer solliciteront sans doute encore la même indulgence que nous; car pour pouvoir se flatter d'en épuiser l'objet, il faudrait avoir tout lu.

Nous voilà parvenus à une époque où l'intérêt de ces recherches redouble ; la période que nous allons considérer étant celle de la découverte simultanée de la majeure partie de cinquante-deux classiques, la plupart grecs et de la plus grande importance. Cette époque sera toujours l'une des plus remarquables pour l'histoire littéraire de l'Europe, et d'autant que parmi les ouvrages cités aux siècles précédens, depuis le neuvième, nos recherches n'ont encore indiqué l'apparition que de quatre-vingt-seize auteurs classiques, et latins pour la plupart.

La correspondance d'Ambroise le Camaldule nous apprend, le plus souvent pour la première fois, l'existence de beaucoup d'auteurs grecs ou latins, tels que Philostrate (1), Archimède (2) *De instrumentis bellicis*, Rutilius Lupus (3), Xénophon (4) qu'Ambroise a dû tenir de Côme de Médicis (5), trois livres d'un traité de musique, par Claude Ptolémée (6), avec un commentaire de Porphyre, médecin. Notre solitaire nomme successivement, dans ses lettres, Paul Eginète (7), les œuvres de Galien, de Plutarque (8), et les fables d'Esope (9). Ces trois ouvrages avaient été cités en France, au plus tard, par Vincent de Beauvais; et c'est peut-être Ésope traduit, si ce n'est Romulus, qui était désigné sous le nom de *Fabulista*, dans le catalogue de l'abbaye de Saint-Etienne.

Ambroise nomme encore les discours de

(1) Edm. Martenne, *Vet. script.* tom. III, Ep. Ambrosii, lib. XII, ep. XII. — (2) Lib. XVI, ep. X. — (3) Lib. XV, ep. VIII. — (4) Lib. XVI, ep. IV. — (5) Lib. XIII, ep. II. — (6) Lib. XVI, ep. XXII. — (7) Ibid. — (8) Ibid. — (9) Lib. XVI, ep. XX.

Julien César, Symosius, *seu Saturnalia de gestis imperatoris*, Hérodote, que nous connaissions en France, et la vie d'Homère, que nous ne connaissions pas; Thucydide, qui paraît peut-être pour la première fois, ainsi qu'Arrien; Bacchius, qui doit être le musicien grec de ce nom (1); le commentaire d'Acron sur Horace, les huit livres de mathématiques par Julius Firmicus (2), Pausanias (3) enfin, qu'il était si important de connaître pour la topographie et les antiquités de la Grèce, et dont on n'avait jamais entendu parler depuis la dernière citation qu'Etienne de Byzance en avait fait, si toutefois Fréculphe ne l'a pas analysé dans quelques endroits sans le citer.

Ambroise annonce à François Barbaro la découverte, faite en Espagne, de Trogue-Pompée (4); mais il aura voulu parler sans doute de l'abrégé de cet auteur par Justin, ce qui n'était pas une découverte, puisqu'il avait

(1) *Supra laudat. omnes*, lib. XVI, ep. XXII. — (2) Ibid. — (3) Lib. XVII, ep. II. — (4) Ibid.

été cité dans les lettres de l'abbé de Ferrière, et tant d'autres fois par Vincent de Beauvais. Le même Ambroise ajoute que Polybe existait dans la bibliothèque de Léonard Arétin (1); que Guarino avait près de lui les opuscules de Xénophon (2), Alexandre Aphrodisias, Climace ou Climax (3), et qu'il possédait lui-même Eschine (4). AEneas Sylvius se tenait au courant de toutes ces découvertes, et il s'empressa de citer Polybe dans sa Cosmographie (5).

Le sicilien Aurispa nous apprend dans ses lettres, qu'il comptait au nombre de ses livres les ouvrages complets de Démosthène, manuscrit très-ancien et sans accens (6), les épîtres de Pline le jeune, Proclus (7), l'Iliade d'Homère; mais il parle à tort de l'Odyssée (8) comme d'une nouveauté, puisqu'elle fut continuellement citée en France, entre les temps

(1) *Supra laudat. omnes*, lib. XVII, ep. II. — (2) Ibid. — (3) Ibid. ep. III. — (4) Ibid. ep. IX. — (5) *De mundo universo*, cap. V. — (6) *Epist. ad Ambrosium*, ep. XXII, p. 710. — (7) Ibid. ep. XXIII — (8) Ibid. ep. XXIV.

de Raban Maur et de Vincent de Beauvais. N'est-ce pas aussi chez nous-mêmes que Bernard Justiniani avait fait l'acquisition de l'Iliade, pour donner la première édition de la traduction de ce poëme, à Brescia, en 1474 (1)? Mais Aurispa avait recueilli lui-même Procope (2) en Grèce; et le nombre des auteurs anciens qu'il réunissait à Venise, montait à deux cent trente-huit (3).

---

(1) A la fin de cette édition on lit les vers suivans :

En Graiis tantùm quondam celebratus Homerus
Nunc quoque et Ausonio grammate notus erit.
Primus honor Vallæ (namque is traduxit) at alter
Bernardus, post hæc, Justinianus erit.
Namque hic occidtus orator missus ad oras
E Gallis Latias retulit ille domos
Quamque priùs pulvis quam blatta ac tinea pressit
Ilias in lucem cultior ecce redit.

(2) *Epist. ad Ambrosium*, ep. XXVII.

(3)..... Regi Græcorum nonnulli malivoli me sæpissimè accusarant, quod urbem illam libris expoliassem sacris. Gentilibus enim non tam grande crimen videbatur. Gentilium quidem autorum ipse rex mihi volumina duo dono dedit, Procopium *De gestis Belisarii aut Justiniani in Italiâ*, et Xenophontem περὶ ἱππικῆς.... Gentilium auctorum volumina Venetiis habeo ducenta triginta octo. — Ibid.

Les détails qu'il donne de ceux qui étaient alors réputés les plus rares, fournissent l'occasion de remarquer Oppien, Phocylide, Aristarque sur l'Iliade, Apollonius le grammairien, Denys, *Des significations et des locutions*; le livre d'Aristote, ou plutôt de Corax, sur la rhétorique, et plusieurs ouvrages jusqu'alors inconnus du même auteur; Plotinus, déjà cité par Vincent de Beauvais; Jamblique, Naucraticus *De conis*, Lucien, Arrien sur Alexandre, Strabon (1), dont le nom paraît pour la première fois dans les auteurs qui ont écrit en latin, depuis la dernière citation qui paraît en avoir été faite par Jornandès, au sixième siècle. Aussi AEneas Sylvius s'est-il emparé de cet auteur, pour donner à sa Cosmographie un aspect tout-à-fait nouveau.

Aurispa nomme aussi Dion Chrysostôme, et il ajoute plusieurs lettres de Diodore de Sicile, les Argonautiques d'Orphée, les hymnes de Callimaque, les odes de Pindare,

(1) *Quæ suprà*, ibid. ep. XXVII.

Athénée l'Athénien, mathématicien, avec les figures, Nicandre enfin (1).

Thomas de Sarzane croyait que Corn. Celse venait d'être récemment découvert à Milan (2); mais si c'eût été une découverte proprement dite, Jean de Salisburi n'aurait pas, comme on l'a vu, cité cet auteur au douzième siècle. Celse n'aura donc été retrouvé que pour l'Italie.

Dans sa lettre à Nicolas Nicoli, Candidi, autre savant du même temps, annonce Columelle et Varron sur l'Agriculture, Jules César *De bello gallico*, Macrobe, Censorin *De sæculo* (3). Les deux premiers avaient été cités depuis long-temps en France, notamment par Vincent de Beauvais; Censorin par Sidoine Apollinaire (4) et par Pétrarque; Jules César, sous le nom de *Julius Celsus*, par le même Vincent de Beauvais; Macrobe, par l'abbé de Ferrière qui en faisait corriger le texte (5).

---

(1) *Quæ suprà*, ep. XXVII. — (2) Ibid. ep. XXXVIII, p. 723. — (3) Ibid. ep. XXXIX, p. 725. — (4) Ep. ad Polemonium, carm. XIV. — (5) R. Lupi ep. VIII.

Ambroise le Camaldule ajoute à des découvertes plus réelles, les Argonautiques d'Apollonius, et sept tragédies de Sophocle, réunies dans un même recueil avec six tragédies d'Eschyle (1), que Nicolas Nicoli venait de recevoir de Constantinople.

Pour sentir toute l'importance qu'on dut attacher à l'acquisition nouvelle de ces chefs-d'œuvre de l'antiquité, il suffit de rappeler que, pour obtenir des Athéniens le déplacement et la copie des manuscrits de ces deux tragiques et d'Euripide, Ptolémée, roi d'Egypte, avait engagé quinze talens d'argent, qu'il priait les Athéniens de garder, dans le cas où ils consentiraient à lui laisser la possession des anciens manuscrits, en échange des belles copies qu'il en avait fait faire (2). Tel était le prix que les Grecs attachaient à ces productions immortelles.

En lisant, parmi tous les auteurs dont nous

---

(1) *Ambr. epist.* lib. XV, ep. I. — (2) Galenus in lib. III Hippocratis *De morbis vulgaribus*, commentar. II, p. 137, tertiæ classis, edit. Venet. 1625.

venons de citer les ouvrages, tant de noms dont il n'avait été fait aucune mention dans notre littérature occidentale, et surtout les écrits d'un savant aussi avide de ces nouveautés que Pétrarque, il serait difficile de supposer qu'Emmanuel Chrysoloras n'eût introduit aucun de ces classiques en Italie, lorsqu'à l'approche des armées turques il s'y réfugia et y mourut en 1415.

On a lieu de regretter que les savans italiens du quinzième siècle, attentifs comme ils le furent à se communiquer réciproquement les listes des manuscrits nouveaux qui leur parvenaient du Péloponnèse, n'aient pas été plus soigneux de nous faire connaître à quelles recherches originaires ils en étaient redevables. Le recueil des lettres d'Ambroise le Camaldule est presque l'unique source où l'on peut puiser quelque renseignement à ce sujet. Aurispa nous y donne quelques-uns des principaux noms des deux cent trente-huit auteurs qu'il possédait à Venise (1); mais

(1) *Ad Ambros.* ep. XXVII, p. 713.

il ne nous apprend rien des circonstances qui lui procurèrent l'acquisition des plus importans, de Strabon par exemple.

Il n'avait jamais été question en France ni en Italie de cet auteur; car toute la géographie du moyen âge était uniquement fondée sur celle de Ptolémée. Strabon demeurait inconnu depuis Jornandès, qui le citait au sixième siècle, chez les Goths, et qui se l'était facilement procuré à raison de la proximité des rapports de ce peuple avec la Grèce, où cet auteur n'avait plus été cité depuis Suidas au sixième siècle encore, si ce n'est par Eustathe de Thessalonique, au douzième. Pline même n'avait probablement pas connu le prince des Géographes, puisqu'il n'en fait aucune mention dans son histoire naturelle.

Le nom de Strabon reparut pour la première fois en Italie dans une lettre d'Aurispa à Ambroise-le-Camaldule, du sixième jour des calendes de septembre 1438 (1).

---

(1) Ibid. ac suprà.

La détermination de l'année, qui ne se trouve point exprimée à la fin de cette lettre, résulte de l'époque où cessa la correspondance établie entre ces deux savans, au quinziéme des calendes d'août, comme le prouve la date de la mort d'Ambroise au douzième des calendes de novembre 1439, suivant l'auteur de sa vie (1). On ne rencontre d'ailleurs le titre de la Géographie de Strabon dans aucun des catalogues des bibliothèques anciennes, que les antiquités du moyen âge nous ont conservés.

Il paraîtrait d'abord naturel de penser que cet auteur aurait été retrouvé par les soins d'Aurispa ; mais l'exemple de Poggio nous a montré combien on se glorifiait alors de la moindre découverte en ce genre, et comme on l'a vu, quelquefois si peu fondée. Ce même Aurispa, qui ne négligeait pas d'apprendre à son ami que ce fut lui qui rapporta Procope de Grèce (2), aurait certai-

(1) Ed. Martenne, *Ampl. collect.* tom. III, præf. p. V, n° 19. — (2) Ibid. *ad Ambros.* ep. XXVII, p. 713.

nement dit quelque chose de la part qu'il aurait eue à la découverte de Strabon, dont il parle dans la même lettre, ainsi que des autres auteurs qu'il nomme, et dont on n'avait encore aucune connaissance dans cette partie d'Europe. Platinderus, correspondant d'Aurispa, et voyageur en Grèce au même temps que Cyriaque d'Ancône, aurait-il fait la découverte et l'envoi de Strabon? Mais Aurispa se borne à nommer en passant Platinderus dans une lettre (1), sans ajouter aucun détail des résultats de sa correspondance: ainsi notre curiosité, sur ce point, se trouve réduite aux seuls éclaircissemens qu'elle peut tirer des lettres de Cyriaque d'Ancône.

Il est très-remarquable qu'une année avant l'époque à laquelle Aurispa annonçait à Ambroise qu'il possédait Strabon, Cyriaque avait allégué le sens d'un texte de cet auteur, dans une lettre écrite de Corone en Laconie, et datée des ides d'octobre de l'an 1437 (2);

---

(1) Ed. Martenne, *ad Ambr.* ep. XXII, p. 710. —

(2) Pylon venimus..... ab Homero Emathoënta dictam,

car quoique cette lettre ait été publiée après une autre datée d'Ancône, en 1438 (1), elle se rattache néanmoins, par la continuité des faits, aux dates antécédentes du même journal (2). Il suit donc de ces rapprochemens, que la première citation renouvelée de Strabon, que l'on connaisse pour avoir été faite par les savans de France ou d'Italie, est incontestablement due à ce négociant de la Marche d'Ancône.

Si l'on ajoute à ces premiers indices le témoignage d'une note écrite en encre rouge sur la marge inférieure du feuillet 295, v° d'un manuscrit en vélin de Strabon, de la bibliothèque du roi (3), les conjectures exercées sur l'auteur de la découverte du manuscrit originaire se porteront encore vers le même Cyriaque ; cette note est ainsi conçue :

Straboni * placuisse percepimus. — *Epigrammata reperta per Illyricum* a Cyriaco Anconitano, p. XLIV.

(1) Ibid. p. XLII. — (2) Ibid. p. XL. — (3) *Codex regius*, n° 1394, in-fol.

* Strabonis *Geograph.* lib. VIII, p. 339.

« Et moi, Cyriaque, j'ai moi-même trouvé entre Myrine et Cyme, au milieu des ruines de ce même temple d'Apollon, sur la pierre placée au-dessus de la porte, cette inscription en très-grandes et très-belles lettres anciennes :

A APOLLON RENDANT DES ORACLES
PHILETAERUS FILS D'ATTALE (1). »

Au premier aspect on pourrait croire que le manuscrit sur lequel Cyriaque parle ainsi en son propre nom, dans une note de la même main que le corps du texte, aurait été écrit par lui-même; mais si l'on confronte ce manuscrit avec un autre contenant les ouvrages de Syrianus Philoxène, de la même

(1) Κυριακὸς δ' ἐγὼ αὐτὸς μεταξὺ Μυρίνης καὶ Κύμης ἐς τὰ τοῦ αὐτοῦ Ἀπόλλωνος ἱερῷ ἐρείπια ἐν τῷ ὑπερκειμένῳ λίθῳ τῆς πύλης μεγίστοις καὶ καλλίστοις γράμμασι παλαιοῖς τόδε ἐπίγραμμα εὗρον

ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΧΡΗΣΤΗΡΙΩΙ
ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΣ ΑΤΤΑΛΟΥ

La note se rapporte au passage de Strabon, qui se rencontre livre XIII, p. 923, B, de l'édition d'Amsterdam, ou 622 de l'édition de Casaubon.

bibliothèque du roi (1), on trouve à la fin une note autographe de Stratége, et témoignant que ce calligraphe, qui copiait les manuscrits vers l'an 1458 (2), a écrit en entier celui de Strabon, sur lequel se lit la note indubitablement transcrite d'après celle que Cyriaque avait faite sur son propre exemplaire ; le même probablement qui l'accompagnait dans ses voyages, et d'après lequel il aura cité le texte de Strabon, en 1437.

Rien ne prouvant d'ailleurs que Gemistus Plétho, littérateur grec qui habitait en Italie pendant la session du concile de Florence, en 1439, ait fait connaître le premier cet auteur par les extraits qu'il en a donnés ; la date qu'il faut assigner à la lettre que Cyriaque d'Ancône écrivit de Corone, prouve qu'il avait possédé bien auparavant les manuscrits de Strabon, d'Hérodote et de beaucoup d'autres anciens et de tout genre, que

---

(1) *Codex regius græcus*, n° 1896, in-fol., seu Syriani Philoxeni *Commentarii in Aristotelis metaphysica*, *etc.* —

(2) Bern. de Montfaucon, *Palæog. græc.* lib. I, p. 82.

lui avait cédés (1) Georges Catacuzin, savant grec de Calabruta, dont la bibliothèque était alors célèbre.

Nous apprendrions les motifs de bien d'autres droits acquis à notre reconnaissance par Cyriaque d'Ancône, si l'on n'avait pas négligé après sa mort de publier les trois recueils aujourd'hui perdus d'antiquités de tout genre qu'il avait décrites et dessinées en Grèce, en Asie, en Afrique, avant que les Turcs en eussent anéanti un si grand nombre.

C'est pour l'histoire et les beaux-arts une perte irréparable, et dont on sentira toute l'étendue si l'on se représente qu'entre Pausanias et Cyriaque d'Ancône, c'est-à-dire durant l'espace de douze cent soixante ans, toute la Grèce, toute l'Europe étaient restées

(1) Ad V. K. maias, per niveos Saturnei montis, et difficiles calles Calabrutam adveni, ubi Georgium Catacuzinon, virum hac ætate græcis litteris eruditum, ac librorum græcorum omnigenùm copiosissimum, qui mihi Herodotum historicum, ac alios plerosque suos optimos, et antiquos libros accomodavit. — Cyriac. Anconit. *Epigram. repert.* p. XIX.

muettes sur ces matières. Ce genre de recherches paraissait si nouveau de son temps, qu'on lui demandait quel pouvait en être l'utilité. Il répondait alors : c'est pour ressusciter les morts (1).

---

(1) Non meno Ciriaco dimostrò gran curiosità d'ingegno a trascorrere quasi per tutta Europa con parte dell' Asia, e dell' Africa per vedere l'antichità, e degne opere, che avea ritrovato scritte. Et quello ritrovate, non solamente le scrivea, ma altresi con li veri, e certi liniamenti le effingeva, e dessignava, si come Theatri, Amphitheatri, Circi, Tempij, Stratove, Avelli, Obelisci, Peramidi, Tavole, cogli Epitaphi, Archi Triomfali, et altre simili curiose cose. Et essendo interrogato della cagione, per la quale tanto s'affaticava rispondea : per far resuscitare i morti. Certamente riposta di tanto huomo degna. Scrisse egli tante cose, & tante ne rapresentò con li liniamenti et figure, che scrive Pietro Razzano, molto dimestico di lui, averne veduto tre grandi volumi, scritti e lineati di propria mano di quello. — *Descrittione di tutta Italia* di F. Leandro Alberti, Bolognese ; in Vinegia, 1551, fol. 233, v° et 234.

Nous ajoutons ici ces détails pour suppléer à la brièveté de l'article de Cyriaque d'Ancône, dans la Biographie universelle, quoique cet article soit plus complet que ne l'étaient ceux des recueils précédens du même genre.

On peut croire que nous lui devons aussi la première connaissance de la Description de la Grèce par Pausanias. Ambroise-le-Camaldule, ami de Cyriaque, la promet en effet comme une nouveauté à François Barbaro; et comme il a été déjà remarqué que Pausanias nous était inconnu avant la date de cette lettre (1), Cyriaque ayant dessiné le premier les monumens de cette contrée, et étendu ses observations jusque sur les constructions des remparts mêmes de ses villes primitives qui subsistent encore dans leurs ruines (2), il est naturel de lui attribuer la découverte d'un auteur dont l'existence a dû lui être révélée par les premiers savans du Péloponnèse qu'il aura consultés sur l'objet spécial de ses recherches topographiques.

Voilà, au quinzième siècle, l'origine du progrès successif de nos connaissances bien tardives dans la géographie historique et systématique des anciens. On voit par-là, com-

(1) Epist. Ambrosii, lib. XVII, ep. II. — (2) Cyriac. Ancon. *Epigr.* p. V.

ment Guarino de Vérone et Grégoire Tiphernas ont pu traduire, pour le pape Nicolas V, l'Europe et l'Asie de Strabon; comment AEneas Sylvius a pu saisir l'occasion d'enrichir sa Cosmographie d'une érudition toute nouvelle; et comment enfin, après un si long intervalle, nous avons été amenés par degrés à l'état actuel de nos connaissances en géographie, par les travaux d'Ortélius, de Delisle, de d'Anville, et surtout par ceux de M. Gossellin.

Les causes principales de l'accroissement du nombre des auteurs grecs qui suivirent ceux dont nous avons fait jusqu'ici l'énumération, et qu'on recueillit d'abord dans les bibliothèques d'Italie, se lient à la prise de Constantinople et à la chute de l'empire d'Orient; et le surcroît de richesses littéraires qui en est résulté, nous le devons au zèle avec lequel on a travaillé pendant vingt ans à sauver de la barbarie tout ce qu'on a pu soustraire à sa fureur.

Les savans de l'Italie recueilleront d'âge en âge le tribut universel de reconnaissance qui leur est dû pour les soins qu'ils prirent exclusivement de rassembler ces richesses, ainsi que

pour l'hospitalité qu'ils donnèrent aux savans grecs qui fuyaient une patrie sur laquelle s'étendaient les ténèbres du mahométisme. Alors la bibliothèque du Vatican acquit un degré d'importance qu'elle était bien loin d'avoir quand Ambroise le Camaldule (1) témoignait n'y avoir rien trouvé de remarquable. Elle dut ce nouveau lustre à Nicolas V, qui, vers l'an 1447, l'enrichit des 3000 manuscrits dont AEneas Sylvius lui attribue l'acquisition (2) et pour lesquels fut gravée l'inscription qu'on y lit aujourd'hui (3).

Le même AEneas Sylvius, élevé au souverain pontificat, sous le nom de Pie II, n'a

---

(1) Edm. Martenne, *Ampliss. collect.* tom. III, Ambros. epistolar. libr. XVI, ep. XVI, p. 545. — (2) AEneas Sylvius, *De statu Europæ sub Friderico III*, inter Struvii *Rerum germanicarum scriptores*, tom. II, p. 157.

(3) NICOLAVS · V · PONT · MAX.
QVI · OPTIMIS · ARTIBVS · REVOCATIS
PRIMVS · BIBLIOTHECAM · VATICANAM
VETVSTISSIMIS · CODICIBVS
GRAECIAE · ET · ORIENTIS · EXVVIIS
ORNAVIT. *

* Steph. Ant. Morcelli *Inscriptiones, commentariis subjectis*; Romæ, 1783, p. 310, n. CLXXXIII.

point continué d'accroître les trésors littéraires de la bibliothèque du Vatican; on en verra bientôt le motif. Il laissa recueillir à Sixte IV les honneurs de l'inscription que Rome a consacrée à sa mémoire après qu'il eut assuré la conservation et les progrès de cette célèbre collection, en fondant, vers l'an 1471, la prélature de bibliothécaire, ainsi que les offices de gardes, de copistes et de relieurs (1).

Quel qu'ait été le zèle des savans de Rome et de Florence pour sauver de l'anéantissement tant de productions de l'antiquité grecque, ils n'ont pu cependant prévenir les effets déplorables de l'incendie qui consuma en 1440, au mont Cyllène en Arcadie, dans le monastère de Megaspilæon, un nombre considérable de manuscrits qu'y avaient accu-

---

(1) XYSTVS · IV · PONT · MAX.
QVI · BIBLIOTHECAM · VATICANAM
PRAEFECTO · DATO · CVSTODIBVS · SCRIBISQ
LIBRARIIS · CONSTITVTIS · DEDICAVIT
ET · INGENIA · SAPIENTIVM
REM · PVBLICAM · FECIT. *

* Morcelli *Inscriptiones*, p. 311, n. CLXXXIIII.

mulés les moines chassés de la Thrace dès la première invasion des Turcs.

Mais nous convient-il bien de déplorer ces pertes, lorsque, par l'effet de la plus inconcevable contradiction, après avoir acquis des manuscrits de tout le monde littéraire, nous avons bâti si près de leur dépôt le théâtre le plus exposé à de tels accidens? Comme si l'on ne devait pas craindre d'ajouter encore quelque nouvelle catastrophe à celles qui ont anéanti,

La bibliothèque d'Alexandrie (1);

Celle de Tibère, sous l'empire de Néron (2);

Celle du Capitole, sous l'empire de Commode (3);

Celle d'Antioche, sous l'empire de Jovien (4);

Celle de Théodose le jeune, sous la tyrannie de Basilisque (5);

---

(1) Josephi Antiq. lib. XII, cap. II. — (2) Tacit. *Annal.* lib. XV, cap. XXXVIII. — (3) Xiphilinus, *in Commodo*, sub fin. — (4) Suidas, verb. Ἰοβιανός. — (5) Zonaras *Annal.* tom. II, lib. XIV, p. 52.

Celle de Hambourg, au temps de Charlemagne (1);

Celle de Kempten en Souabe (2);

Celle de Brême, au onzième siècle (3);

Celle de l'abbaye de Molck (4), en 1297;

Celle du couvent de Megaspilæon au mont Cyllène (5), en 1440;

Celle des Cordeliers de Chartres, en 1568;

Celle de Bohuslas Hassenstein (6) en 1570;

Celle encore du même couvent de Megaspilæon, où fut consumé, en 1600, ce qu'on y avait réuni depuis la prise de Constantinople (7);

Celle des Augustins de Mayence (8), en 1649;

Toutes celles qui ont péri dans l'incendie de Londres (9), en 1666;

Celle de Thomas Bartolini; celle de Jean Hévélius, mathématicien de Gand, (10) en 1679;

---

(1) Crantzius, in *Metropoli*, lib. I, cap. XXXIII. — (2) Bruschius, *De monasteriis*. — (3) Crantzius in *Metropoli*. — (4) *Bibliotheca Benedictino-Mellicensis*, p. 14. — (5) et (7) Notes prises sur les lieux et communiquées par M. le docteur Pouqueville. — (6) Bohuslas Balbinus, *Epitom. rer. Bohem.* p. 583. — (8) *Scriptores Moguntini*, tom. II, p. 848. — (9) Edm. Castellus, in ep. dedicat. *Lexici heptaglotti*. — (10) *Acta eruditor. lat.* an. 1691, p. 78.

Partie de celle de l'Escurial (1), en 1671 ;

Celle de l'abbaye de Gemblou en Belgique, vers 1683 ;

Celle des chanoines de Saint-Antoine de Venise, en 1685 (2) ;

Celle de Stockfleth, prélat de Franconie (3), en 1701 ;

Celle de Séverin Lintrup (4) ;

Celle de Copenhague (5), en 1728 ;

Celle enfin de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dans la nuit du 19 au 20 mai 1794.

On ajouterait donc encore à cette liste incomplète, si l'on ne réfléchissait pas enfin sérieusement sur le sort des monumens de la littérature, entièrement réunis aujourd'hui dans nos établissemens publics, depuis surtout que les monastères abolis ne partagent plus les soins dus à la perpétuité de ces monumens.

---

(1) *Mercurius batavus*, m. junio ejusd. an. — (2) Mabillon, præf. ad tom. I *Musæi ital.* — (3) *Nova litt. german.* an. 1706, p. 52. — (4) *Reliq. incend. Bergensis*, Hafniæ, 1704. — (5) Bartholini, *Dissert. ad filios*, Hafniæ, 1670.

QUATRIÈME SECTION.

Aperçu de l'accroissement du nombre des livres aux XVe et XVIe siècles, depuis la découverte de l'imprimerie; son application en France à l'instruction la plus générale; effets qu'elle produisit dans les prix comparés des livres manuscrits et imprimés.

A L'ÉPOQUE de la découverte de l'imprimerie, aux années même où l'on pouvait ignorer encore que les procédés s'en préparaient secrètement, il s'éleva de grandes questions sur l'utilité des auteurs classiques et le sort futur des lettres et des sciences.

AEneas Sylvius écrivait sa Cosmographie durant les premières années de son pontificat, environ l'an 1458, ainsi que le prouve le préambule de cet ouvrage (1). Dans sa description de l'Asie mineure, ce pape, ainsi que Jean del Prato que Guarino a si bien réfuté (2), ne se montre pas favorable à l'idée

(1) *Cosmographia* Pii papæ, p. 1. — (2) Edm. Marteune, *Ampl. collect.* tom. III, Guarini Veron. ep. II, p. 587.

d'établir, comme les anciens, des bibliothèques publiques (1). Eugène IV, Nicolas V, prédécesseurs de Pie II, et Sixte IV, son successeur presque immédiat, étaient loin de partager ce système.

Il paraît que Pie II ne connaissait pas la première production de l'imprimerie, qui date cependant du temps même où il écrivait son ouvrage, lorsqu'il y annonçait que les lettres devaient s'anéantir (2). Peut-être encore, s'il en a eu connaissance, n'a-t-il ni prévu ni calculé tous les effets que cette invention devait entraîner à sa suite : mais nous qui les connaissons, pourrions-nous ne pas réfléchir sur le concours des circonstances qui firent naître, à l'époque positive de la prise de Constantinople, les moyens de sauver à jamais les chefs-d'œuvre de toute littérature ?

Louis XI qui favorisait les lettres ne pou-

---

(1) « Aristoteles primus fuit, ut Strabo arbitrabatur, qui libros congregavit ex AEgypti reges bibliothecæ ordinem docuit ; incertum plus boni an mali rebus humanis attulerit. » — *Cosmogr.* cap. LXXII. — (2) Ibid.

vait négliger de faire participer la France aux premiers progrès de l'imprimerie. L'occasion en fut saisie dès la naissance de ce grand art; et vers l'an 1462, le Français Nicolas Jenson reçut du Roi la mission d'aller à Mayence en étudier les procédés nouveaux (1). On ne sait trop pour quelle raison cet imprimeur finit par s'établir à Venise, au lieu de rapporter à Louis XI les résultats de sa mission. Le fait s'explique mieux, si, comme il est assez probable, on suppose que Jenson ait été envoyé par Charles VII, vers l'an 1458. Il est du moins certain que cet imprimeur fut appelé à Venise par le doge Christophe Mauro, qui ne fut élu qu'en l'an 1462 (2).

---

(1) *De monetis gallicis*, MS. in Santander *Bibliograph.* tom. I.

(2) Les vers suivans se lisent à la fin des *Épîtres de Cicéron*, Venet. 1470 :

Attice nunc totus Venetâ diffunderis urbe
Cum quondam fuerit copia rara tui
Gallicus hoc Jenson Nicolaus muneris orbi
Attulit : ingenio dædalicâque manu.
Christophorus Mauro plenus bonitate fideque
Duxerat : auctorem lector opusque tenes.

L'ère de l'imprimerie une fois ouverte, quelle nouvelle impulsion a-t-elle communiquée à l'accroissement du nombre des livres dans nos bibliothèques ! On la conçoit d'abord très-grande ; mais quelque idée générale qu'on s'en soit formé, cette idée s'augmente loin de diminuer, comme tant d'autres, à l'examen des détails.

Il ne faut pas s'attendre à trouver ici liés par autant de remarques intermédiaires, chacun des matériaux nombreux qui vont être exposés ; les faits provoqueront d'eux-mêmes les réflexions du lecteur attentif. Cet exposé pourra paraître aride ; mais peut-on exiger plus dans un simple dénombrement, qui, pour être développé sous ses divers points de vue, demanderait un volume entier ?

Mayence a produit, en 1457, le célèbre Psautier (1) qui porte la date la plus ancienne en caractères imprimés ; titre immortel du génie inventif d'une grande et bonne nation.

---

(1) Annales typographici, *post Maittairii, operâ Panzer*, tom. II, p. 111.

Il faudra néanmoins considérer comme plus ancienne encore, l'édition de la Bible latine sans date (1), que quelques bibliographes ont observée d'abord à la Bibliothèque Mazarine, qui paraît en avoir fait connaître en France le premier exemplaire (2).

A la fin de l'un des deux que possède la bibliothèque du Roi, on lit, mais écrit à la main, en lettres rouges, et du même caractère que les rubriques répandues dans le corps du livre, une note (3) du relieur nommé Albt, autrement Cremer, qui a terminé l'écriture des initiales et des rubriques, la veille de saint Barthélemy de l'an 1456, une année par conséquent avant la date imprimée du Psautier. Cette note déciderait beaucoup de

(1) Annales typographici, *post Maittairii, operâ Panzer*, tom. II, p. 137. — (2) Debure, *Bibliograph. instructive*, tom. I, n° 25. — Fournier, *Dissert. I° de orig. typogr.*

(3) « Et sic est finis primæ partis Biblie (*sic*) scilicet veteris Testamenti, illuminata seu rubricata et ligata per Henricum Albth alius (*sic*) Cremer, anno Dom. M°CCCC°LVI festo Bartholomei apli. Deo gratias, Alleluia. »

questions long-temps agitées, relativement à l'époque positive de la première production importante de l'imprimerie. Les presses de Mayence ont produit aussi la première Bible datée de 1462 (1).

Entre 1465 et 1467, l'abbaye des bénédictins de Subbiaco, petite ville frontière de la campagne de Rome, a mis successivement au jour Lactance (2), Cicéron *de Oratore*, et saint Augustin *De civitate Dei.*

En 1467, Rome a publié les Épîtres familières de Cicéron; en 1469, les Epîtres du même *ad Quintum fratrem* (3), Apulée, Aulugelle, Jule César, Virgile, Tite-Live, une traduction latine de Strabon, les Epîtres familières de Cicéron pour la seconde fois, Lucain, Cicéron *De officiis;*

En 1470, une autre édition de Tite-Live (4),

---

(1) *Annal. typogr.* tom. II, p. 114. — (2) Ibid. p. 405. — (3) Ibid. pag. 409 et seq. — (4) Ibid. p. 414 et seq.

A la fin de cette édition on lit ces vers :

Anser Tarpeii custos Jovis : undè : quod alis
Constreperes : Gallus decidit : ultor adest.

Plutarque, les Philippiques de Cicéron, Juvénal, Perse, Suétone, Quintilien, Pline l'ancien;

En 1471, Justin (1), Servius, Silius Italicus, les Eglogues de Calpurnius et de Némésien, Hésiode, Ovide, une autre édition de Virgile, les ouvrages philosophiques de Cicéron, quelques ouvrages d'Horace, Eutrope.

En 1473, une traduction de Polybe (2) termine cette suite d'éditions classiques données à Rome.

Swieynheym et Pannartz, premiers imprimeurs de cette capitale, après avoir été d'abord accueillis à l'abbaye de Subbiaco, chef-lieu des origines de l'ordre de saint Benoît, reçurent à Rome une hospitalité permanente dans le palais du marquis de Massimi (3). Etablis chez ce seigneur entre les

---

Udalricus Gallus : ne quem poscantur in usum
Edocuit pennis nil opus esse tuis.
Imprimit ille die quantum non scribitur anno
Ingenio : haud noceas : omnia vincit homo.

(1) *Annal. typogr.* p. 422 et seq. — (2) Ibid. p. 438.

(3) Les vers suivans terminent l'édition de Tite-Live, Romæ, 1469 :

années 1467 et 1472, leurs presses y ont produit, dans cet espace de temps, trente-cinq premières éditions (1) ou réimpressions d'auteurs classiques.

Ce noble goût pour l'art de perpétuer les monumens des sciences existait encore à Rome, il y a peu d'années, lorsqu'un des descendans de la maison de Boniface VIII, Dom Francesco Caëtani, duc de Sermonetta, travaillait lui-même, dans son imprimerie particulière, à mettre au jour les ouvrages de ses amis (2), au nombre desquels l'auteur de ces Recherches était compté.

Aspicis illustris lector quicumque libellos
Si cupis artificum nomina nosse; lege.
Aspera ridebis cognomina teutona : forsan
Mitiget ars musis inscia verba virum.
Conradus Sueynheym : Arnoldus Pannartzque magistri
Romæ impresserunt talia multa simul.
Petrus cum fratre Francisco Maximus ambo
Huic operi aptatam contribuere domum.

(1) *Annal. typogr.* tom. II, a pag. 406 ad 431. — (2) *Recensio plantarum villâ atque horto præsertim botanico*, Francisci Caëtani *comprehensarum*. Romæ, 1803, typis Caëtani in Exquiliis.

A la suite d'une publication aussi active, la capitale du Monde chrétien ne laisse plus aux autres villes d'Europe qu'à glaner dans la moisson des classiques.

Augsbourg, après avoir débuté en 1468 par un œuvre de saint Bonaventure, publie en 1470 (1) Flavien Josèphe; en 1471, un Ovide et un Paul Orose.

Venise débute, en 1469, par les Epîtres de Cicéron (2), publie ensuite Tacite (3), et la première, la plus célèbre, la plus rare des

---

(1) *Annal. typogr.* tom. I, p. 100. — (2) Ibid. tom. III, p. 62. Les vers suivans qu'on lit à la fin de cette édition, prouvent qu'on imprimait en caractères de cuivre :

Primus in Adriaca formis impressit aenis
Urbe libros Spirâ genitus de stirpe Johannes
In reliquis sit quanta, vides, spes, lector habenda
Quom labor hic primus calami superaverit artem.

Cette édition, tirée à 300 exemplaires, fut recommencée dans l'espace de quatre mois, comme le prouvent les vers suivans qui terminent la réimpression, en parlant du même imprimeur :

Spira favet Venetis, quarto nam mense peregit
Hoc tercentenum bis Ciceronis opus.

(3) *Annal. typogr.* tom. III, p. 63.

éditions de Pline (1); cette ville donne en 1470 Salluste (2), Tite-Live, Virgile, Cicéron, Martial, Quinte-Curce, Priscien, etc., etc.

Paris commence, entre les années 1470 et 1472, par la publication de l'historien Florus (3),

---

(1) Les vers suivans, qu'on trouve à la fin de l'édition de saint Augustin, *De civitate Dei*, Venet. 1470, font connaître que la superbe édition de Pline, Venet. 1469, a été produite par le même Jean de Spire, en trois mois de temps :

Qui docuit Venetos exscribi posse Joannes
Mense fere trino centena volumina Plini ;
Et totidem magni Ciceronis Spira libellos.

Les rapports de ces vers avec les derniers de la note précédente montrent que le Pline de 1469 a été tiré à 300 exemplaires ; et d'autres vers, à la fin du Salluste, Venet. 1470, prouvent que l'édition de cet auteur fut tirée à 400 :

Quadringinta dedit formata volumina Crispi
Nunc lector, Venetis Spirea Vindelinus.

(2) *Annal. typogr.* tom. III, p. 64 et seq.

(3) On lit à la fin de cette édition de Florus, les vers suivans de Robert Gaguin, dont le portrait en marbre a été recueilli et conservé dans la Bibliothèque Mazarine :

Quos nulla in terris concluserat ora, Quirites
Hæc Flori obstrictos parva tabella capit.

imprimé dans la maison de Sorbonne qui en mit au jour le premier manuscrit connu en France (1); le même que Pétrarque (2) aura cité, et où il aura puisé l'idée de rechercher les fragmens qui manquaient de son temps aux manuscrits de Tite-Live. La Sorbonne s'acquit aussi l'honneur d'avoir donné en France la première hospitalité aux imprimeurs Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, invités et défrayés par les docteurs Lapierre et Fichet.

Strasbourg, après avoir imprimé en 1471 le Décret de Gratien, publie en 1472 un Cicéron *De officiis* (3), et en 1473 un Jule César (4).

Et quæque eximiâ produxit Livius arte,
Bella, duces, pompas, rite coarcta tenet.
Quo vere exemplo vobis sperate futurum
Qui fama et quæstu fertis in astra gradum?
Post tumidos nisus, post sæva pericula sortis,
Ad manes raptos vos brevis urna teget.

(1) *Annal. typogr.* tom. II, p. 270. — (2) Fr. Petrarchæ *oper.* Epist. lib. III, ep. XVIII, p. 619. — (3) *Annal. typogr.* tom. I, p. 17, 18.

(4) L'impression en caractères de cuivre continuait à Strasbourg en 1494, comme le montrent ces vers impri-

Milan commence en 1469 par un ouvrage de piété, suivi en 1470 d'un Térence (1), d'un Horace, d'un Cicéron et d'un Virgile.

Bologne débute en 1471 par un Ovide (2), que suivent en 1472 une traduction latine de Diodore de Sicile (3); en 1474, un Manilius et un Valerius Flaccus.

Brescia, dans la même année, donne un Virgile (4); et Mantoue, qui le croirait, laisse écouler tout le quinzième siècle, sans publier une seule édition des œuvres de son poëte. Brescia, en 1474, ajoute à sa première édition celle de la traduction déjà citée de l'Iliade d'Homère (5), dont Bernard Justiniani avait acquis le manuscrit en France (6).

Utrecht passe pour avoir imprimé, en 1473,

---

més à la fin de l'édition des œuvres de Jean Gerson, donnée par Martin Flach :

Noscere fortè voles quis sculpserit hoc opus ere
Presserit has chartas quisve characteribus, etc.

(1) *Annal. typogr.* tom II, p. 11 et seq. — (2) Ibid. tom. I, p. 204. — (3) Ibid. p. 205, 206. — (4) Ibid. p. 243. — (5) Ibid. — (6) *Homeri Ilias*, Brixiæ, 1474, *versibus ad calcem.*

un Sidoine Apollinaire (1); on ne lui conteste pas l'Eusèbe de Césarée, qu'elle a publié en 1474.

Ferrare a commencé en 1471 par un Martial (2), et c'est à la France qu'elle doit son premier imprimeur, André Beaufort (3).

Vicence, en 1473, publie un ouvrage de Scot (4), et en 1475, une Cosmographie de Ptolémée.

Naples donne en 1471 un Commentaire sur le Droit, et en 1472, un Cicéron *De rhetoricâ* (5).

Florence débute en 1471 par un Virgile (6); et, la même année, on imprime à Colle un Dioscoride et un Oppien (7).

---

(1) *Annal. typogr.* tom. III, p. 546. — (2) Tom. I, p. 393.

(3) On lit ces vers à la fin de l'ouvrage intitulé : *Elegantiæ parvæ*, d'Augustin Dathi, Ferrariæ, 1471 :

Impressi Andreas hoc opus, cui Francia nomen
Tradidit. At civis Ferrariensis ego, etc.

A la fin de *Pliniana defensio*, sine nota anni, on lit ces vers :

Ferrariæ Andreas Bellfortis gallicus istud
Prestitit impressi codicis officium.

(4) *Annal. typogr.* tom. III, p. 507. — (5) Tom. II, p. 154. — (6) Tom. I, p. 404. — (7) Ibid. p. 273.

Ainsi se termine la liste des seize villes qui ont acquis une si juste célébrité pour avoir publié, au quinzième siècle, 97 différens ouvrages classiques; et tels furent les résultats de l'émulation que partagèrent, dans la première période de l'imprimerie, jusqu'à l'an 1500 inclus, 212 villes toutes d'Europe, aucune au-delà de Cracovie, et dans le nombre desquelles il faut comprendre Constantinople pour les deux éditions qu'on ne lui dispute pas (1).

Calcul fait des éditions produites par les villes qui ont concouru aux progrès de l'imprimerie, entre l'année 1455 et l'an 1500 compris, les presses auront répandu dans le commerce environ 14,750 éditions.

Une requête présentée au pape Sixte IV, par Swieynheym et Pannartz (2), apprend qu'elles étaient tirées pour le moins à 275 exemplaires, et pour le nombre le plus

(1) *Annal. typogr.* tom. I, p. 349. — (2) Nicolaus de Lyra, *Glossarum in universas Biblias*, ad calcem tom. V, edit. Rom. 1472.

considérable, à 1100. Le terme moyen de ces deux nombres et de tous les intermédiaires est de 435 pour chaque édition.

Or, en supposant que les autres imprimeurs n'aient pas porté plus haut la quantité de celles qu'ils ont données pendant cette première période, il en sera résulté dès-lors en Europe une circulation d'environ 5,153,000 exemplaires d'ouvrages composés sur autant de différens sujets à-peu-près que d'éditions ; car il en faudrait seulement distraire les réimpressions des auteurs classiques: encore, sous le même titre, l'édition était-elle souvent faite d'après un manuscrit plus complet. Les auteurs grecs ne s'imprimaient presque point encore ; et lorsqu'il s'en rencontrait isolément quelque mot, on laissait souvent un espace pour l'écrire.

Si l'on compare avec la lenteur des progrès obtenus jusqu'alors par le moyen des copistes, l'immense accroissement qu'une émission presque simultanée a dû causer dans les bibliothèques, il sera facile de concevoir, et d'après le témoignage d'une suite de faits

positifs, l'impulsion que cet art a dû donner aux connaissances humaines.

Pour établir les bases des résultats les plus généraux, en faisant d'abord un relevé succinct des villes qui se sont signalées plus ou moins par leur activité, dans le cours de la première période de l'imprimerie; si l'on choisit de préférence les plus considérables parmi les villes d'Italie, de France, d'Angleterre et d'Espagne, il en résultera qu'entre les années 1467 et 1500,

Venise (1) a donné.....	2978	éditions.
Rome (2).....	972	
Paris (3).....	789	
Strasbourg (4).....	298	
Londres (5).....	31	
Westminster (6).....	99	

(1) Ex *Annalium typogr.* tom. III, collatis articulis a pag. 62 ad 501, cum omnibus supplementis. — (2) Tom. II, a pag. 405 ad 556 et suppl. — (3) Ibid. a pag. 269 ad 349 cum suppl. — (4) Tom. I, a pag. 17 ad 98, cum suppl. — (5) Ibid. a pag. 507 ad 511, cum suppl. — (6) Tom. III, a pag. 551 ad 565 et suppl.

Oxford (1)..... 7 éditions.

Toute l'Espagne et le Portugal réunis (2)..... 126

Durant la seconde période de l'imprimerie, entre les années 1501 et 1536 compris, le nombre des villes où cette invention était introduite, s'est réduit de 212 à 184; et le nombre des éditions produites par ces dernières villes est monté à 17,779; lequel nombre comparé avec celui des 14,750 qui ont été données par les 212 villes dans la première période, atteste néanmoins un accroissement de 3029 éditions.

Les résultats les plus remarquables que présentent les villes et les États d'Europe qui se sont plus ou moins distingués dans cette seconde période de 36 ans, sont les suivans:

Paris (3) a donné.....3056 éditions.

Venise (4).....2229

Strasbourg (5).....1021

---

(1) Ex *Annalium typogr.* tom. II, p. 243. — (2) Ibid. collatis passim articulis. — (3) Tom. VII, a pag. 500 ad 572. — (4) Tom. VIII, a pag. 1 ad 220. — (5) Tom. VI, a pag. 26 ad 129 et supplem.

Lyon (1)..... 997 éditions.
Rome (2)..... 327
Londres (3)..... 198
Tout le reste de l'Angleterre (4)..... 108
Toute l'Espagne et le Portugal (5)..... 147
Cracovie (6)..... 294
Constantinople (7)..... 80

Or, pour connaître par approximation à quel nombre peut monter la totalité des exemplaires qui ont dû sortir de toutes les presses d'Europe pendant cette seconde période, il faut admettre que si les éditions n'étaient portées dans la première qu'au terme moyen de 435 exemplaires, elles ont dû l'être à 1000 dans la seconde. L'intérêt et la concurrence du commerce paraissent avoir

(1) *Annal. typogr.* tom. VII, a pag. 275 ad 372 et suppl. —(2) Tom. VIII, a pag. 245 ad 278 et suppl.—(3) Tom. VII, a pag. 236 ad 258. — (4) Ibid. collatis passim articulis. — (5) Ibid. — (6) Tom. VI, a pag. 447 ad 482 et suppl. — (7) Ibid. p. 446 et suppl.; tom. IX, p. 442.

exigé cette augmentation ; car on ne tirait sans doute dans l'origine les éditions des classiques à petit nombre, que pour maintenir leur prix au même taux que celui des manuscrits.

On verra dans la suite que ces prix étaient, en effet, à-peu-près les mêmes : mais cette raison a dû cesser dès que les moyens d'exécution ont été généralement connus ; et l'intérêt des imprimeurs aura été de multiplier les exemplaires à proportion du nombre des bibliothèques qui commençaient partout à se former.

A la fin de l'édition du Catholicon, imprimé à Rouen en 1499, on lit des vers qui confirment nos calculs, et font voir combien les exemplaires de chaque édition ont dû être nombreux à cette époque, pour que les ouvrages de Cicéron, de Virgile, de Tite-Live et de Pline même, soient devenus aussi communs dans les colléges de Normandie, que le dit l'auteur de ces vers, et à des prix tellement modérés que les pauvres mêmes aient pu se procurer dès-lors, ce que les rois

et les princes ne possédaient, dit l'auteur des vers, que rarement avant l'invention de l'imprimerie. (1) Enfin un indice encore de ce que les éditions données dans la seconde période ont dû être portées au nombre de 1000, c'est qu'en 1471, Vindelin de Spire se vit obligé de recommencer l'édition de Salluste, parce qu'elle n'avait été tirée qu'à 400 exemplaires en 1470 (2).

Les 17,779 éditions qui ont été publiées dans la seconde période de l'imprimerie, auront donc fourni environ 17,779,000 exemplaires. En 1526, une édition des Colloques d'Erasme, donnée à Paris par Simon Colines, fut tirée à 24,000 (3). D'où il résulte que durant l'espace

---

(1) Improbus innumeris librarius antè talentis
Quos dabat, exiguâ nunc stipe vendit opus.
Historiæ venere Titi; se Plinius omni
Gymnasio jactant, Tullius atque Maro.
Nullum opus (o nostri felicem temporis artem!)
Celat in arcano Bibliotheca situ.
Quem modo rex, quem vix princeps modo rarus habebat,
Quisque sibi librum pauper habere potest. *

(2) *Confer. Maittairii*, *oper. Panzer*, tom. III, p. 72, n° 32, cum p. 64, n° 6. — (3) Erasmi *oper.* tom. III, p. 618.

* Gabr. Naudé, *Addition à l'Histoire de Louis XI*, p. 276.

des quatre-vingt-un ans compris dans les deux premières périodes réunies, la découverte de l'imprimerie aura mis en circulation au moins 22,932,000 exemplaires d'ouvrages composés sur 32,532 différens sujets, et dont il faudra soustraire seulement les réimpressions peu fréquentes d'un ouvrage absolument le même, comme de quelque auteur classique.

Réfléchissant encore sur le nombre de personnes dont un seul et même exemplaire pouvait favoriser les études, on verra de nouveau qu'il devint dès-lors impossible de prescrire des limites à l'instruction générale, quelque opinion qu'on ait d'ailleurs de son utilité.

L'examen raisonné des progrès qu'ont faits les lettres et les sciences par le moyen des ouvrages publiés en Europe durant les deux premières périodes de l'imprimerie, serait sans doute un sujet très-important à traiter. Pour s'en acquitter avec succès, il suffirait de développer, relativement à cet espace de temps, les vues indiquées dans le XIIIe volume de l'Histoire littéraire de la France.

« C'est surtout, dit l'auteur de l'article, dans les ouvrages des plus illustres écrivains de chaque siècle, qu'il faut étudier l'histoire littéraire, c'est-à-dire, examiner quelles idées occupaient l'esprit humain, quelle forme prenait l'art d'écrire, quelle direction suivaient ou imprimaient les talens (1). »

Nous ne nous sommes pas imposé cette tâche que d'autres pourront remplir avec plus de fruit; mais ce qu'on vient de lire nous engage à présenter du moins quelques réflexions générales sur la direction que prit à Rome et à Paris le talent d'écrire, dès que l'imprimerie s'y fut introduite.

Rome, si riche des productions du génie des anciens, qu'elle a publiées dans la première période de l'imprimerie, diminue le nombre de ses éditions des deux tiers dans la seconde; parce que sans doute le nombre des presses s'augmentait dans les autres villes de l'Europe. On voit aussi que Venise diminue ses éditions d'un quart; que Paris, au

(1) *Histoire littéraire de la France*, tom. XIII, p. 229.

contraire, quadruple le nombre des siennes dans cette seconde période; que Strasbourg double, que Lyon triple les produits de ses presses; que l'Angleterre enfin et l'Espagne demeurent presque stationnaires.

L'Espagne, qui n'avait produit que 126 éditions dans le cours du quinzième siècle, n'en fournit que 147 dans la seconde période. L'Angleterre, qui n'en avait donné que 137 dans la première, n'arrive pas à un résultat beaucoup plus considérable, quand elle ne le porte qu'à 306 dans la seconde. Quelle peut donc avoir été la cause de la différence singulière de ces résultats ?

Il sera facile de l'assigner, si l'on observe d'abord que Rome publiait alors très-peu d'ouvrages en langue vulgaire, et que par conséquent ses premiers soins ne se sont pas dirigés, comme par la suite, vers l'instruction la plus générale.

Si l'on en excepte, en effet, de nombreux commentaires latins sur l'Écriture-Sainte, les saints Pères et le Droit canonique, le catalogue des livres que les savans de cette

capitale ont produits de leur propre fonds, se réduit, dans la première période, à,

Un Traité des apostèmes pestiférés, par Capelluti (1), et un autre de l'Élégance latine, par Laurent Valla (2);

Une Histoire de Bohème, par AEneas Sylvius (3), et beaucoup de Discours publics;

Les Antiquités d'Annius de Viterbe, et quelques Histoires de Rome (4);

Un Traité préservatif et curatif de la peste, et un Dialogue sur la goutte.

Tous ces ouvrages sont écrits en latin; et par conséquent leur publication n'intéressait point l'instruction la plus générale. Les livres imprimés sous ce rapport, en langue vulgaire, sont:

Le livre de la Préparation à la mort (5);

Une traduction de Tite-Live (6);

Une comédie de Jean Boccace (7);

---

(1) *Annal. typogr.* etc. tom. II, p. 409. — (2) Ibid. p. 427. — (3) Ibid. p. 452. — (4) Ibid. p. 516, 517. — (5) Tom. II, p. 441. — (6) Ibid. p. 465. — (7) Ibid. p. 470.

Les Sonnets de Burchiello (1), et un Calcul rimé des Eclipes, par Juliano de Dati (2);

Un Traité intitulé *Scipione Africano*, par le même (3), et un Formulaire de correspondance epistolaire (4).

En joignant à ces ouvrages quelques feuillets volans et de peu d'importance, comme des sonnets, des chansons, c'est à-peu-près tout ce qu'on peut citer d'imprimé en italien à Rome, pendant la première période de l'usage de l'imprimerie.

Mais, à Paris, l'instruction prend son essor en français par la publication des Chroniques de France, l'an 1476 (5);

La traduction des Cas et Ruines des nobles hommes et femmes (6), faite sur l'italien de Jean Boccace, par le secrétaire de Jehan, fils du roi de France;

La traduction de la Mer des histoires (7).

Les connaissances économiques se propa-

---

(1) *Annal. typogr.* tom. II, p. 477. — (2) Ibid. p. 509, — (3) Ibid. p. 511. — (4) Ibid. p. 540. — (5) Ibid. p. 278. — (6) Ibid. p. 284. — (7) Ibid. p. 286.

gent dans les deux éditions simultanées de la traduction du livre des Ruraulx, par Pierre de Crescens (1). Suivent chacun à leur date :

La Bible historiée (2) ;

L'Art de la Chevalerie, selon Végèce (3) ;

La traduction des Morales, des Politiques d'Aristote, et les Œuvres d'Alain Chartier (4) ;

Les traductions de Salluste, de Lucain, de Suétone, de Paul Orose (5), de l'historien Josèphe (6) ;

Le livre de l'Art de la Fauconnerie, par Tardif, et les Complaintes et enseignemens de François Guérin, marchand de Lyon, envoyés à son fils pour soi savoir régir et gouverner parmi le monde (7).

L'éducation des femmes se développe dans le Trésor de la Cité des dames, selon Dame Christine de Pisan.

L'*Internelle consolation*, le même livre que l'Imitation de J. C.

---

(1) *Annal. typogr.* tom. II, p. 286. — (2) Ibid. p. 287. — (3) Ibid. p. 288. — (4) Ibid. p. 292. — (5) Ibid. p. 295. — (6) Ibid. p. 297. — (7) Ibid. p. 309.

Notre histoire est continuée dans les Chroniques de France, d'Angleterre et de Bourgogne, par Enguerrand de Monstrellet (1).

La connaissance des lois de l'Etat se répand au moyen du Recueil des ordonnances de Charles VIII et de Louis XII (2).

On distribue des Instructions populaires sur les moyens de prévenir la peste et d'y remédier.

Lyon publie la traduction de l'ancien et du nouveau Testament (3), par une mesure d'instruction générale que Rome n'adopta ni dans la première ni dans la deuxième période de l'imprimerie.

Enfin la traduction des Offices de Cicéron termine les premiers résultats comparés des presses de Rome et de Paris, considérés relativement à l'instruction la plus générale.

Il résulte aussi que 157 éditions en langue vulgaire sont sorties des imprimeries de Paris, et 66 de celles de Lyon, durant la première période.

---

(1) *Annal. typogr.* tom. II, p. 319. — (2) Tom. III, p. 51. — (3) Tom. I, p. 558.

Les titres qu'on vient de lire étant extraits parmi tant d'autres ouvrages en langue latine et du même genre d'érudition que ceux qui sortaient des presses de Rome ; si la publication des premières éditions de classiques latins doit assurer pour toujours à cette capitale une prééminence bien méritée, le grand nombre des éditions en langue française, publiées à Paris et à Lyon dans le cours de la même période, prouve aussi que les Français n'ont été devancés par aucune autre nation dans le dessein de favoriser l'instruction la plus générale.

A Rome on instruisit d'abord les gouvernans. En France on instruisit de plus les gouvernés ; et l'on a vu la part qu'ont prise à l'activité de cette instruction, saint Louis, Philippe-le-Bel, Charles V et Louis XI.

Le livre des *Ruraulx*, traduit par ordre de Charles V (1), la Bible historiée, traduite par ordre de Charles VIII (2), Valère-Maxime,

(1) *Annal. typogr.* tom. II, p. 287. — (2) Tom. I, p. 354.

par ordre du duc de Berri (1), etc., etc., sont des preuves du zèle que nos princes ont toujours eu pour l'instruction générale.

Il est juste de comprendre Venise dans le parallèle que nous établissons; et la France y est même intéressée, car on remarque, parmi les livres que cette ville a publiés dans la première période, quelques ouvrages composés par des Français, entre autres un Traité de Chirurgie par Gui de Cauliac, docteur de Montpellier en 1363. Ce traité, si long-temps considéré comme seul classique en ce genre, fut réimprimé neuf fois pendant la première période; deux fois à Lyon, patrie de l'auteur.

On observera que les 2978 éditions sorties des presses de Venise au quinzième siècle, n'en comprennent que 158 en langue italienne; mais on y remarque de très-bons ouvrages, et entre autres :

Le Traité de Chirurgie de Gui de Cauliac, dont on vient de parler (2).

---

(1) *Annal. typogr.* tom. I, p. 539. — (2) Tom. III, p. 70.

La Bible de Malermi, qui rendit beaucoup plus communes les sources de toute bonne instruction.

Le livre de l'Imitation de J. C. (1).

Deux ouvrages composés sur la Conduite des gens du monde.

La Chirurgie de maître Guillaume Salicetti (2).

La traduction de Pline le naturaliste (3).

Deux Histoires de Florence (4).

Les Vies des saints Pères (5).

Les Poésies du Dante (6).

Les Histoires de Justin (7).

Les Statuts de la ville de Venise (8).

Uue Grammaire italienne et allemande (9).

Une traduction de Tite-Live (10).

Un Livre élémentaire d'arithmétique.

Une Chronique universelle.

---

(1) Zeno Apostol. ad Fontanini, Biblioth. Crevenn. et Pinell. — (2) *Annal. typogr.* tom. III, p. 103. — (3) Ibid. p. 113. — (4) Ibid. p. 117. — (5) Ibid. p. 120. — (6) Ibid. p. 123. — (7) Ibid. p. 126. — (8) Ibid. p. 129. — (9) Ibid. p. 131. — (10) Ibid. p. 141.

Un Portulan à l'usage des navigateurs (1).

Un poëme sur l'Art militaire.

Les Épîtres de Sénèque.

Le livre de la Cité de Dieu.

Enfin, les poésies de Pétrarque et de Boccace achèvent de compléter tout ce que présentent de plus remarquable les éditions en langue vulgaire que Venise a données durant la première période de l'imprimerie.

Si l'on fait participer l'Angleterre à ce parallèle, il résultera du catalogue des livres imprimés à Londres pendant le même espace, qu'à l'exception de trois ouvrages de piété (2), on n'y trouve rien d'imprimé en anglais et par conséquent rien qui ait eu pour objet l'instruction générale.

On n'en trouve non plus aucun dans la liste des livres imprimés à Oxford (3). Il en existe plusieurs dans les 99 éditions de Westminster (4); mais aussi l'on y remarque des traductions d'ouvrages français, tels que :

---

(1) *Annal. typogr.* tom. III, p. 289. — (2) Tom. I, a pag. 507 ad 510. — (3) Tom. II, p. 243. — (4) Tom. III, p. 551.

Les Dits des Sages, par Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris (1).

La Morale en proverbes (2).

Cicéron *De senectute* (3), que le duc de Bourbon avait fait traduire en français.

Le Siége de Jérusalem.

Les Distiques de Caton (4).

Le Livre royal (5).

L'Histoire de Charles-le-Grand et de ses princes et barons (6).

La seconde période de l'imprimerie mérite sous ces mêmes points de vue le même examen que la première; et pour le remplir, on peut se borner à comparer les productions qui ont été publiées à Rome et à Paris. Dans cet espace de temps, la première édition en langue vulgaire qui sortit des presses de Rome, fut *Il solennissimo Vocabulista*, pour enseigner à lire et à écrire (7). Ensuite parurent :

Le livre intitulé *Il consolato*, traitant de la jurisprudence du commerce de mer (8).

---

(1) *Annal. typogr.* tom. III, p. 552. — (2) Ibid. — (3) Ibid. p. 553. — (4) Ibid. p. 554. — (5) Ibid. p. 555. — (6) Ibid. — (7) Tom. VIII, p. 245. — (8) Ibid. p. 261.

Quelques tragédies et quelques comédies (1).

Une Lettre du Trissin sur la conduite que doit tenir une veuve (2).

Les Vies des rois de France et des ducs de Milan (3).

La Règle de saint Augustin (4).

Les Sonnets et les Chansons de Sannazar (5).

Les Guerres d'Alexandre-le-Grand (6).

Machiavelli, dont il était assez singulier de voir publier le livre du Prince (7).

Dans la même période, Paris commença en 1501 par donner la traduction française des Homélies de saint Grégoire (8), et successivement dans la même langue, chacun à sa date :

La Fleur des Batailles (9).

Les Chroniques de Froissard (10).

Le livre de Jean Gerson, des Commandemens de Dieu (11).

La traduction du *Fasciculus temporum* (12).

---

(1) *Annal. typogr.* tom. VIII, p. 268, 269, 276. — (2) Ibid. p. 268. — (3) Ibid. p. 271. — (4) Ibid. — (5) Ibid. p. 274. — (6) Ibid. p. 275. — (7) Ibid. p. 274. — (8) Tom. VII, p. 500. — (9) Ibid. — (10) Ibid. p. 507. — (11) Ibid. p. 508. — (12) Ibid. p. 514.

La Louange des rois de France (1).

Le Pélerin de la vie humaine (2).

La Chronique de Gênes et de Milan (3).

Les Louanges de Louis XII (4).

Les Histoires de Paul Orose (5).

Les Offices de Cicéron (6).

Les Abus du monde (7).

L'Arbre des Batailles (8).

Un Traité sur la peste (9).

Le roman des Trois Pélerinages (10).

Le Psautier de David (11).

Les Énéides de Virgile en vers français (12).

Le premier Traité de Géométrie qui ait été publié en notre langue (13).

Les Décades de Tite-Live, et Additions de Paul Orose, de Salluste, de Suétone, de Lucain (14).

Les grandes Chroniques de Bretagne (15).

---

(1) *Annal. typogr.* tom. VII, p. 516. — (2) Ibid. p. 517. — (3) Ibid. p. 527. — (4) Ibid. p. 535. — (5) Ibid. p. 536. — (6) Ibid. — (7) Ibid. p. 540. — (8) Ibid. p. 543. — (9) Ibid. p. 549. — (10) Ibid. p. 551. — (11) Tom. VIII, p. 8. — (12) Ibid. p. 11. — (13) Ibid. p. 16. — (14) Ibid. p. 18. — (15) Ibid. p. 19.

La Mer des Chroniques (1).

La Vie du chevalier Bayard (2).

La Description de tous les passages par où l'on peut entrer en Italie (3).

La Thoison d'or et les hauts faits des très-chrétiennes maisons de France et de Bourgogne (4).

Le Nouveau-Monde et Navigations faites par Emeric Vespuce (5), traduit de l'italien.

Les Bucoliques de Virgile (6).

La Chronique du petit Jéhan de Saintré (7).

Le roman de la Rose (8).

Le goût qui s'était développé chez les Français pour les connaissances solides, et surtout pour l'histoire, comme le prouve l'énumération précédente, s'accroît de plus en plus dans l'autre moitié qui reste à parcourir de la seconde période. On continue de publier à Paris :

---

(1) *Annal. typogr.* tom. VIII, p. 25. — (2) Ibid. p. 26. — (3) Ibid. p. 27. — (4) Ibid. p. 34. — (5) Ibid. p. 35. — (6) Ibid. p. 36. — (7) Ibid. p. 38. — (8) Ibid. p. 51.

La Vie des Papes, Empereurs et Rois de France, par Platina (1).

Boëce (2), De la consolation de Philosophie.

Le livre de François Patrice sur l'Institution et l'administration de la chose publique (3).

Le *Cuer* des Secrets de Philosophie (4).

Un Traité de Tactique tiré de Végèce, de Frontin et de Spartien (5).

Les Origines des peuples de Flandre, de l'Artois, du Hainaut, sont mises au jour dans la Légende des *Flamens* (6).

On traduit Pétrarque, Des Remèdes contre l'une et l'autre fortune (7); et l'on donne le Sommaire historial de France jusqu'à François Ier (8), ainsi que les Mémoires de Philippe de Commines (9).

Thucydide commence à pouvoir être lu dans notre langue (10), et il paraît un Traité du mouvement des planètes (11).

---

(1) *Annal. typogr.* tom. VIII, p. 57. — (2) Ibid. p. 61. — (3) Ibid. p. 67. — (4) Ibid. p. 68. — (5) Ibid. — (6) Ibid. p. 81. — (7) Ibid. p. 85. — (8) Ibid. p. 87. — (9) Ibid. p. 85. — (10) Ibid. p. 101. — (11) Ibid. p. 117.

L'Histoire d'Alexandre est extraite de Diodore, et jointe à quelques Vies traduites de Plutarque (1).

L'Iliade d'Homère (2), dont le manuscrit était passé de France en Italie par un effet de notre négligence, est enfin traduite en français, ainsi que Quinte-Curce (3), l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, la Cité de Dieu, de saint Augustin (4).

Notre langue arrivant à l'époque de son adolescence, il paraît, en 1534, une Rhétorique française par Fabri (5), précédée, en 1530, d'un livre intitulé : « L'Esclaircissement de la langue françoyse, composé par Maître Jehan Palsgrave, anglois, natif de Londres et gradué de Paris ».

Il est à remarquer qu'on ne commence à trouver d'ouvrages publiés sur la langue française, qu'en 1526. Le premier est un Traité sur la manière de tourner les verbes. Le second, publié en 1529, est le Vocabulaire du

(1) *Annal. typogr.* tom. VIII, p. 131. — (2) Ibid. — (3) Ibid. p. 137. — (4) Ibid. p. 148. — (5) Ibid. p. 181.

Psautier, avec les déclinaisons et conjugaisons : ce livre fait pour l'éducation des enfans de France, le duc d'Angoulême et sa sœur, est un premier exemple qui a été depuis suivi, lorsqu'à l'occasion de l'éducation de nos princes, un grand nombre de classiques commentés pour leur usage, se sont de là répandus à l'avantage de l'instruction commune.

Telle est l'idée générale qu'on peut se faire de la part que la France, et Paris en particulier, ont prise aux progrès de cette instruction, en multipliant de préférence les livres écrits en langue vulgaire, dans l'espace des deux périodes que nous avons distinguées. Le genre de la plupart de ces ouvrages attache au génie de la nation un caractère de solidité très-remarquable.

S'il eût été superflu de poursuivre l'examen de toutes les productions des premiers temps de l'imprimerie, qui sont sorties des diverses villes de France, il est convenable au moins de joindre ici, par ordre de date, les époques auxquelles l'imprimerie s'y est introduite.

Paris (1)	en 1470.	Besançon (18)...	en 1487.
Strasbourg (2)...	en 1471.	Toulouse (19)...	en 1488.
Lyon (3).....	en 1476.	Haguenau (20)?..	en 1489.
Angers (4).....	en 1477.	Orléans (21)....	en 1490.
Chablis (5).....	en 1478.	Angoulême (22).	en 1491.
Poitiers (6).....	en 1479.	Dijon (23).....	
Caen (7).....	en 1480.	Lantenac (24)...	
Vienne (8).....	en 1481.	Dôle (25).....	en 1492.
Metz (9).....	en 1482.	Nantes (26).....	en 1493.
Chartres (10)...		Clugny (27).....	
Promentour (11)		Limoges (28)....	en 1495.
Langres (12)...		Provins (29)....	en 1496.
Rouen (13).....	en 1483.	Tours (30).....	
Troyes (14).....		Treguier (31)...	en 1499.
Rennes (15).....	en 1484.	Gien (32)?.....	en 1500.
Loudeac (16)...		Perpignan (33)..	
Abbeville (17)..	en 1486.	Avignon (34)...	

(1) *Annal. typogr.* tom. II, p. 269. — (2) Tom. I, p. 17. — (3) Ibid. p. 529. — (4) Ibid. p. 4. — (5) Ibid. p. 272. — (6) Tom. II, p. 381. — (7) Tom. I, p. 268. — (8) Tom. III, p. 527. — (9) *Catalogue des livres du ch. d'Ourhes*, par Brunet. — (10) Nos 22 exemplaribus duobus Mazarineis. — (11) *Annal. typogr.* Tom. II, p. 390. — (12) Gab. Naudé, *Addit. à l'Hist. de Louis XI*, p. 314. — (13) *Annal. typogr.* tom. II, p. 559. — (14) Tom. III, p. 51. — (15) Tom. II, p. 404. — (16) Tom. I, p. 506. — (17) Ibid. p. 1. — (18) Ibid. p. 203. — (19) Edition de la trad. franç. de l'Imitation de J. C., d'après un MS. de la Bibl. du Roi. Cette note nous a été communiquée par M. Gence, connu par de nouvelles recherches sur l'auteur de ce livre. — (20) *Annal. typogr.* tom. I, p. 447. — (21) Ibid. p. 141. — (22 et 23) Ibid. p. 375. — (24) Ibid. p. 507. Panzer a mal à-propos réuni à l'article Loudéac (*Lodeaci*) l'abbaye de Lantenac, du même diocèse de Saint-Brieu, où fut imprimé le *Doctrinal des nouvelles mariées*. — (25) *Annal. typogr.* tom. I, p. 378. — (26) Tom. II, p. 153. — (27) Tom. I, p. 273. — (28) Tom. IV, p. 342. — (29) Tom. II, p. 390. — (30) Tom. III, p. 56. — (31) Tom. I, p. 469. — (32) Tom. IV, p. 339. — (33) Tom. II, p. 378. — (34) Tom. IX, p. 209.

La situation de Promentour en France nous est inconnue, à moins que ce ne soit Promenteau, suivant le Dictionnaire de Thomas Corneille, ou Fromenteau, suivant la Martinière, bourg de Touraine et patrie d'Agnès Sorel. Il se pourrait que Promentour ait alors été un nom composé, comme Prom-le-Roi en Picardie. Quoi qu'il en soit, « le Doctrinal de Sapience, par *Guy de Roy*, imprimé à Promentour par maître Loys Guerbin, MCCCCLXXXII, le II jour d'Août, *Deo gratias*, *Amen* » doit ajouter ce lieu au nombre de ceux de France où l'on a imprimé au quinzième siècle, si nos remarques sont justes.

Il résulte de cette énumération, que 34 villes ou bourgs de France ont pris part à l'imprimerie dans le cours du XVe siècle; et si l'on est surpris de trouver Chartres comprise pour la première fois au nombre de celles qui ont participé aux travaux de l'imprimerie dans le quinzième siècle, c'est que les bibliographes n'ont pas cité un Missel in-folio et un Bréviaire in-12, imprimés sur vélin en 1482 et

1483, dans la maison de Pierre Plume, chanoine de la cathédrale de cette ville, comme le prouvent les deux notes imprimées de chacun de ces volumes que possède la bibliothèque Mazarine (1).

Les presses n'ayant produit dans l'origine que des éditions de 275 à 550 exemplaires pour les auteurs classiques, ainsi qu'on peut l'induire d'après les nombres portés dans la requête présentée à Sixte IV (2), on con-

(1) Dans le missel, à la fin du canon de la messe, on lit la note suivante, avec les abréviations et l'orthographe du temps :

« Ad individuæ Trinitatis sacrosanctæ Dei genitricis et virginis Mariæ omniumque sanctorum et sanctarum gloriam et honorem, præsens missale quod pluribus devotissimis suffragiis benè munitum, secundum usum carnotensem peroptimè correctum in famosissimâ urbe Carnoti, domo canoniali sitâ in claustro, sumptibusque venerabilis et discreti viri magistri Plume ejusdem insignis ecclesiæ canonici per magistrum Johannem Dupré, arte impressoriâ feliciter insculptum est die ultimâ mensis julii, anni Domini millesimi quadricentesimi octuagesimi secundi. Vos igitur, etc. »

(2) Nicolai de Lyra *Glossar.* Romæ, 1472, tom. V.

çoit combien ces exemplaires doivent être aujourd'hui rares, et combien il doit être plus rare encore d'en rencontrer de bien conservés, après avoir été feuilletés si longtemps. Mais la rapidité avec laquelle se sont succédées les réimpressions corrigées et complétées de ces classiques, a fait réserver de bonne heure, comme objets précieux de curiosité, les premières éditions de ce genre. La critique y trouve aujourd'hui matière à beaucoup de remarques; et des leçons très-heureuses y sont mêlées à toutes les fautes des manuscrits anéantis, que ces éditions premières reproduisaient littéralement. Elles ont aujourd'hui l'autorité de ces manuscrits mêmes.

Jean de Spire mérite beaucoup de reconnaissance, pour s'être borné à copier un très-ancien manuscrit de Pline le naturaliste, dans l'édition de 1469. Parmi les fautes dont ce manuscrit était rempli, la critique attentive démêle une grande quantité de leçons meilleures que celles qui ont été adoptées par le P. Hardouin, qui n'a pas connu cette édition.

Il pourra paraître curieux de trouver ici quelques exemples du prix excessif auquel les éditions *princeps* ont été portées de nos jours dans les ventes.

La Bible dite sans date, 2 volumes in-folio, a été payée (1)..... 2499 liv.

Les Commentaires de César, édition de 1469, un vol. in-folio (2)... 1362

Le Dante, imprimé à Fuligno, en 1472, un vol. in-4° (3)..... 799

Le Florus, imprimé en Sorbonne vers 1470, un vol. in-8° (4)..... 801

L'Aulugelle, imprimé à Rome en 1469, un vol. in-folio (5)..... 1760

Le Martial, imprimé à Venise en 1470, un vol. in-8° (6)..... 1274

Le Pline, imprimé à Venise en 1469, 1 vol. in-folio (7)..... 3000

---

(1) Laire, part. 1ᵉ, p. 5, n° 5, 6. — (2) *Idem*, ibid. p. 71. — (3) Crevenna, n° 4544. — (4) Santander. *Dict. bibliogr.* tom. II, p. 423. — (5) Laire, part. 1ᵉ, p. 69. — (6) Lavalière, n° 2538. — (7) Santander. *Dict. bibliogr.* tom. III, p. 272.

Une bibliothèque ainsi composée de sept volumes seulement, coûterait donc au moins, car ces prix croissent toujours, 11,495 francs. Que serait-ce, si l'on y ajoutait seulement un volume tel que le Psautier daté de 1457, dont le Roi a fait récemment l'acquisition pour sa bibliothèque publique, et qui est monté au prix de 12,000 francs?

On peut induire de là, mais suivant une proportion décroissante pour beaucoup d'éditions plus communes, à quelles sommes peut s'élever la magnifique collection des 8000 volumes d'éditions du quinzième siècle que les bibliothécaires du Roi sont parvenus à réunir, et non compris les richesses du même genre qui ont été restituées en vertu des traités.

Ces prix exorbitans font naître la curiosité de savoir quels furent, dans l'origine, ceux des manuscrits et des livres imprimés.

Il a déjà été remarqué qu'un manuscrit des Homélies d'Aimon d'Halberstat fut échangé, au dixième siècle, contre 200 brebis, trois muids de grain et nombre de peaux de mar-

tre (1). Il sera, sans doute, aussi curieux de trouver rassemblés pour le même point d'observation, d'autres faits, qui montrent quel fut le prix des livres entre le treizième et le quinzième siècle. Cette recherche, portée sur une suite d'années postérieures à l'époque de l'invention de l'imprimerie, fera connaître au juste et le rabais que cette invention a produit par degrés dans le prix des livres, et combien l'essor des sciences dut être retardé tant que ces prix furent exorbitans.

On sait que l'église de Ratisbonne racheta, en 1251, les 500 volumes de sa bibliothèque, au prix de 67 marcs d'or (2). Ce marc, dit poids de couronne, pesant un marc six onces 24 grains (3), le marc dont il est question dans la Chronique vaudrait donc maintenant 1435 fr. environ. En conséquence, 67 marcs de ce métal équivaudraient à 88,356 francs, valeur intrinsèque.

---

(1) Mabillon. *Annal. Bened.* tom. IV, lib. LXI, p. 574. — (2) Naucleri *Chronicon.* — (3) Bonneville, *Traité des monnaies d'or et d'argent*, p. 128.

Mais pour fixer l'idée de la valeur relative à notre temps, de cette quantité d'or, on doit observer avant tout (2) que la découverte de l'Amérique ayant fait baisser le prix de ce métal (4) dans le rapport d'environ 3 $\frac{1}{3}$ à 1, 67 marcs d'or équivalaient, en 1251, au moins à 291,574 francs de leur valeur actuelle. La même observation réglera également la fixation des prix suivans, lorsqu'il s'agira de l'écu d'or; et quand il s'agira de l'écu d'argent, la valeur relative à notre temps sera quadruple, au lieu de triple.

Le prix moyen de chaque volume racheté par l'église de Ratisbonne, a donc été de 176 francs valeur d'alors, et représentant 583 francs de notre numéraire actuel.

Peut-être croira-t-on qu'un prix aussi considérable n'aura été attaché à chaque volume, qu'à raison du point d'honneur qui pouvait engager cette église à préférer d'acquitter le

(1) Voyez *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines;* par A. Letronne, de l'Institut, p. 120.

paiement d'une telle contribution à Conrad, fils de l'empereur Frédéric II, plutôt que de se laisser dépouiller du trésor littéraire le plus nombreux entre tous ceux qui pouvaient alors lui être comparés, si ce n'est peut-être la bibliothèque de la Sainte-Chapelle où se trouvaient tant de manuscrits copiés que St.-Louis y avait fait réunir vers la même époque; et l'on peut se faire une idée de leur nombre, d'après celui de plus de mille volumes qui composaient la bibliothèque de la maison de Sorbonne, en 1292.

Après avoir évalué le prix des livres pour le temps de saint Louis, suivant le fait de la contribution payée par l'église de Ratisbonne, les remarques qui vont être ajoutées feront juger avec plus de certitude encore du prix que ces objets avaient dans le commerce, entre le quatorzième et le quinzième siècle.

En 1292, il fut dressé un catalogue des 1000 volumes de la bibliothèque de Sorbonne (1), et

(1) Chevillier, *De l'origine de l'imprimerie de Paris*, p. 369.

le prix de chaque livre ayant été marqué à chaque article, le total montait à 3812 liv. 10 s. 8 d. parisis, c'est-à-dire, valeur d'alors, 56,239 fr. 37 c., ou, valeur actuelle, 168,719 fr. 11 c.; ce qui porte le prix moyen de chaque volume à 56 fr. 24 c., valeur d'alors, ou 168 fr. 72 c., valeur actuelle. Il est à remarquer que cette bibliothèque devait être composée, en grande partie, de livres de théologie et de droit, et que les maisons d'études jouissaient du privilége de la taxe que l'Université fixait pour modérer le prix de chaque ouvrage en faveur des étudians; mais cette taxe n'avait lieu que pour les livres les plus usuels dans les colléges, comme il le paraît par les titres de ceux qui sont portés sur la taxe de 1303 (1); les autres suivaient le cours du commerce.

En 1332, un *Speculum historiale in Consuetudines Parisienses* (2) fut acheté 40 liv. parisis (771 fr., ou 2213 fr.) (3).

---

(1) *Livre Rectoral*, f° 75, et Chevillier, *De l'origine de l'imprim.* p. 315, 318.

(2) Du Brueil, *Antiquités de Paris*, lib. II, p. 608.

(3) Ce calcul est établi sur ce que le *parisis* d'or fin, égal

En 1415, une Bible in-4° léguée à la maison de Sorbonne était cotée 50 liv. parisis (1), équivalant à 964 fr. 50 c., ou 2766 fr.

En 1422, un Caton fut acheté par l'abbé de Saint-Victor de Paris, vingt écus (2) (185 fr. ou 556 fr. 80 c.) (3).

Vers l'an 1438, suivant la correspondance d'Ambroise le Camaldule, un Commentaire sur les décrétales fut vendu à Florence huit florins (4), c'est-à-dire environ 213 fr., ou 703 fr. 50 c..

Deux volumes de Théologie mystique (5), en papier, six florins (159 fr. 90 c., ou 527 fr. 67 c.).

à la livre parisis, était en 1332 à la taille de 33 ; au marc, 137 grains d'or fin valant alors 19 fr. 28 c., d'après la proportion douzième entre l'or et l'argent.

(1) Chevillier, *De l'orig. de l'impr.* p. 370.

(2) Gabr. Naudé, *Addit. à l'Hist. de Louis XI*, p. 94.

(3) Ce calcul est établi sur la moyenne, pour le poids et le titre, entre les divers écus d'or frappés de 1422 à 1425 ; il résulte 23 karats de fin, et la taille de 67 au marc : valeur intrinsèque, 9 fr. 28 c. pour l'écu.

(4) Edm. Martenne, *Ampl. coll.*, tom. III, p. 353. — (5) Ibid. p. 597.

Une Somme des Cas de Conscience (1), 15 florins (379 fr. 75 c., ou 1319 fr. 17 c.)

Deux volumes de l'Ancien Testament, en papier (2), 20 florins (474 fr. 50 c., ou 1648 fr. 92 c.)

Deux volumes, l'un de Plutarque, l'autre de Platon (3), sur vélin, 50 florins (1322 fr. 50 c., ou 4397 fr. 25 c.)

En 1454, suivant la note faite sur un manuscrit, en vélin, de la bibliothèque Mazarine, contenant les Sermons de saint Bernard, ce volume fut acheté par un chanoine de Louvain, neuf florins d'or.

En 1455, suivant une autre note, un manuscrit de la même bibliothèque, contenant les Epitres de saint Paul, sur vélin, fut acheté 4 écus d'or (43 fr. 20 c., ou, 142 fr. 56 c.)

Vers 1460, dans la correspondance d'Alphonse, roi de Naples, et de Becatelli de Palerme, on lit qu'un Tite-Live manuscrit, alors bien plus incomplet qu'il ne l'est

(1) Edm. Martenne, *Ampl. coll.* tom. III, p. 598. — (2) Ibid. — (3) Ibid. p. 714.

actuellement, fut vendu (1) à Florence 120 écus d'or (environ 1500 fr., ou 4500 fr.)

Avant 1470, suivant la correspondance établie entre Acciaoli et Jacques Piccolomini, cardinal-évêque de Pavie (2), les Vies parallèles de Plutarque étaient en vente au prix de 80 écus d'or (environ 960 fr., ou 2880 fr.)

Les Epîtres de Sénèque (3), au prix de 15 écus d'or (environ 180 fr., ou 540 fr.)

Vers l'an 1470, une lettre de Robert Gaguin au docteur Guillaume Fichet (4), lui donne avis qu'une Concordance des Bibles manuscrite était en vente à Paris, au prix (5) de 100 écus d'or (870 fr., ou 2670 fr.)

Mais pour se faire une idée juste du prix moyen des manuscrits aux époques que l'on vient de considérer, il serait difficile de réunir un corps de faits plus abondans et mieux comparés que ceux que nous fournit la bi-

---

(1) *Epistolarum*, lib. V. — (2) Gabr. Naudé, *Addit. à l'Hist. de Louis XI*, p. 87. — (3) Ibid. — (4) *Ad Guill. Fichetum*, epist. XX. — (5) Il s'agit de l'écu d'or, à la taille de 71 au marc (64 grains), de 23 karats de fin, valant intrinsèquement 8 fr. 70 c.

bliothèque du cardinal Bessarion, qui florissait en 1439.

Sa collection passait pour lui avoir coûté 30,000 écus romains (1), et il ne s'agissait seulement que des 600 manuscrits grecs qu'il était parvenu à réunir. En ne comptant l'écu romain que pour sa valeur actuelle de 5 fr. 38 c. l'équivalent de 30,000 de ces pièces était au moins d'environ 163,400 fr. valeur d'alors. Et vu que l'époque est antérieure au rabais de l'or, cette somme est égale à 653,600 fr. valeur actuelle; ce qui porte le prix moyen de chaque volume à 272 fr. valeur d'alors, ou 1088 fr. valeur actuelle, à raison de la différence quadruple du taux de l'argent.

Mais dans les années postérieures aux époques qui viennent d'être assignées, on voit les manuscrits baisser rapidement de prix. La preuve bien constante de ce fait existe dans une épître de Jean, évêque d'Aléria, à Paul II, et qui se lit en tête de l'édition

(1) D. Bernardi de Montfaucon, *Palæogr. Græca*, præf. p. 24.

des Épîtres de saint Jérôme, donnée à Rome en 1470. Ce savant évêque y félicite le pape sur la facilité qu'on trouvait à former des collections de livres sous son pontificat, et sur ce que tel manuscrit qu'en d'autres temps on se serait à peine procuré au prix de 100 écus d'or, n'en valait plus alors que vingt, assez correctement écrit (1).

L'écu d'or du temps de Paul II, qui siégeait en 1464, n'ayant pu guère différer de valeur d'avec celui du règne de Nicolas V, dont le gouvernement cessa en 1455, et dont nombre de monnaies furent déterrées à Rome en 1696 et jugées alors de la valeur du se-

---

(1) « Tuis certè temporibus, ad reliquas Dei gratias, hoc etiam felicitatis orbi Christiano munus accessit, ut pauperrimi quique parvâ pecuniâ bibliothecas possint redimere. An parva est tuæ Sanctitatis gloria, ut quæ volumina vix centum aureis emi poterant aliis temporibus, viginti hodie ac minoris benè exarata, et non mendosissimè facta, redimantur? Quæ viginti aureis *lecturi* mercabantur, quatuor et viliùs etiam nunc emantur. » — Joan. Episc. Aler. *Ep. nuncupatoriâ*, Epist. B. Hieronym. Romæ, 1468. — Renvoi à l'Appendice de nos Recherches.

quin (1), nous nous trouvons éclairés positivement par ce fait, sur le prix des manuscrits et des livres imprimés aux époques qui vont être comparées.

En ne portant le sequin de 1696 qu'à 12 fr. environ, valeur actuelle de cette pièce, il résultera du témoignage de l'évêque d'Aléria, qu'un volume manuscrit ne valait plus de son temps qu'environ 240 fr. de notre monnaie, au lieu de 1200 fr., même monnaie, qu'il valait dans les temps antérieurs, suivant les mêmes témoignages ; mais il parait aussi qu'il ne s'agissait, dans l'épître de l'évêque d'Aleria, que des livres usuels, puisque l'évaluation de chaque volume des classiques grecs de la bibliothèque de Bessarion en fait monter, dans nos calculs, le prix moyen à 272 fr., valeur d'alors, ou 1088 fr., valeur actuelle.

Le rabais qu'on vient d'observer dans le prix des manuscrits à Rome, par un effet de la concurrence des presses, continue à

(1) Saverio Scilla, *Breve notizie delle monete pontificie*, Roma, 1715, p. 211.

s'y faire remarquer dans le prix des livres imprimés.

Une note autographe de Leonard Dathus, évêque de Massa (1), et qui se lit à la fin d'un exemplaire du livre de *Civitate Dei*, édition de 1467, faisant partie de la collection royale des éditions du quinzième siècle, apprend que ce volume fut acheté, à Rome, huit écus d'or et dix baiocchi, en 1467, chez les imprimeurs mêmes de cet ouvrage, Swieynheym et Pannartz. Cette somme équivaudrait aujourd'hui à environ 96 fr.; mais trois ans seulement après cette époque, en 1470, un volume ne coûtait plus que quatre écus d'or ou 48 fr. environ de notre monnaie,

(1) Cette note est ainsi conçue : « Hunc librum *De civitate Dei* emit sibi et Georgio nepoti suo Leonardus Dathus, Episcopus Massanensis, de propriâ pecuniâ aureis octo et grossis duobus papalibus, ab ipsis Theutonicis Romæ commorantibus, qui hujusmodi libros innumeros, non scribere sed formare solent; anno salutis MCCCCLXII, mense novembris. — Note communiquée par M. Van-Praet, un des conservateurs administrateurs de la Bibliothèque du Roi.

suivant le témoignage de l'évêque d'Aléria, et à raison sans doute de la multitude des presses qui s'établissaient en Europe.

Ce prix était sans doute assez considérable, pour que les livres ne devinssent pas encore d'un usage vulgaire parmi les étudians. Il faut donc qu'il ait beaucoup baissé depuis, pour que vers l'an 1499, on ait pu observer, comme André d'Aléria, et même plus justement, que Cicéron, Tite-Live, Virgile, Pline, devenaient communs dans tous les colléges de France (1), et qu'ils étaient enfin mis à la portée des pauvres.

La même progression qui vient d'être observée dans la diminution du prix des livres à Rome, est remarquable à Paris, relativement au même temps.

La Bible de Mayence, sans date, ailleurs que dans la note manuscrite, et d'une édition antérieure à celle du Psautier de 1457, fut vendue à Paris 60 écus le volume (504 fr.

---

(1) Voyez les vers rapportés p. 187 de ces *Recherches*, Note (1).

ou 1612 fr.), avant que les procédés de l'imprimerie eussent été divulgués par la date de ce même Psautier(1); mais un prix aussi considérable ne fut payé par les acquéreurs, que d'après la persuasion où ils étaient, que ce chef-d'œuvre qui n'a jamais été égalé depuis, était réellement manuscrit.

A la fin du *Rationale divinorum officiorum Durandi*, sur vélin, impression de Jean Fust, 1459, l'exemplaire de la bibliothèque du Roi porte en note (2) qu'il fut acheté 18 ducats de Venise en 1461, c'est-à-dire 133 fr. 74 c., valeur d'alors, ou 401 fr. 22 c., valeur actuelle.

En 1477, suivant une note ainsi datée et qui se lit sur un volume de la même collection du Roi, contenant les Commentaires de Thomas de Valois et de Nicolas Triveth sur le livre *De Civitate Dei*, imprimés à Mayence

(1) Joan Walchius, in *Decade fabul.* f. 18.

(2) Cette note, communiquée par M. Van-Praet, est ainsi conçue : « Iste liber est congregationis monachorum Sanctæ Justinæ, deputatus monasterio Sancti Georgii majoris Venetiarum ac signatus 314 Constitit ducatorum decem octo, anno 1461.

en 1473, par Pierre Schoiffer (1), ce volume in-f°. réunissant le *Fasciculus temporum*, fut acheté 4 écus à Pierre Schoiffer même, par les chanoines de Sainte-Croix de Paris; et suivant la note qu'on y lit, il fut cédé à ce prix, quoiqu'il se vendît communément onze écus;

---

(1) « Hoc volumen, commentum videlicet super libros beati Augustini *De civitate Dei*, cum suo textu, unâ cumque illo libro qui intitulatur *Fasciculus temporum*, emimus ab impressore de Maguncià, ut patet in rubricâ superiori, à quo processit exordium omnium impressorum et impressurarum totius orbis, precio quatuor francorum; quos frater Joannes Balduym, conversus hujus conventûs, acquisivit ab ejusdem consanguineis et notis. Et quum præscripta duo volumina, potioris et pluris precii extiterant, ut potè undecim francorum SS, quia per aliquod spacium temporis gazophilacium, et gazas ipsius impressoris conservavimus intùs in hoc conventu. Quæ universa ex integro recepit, idcircò illud quod defuit precio memorato undecim francorum, nobis contulit anno Domini M° CCCC° septuagesimo septimo, mensis martii die tertiâ decimâ. Et sic notum sit cunctis, quum liber iste pertinet nobis fratribus Sanctæ Crucis conventûs Parisiensis. » (Note communiquée par M. Van Praet.)

c'est-à-dire 110 fr. valeur d'alors, ou 330 fr. valeur actuelle.

Les premières éditions données à Paris en Sorbonne par Ulric Gering, ont été d'abord, comme à Rome, d'un prix à la fois proportionné et à celui des manuscrits, et au rabais que l'évêque d'Aléria fait remarquer dans son épître. La preuve résulte d'une note du temps même, et reconnue pour telle sur un exemplaire du livre intitulé, *Francisci de Platea Tractatus de usuris*, etc. in-4° de 534 pages, beau papier et beaux caractères, édition d'Ulric Gering, 1476. Elle est conçue en ces termes : *Pro. jo. Dagilé. VI. SS. X. ass.* Cette note ainsi que toutes celles qui vont être citées, sont prises sur des exemplaires de la collection des éditions du quinzième siècle et du commencement du seizième, rangées par ordre de temps jusqu'à l'an 1536 dans la galerie supérieure de la bibliothèque Mazarine (1).

(1) En établissant cet ordre, nous nous sommes proposé, 1°. De mettre en réserve cette collection de livres rares;

Le prix d'un seul volume in-f° porté comme on l'a vu à 18 ducats de Venise en 1461, à 8 écus de Rome en 1467, à 6 écus de Paris pour un in-4° vers l'an 1476, et à 11 écus pour un in-f° en 1477, ne montait plus qu'à un écu en 1493 pour un in-4°, suivant la note écrite sur un exemplaire de *Jacobi Januensis Legenda sanctorum*, *Norimbergæ* 1488, in-4° de 529 pages, beau papier et beaux caractères gothiques. Cette note qui suit le nom raturé de l'ancien possesseur est ainsi conçue : «.... La légende dorée ung escu d'or a paié an M. IIII^cc IIII^xx treze.» A cette époque l'écu d'or valait environ 10 fr., ou 30 fr. valeur actuelle.

2°. De fournir une suite commode à consulter, pour cette partie de bibliographie ;

3°. En étendant cette collection jusqu'aux livres imprimés en 1536, nous y pouvons relever les éditions omises par Panzer dans sa continuation des *Annales typographici*, et concourir à perfectionner ce travail. Nous en avons déjà noté plusieurs, et nous pourrons en publier le catalogue, quand nos recherches, sur les opuscules surtout, seront complètes.

Sur un exemplaire du *Gasparini Pergamensis Orthographiæ liber*, cité parmi les premières éditions données en Sorbonne, on lit la note suivante : *Ego Magister Robertus, hoc volumen emi 42 solidis anno Domini M IIII^cc et 84 die tertio halendas* (sic) *aprilis.* Ces 42 sols valaient alors 10 fr. 68 c., ou 32 fr. de notre monnaie actuelle.

Il paraît assez naturel d'attribuer au grand nombre de presses établies successivement dans les principales villes d'Europe, et à la quantité d'exemplaires qu'elles produisaient, une diminution aussi rapide dans le prix des livres : mais elle est bien plus considérable aux premières années du seizième siècle ; et elle se trouve constatée par le témoignage des douze notes que nous avons relevées sur des exemplaires de la bibliothèque Mazarine. Il est prouvé par la comparaison que nous en avons faite, que les prix des éditions usuelles, format in-f°, données entre 1484 et 1520, roulaient, à cette dernière époque, entre 20 et

40 sols le volume, c'est-à-dire, 5 livres 15 sols valeur d'alors, ou 10 fr. 30 c. valeur actuelle. Ces notes sont de la main du docteur Guillebon, de la maison de Sorbonne.

Les belles éditions conservaient néanmoins un prix supérieur. On lit sur un exemplaire de la bibliothèque Mazarine, que Barthelemy Perelle, médecin et doyen de la Faculté de Poitiers, acheta 80 sols en 1515, c'est-à-dire, 17 fr. d'alors ou 51 fr. valeur actuelle, la belle édition latine de Plotin par Marsille Ficin, Florence, 1492, in-4° de 874 pages.

Lorsqu'une telle édition ne coûtait en 1515 que 80 sols; lorsqu'environ à la même époque et d'après les notes relevées sur d'autres exemplaires de la même bibliothèque, un Horace in-f°, édition de Venise 1495, ne coûtait que 25 sols; que les quatre volumes in-f° du *Speculum* de Vincent de Beauvais, édition de Venise, 1493, ne coûtaient que 13 livres 4 sols; l'auteur des vers imprimés à la fin du *Catholicon*, édition de Rouen, 1499, a bien pu dire que les

sources de l'instruction, par le moyen des livres, étaient devenues tout à fait vulgaires. Cette diminution favorable aux études se manifeste encore mieux dans le catalogue des livres imprimés par Chrétien Wechel. On y lit les prix suivans :

La Genèse en hébreu, 4 sols; la poétique d'Aristote en grec, 1 sol; les Harangues de Démosthènes et d'Eschines en grec, 5 sols; la Grammaire grecque de Nicolas Clenard, 2 sols. Un édit de 1571 fixe même le prix de chaque feuille des livres de classes en latin, à 3 deniers; en grec, à 6 deniers; chargeant l'Université de Paris de veiller à ce que ces prix soient encore diminués par la suite (1).

Si l'on se reporte au temps de saint Louis, et si l'on réfléchit sur le prix que valaient alors les manuscrits, on comprendra de plus en plus toute l'importance du bien que ce prince fit aux lettres, en formant sa bibliothèque pour l'usage public.

En 1432, une grammaire et un diction-

(1) Chevillier, *De l'origine de l'impr.* p. 372.

naire réunis sous le titre de *Catholicon* étaient encore d'un si haut prix, qu'un abbé de Saint-Amand, Mathieu De Launays, crut avantageux aux progrès des études, de faire exposer publiquement cet ouvrage élémentaire dans son église, pour y être consulté librement par toutes personnes (1).

La coutume était alors de fixer avec des chaînes, et même dans les bibliothèques, les livres ainsi destinés à l'usage public. On voit communément dans les nôtres, des manuscrits et des anciennes éditions dont les

(1) On lisait à la fin de ce manuscrit : « Explicit Catholicon, scriptus anno MCCCCXXXII, ad requestam nobilis viri Domini Matthæi De Launays, pro tunc temporis abbatis Sancti Amandi in Pabula, quem dictus Abbas tunc temporis, non habens gubernationem bonorum temporalium ecclesiæ prædictæ, de propriis suis solvit pecuniis. Ordinavit denique idem, quod præsens liber in medio dictæ ecclesiæ collocaretur et non solum conventuales illius monasterii, quin immò curatus villæ ejusdem, capellani, rector scholarum, cæterique clerici et advenæ in eodem proficere valerent. » — Edm. Martenne, *Second Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins*, p. 100.

premières reliûres portent les marques des ferremens qui tenaient ces volumes attachés, à raison de leur grand prix. Cette coutume existait encore en 1553 ; et le docteur Josse Clictou, l'un des premiers qui écrivit contre la doctrine de Luther, atteste la durée de cet usage, par l'expression même dont il se sert pour spécifier le legs qu'il faisait de plusieurs livres à la bibliothèque de la maison de Navarre (1).

Nicolas Nicoli ou de Nicolis, dont on a précédemment loué le zèle pour rassembler des manuscrits grecs et latins, et qui florissait au même temps qu'Ambroise le Camaldule, était également célèbre pour n'avoir jamais refusé, à qui que ce fût, la communication ni la copie gratuite du manuscrit même le plus rare (2). Et c'était à une époque où d'au-

(1) « ..... Ac alia volumina..... quæ judicaverit digna reponi in eâdem Bibliothecâ Navarricâ, ut illic semper *affixa* maneant, ad usum studentium et litteratorum. » — Chevillier, *Origine de l'imprimerie*, p. 418.

(2) « Communes erant libri sui omnibus, etiam ignotis præsto aderant, aut legere volentibus aut transcribere,

tres exigeaient peut-être jusqu'à 20 écus d'or(1), pour accorder une pareille communication ?

Ce savant mit le comble au zèle qui le portait à favoriser ainsi le progrès des sciences, en léguant par son testament à l'usage public et perpétuel, les 800 manuscrits qu'il avait réunis dans sa collection, encore plus nombreuse, quoique moins célèbre pour les manuscrits grecs, que celle que le cardinal Bessarion légua depuis et de son vivant, aux mêmes conditions, à la république de Venise. L'acte de cette donation existe dans l'Épître mémorable, éloquente et touchante, qu'il adressa au Doge Christophe Mauro. Nous avons

---

neque ulli omninò recusabantur, qui aut doctus èsset, aut videretur velle doceri; ut publica quædam bibliotheca et ingeniorum sustentaculum domus ejus existimaretur. Etenim eos, qui libros suos occultarent, neque cum cæteris participarent, cùm essent editi ad communem viventium utilitatem, quodam modo abhorrebat, affirmans hujusmodi homines teneri crimine expilatæ hereditatis. — Edm. Martenne, *Veter. Script. ampl. coll.* tom. III, p. 730, *Nicolai* Civ. Flor. *Elogium.*

(1) Voyez page 220 de ces *Recherches*, Note (1).

cru devoir la reproduire ici en entier, comme un modèle de plusieurs genres de mérite (1).

On peut se faire une idée de la valeur qu'avait alors une bibliothèque de 800 manuscrits ; car si le prix moyen de chaque volume de celle de Bessarion peut être porté

---

(1) *Bessarionis patriarchæ Constantinopolitani, et Cardinalis Thusculani Epistola*, De suâ Bibliothecâ, *illustrissimo atque invictissimo Principi D. Christophoro Moro Duci et inclyto Venetorum Senatui, S.*

« Equidem semper à tenerâ ferè puerilique ætate omnem meum laborem, omnemque operam, studium, curamque adhibui, ut quoscunque possem libros in omni disciplinarum genere compararem. Propter quod non modò plerosque et puer et adolescens manu meâ conscripsi; sed quicquid pecuniolæ seponere interim parca frugalitas potuit, in his coëmendis absumpsi. Nullam enim magis dignam atque præclaram supellectilem, nullum utiliorem præstantioremque thesaurum parare mihi posse existimabam.

» Vocibus pleni, pleni antiquitatis exemplis, pleni moribus, pleni legibus, pleni religione, vivunt, conversantur, loquuntur que nobiscum. Docent nos, instituunt, consolantur : resque à memoriâ nostrâ remotissimas, quasi præsentes nobis exhibent et ante oculos ponunt.

à 583 fr. de notre monnaie actuelle, la collection de Nicolas Nicoli a pu valoir en total 466,400 fr. C'était donc marquer un grand zèle pour l'instruction publique de ses conci-

---

Tanta est eorum potestas, tanta dignitas, tanta maiestas, tantum denique numen, ut nisi libri forent, rudes omnes essemus atque indocti ; nullam ferè præteritarum rerum memoriam, nullum exemplum, nullam denique nec humanarum nec divinarum rerum cognitionem haberemus; eadem una, quæ hominum corpora contegit, etiam nomina obrueret.

» Quamvis autem huic rei toto animo semper incubuerim, ardentiori tamen studio, post Græciæ excidium et detestandam Byzantii captivitatem, in perquirendis libris Græcis omnes meas vires, omnem curam, omnemque operam, facultatem industriamque consumpsi. Verebar enim et vehementissimè formidabam, ne cum cæteris rebus tot excellentissimi viri, tot summorum virorum sudores atque vigiliæ, tot lumina orbis terræ brevi tempore periclitarentur atque perirent. Quemadmodum etiam superiori tempore tantam iacturam fecimus, ut ex ducentis viginti millibus librorum, quæ Plutarchus refert in bibliotheca Apamæorum fuisse, vix mille ætate nostrâ supersint. Conati autem sumus, quantùm in nobis fuit, non tam multos quam optimos libros colligere, et singulorum operum singula volumina; sicque cuncta ferè

toyens, que de priver ainsi pour eux sa propre famille d'une portion d'héritage aussi considérable.

Mais comment, aidé seulement d'une for-

---

sapientum Græcorum opera, præsertim quæ rara erant inventuque difficilia coegimus.

Cæterum quum hæc sæpè mente repeterem, parùm desiderio meo satisfecisse videbar, nisi pariter providerem, ut libri, quos tanto laborè et studio coëgerim, me vivo ita collocarentur, ut etiam defuncto dissipari alienarique non possent, sed in loco aliquo tuto simul ac commodo ad communem hominum tam Græcorum quam Latinorum utilitatem servarentur. Hoc igitur cogitantì mihi, multasque Italiæ urbes animo volventi, sola tamen vestra inclyta atque amplissima civitas occurrit, in quâ animus meus omni ex parte conquiesceret.

Primo enim non videbam, quem locum eligere tutiorem possem, quàm eum qui æquitate regitur, legibus tenetur, in unitate ac sapientiâ gubernatur, ubi virtus continentiæ, gravitatis, justitiæ, fidei domicilium est : ubi imperium ut maximum est atque amplissimum, ita æquabile et moderatum, animi in consulendo liberi, nulli libidini, nulli delicto obnoxii; prudentes imperii clavum tenent, et boni malis præponuntur, ac privatorum commodorum obliti, totum corpus Reipublicæ unanimi consensu et summâ integritate procurant. Ex quibus speran-

tune ordinaire, parvenait-on à posséder de telles collections? C'était en passant son temps à copier. Bessarion y employa sa jeunesse, et Nicolas Nicoli presque toute sa vie; aussi

---

dum est civitatem vestram (quod optamus) in dies magis et vires et nomen propagaturam.

Dehinc intelligebam, nullum locum à me eligi posse commodiorem, ac nostris præsertim hominibus aptiorem. Quum enim in civitatem vestram omnes ferè totius orbis nationes maximè confluant, tum præcipuè Græci, qui è suis provinciis navigio venientes, Venetiis descendunt; ea prætereà vobiscum necessitudine devincti, ut ad vestram appulsi urbem, quasi alterum Byzantium introire videantur. Posthæc quomodò poterit hoc beneficium à nobis honestiùs locari, quàm apud eos homines, quibus ego multis eorum in me beneficiis devinctus obstrictusque essem, et in eâ civitate, quam mihi subjugatâ Græciâ pro patriâ elegissem, et in quam accitus à vobis atque honorificentissimè receptus fuissem?

» Itaque conscius mortalitatis meæ, et ingravescentem jam ætatem diversosque, quibus affligimur, morbos, et cætera quæ evenire possent, considerans, omnes libros meos utriusque linguæ, sacratissimæ Ædi B. Marci vestræ inclytæ civitatis dono dedi atque dicavi : sentiens talem me animum et Excellentiæ vestræ et gratitudini meæ, et quam mihi communem esse voluistis, patriæ debuisse, ut

n'est-il cité comme auteur d'aucun ouvrage important, quelque savant qu'il ait été reconnu dans les matières historiques et philologiques.

A partir de l'an 1536 où s'est arrêté le compte rendu des progrès de l'imprimerie et de l'accroissement du nombre des livres, le commerce de la librairie devint si considérable et les presses se multiplièrent tellement en Europe, que pour n'acquérir qu'une idée approximative de leurs produits, il faudrait se livrer à un travail aussi ingrat dans

---

vos ac liberi posterique vestri, qui me virtute ac sapientiâ vestrâ multisque in me beneficiis addictum, deditum obstrictumque habetis, heredes laborum meorum, fructus uberes diuturnosque capiatis : dein cæteri, qui bonarum disciplinarum studiosi erunt, vestrâ causâ capiant. Quapropter et donationem ipsam, et librorum indicem, et Pontificis Maximi decretam ad vestras Excellentias mittimus, precantes Deum, ut Reipublicæ vestræ omnia benè, feliciter prosperèque eveniant, et pacem habeatis, tranquillitatem, otium, concordiamque perpetuam. Valeant Excellentiæ vestræ feliciter. Viterbi, IV Non. Maias.

Bessarion Cardinalis, Patriarcha Constantinopolitanus, Basilicæ B. Marci Venetiis, dicavit.

son objet, qu'infini dans les détails qui pourraient en assurer l'exactitude. Les catalogues des bibliothèques et ceux de la librairie fourniront les élémens de ce travail.

Quant à ceux de la librairie, il est très-rare d'en rencontrer d'une date antérieure à l'an 1564; mais le catalogue des ouvrages qui furent exposés en vente à la foire de Francfort entre cette date et celle de 1592, donnera une idée du nombre des éditions publiées durant les vingt-huit années écoulées entre l'an 1536 où s'arrête l'énumération de Panzer, continuateur des Annales de la typographie, et l'an 1564 où reprend la suite, en partie connue, des travaux de l'imprimerie.

Ce catalogue contient environ 15,000 éditions nouvelles d'ouvrages différens; et quelque incomplet qu'il puisse être, le total qu'il présente se trouve néanmoins proportionné à celui des 17,779 éditions publiées durant les trente-six années de la seconde période de l'imprimerie.

Supposant que dans l'intervalle des vingt-huit années de 1536 à 1564, sur le produit

desquelles on ne trouve pas de résultat collectif, il soit sorti un nombre égal d'éditions, il devient très-vraisemblable qu'environ 60,000 éditions étaient déjà publiées en Europe dès l'année 1592. Or, en supposant encore que ces éditions n'aient été tirées, communément, qu'à 500 exemplaires chacune, ce qui est une évaluation certainement trop faible, il en résulterait cependant que, dans l'espace des 135 ans écoulés entre l'an 1457 et l'an 1592, il se serait répandu en Europe au moins 30 millions d'exemplaires imprimés en diverses langues.

On croira sans doute pouvoir doubler ce nombre, si, rappelant l'édition des Colloques d'Erasme, portée elle seule à 24,000, on réfléchit à l'énorme quantité d'exemplaires qu'ont dû produire les éditions qui intéressaient l'esprit de secte ou de parti. De là, le mélange des biens et des maux qui ont accompagné la communication de l'instruction générale, par le moyen des livres, et justifié en partie les doutes d'AEneas Sylvius.

Les troubles excités par les doctrines de

Luther et de Calvin ayant éveillé l'attention des souverains jaloux de conserver la paix dans leurs États, la censure fut régulièrement établie; et tous les livres imprimés en France y furent assujétis. Cette censure existait de temps immémorial pour les manuscrits mis en vente; mais son objet spécial, relativement à l'ordre public, ne fut clairement désigné que dans les ordonnances du commencement du XVIe siècle.

On trouve dans les statuts de l'Université de Paris, en date de l'an 1275 et successivement des années 1323 et 1342, plusieurs réglemens de librairie concernant la taxe du prix des livres et leur approbation. Cette police était réservée à l'Université; mais il paraît que l'exactitude de la copie en forma d'abord l'objet principal. Cependant comme aucun livre ne pouvait être mis en vente sans approbation, il s'ensuit que la censure des doctrines mêmes se trouvait comprise dans l'objet de la concession faite à cet égard par nos Rois à ce corps enseignant. C'est ce que paraît exprimer un article du statut de l'an 1342. Sous ce

triple rapport, les imprimeurs, les libraires et les relieurs mêmes, demeurèrent de tout temps subordonnés aux réglemens de l'Université de Paris, et ces réglements parurent d'une telle sagesse, qu'Albert III, fondateur de l'Université de Vienne, les adopta.

Les priviléges n'ont pas, comme on pourrait le croire, pris leur origine dans l'usage de la censure; mais ils ont eu d'abord pour objet la conservation du droit de propriété. Le premier exemple date, on le croit, de l'an 1492, où deux ouvrages de médecine furent imprimés à Venise avec privilége du Sénat. A Paris on n'en connaît pas de plus ancien que celui qui fut accordé par Louis XII à Antoine Vérard en 1507, pour l'impression des Epîtres de saint Paul avec gloses en français. Il en fut accordé un pour dix ans, par François Ier, à des étrangers même, comme en 1515, au traducteur d'Hippocrate. Henri II en accorda un semblable à Nicolas Majorana, pour sa belle édition de Commentaires grecs d'Eustathe sur Homère, imprimés à Rome en 1550.

Les livres devinrent dès-lors une branche de commerce si généralement répandue qu'ils ne tardèrent pas à former un des articles les plus importans dans les foires où, comme à Francfort, les négocians de toutes les nations se réunissaient deux fois l'année. Les foires mêmes de Paris qui, de nos jours, avaient si peu de relations avec l'étranger, et n'étaient fournies que des objets les plus frivoles, l'étaient encore des productions anciennes et nouvelles de l'imprimerie entre les années 1640 et 1645.

On en peut juger d'après les catalogues des livres que Buisson, libraire à Montpellier, apportait chaque année à la foire Saint-Germain. On y voyait les belles éditions des Aldes; un assez grand nombre de manuscrits des anciens auteurs; quelques-uns même en langues orientales. Adrien Vlack, libraire allemand, publiait en 1644 le catalogue des livres du même genre qu'il tirait de diverses contrées d'Europe pour les exposer en vente à la foire Saint-Germain.

Ceux qui voudront poursuivre la recherche

du prix des manuscrits, vers cette dernière époque, en trouveront les élémens dans la correspondance de Luc Holstenius et de Peiresc (1).

Alors les collections de livres imprimés commencèrent à devenir considérables en France. On avait jusqu'alors négligé ces livres dans les bibliothèques royales, qui continuaient, depuis les voyages ordonnés pour cet effet par François Ier, à s'enrichir de manuscrits; mais on abandonnait encore aux fortunes privées le soin de réunir des collections d'ouvrages publiés par la voie de l'impression.

On remarque en France, parmi les bibliothèques particulières de ce temps-là, celle du Cardinal de Richelieu qui passa dans la maison de Sorbonne; celle de Jean Descordes, chanoine de Limoges, composée des 6000 vo-

(1) Lucæ Holstenii *Epistolæ ad diversos*, edente Jo. Franc. Boissonade, Parisiis, 1817; ep. XIX — et ibi, p. 123, diligentissimi æquè ut eruditissimi Editoris Not. (3); — Ibidemque ep. XXXIII, p. 208, Not. (1).

lumes qui formèrent le premier fonds de la bibliothèque Mazarine ; celle du maréchal de Bassompierre, montant à 4000 volumes ; la bibliothèque de Gabriel Naudé, 8000 volumes, celle de Guy Patin, 6000 ; celle enfin des frères Dupuy, dont les 9223 volumes devinrent le principal fonds des livres imprimés de la bibliothèque du Roi.

Henri II avait ordonné le dépôt d'un exemplaire de chaque ouvrage publié en France avec privilége ; mais les dispositions de cet édit avaient été si mal exécutées, qu'à l'époque de l'an 1661, à laquelle Jacques Dupuy légua ses livres à la bibliothèque du Roi, elle ne contenait encore que 1435 volumes imprimés. C'était le résultat des 1329 qui s'y trouvaient depuis long-temps, et des 106 qu'on y avait réunis depuis peu. Ce ne fut qu'en 1669 qu'on commença à y compter 30,000 volumes, comme on le voit dans une lettre de l'abbé de Thou (1).

Tel est l'aperçu des bibliothèques célèbres,

(1) *Mém. hist. sur la Bibl. du Roi*, p. XXXIII.

vers le milieu du XVIe siècle, en France, pour le choix et le nombre des volumes imprimés; mais si l'on excepte celles qui ont été léguées par la suite aux monastères ou aux établissemens publics, il ne subsiste plus aucune de ces collections que les amateurs des sciences avaient rassemblées pour leur usage particulier. Elles ont été toutes dispersées par l'effet des successions dans les familles, ou par les désordres des troubles civils.

Il était donc bien essentiel au progrès des sciences et à la conservation des monumens de la littérature, d'établir enfin chez nous, sur des bases stables et perpétuelles, une réunion choisie des productions écrites de l'esprit humain; d'en constituer le dépôt inaliénable; de le tenir continuellement ouvert à tous, et sans aucune distinction.

Or le dessein et l'exécution en France d'un tel projet, sont trop honorables, pour qu'il ne soit pas de quelque importance d'en faire connaître le véritable auteur, et de fixer avec précision l'époque à laquelle ce projet fut accompli. Sous ce point de vue, la Notice his-

torique de la Bibliothèque Mazarine se trouve essentiellement liée aux vues d'intéret général qui ont été développées dans les Recherches précédentes. Elle en fournit le complément; et lorsque tant d'autres collections d'une origine bien moins ancienne et moins célèbre, ont été jugées dignes d'une Histoire, la Notice de la plus ancienne Bibliothèque publique de toute la France méritera, sans doute, l'intérêt de tous les amis des sciences et des lettres; d'autant plus qu'elle appartient encore à l'Histoire de France, par des détails politiques qu'on ne peut séparer de l'exposé des premiers temps de cet Établissement.

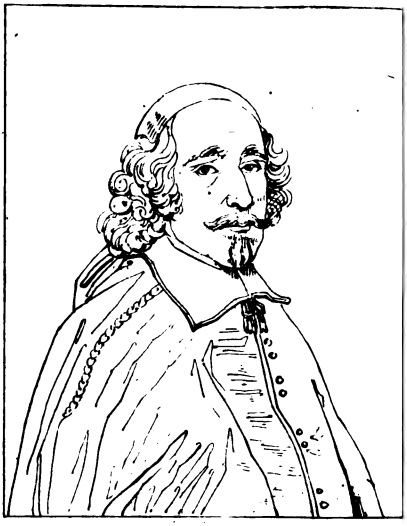

MAZARIN.

COLBERT.

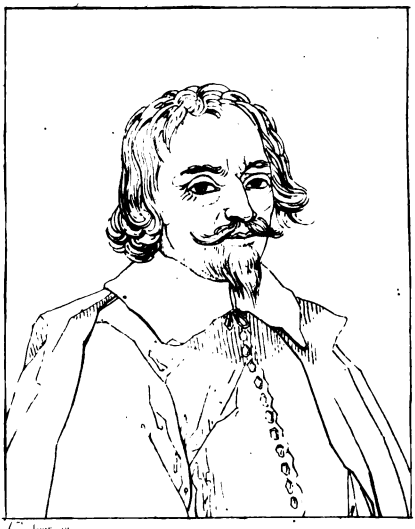

GABR. NAUDÉ.

J. L. HOOKE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE.

PREMIÈRE SECTION.

Etablissement en France des Bibliothèques publiques. Discussion sur l'époque de la fondation de la première. Récit des vicissitudes qu'elle éprouva dès son origine.

L'ÉTABLISSEMENT des bibliothèques publiques pouvait seul compléter les résultats de l'impulsion donnée aux lettres et aux sciences en Europe, par l'invention de l'imprimerie et autres causes antécédentes.

Les collections de nos Rois, celles des monastères, et celles des hommes de lettres, ont été de tout temps accessibles, mais suivant certaines mesures qui ne remplissaient pas entièrement l'objet que Pline avait en vue, lorsqu'il disait de Pollion : *Ingenia hominum rem publicam fecit.*

La Bibliothèque des Rois de France, depuis

le règne de François Ier, contribua, sans doute, aux progrès de la littérature savante, par la communication facile des manuscrits pour la plupart en langues anciennes ou orientales ; et ces secours ne concernaient ainsi que les savans déjà formés. L'époque étant arrivée où toutes les connaissances, même les plus étrangères à celle des langues, dûrent concourir aux progrès de l'instruction, il devint indispensable d'établir des bibliothèques publiques, dans toute l'étendue du sens attaché aujourd'hui à cette expression.

Pour bien comprendre la différence qu'on dut faire entre les communications obtenues précédemment par le moyen des collections simplement accessibles, et celles qu'on reçut dans la première Bibliothèque publique, il suffit d'avoir exercé de nos jours, dans un établissement de ce genre, le droit d'y demander le livre qu'on veut consulter, et d'y réitérer la demande de plusieurs autres, autant de fois que le besoin l'exige, sans être obligé, pour cela, ni de se nommer, ni de faire connaître l'objet de son travail.

Les dispositions prises depuis le siècle de Louis XIV, pour tenir continuellement ouvertes à Paris quatre Bibliothèques principales, ont aujourd'hui pour résultat de fournir aux recherches d'environ un millier de personnes, dont le nombre se renouvelle en partie chaque jour et à chaque instant.

Celui qui s'adonne à la science de la critique, en quelque genre que ce soit, vient y compulser librement les recueils de tous les âges, et particulièrement, de ces pièces rares qui n'existent plus ailleurs que dans ces grandes Archives.

Les éditeurs des auteurs classiques peuvent y comparer les manuscrits et les premières éditions qui servent à régénérer les textes; les manuscrits surtout, dans lesquels, parmi des matières très-différentes, on trouve quelquefois des fragmens encore inconnus, qui ont échappé aux recherches antérieures (1).

Le légiste, le propriétaire, y viennent

(1) Les découvertes faites par M. l'abbé Maï dans la Bibliothèque Ambroisienne, en sont une preuve récente.

La Bibliothèque Angélique, fondée à Rome, en 1620, par Angelo Rocca, religieux-Augustin, en fournit le troisième exemple, et la Bibliothèque Ambroisienne de Milan, le quatrième, à moins que cette fondation du Cardinal Borromée ne remonte à l'an 1608, comme quelques-uns le pensent (1).

Voilà les trois seules Bibliothèques publiques que Gabriel Naudé comptait dans toute l'Europe en 1644. Il fait l'énumération de dix-huit autres également considérables, et qui étaient distribuées en diverses contrées ; « mais n'estans si communes, ouvertes à chacun et de facile accès, comme les trois précédentes (2). » Sous ce même point de vue, il désigne celle du Roi et celle de l'abbaye de Saint-Victor à Paris.

Grotius confirme bien le fait attesté ici par Naudé, lorsque dans une lettre écrite à Gérard Jean Vossius, et datée de Paris

---

(1) J. Fred. Jugler, *Biblioth. hist. litt.* tom. I, p. 307.
— (2) *Advis pour dresser une bibliothèque*, p. 155.

du 22 août 1643 (1), il promettait à ce savant de procurer à son fils aîné, Isaac Vossius, un accès à la Bibliothèque du Roi. On doit inférer de là que cette collection royale n'était encore accessible qu'avec mesure, et que si, depuis les dispositions prises successivement par saint Louis, Charles V, Louis XI et François Ier, les manuscrits pouvaient être communiqués aux savans, il fallait néanmoins se munir de quelque recommandation pour être admis, puisque Vossius crut devoir pour cet effet recourir à celle d'un Ambassadeur. Les manuscrits ne se communiquaient non plus alors sans quelque recommandation, dans la Bibliothèque Mazarine; on le voit par la lettre d'Holstenius à Naudé en faveur de Lambecius (2).

Il est fait mention pour la première fois de la Bibliothèque du Roi, comme desti-

---

(1) *Præstantium ac eruditorum virorum epist. eccles. ac theol.* ep. DLXXVIII, p. 824. — (2) Lucæ Holstenii *Epistolæ ad diversos*, *edente atque illustrante* Joan. Francisco Boissonade, Parisiis, 1817, ep. LXXXIX, p. 388.

née à devenir publique, dans l'almanach Royal de 1709 (1). Après avoir exposé l'avantage résultant du plein exercice des Bibliothèques Mazarine et de Saint-Victor, le rédacteur officiel de cet ouvrage s'exprime ainsi : « La Bibliothèque Royale a été aussi réservée à cet usage, qui avait déjà commencé il y a quelques années, et qui n'a discontinué qu'à cause de la petitesse du local où elle se trouve. » Elle était alors resserrée en deux maisons rue Vivienne.

L'almanach Royal de 1723, donne pour la première fois le détail de l'administration de cette Bibliothèque. Dans celui de 1730 (2), il est dit que les travaux préparatoires ne permettaient pas encore de la rendre publique à des jours et des heures marqués. Enfin dans l'almanach de 1737 (3), il est spécifié, pour la première fois, que les galeries des livres imprimés s'ouvraient au pu-

(1) *Almanach royal de* 1709, p. 217. — (2) *Almanach royal de* 1730, p. 300. — (3) *Almanach royal de* 1737, p. 323.

blic, lorsque dans les almanachs des années précédentes on lisait : *s'ouvriront.*

La Bibliothèque de Saint-Victor a longtemps passé pour celle dont l'usage public était le plus ancien. Ce fut en effet pour cet usage, que par son testament daté de l'an 1652, Dubouchet légua ses livres à cette abbaye, avec le revenu nécessaire à leur entretien. Trompés par la fausse comparaison des dates, et après avoir porté d'abord avec justice au premier rang la Bibliothèque du Roi, à raison de son titre et de son importance, les rédacteurs des almanachs Royaux ont placé de suite celle de Saint-Victor sous la date de 1652, et n'ont donné à la Bibliothèque Mazarine que le troisième rang d'ancienneté comme si elle n'eût commencé à devenir publique qu'en 1688.

Ainsi l'on a toujours confondu deux époques très-distinctes, savoir celle de sa translation au Collége Mazarin, sous cette dernière date, et l'origine réelle de sa fondation et de son service public, qui est de

quarante-trois ans plus ancien, et qui ne fut interrompu que par les troubles de la Fronde. Les bibliothécaires de son établissement au Collége ont eux-mêmes entretenu successivement cette erreur, en négligeant de la faire rectifier d'après les renseignemens exacts dont ils avaient les sources à leur disposition, et cette erreur, ils l'ont même consignée dans le Discours préliminaire qu'ils ont placé en tête du Catalogue manuscrit de cette Bibliothèque.

Pour rétablir l'époque juste à laquelle y commença le service public, il eût suffi de consulter les écrivains contemporains, et particulièrement le Traité des Bibliothèques, par le P. Jacob, ainsi qu'un ouvrage anonyme de Gabriel Naudé, intitulé : « Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin, depuis le 6 janvier jusqu'à la Déclaration du 1er avril 1649. »

Parmi les traits d'une érudition aussi variée qu'instructive, on lit dans cet ouvrage, que la Bibliothèque du Cardinal remplissait alors plusieurs des pièces occupées actuellement par

celle du Roi ; « que pour épargner à ceux qui la fréquentaient le désagrément d'avoir affaire aux laquais de l'hôtel, on avait pratiqué une entrée particulière par la rue de Richelieu ; que tous les jeudis, depuis huit heures du matin jusqu'à onze, et depuis deux heures après midi jusqu'à cinq, on y voyait de quatre-vingts à cent personnes ensemble ; que les autres jours, les savans les plus célèbres y venaient conférer entre eux (1) »

Naudé rapporte ensuite des vers latins extraits de la Juliade d'Aulberoche, et dans lesquels ce poëte nommait plusieurs des savans dont la réunion habituelle y aura commencé la formation de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Sciences, qui se régularisèrent bientôt après sous la protection de Louis XIV, en 1663 et en 1666.

Les savans nommés dans ces vers, sont : Gassendi, Aubert, Sirmond, Launoy, Bulliaud, Colletet, Boissieu, Vulson, Aubri,

(1) *Jugement de tout ce qui a été imprimé, etc.* p. 244, 246.

Chantreau, Fabri, Grotius, d'Ablancourt et Moreau, qui lui-même possédait une bibliothèque renommée pour les ouvrages de médecine et de philosophie (1).

Mais l'époque à laquelle remonte le service public de la Bibliothèque Mazarine est principalement déterminée par une inscription latine que Naudé rapporte dans le même ouvrage (2), et pour la rédaction de laquelle il avait consulté des savans de l'Italie. Cette inscription était, dit-il, gravée en lettres d'or sur un marbre noir qu'on se disposait à placer à la porte d'entrée, rue de Richelieu, lorsque les troubles publics qui obligèrent le Roi même à s'éloigner de sa capitale, interrompirent la fréquentation de cette Bibliothèque. Le monument était daté de l'an 1648. On en lira bientôt en entier la copie, et l'on y trouvera bien exprimé, que dès-lors la collection du Cardinal était publique, et qu'il s'occupait encore des moyens d'en assurer

(1) Gabr. Naudé, *Addit. à l'Hist. de Louis XI*, p. 91.
(2) *Jugement*, *etc.*, p. 248.

pour toujours à tout homme studieux la jouissance perpétuelle.

Il demeure bien constaté par le témoignage de cette inscription, que les dispositions prises par le Cardinal pour pouvoir déclarer que sa Bibliothèque était rendue publique à perpétuité, avaient commencé dès l'an 1648; mais l'usage dont le public jouissait à l'époque marquée dans l'inscription, est encore d'une date antérieure, puisque dans le Traité des Bibliothèques, imprimé en 1644, on lit que celle du Cardinal Mazarin était « commune à tous ceux qui voulaient y aller étudier, au grand contentement des doctes (1) ».

On ne confondra plus, comme on avait fait précédemment, l'époque originaire de cet établissement, confirmée de plus, comme on le verra bientôt, par le témoignage même de Louis XIV, avec celle de sa translation au Collége Mazarin, en 1688, plusieurs années

(1) Louis Jacob, *Traicté des plus belles Bibliothèques*, Paris, 1644, p. 487.

après la mort du fondateur, et par suite de ses dispositions testamentaires en 1661.

Le premier fonds de la Bibliothèque Mazarine se composa d'abord des 6000 volumes de la collection acquise de Descordes, chanoine de Limoges, et s'accrut ensuite d'un nombre égal de livres que Naudé choisit chez les libraires de Paris, dans l'année même où l'acquisition précédente fut faite (1). Ainsi, dès l'an 1644, le Cardinal Mazarin aura donné la communication de 12,000 volumes. Naudé entreprit ensuite le voyage de Hollande. Le nombre de volumes qu'il en a rapportés n'est point connu, mais on sait que son voyage d'Italie lui en a procuré 14,000 (2).

Jean-Victor Rossi, sous le nom de *Janus Erythræus*, dans une lettre datée de Rome, en 1645, et adressée *ad Tyrrhenum*, c'est-à-dire à Fabio Chigi, alors Nonce à Cologne, parle du zèle avec lequel Naudé faisait ses

(1) Jean Victor Rossi, seu, Jani Nicii Erythræi *Epistolar. ad Tyrrhenum*, tom. poster. p. 18. — (2) *Gazette de France*, 17 mars 1746, art. Paris.

recherches chez les libraires de Rome. Mais en y racontant comment ce bibliothécaire achetait les livres en bloc, et pour ainsi dire à la toise, Rossi était bien éloigné de prétendre faire soupçonner, dans l'acquéreur, peu de discernement; car il le loue beaucoup pour la grande variété de ses connaissances; mais au moyen, ajoute Rossi, de ces acquisitions en bloc, Naudé obtenait les livres les plus précieux, à un prix moindre que celui des feuilles les plus communes (1).

---

(1) Hoc verò anno, tantâ vi ac contentione animi, suum hoc studium in Italiam invexit (Naudæus), ut non hominis unius sedulitas sed calamitas quædam per omnes bibliopolarum tabernas pervasisse videatur; nam coëmtis omnibus, quæ in unaquâque sunt, libris tum manuscriptis tum impressis, quovis sermone de quâcumque re ac facultate compositis, inanes eas vacuasque relinquit; interdùm etiam, tanquam si illuc, non librorum emtor, sed parietum mensor, accessisset, quidquid librorum est, et a tecto tenùs exstructa loculamenta, decempede metitur, et ad ejus mensuræ rationem pretium enumerat. Non parùm etiam sæpè venit eò, ubi struices librorum, ex centenis millenisve libris conflatæ visuntur; rogitat pretium; venditor indicat : non convenit inter eos; litigant:

La Bibliothèque Mazarine doit aux résultats de ces acquisitions, un grand nombre de pièces rares, de deux ou trois pages quelquefois, et tant d'autres opuscules qu'on ne trouve plus que dans cet établissement, et

---

sed tandem ille, instando, urgendo, tundendo, odio denique, assequitur, ut optimos sæpè libros viliùs, quam si essent pira vel poma limonica, auferat. At ille qui vendidit, in otio, factum suum reputans, sibi glaucomam ob oculos objectam ac manum aditam fuisse conqueritur, quod libros illos multò potuisset cariùs aromatariis, ad thus ac piper amiciendum, vel cetariis ad butyrum, garum aliaque salsamenta muriatica obvolvenda, divendere. At, velles hominem ex tabernis bibliopolarum exeuntem, aspicere : risum profectò tenere non posses ; ita exit, capite, barbâ, vestibus, telis aranearum atque erudito illo pulvere, quia libris adhæserat, plenus, ut, ad eum depellendum, nullæ satis videantur esse excutiæ, nulli peniculi.... Sed extrà jocum doctissimus Naudæus, omni mente in eâ cogitatione curâque versatur, ut, quoniam ita Domini voluntas fert, Lutetiæ Parisiorum, eam Bibliothecam publicet, quâ nulla sit totâ in Europâ nobilior. Atque, ad hunc finem, omnes, ubi aliquis est litteris honor, urbes, atque adeò anguli, investigantur, penetrantur, explorantur. — Jani Nicii Erythræi *Epistolar.* tom. poster. ep. VIII, p. 18, 19.

qui manquent à la plupart des bibliothèques de l'Italie même, où l'on a négligé de les recueillir à l'époque de leur publication, parce que l'attention se dirigeait de préférence vers des objets plus importans.

On avait sans doute rassemblé beaucoup de ces opuscules à la Bibliothèque de Florence, sous la direction d'Antoine Magliabecchi ; ce qui fit naître à Pinelli, l'idée de sa *Biblioteca volante*, dont le premier cahier parut en 1677 ; mais on voit que Naudé avait conçu bien auparavant l'heureuse idée de réunir, à l'avantage de l'histoire littéraire, ces opuscules épars que la petitesse du volume fait bientôt disparaître, et qu'on retrouve si difficilement, quand on a besoin de les consulter.

Ces pièces, reliées ensemble et distribuées par ordre de matières, forment aujourd'hui, dans la Bibliothèque Mazarine, beaucoup de recueils de pièces historiques, de poésies détachées, de petits traités, surtout d'opuscules imprimés au quinzième siècle, et que les bibliographes les plus

exacts dans leurs recherches, n'ont pas encore cités.

Après avoir terminé son voyage d'Italie, Naudé fit celui d'Allemagne, d'où il rapporta 4000 volumes; et les évêques de Spire et de Trèves lui permirent d'emporter les débris de la bibliothèque de Philisbourg qui avait été dilapidée pendant les siéges. La Bibliothèque Mazarine doit sans doute à ce voyage une très-grande et très-remarquable collection d'ouvrages composés par les auteurs luthériens ou protestans. Après avoir joint à ces acquisitions huit caisses de livres provenant de la bibliothèque du Cardinal de Tournon, qui lui furent remis par le Marquis de Villeroy (1), Naudé termina ses voyages par celui d'Angleterre, qui eût été suivi du voyage d'Espagne, sans les circonstances politiques qui s'y opposèrent.

Le commerce des livres commençait alors à devenir considérable à Londres. Les catalogues de Robert Martine, de Legatt et de

(1) *Jugement de tout, etc.*, p. 256.

Thomasons, libraires établis en cette ville entre les années 1633 et 1647, contenaient un choix très-nombreux de livres en toutes langues. On y lit même une liste de manuscrits, et l'on conserve encore les exemplaires de ces mêmes catalogues sur lesquels Naudé faisait son choix.

Calcul réglé d'après les détails précédens, les acquisitions successivement faites par Naudé à Paris, en Italie, en Allemagne, montent à 30,000 volumes; et l'on peut croire que les livres provenant de la bibliothèque du cardinal de Tournon, et joints aux acquisitions faites tant en Hollande qu'en Angleterre, ont dû former un total de 10,000 volumes, puisque Naudé, dans une pièce imprimée et signée de sa main, le 14 février 1651 (1), porte à 40,000 volumes la bibliothèque du Cardinal, et qu'il répète le même nombre dans l'*Advis au Parlement*, qu'on va lire bientôt.

Rien, d'ailleurs, n'apprend si le Cardinal

(1) *Codex regius*, fonds Dupuy, n° 775.

fit venir à Paris les 5000 volumes qui composaient la collection de son palais du Quirinal à Rome; collection qu'il affectionnait, et dont il ne confiait les reliûres qu'à des ouvriers qu'il envoyait exprès de Paris (1). Il est probable qu'il aura laissé ces livres à Rome, comme dans un lieu de refuge qu'il avait intérêt de se réserver.

Les détails auxquels on vient de se livrer, quoique minutieux, sont nécessaires pour faire connaître l'origine d'une institution qui a tant contribué à l'essor qu'a pris le siècle de Louis XIV; car quel fut le principe des progrès de la littérature et des sciences, à cette époque, si ce n'est la publique et libre jouissance de 40,000 volumes dans l'usage desquels tous les genres d'observation furent rapprochés pour la première fois en France?

Naudé y comptait 3500 volumes sur les seules sciences physiques et mathématiques. Comme docteur en médecine, il avait eu

(1) L. Jacob, *Traicté des Bibl.* p. 94.

soin d'y réunir surtout les ouvrages relatifs à sa première profession, et ils forment encore aujourd'hui, au jugement de nos docteurs actuels, la collection la plus précieuse à consulter, non-seulement pour l'histoire littéraire de la science, mais encore pour beaucoup d'observations et de faits.

Quelle reconnaissance ne doit-on pas au Bibliothécaire qui a secondé ainsi les vues élevées d'un Ministre, et avec un zèle si actif, que trois années seulement lui suffirent pour rassembler dans ses voyages, mettre en ordre et livrer à l'usage public, la collection la plus considérable qui fût alors dans toute l'Europe ; ce qui est prouvé par la comparaison de tous les catalogues d'une époque antérieure? Comment donc s'est-il pu faire qu'une institution aussi belle ait eu des ennemis puissans dès sa naissance?

En parcourant, dans les recueils connus sous le nom de Mazarinades, les actes relatifs à cette Bibliothèque, on voit qu'elle fut poursuivie avec un acharnement bien conforme à l'esprit de faction et à la nature des troubles

politiques qu'excitèrent, pendant trois années consécutives, en Europe, Mazaniello, le Cardinal de Retz et le Parlement d'Angleterre.

Dans l'arrêt de proscription lancé contre Mazarin, le 16 février 1649, le Parlement de Paris prononça :

« Que tous les meubles estans en la maison dudit Cardinal seront vendus au plus offrant, à la réserve toutefois de la Bibliothèque, qui demeurera en la garde de Gabriel Naudé, lequel s'en chargera, et de ce fera le serment et soumission par-devant lesdits Conseillers, qui pourvoiront à ce que ladite Bibliothèque soit conservée en son entier (1) ».

Cette mesure dictée par un respect simulé pour l'intérêt public, n'eut pas un effet de longue durée, car l'acte de la remise exigée des clefs de la Bibliothèque, daté du 16 février 1651, ne servit qu'à préparer l'arrêt du 29 décembre de la même année, lequel ordonne :

« Que sur la bibliothèque et les meubles

(1) Biblioth. Mazarine, *Recueils*, n° 13982, p. 157.

du Cardinal qui seront vendus, il sera, par préférence, pris la somme de 150,000 francs, laquelle sera donnée à celui ou ceux qui représenteront ledit Cardinal à justice, mort ou vif (1) ».

A peine cet arrêt eût-il été rendu, que Naudé adressa au Parlement la pièce suivante, qu'il publia par la voie de l'impression, et qui, traduite bientôt après en allemand, et répandue chez l'étranger, fut insérée dans le journal de Leipsick. Cette pièce, que nous transcrivons ici d'après une copie manuscrite du temps, paraîtra curieuse, à raison surtout du style dans lequel Naudé exhale toute l'amertume du chagrin que lui causait la destruction de la Bibliothèque de son maître.

ADVIS

A Nos Seigneurs du Parlement, sur la vente de la Bibliothèque de M. le cardinal Mazarin.

Messieurs, tous les Arrêts de votre célèbre compagnie estans comme des coups de foudre qui écrasent ceux qu'ils frappent, et rendent muets ou estonnez

(1) Biblioth. Mazarine, *Recueils*, n° 17652, p. 239.

au dernier poinct ceux qui les voient tomber : je vous dirai avec les respects et sousmissions possibles, que celui que vous fulminâtes le 29 décembre, contre la Bibliothèque de M. l'Eminentissime Cardinal Mazarin, mon maître, a produit ces deux effects avec tant de force et violence, que pour ce qui est de la dicte Bibliothèque, il n'y a nulle apparence qu'elle se puisse jamais relever des pertes qu'elle a desia souffertes, ny même éviter celle dont elle est encore menaçée, si ce n'est par un effect très-remarquable de votre bonté et protection volontaire.

Et pour moi qui la chérissais comme l'œuvre de mes mains, et le miracle de ma vie; je vous advoue ingénuement que depuis ce coup de foudre lancé du ciel de votre justice, sur une pièce si rare, si belle et si excellente, et que j'avais par mes veilles et labeurs réduite à une telle perfection, que l'on ne pouvait pas moralement en désirer une plus grande ; j'ai été tellement interdit et estonné, que si la même cause qui fit parler autrefois le fils de Cyrus, quoique muet de sa nature, ne me desliait maintenant la langue pour jetter ces derniers accens au trespas de cette mienne fille, comme celui la faisait au dangereux estat où se trouvait son pére, je serais demeuré muet éternellement. Et en effect, Messieurs, comme ce bon fils sauva la vie à son père, en le faisant connoistre pour ce qu'il estoit; pourquoi ne puis-je pas me promettre

que votre bienveillance et votre justice ordinaire sauveront la vie à cette fille, ou, pour mieux dire, à cette fameuse Bibliothèque, quand je vous auray dit, pour vous représenter en peu de mots l'abrégé de ses perfections, que c'est la plus belle et la mieux fournie de toutes les bibliothèques qui ont jamais esté au monde, et qui pourront, si l'affection ne me trompe bien fort, y estre à l'advenir.

C'est-à-dire, Messieurs, qu'elle est composée de plus de quarante mille volumes, recherchés par les soins des Roys et des Princes de l'Europe, et par tous les Ambassadeurs qui sont sortis de France, depuis dix ans, pour aller aux lieux les plus eslongnez de ce royaume : car de dire que j'ai faict les voyages de Flandre, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne, pour en apporter ce qu'il y avait de plus beau et de plus rare ; c'est si peu de chose en comparaison des soins qu'ont pris tant de testes couronnées, pour favoriser les louables desseins de Son Eminence, que je serais coupable d'en avoir seulement la moindre intention.

Aussy est-ce, Messieurs, à ces illustres soins, que cette bonne ville de Paris est redevable de deux cents Bibles traduites en toutes sortes de langues ; de l'Histoire la plus universelle et la mieux suivie qui se soit jamais veuë ; de trois mille cinq cents volumes, qui

sont purement et absolument de mathématique ; de toutes les vielles et nouvelles éditions tant des SS. Pères que de tous les autres autheurs classiques ; d'une Scholastique qui n'a point encore eu sa semblable ; des Coustumiers de plus de cent cinquante villes ou provinces la pluspart estrangères ; des Synodes de plus de trois cents évêchés ; des Rituels et Offices d'une infinité d'églises ; des Lois et fondations de toutes les religions, hôpitaux ; de Manuscrits en toutes langues, en tous les arts tant libéraux que méchaniques, et en toutes sciences.

Et pour mettre fin à un discours qui n'en aurait jamais, si je voulais spécifier tous les thrésors ramassez dans l'enclos de sept chambres remplies de bas en haut, et dont la galerie de douze toises n'est comptée que pour une ; c'est, dis-je, à ces illustres titres que la ville de Paris, mais que ne dis-je plustot la France, et non-seulement la France, mais toute l'Europe, sont redevables d'une Bibliothèque, dans laquelle si les bons desseins de Son Eminence lui eussent aussi heureusement réussi qu'il les avait sagement projettez, tout le monde aurait maintenant la liberté de voir et de feuilleter avec autant de loisir que de commodité, ce que l'Egypte, la Perse, la Grèce, l'Italie et tous les autres royaumes de l'Europe nous ont jamais donné de plus singulier et de plus beau.

Chose estrange, Messieurs, que les mieux fournis jurisconsultes estoient contrains de confesser leur pauvreté, lorsqu'ils voyoient le grand recueil que j'avois faict des livres de leur profession, dans cette riche Bibliothèque ; et que les plus grands amas de volumes en médecine n'estoient rien au prix de ce que j'avois assemblé en cette faculté ; que la philosophie y estoit plus belle et plus florissante qu'elle n'a jamais esté en Grèce ; que les Italiens, Allemans, Espagnols, Anglois, Polonois, Flamans et autres nations trouvoient leur histoire beaucoup plus riche et mieux fournie qu'ils ne faisoient chez eux-mêmes. Que les catholiques et protestans pouvoient y vérifier toutes sortes de passages et y accorder toutes sortes de difficultés.

Et pour donner le comble à toutes ces perfections, pour les rehausser et les mettre en leur vrai lustre, n'est-ce pas assez, Messieurs, de vous produire pour des preuves assurées, que Son Eminence en vouloit faire un présent au public et la donner au soulagement commun de tant de personnes doctes et curieuses, qui devoient y trouver tout ce qui leur estoit nécessaire : n'est-ce pas, dis-je, assez, Messieurs, de produire et représenter ici l'inscription que l'on devoit mettre sur la porte de la Bibliothèque, pour inviter le monde à y entrer avec toute sorte de liberté, et qui y auroit été attachée, il y a plus de trois ans, si les guerres et dissentions domestiques n'eussent point

davantage préjudicié aux bonnes intentions de Son Eminence que n'avoient faict les estrangères.

LVDOVICO · XIV
FELICITER · IMPERANTE
ANNA · AUSTRIACA
CASTRORVM · MATRE · AVGVSTISSIMA
REGNVM · SAPIENTER · MODERANTE
IVLIVS · CARDINALIS · MAZARINVS
VTRIQVE · MINISTER · ACCEPTISSIMVS
BIBLIOTHECAM · HANC
OMNIVM
LINGVARVM · ARTIVM · SCIENTIARVM
LIBRIS · INSTRVCTISSIMAM
VRBIS · SPLENDORI
GALLIARVM · ORNAMENTO
DISCIPLINARVM · INCREMENTO
LVBENS · VOLENS
D · D · D
PVBLICE · PATERE · VOLVIT
CENSV · PERPETVO · DOTAVIT
POSTERITATI · COMMENDAVIT

MDCXLVIII

Voilà, Messieurs, une inscription qui se peut dire

ancienne, puisqu'il y a si long-temps que l'on en parle, et qu'il n'y a lieu en l'Europe où elle ne soit connue. Et quoiqu'elle die et comprenne beaucoup de choses, je puis néanmoins vous asseurer que Son Eminence en méditait encore une beaucoup plus considérable, puisqu'elle devoit establir et faire valoir le généreux dessein de fonder une Bibliothèque publique au milieu de la France, sous la direction et protection des premiers Présidens des trois Cours souveraines de cette ville, et de M. le Procureur-général; se persuadant que par un moyen si puissant et si vénérable, la postérité jouiroit sans fin d'un dépôt si avantageux, et qui pouvoit, sans préjudicier à ces fameuses Bibliothèques de Rome, de Milan et d'Oxfort, passer non-seulement pour le plus bel amas de livres qui ait été faict jusqu'à présent, mais encore pour la huictième merveille de l'univers.

Et cela estant ainsi, comme en effect je suis prest de jurer sur les saints Evangiles, que l'intention de Son Eminence a toujours esté telle, pouvez-vous permettre, Messieurs, que le public demeure privé d'une chose si utile et si précieuse; pouvez-vous endurer que cette belle fleur qui respand désia son odeur par tout le monde, se flétrisse entre vos mains? Mais pouvez-vous souffrir sans regret qu'une pièce si innocente et qui ne périra jamais, que tout le monde n'en porte le deuil, reçoive l'arrêt de sa condamnation par

ceux-là même qui estoient destinez pour l'honorer et pour la favoriser de leur protection.

Pensez, Messieurs, que cette perte estant faicte, il n'y aura jamais home au monde, lequel à moins d'avoir autant d'authorité dans le ministère, et autant de zèle pour les bonnes lettres, qu'en a eu M. le Cardinal Mazarin, la puisse réparer. Croyez, s'il vous plaist, que la ruine de cette Bibliothèque sera bien plus soigneusement marquée dans toutes les histoires et calendriers, que n'a jamais esté la prise et le sac de Constantinople.

Et si mes labeurs de dix ans à construire un tel ouvrage; si tant de voyages que j'ai faicts pour en ramasser les matériaux; si les grands soins que j'ay pris à en disposer; si le zèle ardent que j'ai eu à la soigner jusqu'à cette heure, ne sont pas des moyens suffisans pour me faire espérer quelque grace de vos bontés singulières, en ce temps principalement où vous avez encore plus de suject de les exercer sur cette Bibliothèque, que vous n'aviez, il y a trois ans, lorsque, par un Arrêt solemnel, vous jugeastes à propos de la conserver et de m'en donner la garde : permettez au moins, Messieurs, que j'aie recours aux muses, puisqu'elles sont si intéressées à la conservation de ce nouveau Parnasse, et que joignant le crédit qu'elles ont envers vous, à mes très-humbles prières, je vous puisse dire comme fit l'empereur Auguste, lors-

qu'il étoit question de perdre ou de sauver l'Enéide de Virgile, laquelle toutes fois ne nous auroit pas esté plus inimitable que le sera cette Bibliothèque à la postérité :

.... Frangatur potiùs legum veneranda potestas,
Quàm tot congestos noctesque diesque labores
Hauserit una dies, supremaque jussa senatûs (1).

On avait depuis huit mois pressenti chez l'étranger le sort de cette Bibliothèque, car dès le 26 avril 1651, Isaac Vossius qui la connaissait bien, puisqu'il y avait perfectionné ses études en 1643, écrivait de Stockholm à Nicolas Heinsius, et lui intimait de diriger son voyage d'Italie par Paris, pour y faire, au nom de la Reine Christine, l'acquisition en totalité de la Bibliothèque du Cardinal (2).

---

(1) Le MS de cette pièce, recueilli par M. Pillet, libraire, et qu'il a bien voulu donner aux Archives de la Bibliothèque, fut publié *Francofurti ad Mœnum*, 1654, in-4°, et inséré dans le journal de Leipsick, *Vergnügung müssiger Stunden*, P. I, p. 42.

(2) Mavult autem nunc Domina, quod et ipsum te malle existimo, ut per Galliam iter instituas. Causa hæc est, quod universam Cardinalis Mazarini librariam supel-

Cette Reine était si fidèlement informée de l'hésitation avec laquelle le parlement procédait dans cette affaire, que dans la même correspondance, et par une lettre datée du 15 juin 1651, Isaac Vossius marquait qu'il n'y avait plus rien à espérer, attendu que ceux qui en poursuivaient la vente avaient changé de dessein (1). Cependant, sous la date du 5 août 1651, il est dit dans la même correspondance, qu'il ne fallait pas désespérer, et qu'on pourrait peut-être obtenir la collection de manuscrits du Cardinal (2). Enfin, au 19 juillet 1652, Vossius annonce que Naudé

---

lectilem comparare sibi in animo habeat. Prostat illa venalis, nisi fallant nos litteræ parisienses. Quod si verum sit, nullum est dubium quin æquo admodum pretio, tam vasta poterit emi bibliotheca. — Burmanni *Syllog. Epistolar.* tom. III, p. 597, ep. XL.

(1) Mazarinianam fore distrahendam rumor erat. Nunc mutarunt consilium qui auctionem maximè urgebant; nil igitur sperandum. — p. 602, ep. XLIV.

(2) « De Cardinalis Bibliothecâ non debes omninò desperare. Forsan solos possis comparare manuscriptos. — — p. 621, ep. LV.

allait partir pour la Suède, et pour lui succéder dans la direction de la Bibliothèque royale de Stockolm (1).

Ne paraît-il pas, au premier abord, que la Reine Christine aurait voulu profiter de la situation des affaires du Cardinal, pour s'approprier sa Bibliothèque; et voyant Naudé devenir bibliothécaire de cette Reine, ne pourrait-on pas croire qu'il aurait été de connivence? Ce doute mérite d'être éclairci.

Il est à remarquer que dès que la vente de la Bibliothèque fut annoncée, le sieur Violette, Trésorier de France à Moulins, se présenta pour en faire l'acquisition en total (2); mais le Parlement ayant pressenti qu'un Trésorier de France ne pouvait être que le prête-nom du Cardinal, l'offre ne fut point acceptée, quoiqu'elle eût été appuyée par le premier

(1) Naudæus jam illic Bibliothecæ habet curam. Subbibliothecarii munere fungitur Meibonius. — p. 660, ep. LXXXI.

(2) Aubery, *Histoire du Cardinal Mazarin*, tom. III, p. 306.

Président. Il est très-probable qu'alors la Reine Christine aura voulu servir le Ministre, en proposant de faire l'acquisition totale, et que le Parlement aura encore pressenti que la Reine même n'était, qu'un nouveau prête-nom plus puissant. On voulait absolument disperser la Bibliothèque; mais pouvait-on empêcher les amis du Cardinal de se multiplier, pour acquérir les livres, lot par lot, et les réserver pour les rendre au fondateur, en des temps plus heureux, et qui n'étaient pas éloignés?

C'est ce qu'expliquent les démarches que faisait encore la Reine Christine, pour obtenir les manuscrits du Cardinal; car croira-t-on qu'elle ait eu moins de délicatesse que le possesseur de la bibliothèque de Wolfembuttel, qui défendit qu'on profitât de cette vente, ne voulant pas, disait-il, que sa collection fût souillée d'aucun livre provenant d'une dispersion aussi contraire au bien public(1)? Croira-t-on que Naudé en ait acheté

(1) Jugler, *Bibl. hist. litt.* tom. I, p. 464.

toute la partie des livres de médecine, pour autre dessein que celui de les restituer au Cardinal? Et lors même qu'il se rendait auprès de la Reine de Suède, ce n'était pas pour abandonner son maître, et se faire suivre ou précéder de ses livres; c'était de son consentement, et suivant le projet, bien exprimé, d'achever de compléter sa Bibliothèque par les acquisitions qu'il méditait encore de faire au fond du Nord. Tous ces faits sont consignés dans la lettre que Naudé écrivait à Isaac Vossius, en date du 15 novembre 1651 (1); et certainement, à cette époque, le Cardinal prévoyait bien l'arrêt de vente qui fut rendu le 30 décembre de la même année. Aurait-il

(1) Auguror tamen, imò vero polliceor bonâ suâ veniâ (Cardinalis scilicet) fieri istud posse, si ex serenissimæ reginæ litteris semel cognoverit istud ei in votis esse, ut quam ipse in Galliâ bibliothecam, omnium quæ unquam fuerunt, completissimam, instruere meâ operâ aggressus est, *quando spes ejus absolvendæ tantùm non decollavit*, eam demùm tantæ reginæ faustis felicibusque auspiciis in extremo septentrione perficiam. — Gab. Naudæi *Epistolæ*, p. 809. Ep. CXV Isaaco Vossio, 15 decemb. 1651.

continué à projetter des augmentations dans sa Bibliothèque, s'il n'eût pas eu la certitude de parer à tous les coups que le Parlement dirigeait contre cette collection ?

Un mois après la dernière date, l'autorité suprême de Louis XIV intervint par la Lettre suivante (1), adressée à Fouquet, Procureur-général. Cette pièce est mémorable, d'autant plus que ce jeune Roi venait à peine de déclarer sa majorité, lorsqu'il s'exprimait ainsi :

« Notre amé et féal, la Bibliothèque de notre cher cousin le Cardinal Mazarin a été par lui destinée au public, sous la direction et administration des premiers présidens de nos Compagnies souveraines de notre bonne ville de Paris, de vous et de trois docteurs qui seront par vous choisis parmi les plus savans et les plus pieux de l'université de ladite ville.

» Le revenu certain pour l'entretenir et l'augmenter, et pour les gages d'un bibliothécaire et d'autres officiers nécessaires pour en prendre soin, ayant été assigné par notre dit cousin sur l'un de ses bénéfices ;

» Le nombre des livres et la recherche curieuse que

(1) Aubery, *Histoire du Cardinal Mazarin*, tom. III, p. 311.

notre dit cousin en a faite de toute part, rendant cette Bibliothèque la plus accomplie et la plus utile pour l'instruction et la perfection des hommes savans, qui soit en Europe; et considérant qu'elle peut même servir à l'ornement et à la réputation de notre dite ville de Paris, par la curiosité et l'admiration qu'elle peut donner aux étrangers ;

» Nous entendons qu'elle soit conservée en son entier, et qu'une chose si rare ne soit en aucune façon divisée ni gâtée.

» C'est pourquoi nous vous mandons et enjoignons qu'incontinent après cette lettre reçue, vous ayez à empêcher, de notre part, qu'il soit vendu aucun livre de cette Bibliothèque, et à faire, en votre nom, toutes les oppositions et inquisitions nécessaires.

» Voulons que s'il en a été vendu quelque un, vous ayez à le retirer, en remboursant ceux qui les auront achetés; c'est à quoi ne ferez faute.

Donné à Poitiers, le 1er février 1652.

Signé LOUIS.

Et plus bas, DE GUÉNÉGAUD.

Loin de se rendre aux motifs puissans dont le Roi avait daigné appuyer ses ordres, le Parlement persista dans la résolution de faire vendre et disperser cette bibliothèque ; c'est

pourquoi par son autre Arrêt du 24 juillet 1652, il ordonnait en ces termes (1) :

« Qu'il sera par deux bourgeois de chaque quartier, fait incessamment une levée de deniers sur le pied d'une année de ce qui se se paie pour la taxe des boues....., lesquels deniers et ceux estans entre les mains de maître Martinez, procédans de la vente de la Bibliothèque d'icelui Cardinal, jusqu'à la somme de cent cinquante mille francs, seront mis entre les mains des banquiers, pour les faire délivrer à celui ou ceux qui exécuteront ledit arrêt du 29 décembre 1651. »

La correspondance de Guy Patin fournit quelques détails relativement à la continuation de cette vente. Il marquait, en date du 30 janvier 1652, qu'il était déjà sorti seize mille volumes de la Bibliothèque (2); et quoique ennemi déclaré du Cardinal, il témoignait hautement le chagrin que lui faisait éprouver « cette dissolution et destruction. » Tous les gens

(1) Biblioth. Mazarine, *Recueils*, n° 17655, p. 156, p. 156. — (2) *Lettres de Guy Patin*, tom. I, p. 195.

de lettres partageaient les mêmes sentimens, et ils en donnèrent les preuves dans les épigrammes qu'ils lancèrent à leur tour contre un Parlement qui causait à la littérature et aux sciences une perte qu'on croyait alors irréparable (1).

C'est sur la teneur des arrêts qu'on se sera principalement fondé, pour prétendre que la Bibliothèque Mazarine actuellement existante, ne contient que par hasard quelques volumes de son ancien fonds. L'auteur d'un Essai historique sur la Bibliothèque du Roi, n'a pas hésité d'avancer que les livres les plus curieux et les plus rares furent en partie vendus ou

(1) Voici celle que Guy Patin rapporte dans ses *Lettres*, tom. I, p. 196 :

Juliades toto Libros dum colligit orbe
Et vocat Aonias ad sua tecta Deas,
Tecta, Deas, Libros, infami Curia lege,
Vendidit, in medio : prostituitque foro.
Hoc sceleris pretium, sævi commercia pacti,
Diraque promissas auctio monstrat opes.
Nec mirere nefas, emptus probat empta Senatus
Vendidit hic Libros, vendere Iura solet.

détournés; qu'il existe à la Bibliothèque du Roi un procès-verbal contenant les noms des personnes qui les ont achetés, et qu'après que les troubles furent dissipés, on recueillit le plus qu'on put de ses membres dispersés, et qu'on la rétablit de nouveau (1). » La recherche de cette pièce a été récemment faite avec soin, mais on n'en a pas trouvé la moindre trace.

Il convient à cette Notice historique, de reproduire les idées justes qu'on doit garder de cette collection. Et d'abord, si les livres les plus curieux en avaient été vendus ou détournés sans retour, y trouverait-on encore en quantité ces éditions du XVe siècle, dont la collection n'a cédé chez nous la primauté qu'à la Bibliothèque du Roi? Et comment pourrait-on supposer que les 16,000 volumes vendus, mais estampillés en trois endroits aux armes du Cardinal, auraient librement circulé après que le Ministre eut repris toute sa puissance, et lorsque Louis XIV avait ordonné

(1) Le Prince, *Essai sur la Bibliothèque du Roi*, p. 339.

d'en faire l'inquisition, et de rembourser les acquéreurs ?

Mais si quelques lots de livres ont pu être dispersés réellement sans retour, nonobstant le procès-verbal allégué précédemment, et qui fournissait tous les moyens de connaître les acquéreurs; les lacunes causées par ces pertes n'auront-elles pas été réparées, lorsqu'après la mort de Naudé, qui retournait vers son maître en 1653 (1), le Cardinal eut acquis la collection de son Bibliothécaire en 1654. Guy Patin, à qui l'on doit la connaissance de ce fait, ajoute qu'elle comprenait quantité de livres qu'on ne pouvait plus retrouver dès-lors (2).

Pour avoir une connaissance certaine de l'état dans lequel la Bibliothèque Mazarine fut rétablie, il suffit de consulter le recolement qui en a été fait pour sa translation et

---

(1) Il mourut à Abbeville, à son retour de Suède, le 29 juillet 1653. — *Naudæi Epitaphium*, auctore Lud. Jacob. in *Gabr. Naudæi Epistolis*. — (2) *Lettres choisies de Guy Patin*, tom. I, p. 232.

sa délivrance légale au Collége Mazarin (1).

En comparant le catalogue dressé pour ce recolement, avec le nombre des ouvrages, dont plusieurs ont été réunis sous une même reliûre depuis la mort de Naudé ; avec le nombre des manuscrits cédés au Roi, en vertu de l'arrêt du Conseil, du 12 janvier 1668; avec les manuscrits du fonds de Brienne, également cédés au Roi ; avec le nombre des volumes donnés de plus dans l'échange avec le Roi ; il résulte qu'à l'époque de la mort du Cardinal, en 1661, sa Bibliothèque montait au nombre de 37,880 volumes. Nous avons fait soigneusement tous ces calculs.

Or, pour peu qu'il y ait eu de livres doubles non compris dans le catalogue des livres conservés, le total approche bien, comme on le voit, des 40,000 volumes, que Naudé comptait dans cette collection en nombre rond et par conséquent approximatif.

Il fallait entrer dans ces explications, attendu qu'en des circonstances assez récentes,

---

(1) *Codex Mazarinæus.* IV vol. in-fol.

pour décréditer cette fondation, dont on voulait anéantir le nom (1), on a tenté de la faire considérer comme composée de livres de peu de considération et de valeur.

Cette prétention n'était fondée que sur l'autorité des faits rapportés dans le Dictionnaire historique de Paris, où l'on assure, en effet (2), que la seconde Bibliothèque du Cardinal fut de nouveau rassemblée par Naudé même, et qu'après avoir racheté les livres qui avaient été dissipés, on y joignit ensuite la bibliothèque de Descordes, et celle de Naudé après sa mort.

La fausseté du premier fait est évidente, puisque Naudé ne put revoir Paris, étant mort à Abbeville, comme il revenait de Suède, ainsi que l'attestent son Épitaphe composée par le P. Jacob (3) et son Éloge.

---

(1) Dans une pièce dont on ne rapportera pas la citation, on lit : la Bibliothèque *dite* Mazarine... — (2) Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de Paris*, tom. II, p. 417. — (3) In Naudæi Epistol. Genevæ, 1667, *Elogium Authoris*, on lit ce qui suit :

L'acquisition de la bibliothèque de Descordes, supposée faite après le retour du Cardinal, est un de ces anachronismes grossiers qui ne peuvent se rencontrer que dans l'espèce de compilation qu'on alléguait en témoignage. Le P. Jacob, dans son ouvrage imprimé en 1644, atteste expressément que les livres de Jean Descordes formaient dès-lors, depuis un an, le premier fonds de la Bibliothèque que le Cardinal avait déjà rendue publique (1). Et voilà cependant les faits sur lesquels on s'est appuyé pour faire juger avec discernement, disait-on, des résultats actuels de la fondation du Cardinal.

Il est bien vrai que 16,000 volumes en ont été vendus, jusqu'à la date du 30 janvier 1652;

« .... In viam se dedit : ex cujus labore collectam febrim passus, in Galliæ limine apud Morinos, in oppido cui Abbatis-Villa nomen est..... mortem obiit. » — Dans son épitaphe on lit : REDVCI · EX · SVECIA · ABBATIS - VILLAE · APVD · MORINOS..... DEMORTVO. — In Naudæi Epistol. pagg. prior.

(1) *Traicté des Bibliothèques*, p. 486.

qu'à celle du 5 mars, Naudé avait acheté tous les livres de médecine, pour 3500 liv. (1). Mais après cette date, Guy Patin ne parle plus de cette vente, dont il donnait précédemment avec soin les détails. Ces faits sont donc les derniers et les seuls dont on puisse alléguer les résultats comme fondés sur des témoignages historiques ; tout ce qu'on ajouterait de plus ne serait que des suppositions.

Or ces pertes réelles ont été réparées par les rachats faits chez les libraires et les particuliers, dont parle Guy Patin, dans sa lettre à Spon (2), et par l'acquisition des 8000 volumes, rares pour la plupart (3), de la bibliothèque de Naudé, après sa mort; il faut ajouter encore, pour le temps dont il s'agit, tout le lot des livres de médecine que Naudé n'avait sans doute achetés à la vente, que pour les rendre fidèlement à son maître.

Tous ces faits réunis montrent donc que la Bibliothèque du Cardinal doit avoir été

(1) *Lettres choisies de Guy Patin*, tom. I, p. 196. — (2) *Lettres de Guy Patin à Spon*, tom. II, p. 52. — (3) *Lettres choisies du même*, tom. I, p. 232.

trouvée, à sa mort, dans le même état, à peu près, où Naudé l'avait laissée entre les mains du Parlement. Et ne suffit-il pas encore aujourd'hui, de jeter un coup-d'œil sur les tablettes des livres, pour y reconnaître le grand nombre de reliûres étrangères qui constatent que ce sont bien les mêmes volumes que Naudé a rapportés de ses voyages, d'Italie surtout, et de Hollande, où l'on ne reliait guère alors qu'en parchemin et en vélin ?

Si ces vieux livres ne flattent pas autant les regards que le front des rangs de ceux qui parent nos bibliothèques modernes, ils ont, pour ainsi dire, comme les médailles, cette *patine* d'antiquité qui fait penser à la continuité des études publiques auxquelles ces livres servent depuis cent-soixante quinze ans révolus.

SECONDE SECTION.

Etat de la Bibliothèque Mazarine, depuis l'époque de sa translation jusqu'à nos jours.

Après avoir soutenu un si grand rôle dans la politique de l'Europe, le Cardinal Mazarin termina sa carrière, le 6 mars 1661, dans l'appartement royal de Vincennes, où il dicta les dispositions testamentaires que lui avait inspirées son attachement pour les lettres et pour les hommes qui les professent. Il y règle lui-même à perpétuité le service public de la Bibliothèque qu'il consacrait de nouveau « à la commodité et à la » satisfaction des gens de lettres », suivant ses propres expressions. Et ce sont néanmoins des gens de lettres encore, qui, pour rabaisser son mérite (1), ont prétendu « que » huit années de puissance absolue et tran» quille, après son retour, ne furent mar-

(1) *Nouveau Dictionnaire historique*, Caen, 1786, art. *Mazarin.*

» quées par aucun établissement glorieux ou » utile. Car (ajoute-t-on) le collége de son » nom ne fut que l'effet de son testament. »

On a vu, par la date de l'inscription rapportée, combien ce reproche est injuste, puisque la Bibliothèque du Cardinal était publique depuis dix-sept ans, et qu'à la date de la lettre de Louis XIV, son entretien était fondé sur le revenu d'un bénéfice.

Des exemplaires imprimés en très-petit nombre nous ont conservé les actes relatifs à la fondation du Collége Mazarin, et à la confirmation de celle de la Bibliothèque.

Le Cardinal y supplie Louis XIV « que cette fondation (1) soit en sa protection perpétuelle et celle des Rois ses successeurs. »

Il prie Messieurs les gens du Roi « de veiller à la conservation tant du Collége que de la Bibliothèque; de les visiter quand il leur plaira, et de s'en faire représenter les réglemens et les comptes. »

---

(1) *La Fondation du Collége Mazarin*, in-f° de 33 pag. p. 5.

Il établit « qu'il y aura un Bibliothécaire, qui sera nommé par les douze anciens docteurs de la Maison et Société de Sorbonne y demeurans, un sous-bibliothécaire et deux serviteurs de la Bibliothèque, lesquels sous-bibliothécaire et serviteurs seront choisis par le Bibliothécaire, qui en demeurera responsable ; »

« Que le Bibliothécaire sera tenu (1) de se charger des livres dont il fera ou l'inventaire ou le recolement de celui qui aura été fait, de quoi il donnera trois copies signées de lui, l'une entre les mains de Messieurs les gens du Roi du Parlement ; un autre qui sera mis en la Bibliothèque de la Maison et Société de Sorbonne, et un autre entre les mains du grand-maître dudit Collége. »

Il veut « que ladite Bibliothèque soit ouverte à tous les gens de lettres, deux fois par semaine, à tel jour qu'il sera avisé. »

» Que pour faire l'achat des places nécessaires à l'établissement dudit Collége et de la

(1) *La Fondation du Collége Mazarin*, p. 8.

Bibliothèque, même pour achat de livres pendant l'année (1), il soit pris deux millions de livres sur le plus clair de ses deniers comptans. »

Plus, il donne audit Collége « quarante-cinq mille livres de rentes à lui appartenans sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; »

« Et d'autant que ce que dessus ne pourra satisfaire à l'entretien, l'établissement et la subsistance de la fondation (2), il supplie très-humblement Sa Majesté, que le revenu temporel de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm soit uni auxdits Collége et Bibliothèque. » Ce revenu était alors de 34,000 livres.

Enfin, pour exécuteurs de ladite fondation, il nomme (3) :

« Messire Guillaume de Lamoignon, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses conseils, premier Président au Parlement;

« Messire Nicolas Fouquet, ancien Conseiller du Roi en tous ses conseils, Procureur-

(1) *La Fondation du Collége Mazarin*, p. 9. — (2) Ibid. p. 10. — (3) Ibid. p. 11.

général de Sa Majesté, et Sur-intendant des finances de France ;

« Messire Michel Le Tellier, Conseiller du Roi en ses conseils, Secrétaire d'État et des commandemens de Sa Majesté ;

« Messire Zongo Ondedei, Évêque de Fréjus;

« Messire Jean-Baptiste Colbert, Conseiller du Roi en ses conseils, Intendant des maisons et affaires de Son Eminence. »

Ce testament, reçu le 6 mars 1661 (1), fut confirmé par lettres patentes de Louis XIV, en date du mois de juin 1665. Dans cet acte, le Roi, après avoir rappelé la fondation de la Bibliothèque, s'exprime ainsi :

« Et pour donner des marques (2) plus expresses de la satisfaction que nous avons dudit établissement, voulons et nous plaît que ladite fondation soit censée et réputée royale, et jouisse des mêmes avantages, priviléges, prérogatives, que si elle avait été par nous faite

(1) *La Fondation du Collége Mazarin*, p. 14. — (2) Ibid.

et instituée. » Ces Lettres patentes furent enregistrées le 14 août 1665 (1).

Colbert, formé au ministère dans la maison du Cardinal Mazarin, dont il avait été intendant, ainsi que le prouve la pièce ci-dessus rapportée, a dû penser qu'il convenait à un Roi tel que Louis XIV, de porter au plus haut point l'établissement des Bibliothèques publiques; mais Mazarin en avait donné le premier exemple, et il méritera toujours à ce titre, d'être considéré comme le Pollion de la France.

Quelque puissant que soit devenu Colbert, lors même qu'il parvint à réunir à son administration toutes les sources des créations utiles qui illustrèrent ce siècle, il s'écoula néanmoins huit années entre la mort du Cardinal et le jour auquel on commença à compter 30,000 volumes à la Bibliothèque du Roi, quand trois années seulement avaient suffi à Mazarin, secondé par Naudé, pour mettre 40,000 volumes à la disposition du public,

(1) *La Fondation du Collége Mazarin*, p. 15.

dès l'an 1648. On estime que ce nombre devait égaler plus de la moitié des éditions alors publiées, et même en présenter le choix.

Pour perfectionner la collection du Roi, sans néanmoins porter préjudice à une fondation dont Colbert ne pouvait oublier qu'il était tuteur, il intervint un acte d'échange dont il est bon de donner connaissance, parce qu'il a été très-utile de s'en appuyer en 1809, et d'en alléguer la teneur et les formes, pour maintenir les règles prescrites aux échanges entre les Établissemens publics, contre les mesures arbitraires de simple *transfer*.

Voici cet acte d'échange exécuté sous le ministère de Colbert :

« Sur ce qui a été représenté au Roi étant en son conseil, qu'en exécution de l'arrêt du 12 janvier 1688 dernier, Frédéric Léonard et Sébastien Mabre Cramoisi, imprimeurs ordinaires de Sa Majesté, ayant été nommés pour examiner les manuscrits de la Bibliothèque de feu Mgr. le Cardinal Mazarini, que le Roi désirait avoir pour mettre dans sa Bibliothèque

(1) *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi*, p. 31.

royale; ensemble les livres imprimés qui seraient donnés de la Bibliothèque royale à celle du feu Cardinal, en échange des autres;

« Lors Léonard et Mabre Cramoisi ont fait dresser un avis sur les articles qui leur ont été représentés par le sieur Carcavi, ci-devant Conseiller au grand Conseil, ayant charge de la Bibliothèque royale, et par le sieur de la Poterie, ayant charge de la Bibliothèque du feu Cardinal Mazarin, qui ont visité et examiné les manuscrits et les livres imprimés qui leur ont été représentés de part et d'autre, les ont visité article par article sur les inventaires, et qui, après y avoir travaillé durant plusieurs jours, ont estimé les manuscrits à huit livres le volume, l'un portant l'autre, attendu qu'il y en a de petits et de peu de considération; que la plupart des meilleurs, et particulièrement des grecs, ont été imprimés.

« Lesquels manuscrits étant au nombre de 2,156 volumes de toute grandeur reviennent à la somme de 17,248 livres.

« Que les livres imprimés que le Roi voulait prendre de la Bibliothèque du Cardinal ayant été par eux estimés l'un portant l'autre, savoir : ceux in-folio à à 5 livres, pièce; ceux in-4° à 20 sols pièce; ceux in-8° et in-12 à 8 sols;

« Lesquels livres imprimés se sont trouvés monter à 5238 liv. 16 s.; c'est à savoir : 611 volumes in-folio

à 3055 liv. ; 1595 volumes in-4° à 1595 liv. ; et 1472 volumes in-8° et in-12 à 588 liv. 16 s.

« Et qu'à l'égard de ceux que le Roi voulait donner de sa Bibliothèque royale à celle dudit Cardinal Mazarini, les livres in-folio auraient été estimés à raison de 8 liv. le volume ; les in-4° à raison de 30 s., et les in-8° et in-12, à raison de 12 s. l'un portant l'autre. Lesquelles estimations auraient été à l'avantage de la Bibliothèque dudit Cardinal, tant à cause que le Roi voulait compenser avec justice ce qui serait pris à ladite Bibliothèque, que parce que les livres qui étaient donnés de la Bibliothèque royale, étaient livres doubles.

« Que les livres tirés de la Bibliothèque royale pour être mis dans celle dudit Cardinal, s'étaient trouvés monter à 9259 liv. 12 s. ; c'est à savoir : 944 volumes in-folio, à 7552 liv. ; 966 volumes in-4°, à 1449 liv. ; et 431 volumes tant in-8° qu'in-12, à 258 liv. ; que les livres donnés de la Bibliothèque royale montaient à 4020 liv. plus que les livres imprimés de la Bibliothèque du feu Cardinal Mazarini.

« Vu l'arrêt du conseil, du 12 janvier 1668 dernier, le procès-verbal des livres de Mabre Cramoisi, et Sa Majesté désirant donner l'avantage à la Bibliothèque Mazarine, qui doit être une Bibliothèque pour le public ;

« Le Roi en son Conseil a ordonné et ordonne que les 2156 volumes des manuscrits, les 611 volumes in-folio des livres imprimés, les 1595 volumes in-4°, les

1472 volumes tant in-8° qu'in-12, qui étaient à la Bibliothèque du feu Cardinal Mazarin, seront portés à la Bibliothèque royale, dont le sieur Carcavi donnera bonne et suffisante décharge, moyennant que le sieur de la Poterie en donnera valablement décharge. Et les 944 volumes in-folio, les 966 volumes in-4°, et les 431 volumes tant des in-8° que des in-12, qui étaient à la Bibliothèque royale, seront portés en celle du Cardinal Mazarini, dont le sieur de la Poterie se chargera, à la décharge du sieur de Carcavi, qui en donnera valablement décharge.

« Veut Sa Majesté que la somme de 17,248 livres, à laquelle les manuscrits ont été estimés, soit payée sur les ordres des exécuteurs de la fondation du Cardinal Mazarin, sans aucune déduction de 4020 livres, laquelle en livres donnés de la Bibliothèque royale, monte plus que ceux imprimés de la Bibliothèque dudit Cardinal. Laquelle somme Sa Majesté a remise gratuitement; voulant que les livres respectivement donnés demeurent compensés sans aucune plus-valeur; et sera la somme de 17,248 liv., employée en achats de livres d'usage pour la Bibliothèque donnée par feu le Cardinal, aux clauses portées par son contrat de fondation. »

Cette pièce, tirée des archives de la Bibliothèque du Roi, est en entier de la main de M. Carcavi.

Les manuscrits cédés au Roi (1) consistaient en 102 en langue hébraïque; 343 en arabe, samaritain, persan, turc et autres langues orientales; 229 en langue grecque; et 1422 en langues latine, italienne, française, espagnole, etc.

Jusqu'à l'époque de sa translation au Collége Mazarin, la Bibliothèque du Cardinal continua d'occuper plusieurs des galeries actuelles de celles du Roi, dans le corps de bâtimens alors connus sous le nom d'hôtel de Nevers (2). On y voit encore, dans tous les détails des ornemens, des portes, et dans les peintures des plafonds, les chiffres et armes du Cardinal. Le sieur de la Poterie, successeur de Gabriel Naudé, en continua la direction et le service public, jusqu'au jour où elle fut remise à la Maison et Société de Sorbonne, en vertu des dispositions testamentaires du Fondateur, et du contrat passé par devant Baudri et Caillé, notaires,

(1) *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, p. 54. — (2) Ibid. p. 123, Note (1).

le 14 avril 1688. Il fut alors alloué une pension de 800 livres au sieur de la Poterie, en reconnaissance de ses services.

On avait projeté d'abord d'établir le Collége Mazarin sur le terrain occupé actuellement par le palais du Luxembourg (1). Les détails de ce projet se lisent dans une délibération datée du 26 juin 1662, qui fut prise à Saint-Germain-en-Laye, dans la maison de Colbert, lui présent. Mais les divers inconvéniens discutés et pesés, on fit choix du terrain alors occupé par l'hôtel de Nêle. Le pavillon de la Bibliothèque est établi précisément sur les fondations de la tour principale de cet hôtel, comme il est représenté dans les anciennes gravures des vues de Paris. Il avait été fait donation de ce terrain, par Charles VI, au duc de Berry (2); et la propriété en avait passé, par donation de ce duc, à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Plus

(1) Catalogue manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, tom. I, introduction. — (2) Pièce manuscrite des Archives de la Bibliothèque du Roi, L. 238, F.

anciennement ce terrain composait les jardins du Roi de Navarre.

Pour la construction de l'édifice du Collége, Leveau, architecte, avait présenté et proposé au Roi, le dessin d'une place qui aurait décrit un cercle parfait, et aurait été orné d'obélisques et de fontaines; ce qui eût retracé, dans une moindre dimension, la place de Saint-Pierre de Rome. Mais Louis XIV préféra que l'édifice fût réduit à un demi-cercle, pour n'en pas masquer le point de vue pris du côté du Louvre.

On infère d'un Mémoire imprimé en juillet 1693, pour le Collége Mazarin, la part que le Roi voulut prendre au projet de l'édifice, en déterminant lui-même la décoration de la façade. Il est dit dans ce Mémoire, « que lors de l'emplacement et construction dudit Collége, Messieurs les exécuteurs de la fondation n'ont rien fait de leur propre mouvement et autorité; tout a esté exécuté par les ordres du Roy, qui a ordonné, par arrest de son conseil d'Estat, du 1er janvier 1662, que les bâtimens de ce Collége seraient réguliers;

ornez d'architecture avec diverses décorations ; qu'il y aurait une grande place revêtue d'un quay pour la beauté et commodité publique, et que le quay serait un peu avancé dans la rivière et en demi-lune, dont le milieu répondrait au milieu du dôme de la façade du Louvre, qui se construisait en ladite année 1688. » Ce dôme est aujourd'hui remplacé par un fronton.

L'intervalle de temps qui s'écoula entre l'époque de l'achèvement de l'édifice et la prise de possession du Collége, qui n'eut lieu qu'en 1688, avait laissé occuper ces locaux par différens particuliers qui n'avaient rien de commun avec l'administration du Collége. Le Duc Mazarin, entre autres, prétendait avoir le droit d'habiter le bâtiment situé entre l'église et la Bibliothèque. Il y eut à ce sujet plusieurs requêtes contradictoirement présentées au Roi. Mais nonobstant les prétentions du Duc, à titre d'héritier du fondateur, de patron et de collateur des bourses du Collége, il fut débouté de sa demande par une délibération du 13 avril 1672, et en marge de

laquelle Colbert écrivit qu'il fallait faire sortir sans exception, toute personne étrangère à la fondation.

La Bibliothèque Mazarine demeura sous l'administration et la direction de la Maison et Société de Sorbonne, depuis le 14 avril 1688, date du contrat passé entre les exécuteurs testamentaires et les docteurs de cette maison, jusqu'au 7 mai 1791, date de la remise des clefs de la Bibliothèque, faite par Luce-Joseph Hooke, à l'occasion de son refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé (1). Après quoi cette Bibliothèque a

(1) On doit, entre autres, à ce bibliothécaire, un traité en latin de la Religion Naturelle et Révélée; 3 vol in-8°. *Parisiis*, 1774. Dans cet ouvrage, suivant la méthode des premiers apologistes chrétiens, l'auteur oppose les témoignages de toute l'antiquité profane, aux objections des philosophes de son temps. Il n'existe pas de Traité en ce genre qui mérite autant que celui de Hooke, les honneurs d'une traduction française. Nous savons que notre confrère, M. de Féletz, donnera, dans le supplément à la Biographie universelle, un article bien dû à l'illustration héréditaire de cet Anglais.

été réunie, ainsi que les trois autres principales, aux attributions du Ministère de l'Intérieur.

DESCRIPTION ET DÉTAILS DIVERS.

GLOBE TERRESTRE DE LOUIS XVI.

Parmi les objets qui font actuellement partie de l'Établissement, on doit remarquer surtout un monument de géographie qui mérite une notice particulière; mais avant de la donner, il paraît convenable de la faire précéder de quelques détails sur les circonstances dans lesquelles le projet de ce monument fut conçu et exécuté, quoique non encore aujourd'hui absolument terminé.

On sait, en général, que Louis XVI possédait beaucoup de connaissances en géographie positive; mais on ne sait pas communément jusqu'à quel point ce Monarque était versé dans les diverses branches de cette science. Ses connaissances se manifestent surtout dans les remarques écrites de sa main à

la marge du Projet de voyage de La Pérouse; projet qui lui fut présenté, et qu'il signa le 26 juin 1785. De telles notes appartiennent essentiellement à l'histoire ; il faut en reproduire les principales, et pour cela les extraire du Manuscrit mis au net, et qui, relié à ses armes, était l'exemplaire même du Roi.

Pour multiplier les découvertes, il était proposé, dans le Projet, de prescrire aux bâtimens de l'expédition, de se séparer après avoir passé la ligne. On lit ainsi écrit à la marge : *de la main du Roi* (1).

« La séparation ne doit pas se faire ; elle est trop dangereuse dans des mers inconnues. »

On lit successivement les notes suivantes, toujours accompagnées de la même apostille : *de la main du Roi :*

« L'île de Georgia et l'île Grande sont les points les plus importans pour ces parages, à cause de la pêche de la baleine ; je ne sais

(1) *Codex Mazar.* Projet d'une Campagne de Découvertes, du 15 février 1785, p. VII.

pas si l'on ne devroit pas remettre, au retour, la recherche des petites îles (de Gough, de Diego Alvarès, de Tristan de Cunha) et du cap de la Circoncision (1). »

« L'île de la Trinité pourroit être visitée en allant à l'île Grande, pour s'assurer si les Anglais l'ont entièrement évacuée (2). »

« Il ne faut pas y arriver (au port de Noël, côte occidentale de la Terre de Feu) avant décembre, le cap Horn est trop difficile à doubler avant (3). »

« Dans cette mer (du Sud, partie méridionale), la séparation des gabares pourroit avoir lieu; comme elle est beaucoup plus tranquille, une des gabares pourrait prolonger la côte du Chili et du Pérou, à la recherche des îles dont on a parlé au-dessus. La seconde pourrait suivre le plan proposé dans cet article, en visitant l'île de Pâques, pour vérifier si la race humaine s'y détruit, comme l'assure le capitaine Cook; et en coupant la

(1) *Projet d'une campagne, etc.* p. VII. — (2) p. VIII. — (3) p. X,

ligne dans un autre endroit que ne l'a passée le capitaine Cook, on pourroit peut-être découvrir de nouvelles îles en allant à celle de Sandwich (1). »

« A l'époque du second départ des îles de Sandwich; temps auquel on se propose de visiter les mers du Japon, c'est le temps de l'hivernage, et les mers sont bien rudes dans des latitudes aussi élevées que celles du nord du Japon (2). »

Il était proposé, dans le projet, qu'une des deux gabares parvenue au mois de mai jusqu'au port d'Awatsha, côte méridionale de la presqu'île du Kamtschatka, visiterait les îles Kurilles, et particulièrement les plus méridionales. A la marge de cette proposition il est écrit :

« Bon pour cet article ainsi que pour le précédent, si on peut naviguer à cette époque dans ces mers-là, et en observant que

(1) *Projet d'une campagne, etc* p. XI. — (2) Ibid. p. XV.

ces gabares ne doivent plus se séparer après leur premier départ des îles Sandwich (1). »

Il était proposé, qu'après avoir visité toute la partie orientale de la côte Sud de la nouvelle Guinée, l'une des deux gabares passerait le détroit de l'Endeavour, et s'enfoncerait dans le golfe de la Carpentarie. On lit écrit en marge :

« Si l'état des bâtimens et des vivres le permettoit, au lieu de passer le détroit de l'Endevour, ils porteroient au Sud et reconnoîtroient la côte occidentale de la nouvelle Calédonie, dont le capitaine Cook n'a reconnu que l'orientale, et de-là iroient se rafraîchir et radouber dans le canal de la Reine Charlotte à la Nouvelle Zélande, où il y a lieu de présumer que les Anglais méditent de faire un établissement. »

« Après s'être raccommodés, les bâtimens feroient voile à l'Ouest pour attérer à la pointe de Van Diemen de la Nouvelle Hollande, prolongeraient toute la côte du Sud-

(1) *Projet*, etc. p. XVI.

Ouest de cette grande île qui n'est pas connue jusqu'à présent, et feraient route ensuite, ou pour Batavia, ou pour l'Ile de France (1). »

Enfin le projet de voyage est terminé par par la note suivante : *de la main du Roi.*

« Pour résumer ce qui est proposé dans ce mémoire, et les observations que j'ai faites, il y a deux parties : celle du commerce et celle des reconnaissances.

Pour la première des deux, deux points principaux : la pêche de la baleine, dans l'océan méridional, entre le Sud de l'Amérique et le Cap de Bonne-Espérance; l'autre est la traite des pelleteries dans le Nord-Ouest de l'Amérique, pour être transportées en Chine, et si on peut, au Japon. »

« Quant à la partie des reconnaissances, les points principaux sont ceux de la partie du Nord-Ouest de l'Amérique, qui concourt avec la partie commerciale, celui des mers du Japon qui y concourt aussi (mais pour cela, je crois que la saison de l'hiver est mal choi-

(1) *Projet, etc.* p. XVIII.

sie); celui des îles Salomon et celui du Sud-Ouest de la Nouvelle Hollande. »

« Tous les autres points doivent être subordonnés à ceux-là, et l'on doit se restreindre à ce qui est le plus utile et ce qui peut s'exécuter à l'aise, dans les trois années proposées (1). »

Il appartient aux géographes et aux navigateurs de juger maintenant de la justesse des observations de Louis XVI; mais il n'est aucun homme que la lecture de ces notes ne pénètre du même sentiment d'humanité qui perce en chacune d'elles; et, sur-tout, lorsqu'à la fin du chapitre des dangers qu'on pourrait courir, et de la défense armée dont il faudrait peut-être user dans quelque rencontre, en traitant avec les naturels des pays où l'expédition pourrait aborder, le Roi témoigna : « qu'il regarderait comme l'un des succès les plus heureux de cette expédition, qu'elle pût être terminée, sans qu'il en eût coûté la vie à un seul homme (2). »

---

(1) *Projet, etc.* p. XVIII. — (2) Plan MS. du Voyage, p. 46, et du Voyage imprimé, tom. I, p. 54.

Combien il était loin de prévoir que La Pérouse même en serait la victime, et qu'après avoir été accompagné, comme on l'a vu dans ces notes, par la prévoyance royale, à l'Ile de Pâques, sur la côte Nord-Ouest de l'Amérique, sur celles du Japon; il devait périr après avoir quitté Botanny-Bay, et quand le salut de l'expédition paraissait ne plus exiger la même sollicitude qui l'avait dirigée dans tous les autres points.

Dès l'an 1784, le Roi avait donné l'ordre de construire un globe destiné à constater l'état des découvertes faites en géographie positive jusqu'à l'époque de son règne. Il voulut que ce globe, par la solidité de sa matière, pût recevoir la gravure des découvertes successives, parmi lesquelles il comptait sur celles qu'il espérait obtenir du voyage de La Perouse. Tels furent les motifs qui lui inspirèrent l'idée d'un monument assez grand, pour retracer les terres avec quelque détail, mais non de cette proportion excessive qui n'aurait pas permis de saisir facilement l'ensemble des objets.

Le plan ou projet de ce globe fut proposé à M. le comte de Vergennes alors Ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, par M. Le Clerc chevalier de l'ordre du Roi et auteur d'une histoire de Russie.

On convint (1) que ce globe aurait huit pieds de diamètre et qu'il serait couvert de lames de cuivre polies au tour; qu'il serait placé à Versailles sous les yeux de Monseigneur le Dauphin; qu'on décrirait avec clarté et précision les procédés dont il serait fait usage dans sa construction; soit par rapport au mécanisme, de son armature intérieure; soit relativement à l'opération de la fonte des grands cercles qui devaient être d'une seule pièce et par conséquent d'un seul jet; ce qui paraissait ne devoir être exécuté qu'avec de grandes difficultés, tenant à l'étendue du vide

(1) Introduction à la Description du Globe terrestre, exécuté par ordre du Roi; d'après le plan proposé à feu M. le comte de Vergennes, Chevalier de l'Ordre du Roi, membre de plusieurs Académies; MS. in-4°, p. 9.

diamétral de ces pièces; soit relativement au calcul de leurs distributions, à l'application des fuseaux, à la nature des vernis et peintures; soit enfin, au choix des cartes, aux découvertes, aux journaux des voyageurs et des navigateurs astronomes et géographes.

Il fut arrêté que la description mécanique historique et géographique en serait faite et publiée; que Dom Bergevin, religieux de l'ordre de St.-Bernard, serait chargé de l'exécution mécanique du globe et de la description des moyens employés dans sa composition intérieure et extérieure; qu'il aurait pour collaborateurs dans la partie géographique, MM. Le Clerc, père et fils, et Robert de Vaugondy; qu'enfin, MM. Le Clerc seraient particulièrement chargés de la partie scientifique qui devait former le complément de ce travail (1).

Le globe terrestre de Coronelli qui se voit à la bibliothèque du Roi, dressé d'après les

(1) Introduction à la Description, etc. p. 10.

cartes de Sanson, est un monument de l'état de la géographie sous le règne de Louis XIV.

Le globe de Louis XVI réunit les résultats des dix-neuf voyages faits jusqu'alors autour du Monde, et n'attendait pour se compléter que les découvertes de La Pérouse.

Voici les sources dans lesquelles on a puisé pour le tracé de ce globe.

Les cartes de d'Anville ont principalement servi pour la partie méridionale de l'Asie et de l'Afrique; on a même consulté ses cartes autographes. On s'est réglé encore pour l'Afrique sur la dernière édition du Neptune-Oriental, par M. d'Après de Mannevilette (1); sur les observations d'André Sparrman, suédois, compagnon de voyage du capitaine Cook. L'empire de Russie et la partie septentrionale de l'Asie, la mer Caspienne et la Novaïa-Zemlia ont été tracées d'après les cartes publiées par M. Le Clerc (2); les découvertes faites par les Anglais ont servi pour la séparation

(1) Introduction à la Description, etc. p. 22. — (2) p. 24.

des deux continens, les côtes de la Californie et la mer Pacifique.

L'intérieur de l'Amérique septentrionale (1) présente une forme alors nouvelle; de nouvelles contrées, de nouvelles routes tracées par la marche des armées; les limites des États-Unis et les circonscriptions particulières des provinces qui les composent. Le cours de la rivière de Cuivre y est tracé d'après M. Hearne, parti pour la reconnaître, du fort du prince de Galles, en 1771.

La partie méridionale du continent de l'Amérique (2) est tirée d'une carte levée en 1771, par ordre de S. M. Catholique, et par Dom Juan de la Cruz, géographe du Roi. Dans cette carte, publiée à Madrid en 1775, on a relevé avec quelque surprise la parfaite conformité des observations des Espagnols avec les inductions antérieures qui avaient dirigé la sagacité de d'Anville, à la seule différence de la position du détroit de Magellan et de la Terre-de-Feu.

---

(1) Introduction, etc. p. 25. — (2) Ibid.

Pour la Nouvelle Hollande on a fait usage des découvertes de Cook (1). Pour la terre des Papous ou Nouvelle Guinée et les terres des îles voisines, on s'est aidé des connaissances de M. Dalrymple et de plusieurs morceaux de sa nombreuse collection (2).

La terre de Jesso est tracée d'après les cartes hollandaises et l'Atlas chinois de d'Anville.

Le Groënland enfin est tracé d'après les cartes de M. Kerguelen Tremarec, depuis le Cap Farewell jusqu'au 68e degré de latitude (3).

Il est sans doute à regretter que le contour des terres fait d'apres les cartes de d'Anville, ne l'ait pas été avec toute la fidélité qu'on aurait droit d'exiger, et que M. Robert de Vaugondy (4) ait entrepris de rectifier ces contours, et de les assujétir à ceux qu'il a donnés dans l'atlas publié de 1749 à 1756.

Dans son état actuel, le globe suspendu sur une charpente provisoire, et l'on ne peut

(1) Introduction à la Description, etc. p. 27. — (2) p. 28. — (3) p. 30. — (4) p. 20.

dissimuler qu'il ne souffre, est entièrement achevé; les mers y sont peintes en bleu-clair; les terres en jaune clair sont relevées sur les mers; les montagnes sont ombrées, tous les noms géographiques sont gravés sur le cuivre et incrustés de noir. En un mot, c'est la plus belle pièce de ce genre qui existe en Europe.

Les cercles sont gravés et déposés, en attendant leur assemblage, dans la pièce d'introduction de la Bibliothèque. L'un des deux pèse, dit-on, 1500 livres. Lors de la fonte de ce cercle, quelques artistes avaient détourné M. le comte de Vergennes de l'idée de le faire couler d'un seul jet, et ce Ministre avait envoyé contre-ordre aux préparatifs de la fonte, mais ce contre-ordre n'arriva qu'au moment même où l'opération avait parfaitement réussi. Les signes du zodiaque sont exécutés en cuivre, en relief, et du plus beau travail. Les balustres en cuivre également. Tout est disposé pour la monture. L'administration de la Bibliothèque avait renouvelé ses instances en 1814, pour en obtenir l'achèvement; et il est

à croire qu'il ne demeurera pas dans son état actuel, quand cet achèvement intéresse de si près l'honneur de la France.

ÉTAT ACTUEL DES LOCAUX.

La Bibliothèque Mazarine se compose actuellement de quatre étages, savoir : un entre-sol, une grande galerie (1) partagée dans sa hauteur en deux divisions, par le moyen d'un trottoir muni d'une rampe, et une galerie supérieure (2) pratiquée dans le comble de l'édifice ; disposition de circonstance qui rend le service public des livres très-pénible.

L'entrée principale est ornée d'un chambranle en marbre rouge veiné de blanc, semé au pourtour de rosaces en marbre blanc, et couronné d'une corniche de même marbre, posée sur deux consoles entre lesquelles, sur un cartel en marbre noir, on lit, pour inscription,

MAZARINAEA.

---

(1) Voyez pl. I. (2) — Pl. II.

La pièce d'introduction (1) comprend douze armoires grillées, dont huit sont destinées à renfermer un choix de livres précieux.

Le plan de la grande galerie se compose de deux carrés longs (2) réunis en équerre. Le premier a 52 pieds de longueur, sur une largeur de 24 ; le second a de longueur 84 pieds, sur 21 de large. Succède (3) une pièce longue de 54 pieds, et large de 21 ; mais ce dernier retranchement n'existait pas dans l'origine. C'est encore une disposition de circonstance qui interrompt la jouissance publique de toute l'étendue de la galerie. Elle est éclairée, dans sa totalité, par dix-huit fenêtres. Mais la pièce formée par la nouvelle cloison, a perdu de sa lumière à un tel point qu'il est très-difficile, aux jours d'hiver, d'y lire les numéros et les titres des livres, pour satisfaire au service public.

Ces livres sont disposés dans toute l'étendue du premier étage, en trente-deux corps de tablettes flanquées chacune de deux co-

(1) Pl. I, n° 2. (2) — Pl. I, n°s 3-4. — (3) Pl. I, n° 4.

par un escalier dérobé, et la circulation y est établie au moyen du trottoir appuyé sur les modillons dont les chapiteaux des colonnes sont surmontés.

La suppression des maisons religieuses ayant nécessité, pour quelque temps, l'établissement des dépôts littéraires et les livres de ces maisons ayant été partagés entre les Bibliothèques publiques de Paris, la Mazarine se trouva augmentée de plus du double par ce surcroît. Il s'agissait de disposer convenablement ces richesses littéraires. Ce fut alors que l'on conçut l'idée d'ajouter une autre galerie de plein-pied avec l'ancienne.

En conséquence, et en vertu d'une décision du Ministre de l'intérieur, en date du 29 mars 1797. Le corps de bâtiment transversal qui sépare les deux cours de la totalité de l'édifice, fut mis à la disposition de l'administration de la Bibliothèque Mazarine. Mais quoique cette destination fut fixée dès-lors, les fonds publics ne permirent point encore de mettre la main à l'œuvre.

Une autre décision ministérielle, du 16 janvier 1800, autorisa l'exécution des travaux nécessaires à l'établissement de cette nouvelle galerie, et le devis montant à 16,845 fr. fut porté au budjet des dépenses de la même année.

Le corps de bâtiment nouvellement destiné à la Bibliothèque Mazarine, était précédemment distribué, dans sa partie supérieure, en deux étages de logemens. En supprimant le plancher de division, on réunit les deux étages en un seul, et l'on obtint une galerie de cent vingt pieds de long, éclairée par deux rangs de fenêtres, disposées l'une sur l'autre.

Pour orner ce nouveau local d'une manière analogue à l'architecture de l'ancienne galerie dont il est précédé, on y disposa la boiserie et les quarante-deux pilastres d'ordre corinthien, qui décoraient autrefois le réfectoire des religieux de l'abbaye de Saint-Denis.

Cette galerie est divisée comme la précédente, dans sa hauteur, par un attique semblable et un trottoir qui correspond de plein-pied avec celui de l'ancienne; en sorte qu'on

obtint par ce moyen un développement continu de deux galeries, formant en tout un espace long de 58 toises. La nouvelle galerie, flanquée, vers le milieu, de deux cabinets, eût fourni les moyens de disposer en réserve, dans l'un les éditions du quinzième siècle ; dans l'autre les manuscrits. Telles étaient les dispositions prises pour l'accroissement, la conservation et le service de la plus ancienne Bibliothèque publique de France.

Tous les travaux étaient terminés, les tablettes posées, les peintures finies ; on allait y placer 50,661 volumes qui gisaient depuis quinze ans dans les greniers et sur le parquet de la grande galerie, où l'on n'avait pour marcher qu'un sentier très-étroit, lorsque, par une décision du 3 août 1804, et nonobstant les représentations en date du 3 septembre 1803, faites par l'administrateur Charles Palissot, il fut arrêté que la nouvelle galerie de la Bibliothèque serait occupée par une collection d'ornemens d'architecture moulés sur l'antique, et destinée aux Ecoles des

Beaux-Arts. L'effet de cette disposition n'a cependant duré que deux ans, et jusqu'à 1806, où l'Institut de France fut mis en possession de ce même local.

Indépendamment de la nécessité de développer, dans la nouvelle galerie, la quantité considérable de livres ajoutés à l'ancien fonds, les trois Ministres qui destinèrent consécutivement ce local au service public, avaient sagement conçu combien une galerie exposée au midi, et n'ayant presque d'ouverture qu'à cette exposition, était commode et convenable aux études publiques, surtout dans la saison de l'hiver; lorsqu'au contraire, dans la disposition actuelle du même service, le public ne peut être reçu que dans un pavillon exposé au nord, et que son avancement sur les bords du fleuve fait connaître pour la situation la plus glaciale de tout Paris.

La prise de possession de l'Institut augmenta beaucoup ces inconvéniens, quand, pour établir les séances particulières de ce Corps savant, on prit le parti de retran-

cher (1) une étendue de cinquante-quatre pieds sur la galerie même de la Bibliothèque Mazarine.

Il n'est, il est vrai, résulté de cette disposition, aucun changement contraire au développement de l'ordre des livres publics; l'arrêté du Ministre ayant formellement réglé qu'aucun arrangement ultérieur ne pourrait causer ni leur déplacement, ni la cession absolue du local; mais il est résulté que les quatre Académies se trouvent réduites à tenir tour à tour leurs séances dans une pièce obscure, qu'il est impossible de chauffer dans toute son étendue, et convenablement à l'âge de la plûpart des Académiciens, parce que les surfaces qui absorbent la chaleur se trouvent multipliées à l'infini par le nombre des livres.

La séparation d'avec la grande galerie n'ayant été faite que par le moyen d'une boiserie qui se gerce de tous côtés et d'une grande porte à deux ventaux, il est impossible d'empêcher que l'air froid de toute la grande

(1) Pl. I. n. 4.

galerie ne soit attiré dans la pièce chauffée par deux poëles de fonte, et à un degré qui peut causer un incendie par la moindre négligence de service, et fournir un exemple de plus à ajouter à la suite de ceux qui ont été rapportés dans le cours de ces Recherches. Mais le remède à ces inconvéniens et à ces dangers est possible, puisque les dispositions ne sont que provisoires.

De ce retranchement d'espace, il résulte encore que dans les beaux jours, où le public est plus nombreux, et vu l'impossibilité de garnir d'un plus grand nombre de tables l'espace qui reste, il arrive souvent qu'il n'y a point de place pour le surcroît des lecteurs, qui en trouvaient toujours quand la jouissance de la totalité de la galerie n'avait pas été restreinte.

Lorsque ces dispositions furent arrêtées, les instances se renouvelèrent pour la conservation de tant de volumes entassés depuis quinze ans sur le carreau des greniers où ils étaient sujets à l'érosion, à l'humidité et à tous les accidens qui pouvaient en accélérer la dispersion ou la destruction.

M. de Champagny, alors Ministre de l'intérieur, et qu'il est bien juste de citer, vint s'assurer par lui-même du désordre dans lequel cette partie de l'établissement était laissé. Sur un devis de 23,000 fr., il consentit aux travaux sollicités par l'administrateur pour la formation de la galerie supplémentaire qui existe aujourd'hui dans les combles.

L'exécution de ce projet présentait des difficultés. Ce comble est formé d'une ogive coupée par un plafond qui suit les inclinaisons de la charpente du toît. A l'angle de réunion s'attachent les tirans de fer qui assujétissent le plancher du plafond de la grande galerie. Cet embarras ne permettant pas de penser à établir une galerie non interrompue par des séparations transversales, l'architecte (1) a profité des divisions indiquées par la distribution même des tirans de fer (2), en les masquant par autant de corps de tablettes, et l'inclinaison de la charpente du toît a été rachetée au moyen de celles qui ont été dres-

(1) M. Vaudoyer. — (2) Pl. II. n. 8.

sées dans toute la longueur sous l'aplomb de l'angle courant du plafond (1).

Il est résulté de l'exécution de ce plan, une galerie régulière de 126 pieds de long sur 25 de large, éclairée de neuf fenêtres, d'autant de lucarnes, et traversée de huit travées percées, chaque côté, d'autant de bayes de portes, ce qui forme un aspect d'autant plus agréable, qu'étant plus basse et plus étroite que la grande galerie du premier étage, celle du comble paraît plus longue, par un effet naturel d'optique.

Cette galerie, précédée de trois pièces d'introduction en retour d'équerre (2), divisée en corps de tablettes relevées sur une plinthe et couronnées d'une corniche courante, contient sept rangées de livres, savoir, deux d'in-folio, quatre d'in-quarto et une d'in-douze. La profondeur des tablettes a été ménagée de manière à y placer double et triple rang de livres, car on ne pouvait espérer de les dis-

(1) Pl. II. N° 7. — (2) Ibid. N° 1. 4.

poser sur une simple ligne, comme l'exigerait la commodité d'un service public.

Après avoir obtenu ce premier supplément et y avoir même triplé les rangs des livres de moindre format, il en restait encore un grand nombre rassemblés en masse sur les planchers. M. Cretet, alors Ministre de l'intérieur, décida qu'un entre-sol qui règne sous une partie de la grande galerie, serait destiné à la Bibliothèque Mazarine. Ce nouveau local, composé de quatre pièces, mais très-obscures, a fourni enfin les moyens de n'avoir plus de livres en monceaux, et de pouvoir procéder au classement des matières, et par conséquent de commencer le catalogue par le triage et l'assemblage des volumes de mêmes ouvrages qui étaient demeurés si long-temps pêle-mêle. Ce dépôt comprend sur 250 pieds courans, deux rangées d'in-folio, et trois d'in-quarto.

On n'ajoutera aucune réflexion à toutes celles que font naître, dans l'esprit de tout ami des lettres et des sciences, la Notice historique des vicissitudes qu'a subies la fonda-

tion de la première Bibliothèque publique de France. Il ne lui manquait, après avoir été respectée durant nos troubles les plus destructeurs, que de ne plus offrir à la reconnaissance publique le nom de son fondateur sur le fronton principal de l'édifice dont elle fait partie. On y lisait l'inscription suivante, que Louis XIV et Colbert y avaient fait graver :

JVL · MAZARINVS · S · R · E · CARD ·
BASILIC · ET · GYMN · F · C · A · MDCLXI

Pour suppléer du moins au défaut actuel de ce témoignage de la reconnaissance publique, l'inscription originaire de la fondation a été rétablie, mais abrégée comme l'exigeait l'emplacement, sur un marbre placé dans la grande galerie, et accordé à cet effet par S. Exc. M. Lainé, Ministre de l'intérieur.

APPENDICE.

Extrait d'un Manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, promis à la page 112, *Note* (2).

Le manuscrit cité, du Psautier, traduit en Roman Lorrain, format in-18, sur vélin, contenant 394 pages, lettres initiales en or, et quelques petites miniatures, fut donné à la Bibliothèque de l'Oratoire de Paris, en 1721, par M. Nicolas, avocat au Parlement de Metz. On y lit à la fin cette note :

Cy finit li Psaultieir en Romans escript et translateit per une main, l'an. M. CCC. et LXV. ans.

Il commence par la rubrique suivante, et poursuit comme après :

CILS qui ait cest Psaultier de latin translateit en Romans, prie et requiert a tous ceuls qui lou voiront transcrire et copier, que il metient ou faicent mettre tout devant lou Psaultier, ceste Preface et prologue qui s'en suit, pour éntendre plus deuement tout lou Romans trait dou latin ; au moins ceu quens en puet entendre. Et pour savoir auçi que il peril est de translateir la saincte escripture en Romans, et queil profit puet venir a celui qui devotement se vuelt acostumer à dire lou Psaultier, soit en Romans, pour les gens laye, soit en latin pour ceuls qui l'entendent.

CES ci lou Psaultier dou latin trait et translateit en Romans en langue Lorenne, selon la veriteit commune, et selonc lou commun langaige, au plus pres dou latin quen en puet bonnement. Aucune fois de mot a mot; aucune fois sentence pour sentence; aucune fois un mot et une parolle pour une aultre a ce meismes sens, pour donneir l'entendement des parolles que on dit. Quar pour tant que langue Romance et especiaulment de Lorenne est imperfaite et plus asseis que nulle aultre entre les laingaiges perfais, il n'est nuls tant soit bons clerc, ne bien parlans Romans, qui lou latin puisse translater en Romans, quant a plusour mos dou latin, mais convient que per corruption et per diseite des mos *franeois*, que en disse lou Romans selonc lou latin. Si com, *iniquitas*, iniquiteit; *redemptio*, rédemption; *misericordia*, miséricorde et ainsi de mains et plusours aultres tels mos qu'eil convient ainsi dire en Romans comme on dit en latin.

Aucune fois li latins ait plusours mos que en Romans nous ne poions exprimeir, ne dire proprement, tant est imperfaite nostre laingue. Si com on dit ou latin *erue eripe libera me;* pour les quels trois mos en latin nous disons un soul mos en Romans, délivre moi. Et ainsi de maint et plusours aultres tels mos, des quels ie me coise, quant a present, pour cause de briefteit.

Aucune fois li latin guarde ses rigles de gramaire et

ses congruiteis et ordenances, en figures, en qualiteis, en comparison, en persones, en nombres, en temps, en declinesons, en causes en muet et en perfection, que en Romans ne en *francois* on ne puet proprement guardeit, pour les varieteis et diversiteis des linguaiges et lou deffault dentendement de maint et plusour, qui, plus souvent, forment lour mos et lour parleir a lour volenteit et a lour guise, que a veriteit et au commun entendement. Et pour ceu que nuls ne tient en son parleir ne rigle certenne, mesure ne raison, est langue Romance si corrompue, qua poine puet on trouveir a jour dieu persone qui saiche escrire, anteir ne prononcier en une meimes semblant menieire mais escript ante et prononce li uns en une guise et li aultre en une aultre.

Auci est il a savoir que li latins ait plusour mos que nullement en Romans on ne puet dire, maiquns per circonlocution et exposition, et qui les vorioit dire selonc lou latin en Romans, il ne dit ne latin boin, ne Romans; mais aucune fois moitieit latin, moitieit Romans. Et per une vaine curioseteit et per aventure, per ignorance, vellent dire lou Romans selonc lou latin de mot a mot: si comme dient aucuns *negocia ardua*, negoces ardues, et *effunde Frameam et conclude adversus eos;* effunt ta frame et conclut encontre eux. Si nait ne sentence, ne construction, ne parfait entendement.

Et quant notre Sires dit en l'evangile S. Johans *nisi*

palmes manserit in vite; qui dirait lou Romans selonc lou latin de mot a mot, il dirait ainsi : se li palme ne demore en la vis. Et si n'ait point de vrai, de parfait entendement selonc lou sens de la lettre; quar li mot li palme, signifie plusour chose; quar ou la palme de la main, ou larbre du paumier, ou lou getons et rams de la vigne, ou de chescun aultre arbres.

Et tout ainsi puet-on dire de ce mot, *vis*, qui signifie plusours choses; ou vigne, ou visaige, ou une vis tournant. Et tout ainsi puet on dire de le mot fornication que aucune fois signifiet lou pechieit de luxure ou en fait ou en consentement; aucune fois ydolatrie, selons ceu qu'il est escript : *fornicans fornicabitur terra a Domino* et David *fornicati sunt in adinventionibus suis.* Et en un aultre lieu dit lescripture *quo modo tu dicis non sum fornicata cum ydolis et post Baalim non ambuluvi*; et com il soit fornication esperitueile et corporeile.

Il apert donc asseis clairement que aucune fois dire lou Romans mot a mot selonc lou latin est chose corrompue et imperfaite, et que teile translation, aucune fois faulse la sentence et destruit l'entendement des parolles, et mue et change lentention de la lettre et dou texte.

Et pour ceu donc, est ce trop perillouse chose de translater la sainte escripsure dou latin en Romans. quar li escripture saincte est si plaine de plusours sens et de plusours entendemens, que qui la vuelt mettre

de latin en Romans, se il ni ait lonc temps estudieit et ce il n'ait lusaige et le entendement de li, il ne la puet véritablement translater sans erreir.

Dont il avient plusour fois que en metant un mot pour un aultre, ou une lettre pour une aultre, ou une personne pour une aultre, ou un adjectif pour un substantif; li sens et l'entendemens de l'escripture est fauceis et corrumpus, et pervertie est l'entention dou sainct esperit, per queil inspiration et enseignement li sains prophetes apotres et evangelistes ont eu compleit en sainctes escriptures et contient teile translation errour et heresie; et en ceu gît li peril de ceuls qui sentremettent de translateir escriptures de latin en Romans especiaulment la saincte escripture et les dis des Sts.

Quar nul pur gramairiens ne aultre clers i ait, soit ceu que des simple gens laies et mondaines, soit reputeis boin clercs et bien apers, ou qu'en aucune science soit bien fondeis; pour ceu n'ait il mie graice ne science de translateir. Quar cest don especial dou sainct Esperit qui n'est mie a tous donneit mais a bien pot de gent.

Toutes ces choses ai je dit pour tant que conbien teile graice ne teil dons ne soit mies en mi, ne nen suis mies digne, toute voie ds ma presumption et de mon ouvraige, jai translateit cest psaultier de latin en Romans au plus pres a mon avis que jai peut selonc la veriteit dou latin, au plus pres de la sentence selonc

la lettre, selonc la glose et de la veriteit des Hebreu selonc la translation sainct Jerome et au plus commun entendement que j'ai peut ne rien ni ai mis ne a joteit dou mien, etc.

Le surplus de cette préface ne présente aucun intérêt sous le point de vue de littérature pour lequel l'extrait précédent a été fait.

ÉTAT ACTUEL

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA FRANCE.

BIBLIOTHÈQUES ÉTABLIES A PARIS.

PUBLIQUES.

Bibliothèque du Roi, vol. imprimés, environ 350,000.
Brochures en feuilles réunies en Recueils, dont le nombre est d'environ 350,000.
Volumes de manuscrits, environ.... 50,000.
— Mazarine.....Vol. imprimés, env. 90,000.
Manuscrits..... 3,437.
— de Sainte-Geneviève, Vol. imprimés, env. 110,000.
Manuscrits....env. 2,000.
— de S. A. R. Monsieur,
à l'Arsenal.....Vol. imprimés, env. 150,000.
Manuscrits....env. 5,000.
Bibliothèque de la Ville (dépendante de la Préfecture)..... 15,000.

ACCESSIBLES ET SPÉCIALES EN DIVERS GENRES.

Dépendance du Ministère de la Maison du Roi.

Bibliothèque du Conseil-d'État..... 30,000.
— de l'École royale de Chant..... 5,000.
— du Musée royal.....
— de la Manufacture royale de Sèvres.....

Dépendance du Ministère de l'Intérieur.

	environ
Bibliothèque du Ministère en livres à distribuer.....	
— des Archives du Royaume.....	10,000
— de l'Institut royal de France.....	50,000
— du Bureau des Longitudes, à l'Observatoire royal.....	4,000
— du Jardin du Roi.....	6,000
— de l'École royale des Ponts et Chaussées.	4,000
— de l'École royale des Mines.....	3,000
— de l'École royale polytechnique.....	24,000
— de l'Académie de France, à Rome.....	
— de la Faculté de Médecine.....	25,000
— de l'École vétérinaire d'Alfort.....	5,000
— du Collége royal de France.....	
— du Collége Louis-le-Grand.....	30,000
— du Conservatoire des Arts et Métiers....	10,000
— du Conseil des Mines.....	2,000
— de l'Hospice des Quinze-Vingts.....	
— de l'Hospice des Aveugles-Travailleurs..	

Dépendance du Ministère de la Guerre.

Bibliothèque du Ministère.....	4,000
— du Conseil de Santé.....	
— de l'École de Génie, à Metz.....	
— de l'École militaire de la Flèche.....	9,000
— du Comité central de l'Artillerie.....	
— des Ecoles reg^res de l'artillerie.....	

— du Dépôt des Fortifications.....
— de l'École d'Artillerie, à Châlons.....
— du Dépôt de la Guerre..... 10,000
— de la Caserne de Courbevoye, près Paris.
— de la Légion d'élite de la Gendarmerie..
— de l'Hôtel royal des Invalides..... 20,000

Dépendance du Ministère de la Justice.

Biblioth. de l'Impr. Royale, recommencée.. 300
— de la Cour de Cassation, dont l'ancienne Bibliothèque des Avocats fait le fonds. 30,000
— du Tribunal de Première instance..... 20,000
— de l'Ordre des Avocats, recommencée..

Dépendance du Ministère de la Police.

Bibliothèque du Ministère.....
— de la Préf. de Police pour usage spécial. 800

Dépendance du Ministère des Affaires étrangères.

Bibliothèque du Ministère..... 10,000

Dépendance du Ministère de la Marine.

Bibliothèque du Ministère..... 1,500
— du Dépôt des Cartes et Plans de la Marine. 12,000
— du Collége royal de la Marine, à Angoulême.....
— du Port de Brest.....
— du Port de Toulon.....
— du Port de Rochefort.....
— du Port de l'Orient.....

Dépendance du Ministère des Finances.

Bibliothèque du Ministère.....
— de la Cour des Comptes..... 5,000

Bibliothèque de la Chambre des Députés... 30,000

Le nombre des volumes mis à l'usage public, dans la seule ville de Paris, monte à environ.... 1,125,437.

Nota. Les Bibliothèques suivantes, dont le nombre de volumes n'est pas marqué, sont celles dont on n'a pas encore reçu des renseignemens précis au Ministère de l'Intérieur.

BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DANS LES DÉPARTEMENTS.

Ain.

	environ		environ
Belley.....	4,974	Bourg.....	15,000
Nantua.....	2,776	Trévoux.....	
Pont-de-Vaux...	2,000		

Aisne.

Laon.....	12,000	Soissons.....	17,722
Saint-Quentin...	12,025		

Allier.

Moulins.....	18,000

Alpes (Basses).

Digne.....	1,600	Sisteron.....	
Forcalquier.....			

Alpes (Hautes).

Gap.....	

Ardèche.

Privas.....	700

Ardennes.

Mézières.....	21,000	Sedan.....	

Arriége.

Foix.....	5,000

Aube.

Troyes.....	50,000

Aude.

	environ		environ
CARCASSONNE.....			

Aveyron.

RODEZ.....	10,000	Villefranche.....	6,000

Bouches-du-Rhône.

Aix.....	72,670	Tarascon.....	2,000
Une à l'Archevêché.			
MARSEILLE.....	31,500	Arles.....	3,500

Calvados

CAEN.....	Une à l'Évêché de Bayeux.

Cantal.

Saint-Flour.....	1,739

Charente.

ANGOULÊME.....	10,000	Confolens.....	1,200
Une à l'Évêché.		La Rochefoucault.	500

Charente-Inférieure.

LA ROCHELLE.....	16,274	Rochefort.....	1,379
Une à l'Évêché.		Saintes.....	23,830

Cher.

BOURGES.....	13,000

Corrèze.

Brives.....	1,300	TULLE.....	2,000

Corse.

	environ		environ
AJACCIO.....	12,500	Bastia.....	3,300

Côte-d'Or.

Beaune.....		DIJON.....	35,000
Châtillon-sur-Seine	2,000	Une à l'Évêché.	
Auxone.....	2,847	Sémur.....	3,360

Côtes-du-Nord.

Lamballe.....	700	SAINT-BRIEUC.....	23,000

Creuse.

GUÉRET.....

Dordogne.

PÉRIGUEUX..... 10,600

Doubs.

Beaume.....	1,100	Montbéliard.....	
BESANÇON.....	53,000	Pontarlier.....	3,850
Une à l'Archevêché.		Ornans.....	1,500

Drôme.

VALENCE.....	14,000	Montélimart.....	3,000

Eure.

ÉVREUX..... 6,000 Une à l'Évêché.

Eure-et-Loir.

CHARTRES.....	28,579	Nogent-le-Rotrou.	700
Châteaudun.....	5,000		

Finistère.

	environ		environ
Brest.....	700	QUIMPER.....	7,000
		Une à l'Évêché.	

Gard.

Alais.....	3,263	Villeneuve - les -	
NÎMES.....	10,044	Avignon.....	7,300

Garonne (Haute).

TOULOUSE..	Collége royal.....	30,000
	du Clergé.....	20,000

Gers.

AUCH..... 7,655

Gironde.

BORDEAUX.....	105,000	Libourne.....	2,886

Hérault.

MONTPELLIER..... 6,000 Une à l'Évêché..
A la Faculté de Médecine.

Ille-et-Vilaine.

RENNES..... 14,000

Indre.

CHATEAUROUX.....

Indre-et-Loire.

TOURS..... 30,000 Une à l'Archevêché.

Isère.

	environ		environ
GRENOBLE.....	42,000	Vienne.....	12,000

Jura.

Dôle.....

Landes.

MONT-DE-MARSAN.. 11,000

Loir-et-Cher.

BLOIS.....	17,000	Vendôme.....	3,000

Loire.

MONTBRISON.....		Saint-Étienne...	
Roanne.....			

Loire (Haute).

Brioude.....	800	Monistrol.....	2,000
LE PUY.....	5,000		

Loire-Inférieure.

NANTES..... 22,000 Une à l'Évêché..

Loiret.

ORLÉANS..... 25,000 Une à l'Évêché...

Lot.

CAHORS..... 10,000 Une à l'Évêché.

Lot-et-Garonne.

AGEN.....	10,000	Marmande.....	400

Lozère.

MENDE..... 6,500 Une à l'Évêché..

Maine-et-Loire.

	environ		environ
ANGERS.....	22,000	Saumur.....	
Une à l'Évêché.			

Manche.

Avranches.....		SAINT-LÔ.....	
Coutances.....		Valognes.....	

Marne.

CHALONS-SUR-MARNE		Reims.....	24,000
		Au Collége royal.	

Marne (Haute).

CHAUMONT.....	24,000	Bourmont.....	700
Langres.....	3,000		

Mayenne.

Château-Gonthier		Mayenne.....	
LAVAL.....			

Meurthe.

NANCY.....	23,000	Une à l'Évêché..	
À la Préfecture.		Au collége royal..	

Meuse.

BAR-LE-DUC.....		Verdun.....	12,000
Saint-Mihiel.....	2,000		
Au trib. de 1re inst.			

Morbihan.

Pontivy.....		VANNES.....	

Moselle.

	environ		environ
METZ	31,000	Une à l'Évêché	

Nièvre.

NEVERS	6,500		

Nord.

Bergues	1,000	Hazebrouck	3,000
Cambray	27,000	LILLE	18,000
Douay	27,000	Valenciennes	8,000
Dunkerque	4,000		

Oise.

BEAUVAIS	6,000	Senlis	
Compiègne	1,500		

Orne.

ALENÇON	6,500		

Pas-de-Calais.

ARRAS	34,900	Montreuil	
Une à l'Évêché		Saint-Omer	16,000
Boulogne	16,000	Calais	

Puy-de-Dôme.

CLERMONT	10,000		

Pyrénées (Basses).

PAU	14,000	Une à l'Évêché de Bayeux	

Pyrénées (Hautes).

	environ		environ
TARBES.....			

Pyrénées orientales.

PERPIGNAN.....	13,000		

Rhin (Bas).

STRASBOURG.....	A la Faculté de Médecine.		8,000
Une à l'Évêché.	Une à celle de Droit...		

Rhin (Haut).

Béfort.....	800	COLMAR.....	30,000

Rhône.

LYON.....	106,000	Une à l'Archevêché.	
Une à l'École vétérinaire.			

Saône (Haute).

Gray.....	3,500	VESOUL.....	

Saône-et-Loire.

Autun.....		Châlons-sur-Saône.	
Une à l'Évêché.			

Sarthe.

La Flèche.....	22,000	La Ferté-Bernard	1,800
LE MANS.....	41,000		

Seine.

PARIS. *Voy.* p. 345		Saint-Denis.....	

Seine-Inférieure.

	environ		environ
Dieppe	3,000	ROUEN	23,000
Le Hâvre	5,000	Une à l'Archevêché.	
Neufchâtel	600	Gournay	1,000

Seine-et-Marne.

Meaux	11,000	Provins	10,000
MELUN	7,000	Nemours	500

Seine-et-Oise.

Corbeil	4,000	VERSAILLES	40,000
Mantes	4,000	Saint-Cyr	
Pontoise	3,500	S.-Germ. en Laye	3,200

Sèvres (Deux).

NIORT	13,000

Somme.

Abbeville	4,500	AMIENS	40,000

Tarn.

ALBI	10,000	Lavaur	3,400
Castres	6,000		

Tarn-et-Garonne.

MONTAUBAN	10,000

Var.

	environ		environ
Brignoles.....	1,200	Toulon.....	2,600
Draguignan.....	7,500	Saint-Maximin..	3,000
Grasse.....	4,500		

Vaucluse.

Avignon.....	26,500	Carpentras.....	19,000
Au Musée Calvet.			

Vendée.

Bourbon-Vendée..	5,000	Les Sables d'Olonne	550

Vienne.

Poitiers.....	12,500	Une à l'Évêché...	

Vienne (Haute).

Limoges.....	11,000	Une à l'Évêché...	

Vosges.

Épinal.....	9,600	Remiremont....	4,000
Mirecourt.....	6,000	Saint-Dié.....	7,000
Neufchâteau....	7,200	Rambervillier...	9,000

Yonne.

Auxerre.....	14,000	Sens.....	5,500

Total général des volumes dont le nombre est connu..... 3,345,287

Total général des Bibliothèques..... 273

RELEVÉ

Des Lois et Ordonnances rendues pour l'Administration et la conservation des livres en France, depuis l'an 1789.

Lettres-patentes du 27 novembre 1789.

Ordonnant que les catalogues des Bibliothèques et Archives des Chapitres et des Monastères seront déposés aux greffes.

Idem du 26 mars 1790.

Portant, art. V, que les officiers municipaux donneront un état sommaire des Bibliothèques.

Idem du 15 décembre.

Publiant des instructions concernant la conservation des Manuscrits, Chartes, Livres imprimés, etc.

Loi du 1er juin 1791, relativement à la liste civile.

Second décret, art. 1er. Le Louvre et les Tuileries réunis seront destinés à l'habitation du Roi, à la réunion de tous les monumens des sciences et des arts, et aux principaux établissemens de l'instruction publique.

Loi du 4 janvier 1792.

Art. 1er. Continuation des travaux ordonnés pour la confection des catalogues des livres provenant des maisons religieuses et autres.

Loi du 16 mai 172.

Qui excepte de l'abolition des titres déposés aux Augustins, les pièces qui

pourraient intéresser les sciences et les arts.

Loi du 12 juillet 1793. Décret ordonnant le transport de la Bibliothèque des Avocats dans celle du Comité de Législation.

Loi du 24 octob. Décret qui défend d'enlever, de détruire, de mutiler ni altérer en aucune manière, sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté dans les Bibliothèques publiques ou particulières, etc., les livres imprimés ou manuscrits, etc.

Loi du 25 octob. Comprenant les livres au nombre des objets destinés aux établissemens publics, parmi les captures faites sur mer.

Loi du 2 déc. Décret qui ordonne de rassembler dans les dépôts, les parchemins, livres et manuscrits qui seraient donnés librement pour être brulés.

Loi du 27 janv. 1794. Décret portant, art. 2, l'établissement d'une Bibliothèque publique dans chaque district; art. 4, le maintien de toutes les Bibliothèques publiques alors existantes; art. 13, l'entretien, sur les deniers publics, des bâtimens qui leur sont affectés.

Loi du 15 févr. Décret portant que les Bibliothèques rassemblées dans les divers ports, seront formées d'ouvrages relatifs à la théorie,

la pratique et l'histoire de la navigation ; et des cartes et instrumens relatifs.

Loi du 11 avril. 1794.

Qui demande compte du travail relatif à la confection du catalogue de chaque Bibliothèque de district.

Loi du 25 juin.

Concernant les Archives publiques ; portant, art. 12, que les chartes et manuscrits appartenant à l'Histoire, aux Sciences et aux Arts, seront déposés dans les Bibliothèques publiques.

Loi du 3 juillet. 1794.

Donnant des instructions sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la France, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement.

Rapport du 31 août.

Sur les destructions opérées par le vandalisme, et sur les moyens de le réprimer.

— Peine de deux années de détention, conformément au décret du 13 avril 1793, contre les auteurs de dilapidation des Bibliothèques, etc.

Loi du 29 octob.

Qui rend les Agens nationaux et les Administrateurs de Districts, responsables des destructions et dégradations commises sur les livres, etc., et leur enjoint de rendre compte de l'état des Bibliothèques.

Comité d'instruction publique, 23 juillet 1795.

Délibération portant que les préposés aux Bibliothèques ne prêteront point à la jeunesse les livres qu'ils croiront capables de compromettre les mœurs.

Loi du 25 octob.

Etablissement d'une Bibliothèque publique près chaque Ecole centrale.

4 Mai 1796.

Circulaire et instructions ministérielles sur la formation des Bibliothèques des Ecoles centrales, des Ecoles communales et des Ecoles spéciales.

On y lit, page 1re, que les dépôts de livres comprennent par aperçu 8,000,000 de volumes. On y estime à un tiers, c'est-à-dire à 2,600,000 volumes ce qui doit être tiré de ces dépôts pour ces Ecoles, le reste pouvant être vendu. Il est recommandé, p. 7, d'écarter du choix des livres, tout ce qui peut blesser les mœurs; d'y comprendre la partie théologique, les Bibles, les Saints-Pères et l'Histoire de l'Église.

Loi du 17 septembre 1796.

Portant suspension des ventes ou échanges de livres existans dans les dépôts littéraires, jusqu'à l'entière formation des Bibliothèques.

Loi du 12 septembre 1797.

Réglant la destination des livres conservés dans les dépôts littéraires, et art. 2, qu'il sera remis aux Bibliothèques établies, plusieurs éditions d'un

même ouvrage, lorsque ces éditions seront différentes.

Circulaire du 10 nov. 1798. — Portant établissement d'un cours de Bibliographie près des Bibliothèques des Ecoles centrales.

Idem du 20 déc. — Modèle de comptes à rendre par les Administrateurs de départemens, relativement aux Bibliothèques.

Idem du 3 févr. 1799. — Pour questions sur l'état des Bibliothèques et des dépôts littéraires, afin d'y faire participer tous les départemens.

Circulaire du 7 février 1799. — Portant que de tous les ouvrages imprimés aux frais du Gouvernement, 200 exemplaires seront distribués aux Bibliothèques publiques.

Idem du 29 janvier 1800. — Relativement aux communes où il n'existe point d'école de seconde instruction, et auxquelles il peut être accordé une Bibliothèque ; conditions exigées, savoir : de préparer un local convenable ; de payer le bibliothécaire et les frais d'établissement et d'entretien, par une contribution volontaire que s'imposeront les habitans de la commune.

Noms des villes qui ont demandé une Bibliothèque.

Pamiers, Salon, Semur, La Rochelle, Beaune, Lamballe, Louvain, Bergerac,

Villeneuve-lez-Avignon, Libourne, Le Blanc, Arbois, Blois, Rheims, Mayenne, Cambray, Valenciennes, Douai, Gray, Châlons-sur-Saône, Meaux, Saint-Denis, Corbeil, Pontoise, Étampes, Saint-Germain-en-Laye, Neufchâteau.

Noms des villes qui n'ont pas demandé, mais où il paraissait convenable d'établir une Bibliothèque.

Laon, Saint-Quentin, Embrun, Annonay, Sedan, Narbonne, Bayeux, Aurillac, Valence, Saint-Claude, Alais, Lodève, Vienne, Dax, Montauban, Coutances, Mortain, Valogne, Langres, Toul, Arras, Saint-Omer, Mâcon, Avignon, Saint-Dié, Sens.

Décision du 19 décemb. 1801.

Sur la demande de plusieurs préfets, pour être autorisés à vendre les livres de liturgie existans dans les dépôts littéraires; décision qui approuve cette mesure, et en applique les produits à l'acquisition de livres classiques en éditions ordinaires.

Arrêté du 9 décembre 1802.

Qui déterminant le mode d'enseignement dans les lycées, porte, art. 27, qu'il y aura, dans chacun, une bibliothèque de 1500 volumes; que toutes celles des mêmes établissemens seront composées des mêmes ouvrages; qu'aucun autre n'y pourra être placé

sans l'autorisation du Ministre de l'intérieur.

Loi du 13 mars 1804.

Portant, art. 7, qu'il sera établi aux Ecoles de Droit des Bibliothèques pupliques.

Loi du 14 mars.

Portant qu'il sera accordé une Bibliothèque pour chaque séminaire métropolitain.

Ordonnance du Roi, du 4 août 1815.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui les présentes verront, salut ;

Sur le rapport de notre ministre-secrétaire-d'état de la justice, chargé du portefeuille de l'intérieur ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1.

Le décret du 1er mai dernier, relatif à la réunion de l'Institut, de l'École des Beaux-Arts et de la Bibliothèque Mazarine, sous une même Administration, est annulé.

Art. 2.

Les choses seront entièrement rétablies sur le pied où elles étaient avant ce décret ; et la Bibliothèque Mazarine, l'École des Beaux-Arts, l'Institut, auront chacun leurs fonds et leur administration distincts et séparés.

Art. 3.

Notre Ministre secrétaire-d'état de la justice, ayant le portefeuille de l'intérieur, est chargé de l'éxécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le 4 août de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le 21e.

Signé, LOUIS.

Par le Roi :

Le Garde-des-Sceaux de France, Ministre-Secrétaire-d'État de la justice, chargé par interim *du portefeuille de l'intérieur,*

Signé, PASQUIER.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DES MATIÈRES.

A.

ABAILARD ; vers qu'il attribuait à Ménandre, p. 19.
Abbeville; quand y commence l'imprimerie, p. 206.
Ablavius, historien cité par Jornandès, p. 43.
Acciaioli; cité au sujet du prix des livres, p. 218.
Accroissement du nombre des livres; comment favorisé par les premiers évêques, p. 26.
Acron sur Horace (MS. d'), cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 146.
AEmitius Macer, cité par Isidore de Séville, p. 49.
AEneas Sylvius ou *Piccolomini*, pape, sous le nom de Pie II; manuscrit qu'il découvre, p. 76; — peu favorable à l'extension indéfinie de l'instruction générale, p. 127; — cite Strabon, aussitôt qu'il reparaît, p. 149; — montre qu'il ne connaissait pas la découverte de l'imprimerie, p. 169; — ses doutes touchant l'utilité des bibliothèques, ibid. N.
Aëtius, cité pour des fragmens, p. 81.
Agathodæmon d'Alexandrie, ses cartes, p. 58. N.
Agricola, Gaulois, introducteur des lettres dans la Grande-Bretagne, p. 68.

Agriculture, excitée par l'abbé de Ferrière, p. 67, N. 1; — traitée dans le *Speculum naturale*, p. 127.
Aimon d'Halberstat; prix excessif d'un manuscrit de ses Homélies au Xe. siècle, p. 105.
Albert III, fonde l'Université de Vienne, p. 242.
Alberti (Leandro); détail qu'il donne sur le recueil perdu des antiquités dessinées en Grèce par Cyriaque d'Ancône, p. 160. N. 1.
Albt, relieur au XVe. siécle; cité, p. 172, N. 3.
Alcman; ses poésies citées par Athénagore, p. 23.
Alcoran; à qui en est due la 1re traduction? p. 114.
Alcuin; restaure la bibliothèque de Tours, p. 54.
Aldhelme, apôtre des Saxons; ce qu'il disait, au VIIIe siècle de la rareté des livres, p. 54.
Alexandre Aphrodisias, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 147.
Alexandre-le-Grand; ancienne histoire qu'il fait traduire du Chaldéen, p. 20.
Alexandre Polyhistor, cité par St. Justin, p. 23.
Alexandrie, (biblioth. d'); quand incendiée, p. 165.
Almanachs royaux; à quelle époque assignent le commencement du service public de la bibliothèque Mazarine, p. 257.
Alma Redemptoris; l'auteur de cette antienne, célèbre dans les sciences, p. 91.
Alphonse, roi de Naples; sa correspondance citée au sujet du prix des livres, p. 217.
Altona (abbé d'); son portrait sur un manuscrit d'Horace et de Virgile, p. 109.
Ambroise Traversarii, dit *le Camaldule*; sa correspondance, presque unique source à consulter sur les auteurs des découvertes de MSS. grecs, au XVe siècle, p. 152; — ceux qu'il cite dans cette

correspondance et la première fois pour la plupart, p. 145; — prix des MSS. qu'on y trouve portés, p. 216; — goût qu'il inspire à Côme de Médicis pour leur recherche, p. 141; — idée qu'il donne de la bibliothèque du Vatican, p. 163; — date du jour de sa mort, p. 154.

Ambroise, Palatin; pourquoi pensionne Origène, p. 28.

Amérique; en quelle proportion a baissé la valeur de l'or depuis sa découverte, p. 213.

Ammien Marcellin; par qui découvert, p. 143.

Anatolius; ses livres de mathématiques, p. 77.

Ancien Testament; prix de ce MS. en 1438, p. 217.

Andronic de Rhodes; de qui reçoit la communication des ouvrages d'Aristote, p. 13.

Angélbert (St.); nombre des volumes qu'il avait réunis en 814, p. 61.

Angers; quand on y commence à imprimer, p. 206.

Angésilde (St.); don de livres qu'il fait, p. 62.

Anglais; de qui tiennent l'art de faire le verre, p. 69.

Angleterre, toute, non compris Londres; nombre comparé de ses éditions pendant la deuxième période de l'imprimerie, p. 185; — n'imprime presque rien en langue vulgaire au XVe siècle, p. 198.

Angoulême (Duc d'); livre publié pour son éducation, p. 205.

Angoulême; en quelle année on y commence à imprimer, p. 206; — nombre des livres de son église au XIIe siècle, p. 103.

Anspert, abbé de Bénévent; auteurs dont il se prévalait d'avoir négligé la lecture, p. 53.

Antimaque, cité par Tatien, p. 24.

Antioche (bibliothèque d'); quand incendiée, p. 165.

Antiquaires; en quel temps on qualifiait ainsi les bibliothécaires, p. 15.

Antonin (empereur); son précepteur, p. 25; — son itinéraire; en quel siècle copié pour la bibliothèque du mont Cassin, p. 94.

Apamée; nombre des livres qu'y comptait de son temps Bessarion, p. 235, N.

Apellicon, bibliomane, p. 14; — acquéreur de la bibliothèque d'Aristote, p. 13.

Apollinaire (les deux); tragédies et dialogues qu'ils composent pour les anciens chrétiens; p. 32.

Apollodore, cité par Tatien, p. 24.

Apollon; inscription de son temple en Asie, p. 157.

Apollonius; MS. de ses Argonautiques cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 151.

Apollonius de Tyr; traduction latine plus ancienne que l'an 756, p. 55; — dans quelle bibliothèque cet ouvrage existait au VIIIe siècle, p. 84; — probablement au nombre des livres qu'on lisait au réfectoire d'une abbaye, vers l'an 1000, p. 84.

Apollonius le grammairien; MS. cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 149; — cité par Cassiodore, p. 44.

Apollonius l'égyptien, cité par Théophile, p. 24.

Apulée, cité par St. Augustin, p. 34; — par Cassiodore, p. 45; — par Raban-Maur, p. 73.

Arator (cité par Pierre le chantre, p. 92.)

Aratus, cité par Théophile, p. 24; — exemplaire probablement complet de cet auteur que la France possédait au IXe siècle, p. 71.

Archélaüs évêque; traduction par lui faite, et citée par Fréculphe, p. 77.

Architoque, cité par Théophile, p. 24.

Archimède, cité par Cassiodore, p. 44; — MS. des ouvrages de cet auteur, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 145.

Archives des Hébreux, p. 6; — des anciens grecs; ce qu'elles contenaient, p. 2; — des peuples barbares, p. 4; — des anciens peuples d'Italie, p. 9, 10; — des Étrusques; combien ancienne et nombreuse la collection d'actes publics qui s'y trouvaient réunis, p. 8; — anciennes à Rome; antiquités historiques qu'elles contenaient, p. 16; — quand y furent distinguées d'avec les bibliothèques, p. 35.

Ardoises, employées vers l'an 835, p. 63, N.

Arétin (Léonard), possèdait le MS. de Polybe, p. 147.

Argent; sa valeur avant la découverte de l'Amérique, p. 213.

Argos; quelle ville lui disputait l'antiquité, p. 37.

Aristarque, cité par Tatien, p. 24; — sur l'Iliade, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 149.

Aristophane, cité par Théophile, p. 24; — par Isidore de Péluse, p. 35; — par Pétrarque, p. 137.

Aristote; détails sur sa bibliothèque, p. 12; — à qui laisse ses livres, ibid.; — ses ouvrages copiés secrètement, p. 13. — communiqués à Andronic, de Rhodes, *ibid.* — cités par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 48; — par Aldhelme au VIIIe siècle, p. 54; — par Raban-Maur, p. 73; — sa Dialectique, citée dans le catalogue des livres d'une abbaye vers l'an 1000, p. 84; — livre sur la rhétorique qui lui est attribué, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 149.

Arménie; son histoire ancienne, traduite du chaldéen en grec, p. 20; — colonnes qui y étaient érigées avec inscriptions, p. 5.

Arrêt du parlement, sur la bibliothèque Mazarine; p. 270; — pour sa vente, p. 271; — ordonnant,

la continuation de cette vente, nonobstant la défense de Louis XIV, p. 286.

Arrêt du conseil sur la décoration de la place du collège Mazarin, p. 380.

Arrien (MS. d'); cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 146.

Arsace roi de Perse; mission qu'il donne à Maribas, de Catina, pour obtenir des copies de livres, p. 20.

Artisans; leurs recherches dans nos bibliothèques, p. 252.

Asconius Pedianus; ses ouvrages connus d'Isidore de Séville, p. 50; — découverts par Poggio, p. 143.

Asinius Pollion; sa bibliothèque, p. 15.

Athénagore; sa bibliothèque, p. 23.

Athénée; nombre des auteurs qu'il cite, p. 25.

Athénée l'athénien; mathématicien cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 150.

Athènes, moins féconde en historiens antiquaires et géographes que l'Asie, et pourquoi, p. 18.

Athéniens; prix qu'ils attachaient aux MSS. des grands tragiques, p. 151.

Atton, traducteur d'ouvrages latins en roman, p. 110, N.

Augsbourg; ses 1res éd. d'auteurs classiques, p. 176.

Augustin (St.); *de Civitate Dei*; prix de cette édition en 1467, p. 222.

Aulugelle; ses ouvrages connus d'Isidore de Séville, p. 50; — cité par Loup, abbé de Ferrière, p. 72; — prix exorbitant de l'édit. *princeps*, p. 210.

Aulberoche; savans qu'il cite dans sa Juliade, p. 259.

Aurèle-Victor; cité par Pierre de Blois, p. 92.

Aurispa; principaux manuscrits qu'il possédait, p. 147; — nombre total de ces MSS., p. 148; — citait à tort l'Odyssée comme nouvellement connue,

p. 147; — manuscrit de Procope dont on lui doit la découverte, p. 148; — et celui d'un opuscule de Xénophon, ibid., N. 3. — peut-on lui attribuer la découverte de Strabon? p. 154.

Ausone, cité par Lulle au VIIIe siècle, p. 57; — par Pierre-le-Chantre, p. 92.

Autels; livres qu'on y dédiait, p. 109.

Auteurs; nombre de ceux que Strabon, Plutarque, Athénée, ont cités, p. 25; — traduits par ordre de Charles V, p. 135.

Auteurs chrétiens (anciens); leur érudition comparée à celle de Pline et de Plutarque, p. 21; — moyen de connaître de quels classiques se composaient leurs bibliothèques, p. 22.

Auteurs classiques; leur étude négligée en Italie comme ailleurs au VIIIe siècle, p. 53; — soins que l'abbé de Ferrière prenait à en rectifier les textes, p. 70; — cités par cet abbé au IXe siècle, p. 72; — dont Raban-Maur ajoute la citation, p. 73; — cités par Pierre-le-Chantre, p. 91, 92; — ceux qu'a cités Vincent de Beauvais; comment font connaître quelle fut la bibliothèque de S. Louis, p. 125; — nombre de ceux qui apparaissent de siècle en siècle jusqu'au XVe, p. 144; — cités dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule et la première fois pour la plupart, p. 145; — ceux que Poggio n'a pas fait connaître pour la première fois, p. 142; — découverts en grand nombre au XVe siècle, p. 144; — publiés à Rome de 1467 à 1473, p. 173; — nombre de leurs éditions données chez le Marquis de Massimi à Rome, p. 175; — nombre auquel ces éditions étaient tirées au XVe siècle; p. 208; — nombre de leurs œuvres imprimées au

même siècle, p. 181; — réservées de bonne heure et précieuses pour les *leçons* qu'elles contiennent, p. 209; — en quelle année ces auteurs commencent à devenir communs dans les colléges de France, p. 187; — leur nombre à peine doublé par les recherches faites depuis le milieu du Xe siècle, p. 104.

Auteurs grecs, anciennement traduits en persan, pag. 42; — fragmens de leurs ouvrages conservés par Photius, p. 80; — leur impression tardive au XVe siècle, p. 182; — perdus; fragmens qu'on en peut retrouver dans les auteurs arméniens, p. 37.

Auteurs luthériens et protestans; collection remarquable de leurs ouvrages à la bibliothèque Mazarine, p. 266.

Avignon; quand on y commence à imprimer, p. 206.

B.

Bacchius (MS. de), musicien grec cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 146.

Baluze; addition à l'une de ses remarques, p. 72.

Bardesane, d'Édesse, cité par Fréculphe, p. 79.

Bartolini; sa bibliothèque, quand incendiée, p. 166.

Basile (St.); poëtes grecs dont il recommandait la lecture, p. 32.

Bassompierre (Maréchal de); sa bibliothèque, p. 255.

Bec (l'abbaye du); son zèle pour la recherche des anciens ouvrages de médecine, p. 88.

Becatelli, de Palerme; sa correspondance citée au sujet du prix des livres, p. 217.

Bede, cité pour les arts que les Anglais ont reçus de la France, p. 69.

Benoit III, pape, sollicité par un abbé, pour la communication d'un Ciceron, etc., p. 65.

Bergevin (dom), de quelle partie chargée dans l'exécution du globe terrestre de Louis XVI, p. 319;

Bernardi (M.), cité pour le traité de la république, par Cicéron, p. 84.

Besançon; quand on y commence à imprimer, p. 206.

Bessarion; sa jeunesse employée à la copie des livres, p. 234, N.; — acte de la donation de sa bibliothèque à la république de Venise, ibid. et suiv. N; à quelle somme totale cette bibliothèque était estimée, p. 219.

Bible; par qui copiée en cinq mois de temps, p. 102; — traduite en roman au XIe siècle, p. 110; — prix d'une, manuscrite, en 1415, p. 216; — dite sans date, plus ancienne que le Psautier daté, et d'après quelle preuve, p. 172; — son prix à Paris, avant 1457, p. 224; — exorbitant, de nos jours, p. 210.

Bibles; en quel nombre réunies par Naudé, p. 273.

Bibliomanes; blâmés par Isidore de Péluse, et à qui comparés, p. 36.; — dans quelle partie de leur maison ils disposaient leur bibliothèque, p. 14.

Bibliotheca mundi, ou *Speculum*, de Vincent de Beauvais; pour l'usage de St. Louis et de ses enfans, p. 128; — rédigé aux frais de ce Roi, p. 122, N.

Bibliothécaires; comment qualifiés anciennement, p. 15; — leurs anciennes inscriptions sépulcrales, p. 16, N. — des monastéres; leur correspondance pour la découverte et la correction des manuscrits, p. 114.

Bibliothèque d'Alexandrie (la); combien d'ouvrages elle contenait, quand et par qui fondée, p. 11;

— Angélique; son fondateur, à Rome, p. 254; — d'Apamée; combien de livres on y comptait au temps de Plutarque; combien au temps de Bessarion, p. 235, N.; — d'Apollon Palatin, p. 14; — d'Aristote, achetée par qui, p. 13; — d'Asinius Pollion, p. 15; — d'Athénagore, p. 23; — d'Aurispa, p. 148; — de Bassompierre, p. 245; — du C^dl Bessarion; à quelle somme en montait le prix total, p. 219; — de Cassiodore, p. 44; — de Charlemagne; en quel lieu disposée, p. 59; — de Charles V; de combien de volumes composée, p. 133; — comment ornée, ibid. N; — ce qu'elle est devenue, p. 130; — de Cnide (la ville de); p. 12; — de Descordes, chanoine de Limoges; nombre de volumes dont elle était composée, p. 244; — d'Édesse, p. 36; — d'Éphèse, p. 56; — d'Euclide, p. 12; — d'Eumène, roi de Pergame; de combien d'ouvrages composée, p. 11; — d'Evrard, comte de Frioul, p. 100; — de (l'abbaye de) Fleuri sauvée, dans un incendie, de préférence à tout autre mobilier, p. 80; — son réglement pour la conservation des livres, p. 116.; — de Fontenelle ou de St. Vandrille, p. 55; — de Fréculphe, évêque de Lisieux, p. 77; — de Gerbert, pape, p. 81; — de Guy Patin, p. 245; — d'Isidore de Péluse, p. 35; — d'Isidore de Séville, p. 48; de Jornandès, p. 43. — de Lucullus, p. 14.

Bibliothèque Mazarine; nombre des livres acquis pour elle à Paris; en Italie, p. 262; — en Allemagne, p. 266; — enrichie des débris de la bibliothèque de Philisbourg, ibid.; — époque de sa première fondation, par quoi fixée, p. 260; — fixée à tort à l'époque de sa translation, p. 257; — inexactitude, à ce sujet, de ses bibliothécaires précédens, p. 258; — nombre

des personnes qui la fréquentaient en 1644, p. 259; — nombre de livres qui pouvaient y être alors publiquement communiqués, p. 262; — fournit le premier moyen de rapprocher tous les genres de connaissances acquises à cette époque, p. 268; — opuscules rares qui s'y trouvaient réunis en recueil dès son origine, et par quels moyens obtenus, p. 265; — ses ennemis dès sa naissance, p. 269; — exceptée d'abord dans l'arrêt de vente du mobilier du Cardinal, p. 270; — comprise ensuite dans cette vente, p. 271; — sa destruction à quel désastre comparée p. 278; — son acquisition totale, par qui demandée, p. 279; — Dans quelle intention Naudé a pu en acquérir toute la partie des livres de médecine, p. 293; — Louis XIV en prend lui-même la défense, p. 284; — nombre réel et seul positif, des volumes qui en ont été vendus par suite de l'arrêt du Parlement, p. 293; — léguée à perpétuité aux gens de lettres pour leur usage p. 295; — placée sous la protection des rois de France, p. 296; — adoptée par Louis XIV comme fondation royale, p. 299; — règles prescrites pour sa conservation, p. 296; — En quel état véritable fut-elle trouvée à la mort du Cardinal, p. 294; — total des volumes dont elle se composait à l'époque de cette mort, p, 290; — Acte d'échange avec la bibliothèque du Roi, p. 301 et suiv.; — erreurs de ceux qui ont voulu en déprimer la collection, p. 291; — supposée à tort dépouillée de ses livres précieux par le fait de sa vente commencée, p. 288; — raisons pour lesquelles ses livres n'auront pu circuler dans le commerce, après le retour du Cardinal, ibid.; — citée pour sa collection des

éditions du XVe siècle, p. 226; — possédait l'édition *princeps* de Pline, dans le temps même que le P. Hardouin a négligé de l'y consulter, p. 209; — manuscrits, actuellement de cette collection, cités pour leur valeur en 1454 et 1455, p. 217; — combien précieuse la partie des anciens ouvrages de médecine qui s'y trouvent réunis, p. 269; — son exemplaire du *Jacobi Januensis Legenda Sanctorum* cité pour une note manuscrite du prix de ce livre en 1493, p. 227; — notes relevées de quelques exemplaires, pour constater le prix des livres en 1520, p, 228; — la décoration de sa grande galerie, d'où transportée, p. 312; — sa collection augmentée de plus du double, à quelle époque, p. 313; — nombre de volumes manuscrits et imprimés qu'elle contient, actuellement, p. 345; — En quelle année sa grande galerie fut angmentée de l'attique, p. 312; — description de son local actuel, p. 309 et suiv. — dimensions de ses galeries, p. 314; — à quelle époque augmentée de celle du comble, p 313; — description de cette galerie, p. 320; — retranchement fait sur la grande, et pour quel usage, p. 316; — ce qu'elle doit aux soins de M. de Champagny, p. 318; — à ceux de M. Cretet, .p 321.

Bibliothèque de Miei ou Saint-Mesmin, au VIe siècle, p. 46; — de Néhémias, p. 7; de Nicocrate, p. 12; — de Ninive (la ville de), p. 20; — d'Octavie, p. 15; — d'Oxford, p. 253. 277; — de Philisbourg, où passent ses débris, p. 266; — de Philomusus, à Bordeaux, p. 30; — de Photius; de combien d'auteurs composée, pour le moins, p. 80; — de Pierre-le-Chantre, p. 92; — de Pierre de

Blois, p. 92; — de Pisistrate; par qui transportée en Perse, p. 11; — de Pontivi; combien de volumes elle réunissait vers l'an 814, p. 61; — de Ratisbonne; combien on y comptait de volumes au XIIIe siècle, p. 131; — de Richelieu (du Cardinal), p. 244.

Bibliothèque du Roi; succède dans l'hôtel de Nevers, à la bibliothèque Mazarine, p. 305; — de combien de volumes composée avant la date du legs de Jacques Dupuy, p. 245; — quand annoncée pour la première fois dans l'Almanach royal, p. 256; premier détail de son administration, ibid., — première communication publique et continuelle de sa collection de livres imprimés, ibid.; — son exemplaire du St.-Augustin, *de civitate Dei*, cité pour une note du prix de cet exemplaire en 1467, p. 224; — autre des commentaires sur le livre *de civitate Dei*, cité pour une note concernant le prix de ce livre, en 1477, p. 224; — autre du *Durandi Rationale div. off.* 1459, cité pour la note de son prix en 1461, ibid.; — sa collection actuelle des éditions du XVe siècle, de combien de volumes composée, p. 211; — nombre de volumes manuscrits et imprimés, qu'elle contient, p. 345.

Bibliothèque des rois de Macédoine; où fut transportée, p. 13; — de Rouen, p. 118; — de St.-Augustin, p. 33; — de l'abbaye St.-Bertin; diplome favorable à son entretien, p. 59; de Ste. Croix de Paris; un de ses volumes cité pour une note manuscrite, p. 224; — de St.-Gall, enrichie de livres sous le règne de Charles-le-chauve, p. 68; — de St.-Justin, martyr, p. 22; — de St.-Louis, à la Sainte-Chapelle; idée imparfaite qu'on en prendrait d'après le seul té-

moignage de Godefroy de Beaulieu, et pourquoi, p. 128; — formée à l'instar et pour le même objet que celle d'un Soudan, p. 118; — moyen de découvrir en quel genre de livres elle consistait, p. 124; — léguée à des monastères, pour quel motif, p. 130; — de Saint-Pierre en vallée près Chartres; premier exemple donné en sa faveur d'un revenu annuel pour l'entretien des livres, p. 116; — de Saint-Victor; considérée à tort comme d'une fondation plus ancienne que la bibliothèque Mazarine, p. 257; — de Serenus Sammonicus, p. 15; — de Sorbonne; nombre des volumes qu'elle contenait au XIIIe siècle, et évaluation totale de son prix en 1292, p. 214; — manuscrit du XIIe siècle des Institutes de Justinien qu'on y trouvait traduit en Roman, — p. 110; — de Sylla, p. 13; — de Tatien, p. 24; — de Théophile, évêque d'Antioche, p. 23; — du cardinal de Tournon, passée en partie dans la Mazarine, p. 266; de Tours, par qui rétablie au VIIIe siècle, p. 54; — de Trajan, p. 15; — du Vatican; peu considérable au temps d'Ambroise-le-Camaldule, p. 163.

Bibliothèques, accessibles; en quoi ne remplissaient pas l'objet des bibliothèques publiques, p. 249; — des Hébreux, p. 7; — des Grecs; quand commencèrent à se former, p. 10-11; — principales; combien dans Rome ancienne, p. 14; — publiques; leur premier exemple à Rome, p. 15; — placées sous les portiques des Temples, p. 14; — par qui pourvues anciennement de copies des Annales de Tacite, p. 28; — publiques de France; leur dénombrement; et pour la plupart le nombre des volumes qui les composent, p. 345; — publiques dans la ville

de Paris, p. 345; — aperçu du nombre des personnes qui les fréquentent et nature des recherches qui s'y font, p. 251; — accessibles ou spéciales dans cette même Capitale, p. 349; — des Goths, p. 43, — des premiers chrétiens; brûlées dans les persécutions, p. 26; — bien fournies des poésies et des ouvrages de philosophie, p. 31; — des monastères; long-temps seules sources permanentes d'instruction, p. 100; — nombre des livres qu'elles contenaient communément aux IXe, XIe et XIIe siècles, p. 102-103; — des séculiers; très-rarement citées dans le moyen âge, p. 100; — de France; par quelles autres régénérées, p. 63; — mieux conservées dans le nord que dans le midi de cette contrée, p. 55; — origine chez nous de leur revenu annuel, p. 117; — remarquables au XVIIe siècle pour le nombre des livres imprimés, p. 244; — publiques; en quel nombre elles existent actuellement en France, p. 358; — combien Naudé en comptait de son temps en Europe, p. 254; — indispensables aux progrès de l'instruction, p. 250; — utilité actuelle de leur dépôt comme inaliénable, p. 246; — variété des connaissances que leur service exige, p. 252; — liste des bibliothèques incendiées, p. 165.

Biscopius (Benoît); arts pratiqués en France qu'il introduit en Angleterre au VIIe siècle, p. 69, N. 2; — manuscrits grecs qu'il fait rechercher p. 51; — combien de fois réitère le voyage de Rome pour les lettres et les arts, p. 52; — accusé de frivolité pour cela, ibid.

Blois (Pierre de); procès qu'il intente à un libraire de Paris pour des livres, p. 106.

Blois (Guillaume de), frère de Pierre; auteur d'une tragédie et d'une comédie, p. 92.
Bodley, fondateur de la première bibliothèque dont l'usage public ait été continuel, p. 253.
Boëce, cité par Loup abbé de Ferrière, p. 72.
Bohuslas Hassenstein; sa bibliothèque, quand incéndiée, p. 166.
Boissonade (M.); son édition des Épîtres de Lucas Holstenius, citée p. 244.
Bologne; ses 1res éditions d'auteurs classiques, p. 179.
Boniface VIII; un de ses neveux cité, p. 175.
Borromée (cardinal), fondateur de la bibliothèque Ambroisienne, p. 254.
Brême (bibliothèque de), quand incendiée, p. 166.
Brescia, ses premières éditions d'auteurs classiques, p. 179.
Bretagne (grande); par qui les lettres y furent-elles introduites, p. 68.
Bréviaire de Chartres, édit. de 1483; l'exemplaire de la bibliothèque Mazarine, pourquoi cité, p. 207.
Buisson, libraire; quel genre de livres il exposait à la foire St.-Germain, en 1640, p. 243.
Bulgares (roi des), qui se rend à Constantinople pour y étudier les auteurs grecs, p. 85.

C.

Cœna; ouvrage sur le flux et reflux de la mer, qui lui est demandé au VIIIe siècle, p. 57.
Caen; bibliothèque entière vendue en cette ville vers l'an 1170, p. 106; — quand on y commence à imprimer, p. 206.
Caëtani, duc de Sermonetta, son imprimerie, p. 175.

Caius-Pomponius, cité par Vct de Beauvais, p. 125.
Calculs résumés et comparés, des parties distraites de la bibliothèque Mazarine par Colbert, et du fonds alors restant, p. 290.
Callimaque, cité par Athénagore, p. 23; — cité dans la correspond. d'Amb.-le-Camaldule, p. 149.
Calpurnius, cité par Vincent de Beauvais, p. 125.
Candidi, savant du XVe siècle, p. 150.
Caper, (Flavius), découvert par Poggio, p. 144.
Capitole, (biblioth. du), quand incendiée, p. 165.
Caractères de cuivre, d'usage en 1569, p. 76, N.
Cariath-Sepher, Ville des lettres, p. derniére.
Cassiodore, sa bibliothèque, p. 44; — cité par Loup, abbé de Ferrière, p. 72.
Castor, cité par S.-Justin, p. 23.
Catacusin (Georges), savant grec, cité pour des MS. dont nous lui devons probablement la première connaissance, p. 159.
Catalogue des livres d'Évrard, comte de Frioul, au IXe siècle, cité et extrait, p. 100; — des livres de l'abbaye de St.-Étienne, cité, p. 99; — de livres, écrit au Xe siècle, et inédit, p. 95; — et récolement de la bibliothèque Mazarine à l'époque de la mort du Cardinal, cité, p. 290; — de librairie de Robert Martine, de Legatt et de Thomasons, cités, p. 266-7.
Catholicon; quand exposé dans une église pour y être publiquement consulté, p. 231; — *Idem*, édit. de 1499; vers imprimés à la fin, et qui prouvent la diminution du prix des livres, p. 187, N.
Caton, cité par Isidore de Séville, p. 49; — par Raban-Maur, p. 73; — manuscrit; son prix en 1422, p. 216.

Causes coïncidentes (les trois) qui ont favorisé le progrès des lettres au XVe siècle, p. 138; — de l'accroissement et de la diminution des productions de l'imprimerie dans plusieurs villes comparées, p. 190.

Celle-St.-Josse ; copistes que l'abbé de Ferrière y avait établis, p. 70.

Celsus (Cornelius), cité par Isidore de Séville, p. 49 ; — par Jean de Salisburi, p. 95.

Censorin, cité par Cassiodore, p. 45 ; — par Pétrarque, p. 138 ; cité pour un fragment important de Varron que cet auteur reproduit, p. 8. N.

Censure ; quand son objet fut spécialement déterminé en France, p. 241.

César ; ses Commentaires, cités par Loup, abbé de Ferrière, p. 72.

César (Caius) auteur d'un ouvrage perdu ; cité par Jean de Salisburi, p. 97.

Césarée ; la bibliothèque de cette ville citée, p. 29.

Cester ; étudians nombreux qui s'y trouvaient dès le temps de Constantin, p. 68.

Chablis, quand on y commence à imprimer, p. 206

Champagny (M. de), ses soins et ses décisions favorables à la conservation de la bibliothèque Mazarine, p. 318.

Chants historiques des Goths ; époque à laquelle ils existaient encore, p. 76.

Charles-le-Chauve ; legs qu'il fait de ses livres à deux abbayes, et motif présumé de ce legs, p. 101

Charlemagne ; impulsion que lui doit l'étude des lettres en France, p. 67; — diplome qu'il donne pour les reliûres de la bibliothèque de St.-Bertin, p. 59.

Charles V; auteurs qu'il a fait traduire, p. 135; — sa bibliothèque à la tour du Louvre, p. 133; — où passa cette bibliothèque, p. 130.
Charles VII; s'il donna la mission d'aller étudier les procédés de l'imprimerie, p. 170.
Chartreux, ont considérablement multiplié les manuscrits, p. 87, 113; — fournis de peaux pour leurs reliûres par un comte de Nevers, p. 113.
Chartres, quand on y commença à imprimer, p. 206.
Chérile, poëte cité par Isidore de Péluse, p. 35.
Christianisme, comment appelé par anti-phrase, p. 27, N.
Chroniques (anciennes) grecques; quand encore conservées dans les archives, p. 3.
Chronique d'Eusèbe, par qui probablement traduite en Armenien; p. 38, N.
Christine (la reine), projète l'acquisition de la bibliothèque Mazarine, p. 279; — justifiée du dessein d'avoir pensé à l'acquérir pour soi, p. 281; — aura voulu servir les intérêts de Mazarin, p. 282.
Chrysippe, cité par Théophile, p. 24.
Chrysoloras (Emmanuel), l'un des premiers introducteurs des MS. grecs au XVe siècle, p. 152.
Cicéron, cité par St. Augustin, p, 33; — par Isidore de Péluse, p. 35; — par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Loup, abbé de Ferrière, p. 72; — par Vincent de Beauvais, dans sa lettre de consolation à St. Louis, p. 129; — ses ouvrages demandés en communication au pape Benoît III, p. 65; — son traité De la République, encore existant en France au Xe siècle, p. 83; — deux de ses Oraisons copiées à Liége par Pétrarque, p. 136; — ses Épîtres familières, pre-

mière production de l'imprimerie à Rome, p. 173; — imprimées en caractères de cuivre en 1469, p. 176, N.

Claudien, cité par St. Augustin, p. 34; — par Pierre de Blois, p. 92; — par Vincent de Beauvais, dans sa lettre de consolation à St. Louis, p. 129.

Clément d'Alexandrie, cite un plus grand nombre d'auteurs qu'Athénée même, p. 25; — cité par Cassiodore, p. 45; — ses Stromates citées par Fréculphe, p. 77.

Clément, écossais, seconde les intentions de Charlemagne pour la restauration des lettres, p. 68.

Clictou; particularités du legs qu'il fait, p. 232.

Climace ou *Climax*, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 147,

Clugny (abbaye de); reproche fait à ses religieux pour l'or qu'ils employaient à l'ornement de leurs manuscrits, p. 108; — en quelle année commence à imprimer, p. 206.

Cnide (bibliothèque de), en quels ouvrages, p. 12.

Code Théodosien, cité par Isidore de Séville, p. 50; expliqué à Clermont au VIe siècle, ibid.

Colbert (Jean-Bapt.), l'un des exécuteurs testamentaires du Cardinal Mazarin, p. 299; — exception qu'il refuse au Duc du même nom, p. 309.

Colle; les deux premières éditions d'Auteurs classiques, données par cette ville, p. 180.

Collége Mazarin; premier projet de son établissesur un autre terrain, p. 306.

Colonnes avec inscriptions, en Arménie, et pour quel objet, p. 5.

Columelle, cité par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 49.

Côme de Médicis ; ses rapports pour les sciences avec Ambroise-le-Camaldule, p. 141.

Commentaires de César, édit. *princeps ;* son prix exorbitant, p. 210.

Compiègne ; partie des livres de Charles-le-Chauve, léguée à une abbaye de cette ville, p. 101 ; — (Dominicains de) ; pour quel objet les livres de la bibliothèque de la Sainte-Chapelle y étaient transportés, p. 123 ; — Saint Louis leur lègue le quart des livres de la Sainte-Chapelle, ibid.

Comtesse d'Anjou ; prix exorbitant qu'elle paie pour un manuscrit d'Homélies, p. 105.

Constantin, fait transcrire l'Écriture Sainte, p. 29 ; — le jeune ; son oraison funèbre en grec, prononcée à Arles au IVe siècle, p. 51 ; — Porphyrogénète ; auteurs originaux que ses extraits ont malheureusement fait négliger, p. 85.

Constantinople ; éditions qu'elle a données au XVe siècle, p. 181 ; — leur nombre dans la seconde période de l'imprimerie, p. 185.

Copenhague (biblioth. de) ; quand incendiée, p. 167.

Copies (de livres) ; leur exactitude certifiée autrefois avant de les exposer en vente, p. 107.

Copistes, soldés par les premiers évêques pour accroître le nombre des livres, p. 26 ; — employés au nombre de sept à la bibliothèque de Constantinople, p. 34 ; — ceux de l'abbé de Ferrière, établis à la Celle-St.-Josse, p. 70.

Coquus, auteur perdu, encore cité par Jean de Salisburi, p. 96.

Cordeliers de Chartres (bibliothèque des) ; quand incendiée, p. 166.

Cornélius-Népos, cité par Fréculphe, p. 77.

Coronelli; son globe terrestre; époque des connaissances géographiques qu'il fixe, p. 320.
Correspondance entre les savans; supplée au XVe siècle à l'utilité des journaux littéraires, p. 140.
Cosroès, 1er, cité pour les auteurs grecs qu'il faisait traduire en persan, p. 42.
Courrier, à qui l'on refuse de remettre un livre, parce qu'il était à pied, p. 64.
Cracovie; nombre de ses éditions dans la seconde période de l'imprimerie, p. 185.
Crantz (Martin), l'un des trois premiers imprimeurs établis à Paris, p. 178.
Cratès, cité par Tatien, p. 24.
Cratinus, auteur perdu, encore cité par Jean de Salisburi, p. 96.
Cresconius, poëte, copié pour la bibliothèque du Mont-Cassin, au XIIe siècle, p. 94.
Cretet, (M^r.) cité pour avoir augmenté le local de la bibliothèque Mazarine, p. 321.
Critique historique, exercée dans les Gaules dès le VIe siècle, et dans quelle abbaye, p. 46.
Ctesias, cité par Athénagore, p. 23.
Cuer de philosophie; par qui cette traduction fut ordonnée, p. 131.
Cyriaque d'Ancone; le premier qui ait renouvelé la citation de Strabon en Occident, p. 156; — qui ait reparlé des antiquités de la Grèce depuis Pausanias, p. 159; — journal volumineux mais perdu de son voyage en cette contrée, ibid; — sa réponse à ceux qui lui demandaient la raison de son goût pour les antiquités, p. 160; — sa note écrite sur un Strabon MS. du Roi, p. 156; — son article dans la Biographie universelle, p. 160.

D.

Dabir ou Cariath-sepher, ville des lettres, p. dernière.
Dante, édition *princeps*; son prix exorbitant, p. 210.
D'Anville; pour les progrès de la Géographie, p. 162.
Darès, le Phrygien, auteur cité au XIe. siécle, p. 99; — quand traduit en langue romane, ibid.
Dareta, probablement Darès le phrygien, cité dans un ancien catalogue de livres, ibid.
Dathus, Léonard; sa note autographe du prix d'un livre en 1467, p. 222. N.
Décrétales (Commentaires sur les); prix de ce MS. à Florence en 1437, p. 216.
Dédicace, en quatre vers latins, d'un Horace à St.-Benoît, p. 109.
Delisle, cité pour les progrés de la Géographie, p. 162.
Deltoïdes; ce qu'étaient ces livres sacrés, p. 2.
Démosthène, l'orateur grec, cité par Isidore de Péluse, p. 35; — par Pierre-le-Chantre, p. 92; — autre, médecin gaulois; son traité des maladies des yeux, cité par Galiên et par Aëtius, p. 82: — par Gerbert pape, p. 81.
Denys d'Olynthe, cité par Tatien, p. 24.
Denys d'Halicarnasse, cité par St. Augustin, p. 34.
Denys, Des Significations etc., cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 149.
Denys (l'abbaye de St.); legs de livres qui lui est fait par Charles le chauve, p. 101.
Descordes (le chanoine); sa bibliothèque; de combien de vol. composée, p. 244; — anachronisme moyennant lequel on suppose qu'elle fut achetée pour rétablir la bibliothèque Mazarine, p. 292.

Description du globe terrestre de Louis XVI, Manuscrit de la Biblioth. Mazar. cité et extrait, p. 318.

Dictionnaire de Paris; erreurs qu'on y trouve en ce qui concerne la bibliothèque Mazarine, p. 291; — Historique; injustice des auteurs de cet ouvrage dans le jugement qu'ils portent sur Mazarin, p. 296.

Didier, abbé; livres qu'il faisait écrire, p. 98.

Dieux (les) reconnus dans la théologie des anciens Grecs comme une production de la Providence suprême ainsi que les hommes, p. 6, N.

Dijon; quand on y commence à imprimer, p. 206.

Diodore de Sicile, cité dans la correspondance d'Ambroise le Camaldule, p 149.

Diogène Laërce, cité par Pierre de Blois, p. 92.

Dion Cassius, cité par Jornandès, p. 43; — par Fréculphe, p. 77.

Dion Chrysostôme, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 149.

Dioscoride; cité par Cassiodore; — ses ouvrages connus d'Isidore de Seville, p. 50.

Doctrinal des nouvelles mariées, première production de l'imprimerie à Lantenac, p. 206.

Dôle; quand on y commence à imprimer, ibid.

Donat, cité par Cassiodore, p. 45; — par Isidore de Séville, p. 49.

Droit civil, traité dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, 127.

Ducat de Venise; sa valeur intrinséque en 1461 et sa valeur actuelle, p. 224.

Duperron, cité pour l'Eusèbe en arménien qu'il avait vu à la bibliothèque du Vatican, p. 38, N.

Dupuy (les frères); leur bibliothèque, p. 245.

Durandi, (*Rationale divinorum officiorum*) édit de 1459, combien vendue à Venise en 1461, p. 224.

E.

Êadburge; à quelle autre femme enseignait à composer des vers latins au VIIIe. siècle, p. 58, N.

Écoles des gentils, fréquentées par les enfans des premiers chrétiens, p. 31.

École des peintres Flamands; son antiquité, p. 63, N.

Économie domestique, traitée dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, p. 127.

Écriture sainte; perfectionnemens que notre langue doit à ses traductions, p. 111; — pièce, pour preuve directe des moyens de leur influence, p. 339.

Écu d'or; sa valeur approximative aux temps de Paul II, p. 220.

Écus d'or du temps de Nicolas V., déterrés à Rome, en 1696, et leur valeur fixée, p. 221.

Éditions du XVe. siècle, à combien d'exemplaires tirées communément, p. 181; — d'auteurs classiques; pourquoi tirées à petit nombre, p. 186; — en langue vulgaire à Venise, p. 196; — en même langue; petit nombre de celles que l'Angleterre a produites au XVe. siècle, p. 198; — en quel nombre total données alors en Europe, p. 181; — à quel nombre d'exemplaires on tirait celles des auteurs classiques, p. 208; — en quel nombre réunies aujourd'hui à la bibliothèque du Roi, p. 211, — leur collection à la bibliothèque Mazarine citée, p. 226; — opuscules de ce temps réunis par Naudé dans cette bibliothèque, p. 266.

Éditions ; leur nombre dans la seconde période de l'imprimerie, p. 184. — terme moyen de ce nombre dans les deux périodes réunies, p. 185; — en langue vulgaire données à Rome dans la deuxième période, p. 199; — grand nombre et nature de celles qui ont été publiées á Paris dans cette période, p. 200 et suiv.; — première, d'une Rhétorique française, p. 204; — données entre 1564 et 1592; leur nombre approximatif, p. 239; — accroissement et diminution de leur nombre aux XVe et XVIe siècles, dans les villes principales, p. 190; — de la deuxième période de l'imprimerie; calcul du nombre d'exemplaires qu'elles auront répandus en Europe, p. 187.

Egbert; livres copiés à la bibliothèque d'Yorck, qu'il envoye à celle de Tours, p. 54.

Égésippe, cité par Fréculphe, p. 77.

Églises primitives, avec des bibliothèques, p. 26.

Églises; en quel temps leurs édifices étaient couverts en plomb, même les murs, p. 70, N.

Eike (abbaye d'); livres que les religieuses y copiaient en lettres d'or, p. 108.

Encyclopédie; Par quel ordre en France, la première compilée, p. 126; — la méthode abécédaire de celle de nos modernes, comparée à la méthode analytique de Vincent de Beauvais, p. 128.

Ennius, cité par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 48; — par Raban-Maur, p. 73.

Éphèse; ouvrage qu'Apollonius de Tyr déposa dans la bibliothèque de cette ville, p. 56.

Éphore, cité par Tatien, p. 24.

Épictète, cité par Jean de Salisburi, p. 95.

Épigramme, relative à la vente de la bibliothèque Mazarine, p. 287, N.

Épitaphe de Naudé, citée dans la discussion d'un point de fait, p. 291.

Érasme ; nombre exorbitant des exemplaires d'une édition de ses Colloques, p. 187.

Ératosthène, cité par Tatien, p. 24.

Escurial (biblioth. de l'); quand incendiée, p. 167.

Eschine, cité par Isidore de Péluse, p. 35; — dans la correspondance d'Ambr. le-Camaldule, p. 147.

Eschyle; six de ses tragédies, citées dans la même correspondance, p. 151; — cité par St.-Justin, p. 23.

Ésope ou *Romulus*, porté sous le nom de *Fabulista*, dans un catalogue, p. 145; — cité par Isidore de Séville, p. 49; — par Jean de Salisburi, p. 95; — dans la corresp. d'Ambroise-le-Camaldule, p. 145.

Espagne et *Portugal* réunis; nombre comparé des éditions qui y ont été données au XVe siècle, p. 184; — pendant la deuxième période de l'imprimerie, p. 185.

Ethicus, sa cosmographie citée dans un catalogue du IXe siècle, p. 101.

Étienne de Byzance, cité sur Pausanias, p. 146.

Étienne (St.) : livres d'histoire offerts sur son autel au sixième siècle, p. 46.

Étienne, abbé de Lérins; envoi qu'il fait à Saint-Grégoire, p. 41.

Étienne (abbaye de Saint-); sa bibliothèque de 43 volumes au IXe siècle, p. 102 ; — auteurs qu'on y lisait au réfectoire vers l'an mil, p. 84; — petit nombre de classiques que contenait le catalogue de ces auteurs, p. 94.

Étrusques; (archives des), p. 8 ; — durée inégale de chacun des siècles et comment ils les évaluaient différemment des autres nations, ibid.

Étudians; le prix des livres modéré en leur faveur, en 1303, p. 215.

Euclide; sa bibliothèque, p. 12; — cité par Cassiodore, p. 44.

Eugène IV, ami d'Ambroise-le-Camaldule, p. 141.

Eumène, roi de Pergame; sa bibliothèque, p. 11.

Euphorion; à quelle bibliothèque préposé, ibid.

Euripide, cité par Saint-Justin, p. 23; — par Pierre le Chantre, p. 91.

Eusèbe de Césarée; ouvrages qu'il copie lui-même, p. 29; — sa Chronique complétée par une traduction en langue arménienne, p. 37; — cité par Cassiodore, p. 45; — par Isidore de Séville, p. 50; — par Fréculphe, p. 77.

Eustathe de Thessalonique, remarquable pour les auteurs qu'il citait au Xe siècle, p. 97.

Eutrope, cité par Flodoard, p. 84.

Eutychius, grammairien, découvert par Poggio, p. 144.

Évrard, comte de Frioul; sa bibliothèque de cinquante vol. au IXe siècle, p. 103.

Exemplaires d'ouvrages imprimés; combien il peut en avoir été répandu au XVe siècle, p. 182; — en quel nombre total, entre l'an 1457 et l'an 1592, p. 240.

F.

Faculté de médecine de Paris; traité de Galien qui lui fut anciennement légué, p. 89.

Faventia, ville d'Italie; ses rapports avec Fayence, ville de Provence, p. 42, N.

Fayence; antiquité de cette petite ville, p. 41, N.

Femmes, justifiées par Tatien, sur ce qu'elles s'adonnaient à la philosophie chrétienne, p. 27; cultivaient la littérature latine au VIIIe siècle, p. 58.
Ferrare; ses I^res éditions d'auteurs classiques, p. 180.
Ferrière (abbé de); sa pauvreté, p. 66, N.; — son zèle pour l'agriculture, p. 67; — ses travaux pour rectifier le texte des auteurs classiques, p. 70.
Festus; cité par Isidore de Séville, p. 50;
Festus Avienus, par Vincent de Beauvais, p. 125.
Firmicus (*Julius*); MS. de ce mathématicien, cité dans la corresp. d'Ambroise-le-Camaldule, p. 146.
Fichet (Guillaume), doct. de Sorb., invite et défraye les 1ers imprimeurs venus s'établir à Paris, p. 178.
Flavianus, cité par Jean de Salisburi, p. 97.
Fleury (abbaye de); ses coutumes relativement à la conservation des livres, p. 115; — sa bibliothèque sauvée de préférence dans un incendie, p. 80.
Florence; sa 1re édition d'auteur classique; p. 180.
Florus, cité par Jornandès, p. 43; — premier auteur classique imprimé en France, à Paris, p. 177; — son édition *princeps*, d'un prix exorbitant, p. 210
Foires de Paris; livres qu'on y exposait en vente, en 1640, p. 243.
Fondation de la bibliothèque Mazarine, son époque originaire, p. 261; — du Collège Mazarin, pièce publiée et citée, pag. 296 et suiv.
Fontenelle; tour que son abbé fit bâtir pour la sûreté de sa bibliothèque, p. 62.
Fouquet, Procureur-général du Roi, chargé de rechercher les livres de la bibliothèque Mazarine, qui avaient été vendus, p. 285; — l'un des exécuteurs testamentaires du Cardinal Mazarin, p. 298.
France; instrumens de musique qu'elle fournissait

aux autres contrées dans le VIIIe siècle, p. 70, N; — par quel intermédiaire elle tirait, d'Écosse et d'Irlande, des manuscrits, p. 67; — centre présumé des divers rayons que projetait la langue romane, p. 110; — comment fait servir l'imprimerie, dès son origine, à l'instruction générale, p. 195.

Français, langue distincte du Roman au XIIIe siècle.

François Ier; privilége qu'il accorde à un étranger pour l'impression d'un ouvrage, p. 242.

Francs (loi des), citée dans un catalogue du IXe siècle, p. 101; — (leurs Faits et Gestes), livre cité dans le même catalogue, p. 101.

Fréculphe évêque de Lisieux; son zèle pour la recherche des auteurs anciens, p. 78; — sa critique éclairée, p. 79; — sa bibliothèque, p. 97; — éloge de sa Chronique, p. 74; comparée avec l'ouvrage de Georges Syncelle et l'Histoire arménienne de Moïse de Choren, p. 78; — ouvrage perdu de Dion qu'il possédait probablement, p. 75; — cite les cinq livres de Jule Africain comme existans encore de son temps, p. 78; — connaissait les bibliothèques les plus éloignées de la France, p. 79.

Friburger (Michel), l'un des trois premiers imprimeurs venus s'établir à Paris, p. 178.

Fromenteau en Touraine, probablement *Promentour* au XVe. siècle, p. 207.

Fronton, cité par Isidore de Séville, p. 49.

Fulrade, abbé de St.-Denys; son testament cité, p. 59.

Furius Albinus, cité par Jean de Salisburi, p. 97.

G.

Gaguin (Robert); son buste, où conservé, p. 177.
Galien, cité pour le traité des maladies des yeux par Démosthène médecin gaulois, p. 82; — cité par Cassiodore, p. 45; — cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 145; — traité de cet auteur, par quels moines découvert, p. 89.
Gall (abbé de St.); son zèle à préserver sa bibliothèque d'un pillage, p. 86.
Garde-du-Cuér (la); poésies manuscrites du temps de St.-Louis, citées, p. 131.
Gembloux (abbaye de); sa bibliothèque; de combien de volumes composée au XIe siècle et de combien d'auteurs profanes, p. 103; — quand incendiée, p. 167;
Gemistus Pletho, aura-t-il renouvelé pour nous la connaissance de la Géographie de Strabon? p. 158.
Gence; ses recherches sur l'auteur de l'Imitation, citées, p. 206, N.
Génois; commerce de poterie qu'ils exercent de temps immémorial sur les côtes d'Espagne, p. 41.
Géographie historique et systématique des anciens; combien ont été tardifs nos progrès dans cette science, p. 161.
Gérard, évêque d'Angoulême; de combien de volumes composée la bibliothèque qu'il légue à son église, p. 103.
Gerbert, ou Sylvestre II; sa bibliothèque, p. 81. — grand nombre de manuscrits qu'il fait copier, p. 83, N.; — manuscrits qu'il faisait rechercher en Italie, en Allemagne, en Belgique, p. 81; — zélé pour

la correction du texte de Pline, p. 83; — échange qu'il propose contre l'Achilléïde de Stace, p. 83.
Gering (*Ulric*); prix des premières éditions qu'il a données à Paris, p. 226.
Germain-des-Prés (bibliothèque de l'abbaye de St.); quand incendiée, p. 167.
Gertrude (Sainte); savans qu'elle envoye à Rome et en Irlande pour la recherche des manuscrits, p. 51;
Gien; quand on y commence à imprimer, p. 206.
Gilles Mallet; son catalogue des livres de Charles V, p. 133.
Globe terrestre de Louis XVI, projet détaillé de son exécution, p. 318 et suivantes.
Godefroy, de Beaulieu; ce qu'il rapporte touchant le projet conçu par St.-Louis de former une collection de livres à l'usage des savans, p. 118.
Gossellin (M^r), cité pour ses Recherches sur la géographie systématique des anciens, p. 162.
Goths; livre que leur roi fit demander au pape, p. 52; — recueil de leurs chants historiques, p. 76.
Grammaire française; détails donnés sur cette matière dans un manuscrit du XIVe. siècle.
Gravures; leurs collections, pour quel objet recherchées dans nos bibliothèques publiques, p. 252.
Grecs; idée juste de la théologie des plus anciens, p. 5. leurs archives et ce qu'elles contenaient, p. 2.
Grégoire (St.); livres de la bibliothèque d'une abbaye qu'il fait restituer, p. 41; — envoi qu'il fait de ses ouvrages en Espagne, p. 41; — son livre des modemandé par le roi des Goths, p. 52.
Grégoire Tiphernas, traducteur de Strabon, p. 162.
Grimoald (abbé); Bible qu'il fait traduire en langue romane au XIe. siècle, p. 110.

Grotius; sa lettre à G. J. Vossius, p. 255.
Guarino, de Vérone, traducteur de Strabon, cité, p. 162; — expression dont il se sert pour marquer combien était nouvelle la découverte de cet auteur, p. dernière; — l'un des premiers possesseurs du MS. des Opuscules de Xénophon, p. 147; — sa réfutation d'une opinion de Jean del Prato, p. 168.
Gui, de Cauliac; combien de fois ses ouvrages de chirurgie ont été imprimés au XVe. siècle, p. 196.
Guignes (le Comte de), cité pour les ouvrages de piété ou de sciences qu'il faisait traduire, p. 111.
Guigues, chartreux; copie des manuscrits prescrite dans ses statuts, p. 87.
Guillaume comte de Nevers; envoi qu'il fait de peaux pour des reliûres, p. 113.
Guillebon; notes autographes de ce docteur sur le prix des livres en 1520, p. 229.
Gunzon, moine, introduit en France le Timée de Platon et Martianus Capella, p. 81; — distinction remarquable qu'il fait entre le roman et le latin, p. 111, N.
Guy Patin; sa bibliothèque, p. 245; — ses lettres citées relativement à la vente de la bibliothèque Mazarine, p. 286; — fait connaître comment cette bibliothèque fut rétablie, p. 293; — le seul qui ait déterminé au juste le nombre de volumes qui en ont été vendus, p. 293; — cite la bibliothèque qui fut acquise pour réparer ces pertes, p. 289.

H.

Haguenau; quand commence à imprimer, p. 206.
Halitgaire; manuscrits grecs que son ambassade procure à la France, p. 60.

Hambourg (biblioth. d'); quand incendiée, p. 166.
Hardouin (le P.); première édition de Pline le Naturaliste, qu'il n'a pas connue, quoiqu'elle existât à la bibliothèque Mazarine, p. 209.
Hébreux; leurs archives, p. 6;—leurs biblioth. p. 7.
Heinsius (Nicolas); chargé par la reine Christine d'acquérir en totalité la biblioth. Mazar., p. 279; ses manuscrits, au moins, p. 280.
Hellanicus; citation remarquable qu'il a faite de Moyse, p. 6; — cité lui-même par St-Justin, p. 23,
Henri, archidiacre d'Huntington; éloge qu'il fait du zèle de l'abbé de Thorigni pour l'acquisition des livres nouveaux, p 99.
Henri II, roi de France; privilége qu'il accorde à un étranger pour une belle édition, p. 242; — son ordonnance sur les dépôts à faire dans sa bibliothèque, p. 245.
Héraclide de Pont, cité par Jean de Salisburi, p. 95.
Herbert, dédie un Horace à St. Benoît, p. 109.
Heronnius, cité par Vincent de Beauvais, p. 126.
Héritiers de Théophraste; bibliothèque qu'ils cachent dans des fosses, et pour quel motif, p. 12.
Herman, surnommé *Contractus*; sciences qu'il cultivait au XIe siècle, p. 91.
Hérode, fait brûler les archives des Hébreux, p. 6.
Hésiode, cité par St. Justin, martyr, p. 22.
Hérodote, cité par Athénagore, p. 23; — par Isidore de Péluse, p. 35; — par Isidore de Séville, p. 48; — manuscrit de cet historien cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 146.
Hésiode, cité par Isidore de Séville, p. 48.
Hippocrate, cité par Isidore de Péluse, p. 35; — par Isidore de Séville, p. 48; — par Cassiodore, p.

44; — ses Aphorismes, par quels moines découverts, p. 89; — ses œuvres plus complètes, citées par Pierre de Blois, p. 92.

Historiens anciens; sources historiques qu'il était rare qu'ils connussent, p. 17; — asiatiques, leur grand nombre et leur importance, p. 18.

Histoire ecclésiastique; ses pièces recueillies dans les bibliothèques des premiers chrétiens, p. 26.

Histoire (l'); objet principal des éditions publiées en France dans les deux premières périodes de l'imprimerie, p. 202; — littéraire de la France, citée, p. 36 et 189; — naturelle, traitée dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, p. 127.

Histoires, divisées en chapitres au VIe siècle, p. 46.

Holstenius (Lucas); sa correspondance citée pour le prix des manuscrits, p. 244.

Homère, cité par St. Justin, martyr, p. 22; — par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 49; — manuscrit de sa vie cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 146; — son Odyssée citée à tort comme une nouveauté par Aurispa, p. 147; — ses ouvrages et ceux de Virgile, étudiés à la bibliothèque d'Hippone, p. 33.

Hooke (Luce-Joseph), dernier bibliothécaire préposé par la maison de Sorbonne à la direction de la bibliothèque Mazarine; — excellence de son Traité de la Religion, ibid. N.

Horace, cité par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Vincent de Beauvais, dans sa lettre de consolation à St. Louis, p. 129; — particularité d'un manuscrit des ouvrages de ce poëte, p. 149; — édition de 1495; prix de ce livre en 1515, p. 229.

Hurtaut et *Magny* ; erreurs grossières qu'ils commettent dans leur article sur la bibliothèque Mazarine, p. 291.

Hygin, cité par Isidore de Séville, p. 49 ; cité vers l'an 1000 dans le catalogue des livres d'une abbaye, p. 84 ; — cité par Jean de Salisburi, p. 95.

Hyperboréens ; quels dogmes gravés sur des tables d'airain ils déposent à Délos, p. 6, N.

I.

Imitation de J. C. ; édition de cet ouvrage fixant l'époque à laquelle l'imprimerie fut introduite à Toulouse, p. 206, N. — Recherches sur l'auteur du texte, citées, ibid., N.

Immortalité de l'âme ; l'un des points de la doctrine religieuse des plus anciens Grecs, p. 6, N.

Imprimerie ; sa première production prouvée par une note manuscrite, p. 172 ; — ses premières, à Rome, p. 173 ; — sa première, à Paris, p. 177 ; — tableau des années auxquelles chaque ville de France commencèrent à l'exercer, p. 206 ; — calcul du nombre des exemplaires qu'elle aura produits dans sa première et deuxième période, p. 189 ; — de combien d'éditions ses productions s'accroissent dans sa seconde période, p. 184 ; — nombre des villes qui l'admettent ou la conservent dans cette période, p. 164 ; — rabais qu'elle produit dans le prix des livres, dès les premières années de son invention, p. 222 ; — en caractères de cuivre, p. 176 ;

Incendies des bibliothèques, et réflexions qu'elles doivent susciter, p. 167.

Inscription originaire de la bibliothèque Mazarine rapportée, p. 276 ; — rétablie par décision de M. Lainé, Ministre de l'intérieur, p. 322 — autre en l'honneur du Cardinal Mazarin, effacée du frontispice du Collége de son nom, p. 337.

Inscriptions sépulcrales de 2 bibliothécaires, p. 16.

Institut de France; incommodité du local actuel de ses séances particulières, p. 17.

Institutes de Justinien, découvertes où, qnand et par qui, p. 91; — leur traduction en langue romane; p. 98.

Instruction générale; opinion d'Æneas Sylvius, ou Pie II, sur son extension sans mesure, p. 127; — devient le premier objet de l'usage de l'imprimerie en France, et non ailleurs, p. 195.

Irlande; nos relations littéraires avec cette île, au temps de S^te^. Gertrude, p. 68.

Isidore de Péluse, sa bibliothèque, p. 35.

Isidore de Séville, sa bibliothèque, p. 48; — ses synonymes cités dans un catalogue du IXe siècle, p. 101 ;

Isocrate, cité par Jean de Salisburi, p. 95 ; — par Isidore de Péluse, p. 55.

Italie (anciens peuples d'), leurs archives, p. 9, 10 — l'étude des auteurs classiques y était négligée, comme ailleurs, au VIIIe siècle, p. 53.

J.

Jacob (le P.), donne l'époque juste à laquelle commença le service public de la biblioth. Mazar. p. 259.

Jamblique, cité par Jornandés, p. 43 ; — cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 194.

Januensis (Jacobi) *Legenda Sanctorum*, édition de 1488 ; son prix en 1493, p. 227.

Jean, de Salisburi ; auteurs qu'il fait connaître à la suite de ceux qui avaient été cités dans les siècles précédens, p. 95 ; — son intimité avec le pape Adrien IV, p. 94.

Jean (le Roi), fait traduire Tite-Live, p. 132.

Jean, évêque d'Aleria ; son épître à Paul II, citée en preuve du rabais du prix des livres, p. 219.

Jean del Prato, réfuté par Guarino, p. 168.

Jean, de Spire, loué pour sa fidélité à reproduire la première édition de Pline avec toutes les fautes du manuscrit, et pourquoi ? p. 209.

Jeanne, de Bourgogne, fait traduire le *Speculum historiale*, p. 132.

Janson (Nicolas), envoyé par Louis XI pour prendre connaissance des procédés de l'imprimerie, p. 170 ; — quand appelé à Venise pour y imprimer, et par qui, p. 170, N.

Jérusalem (église de) et sa bibliothèque, p. 26.

Jornandès ; sa bibliothèque, p. 43 ; — cité dans le catalogue de la bibliothèque de Fontenelle au VIIIe siècle, p. 55 ; manuscrit de son histoire des Goths, par qui découvert, p. 76.

Josephe, cité par Cassiodore, p. 45.

Josephe, historien, cité par Jornandès, p. 43 ; — cité dans le catalogue de l'abbaye de Fontenelle vers 835, p. 62 ; — cité par Raban Maur, p. 73.

Journal de Leipsick, cité pour la traduction en allemand de la requête présentée au parlement par Naudé, p. 271.

Journaux littéraires ; par quoi suppléés pendant long-temps, p. 140.

Jovien, empereur, rétablit les chrétiens dans le droit de fréquenter les écoles, p. 32.
Judas Maccabée; extraits de la bibliothèque de Néhémias qu'il répand, p. 7.
Jules, africain; ses cinq livres existant au temps de Fréculphe, p. 78.
Jules, Capitolin, cité par Pierre de Blois, p. 92.
Jules Frontin, cité par le même, ibid.
Julien, empereur; édit rendu par lui pour interdire aux chrétiens l'accès aux écoles publiques, p. 32.
Jussieu (Mr. Ant.-Laurent); sa méthode naturelle de botanique citée, p. 90.
Justin (St.) martyr, sa bibliothèque, p. 22; — cité par St. Augustin, p. 34: — par Fréculphe, p. 77.
Justiniani (Bernard), fait en France l'acquisition du manuscrit de l'Odyssée, p. 148.
Justinien; ses Institutes; époque de leur découverte, p. 98; — manuscrit de cet ouvrage à la bibliothèque de Sorbonne, p. 110.
Juvénal, cité par Aldhelme au VIIIe siècle, p. 54. — par Raban Maur, p. 73.

K.

Kempten (bibliothèque de); quand incendiée, p. 166.

L.

Lactance; ses ouvrages, première production de l'imprimerie en Italie, p. 173.
Lamoignon (de); exécuteur testamentaire du Cardinal Mazarin, p. 298.

XIIIe et le XIVe siècles, p. 212 et suiv.; — entre le XIVe et le XVe siècles, p. 215; — leur prix, à Paris, avant la date de 1457, p. 223; — preuves d'un grand rabais dans ces prix, en 1499, p. ibid.; prix moyen de ceux de Bessarion, p. 219; — conjecture sur ce qu'on payait pour la lecture seulement des manuscrits, avant la decouverte de l'imprimerie, p. 220, N; — notes autographes du prix des imprimés au XVe siècle, p. 222 et suiv.; — leur valeur alors à Paris, p. 223; — note autographe à ce sujet de Léonard Dathus, p. 222, N.; — diminution sensible de ces prix au temps de Paul II, p. 220; — rabais de ces prix dans les premières années de l'invention de l'imprimerie, p. 222; — leur taxe réservée à l'Université, p. 241; — prix comparés des MSS et des éditions du XVe siècle, et qui retardent les progrès de l'instruction, p. 212 et suiv.; — ces prix au commencement du XVIe siècle, p. 228; — actuellement encore exorbitans pour les éditions anciennes des classiques, p. 210; portés au catalogue de Chrétien Wechel et combien modérés, p. 230; — à quel prix estimés dans l'acte d'échange entre les bibliothèques du roi et Mazarine, en 1688, p. 302; — la collection des imprimés abandonnée long-temps aux bibliothèques particulières, p. 244.

Londres; nombre comparé des éditions que cette ville a données au XVe siècle, p. 183; pendant la seconde période de l'imprimerie, p. 185; — ses bibliothèques; quand incendiées, p. 166.

Loudeac; quand on y commence à imprimer, p. 206.

Louis (*saint*); auteurs profanes qu'il agréait qu'on lui

cität, dans les matières les plus sérieuses, p. 129; faisait les frais de copies nécessaires pour la composition du *Speculum* ou *Bibliotheca mundi*, p. 122; — préfère d'ordonner la copie des livres, plutôt que leur acquisition, et pourquoi, p. 119; — le premier de nos rois qui ait donné en France l'exemple de la communication publique des livres, p. 118; — souvent inconnu dans sa propre bibliothèque, s'y plaisait à expliquer les passages difficiles, p. 120; — son Testament; comment favorable à la conservation des livres, p. 124.

Louis XI; services qu'il rend aux savans par l'établissement des postes, p. 139; — mission qu'il donne pour aller prendre connaissance des procédés de l'imprimerie, p. 170.

Louis XII; premier privilège donné en France, sous son règne, pour l'impression d'un ouvrage à qui donné en 1507, p. 240.

Louis XIV; sa lettre au Procureur-général, p. 284; — part qu'il prend au projet de l'édifice du Collége Mazarin, p. 307.

Louis XVI; description d'un globe terrestre en cuivre, exécuté par son ordre, p. 310; — objet principal qu'il se proposait dans le projet qu'il en avait conçu, p. 317; — sources d'après lesquelles ce globe a été tracé, et nombre des voyages dont il fixe les résultats, p. 320; — difficultés surmontées pour la fonte des cercles qui en font partie, p. 323; état de souffrance dans lequel se trouve ce monument non encore terminé, p. 322; — notes de ce monarque à la marge du Projet de voyage de la Pérouse, p. 311; — point du voyage auquel il ne veut pas que l'expédition se divise, ibid.; — point auquel il assigne

la recherche de quelques îles, p. 312; — époque à laquelle il diffère l'arrivée à la Terre de Feu, et pourquoi, ibid.; — dans quelle mer il consent à la séparation des Gabares, et à quel point il ordonne de couper la ligne, p. 312; côtes dont il prescrit la reconnaissance, p. 314; — résumé fait par ce monarque de la totalité du projet, p. 315; — expressions qui manifestent ses sentimens d'humanité, p. 316.

Louis XVIII; Psautier qu'il fait acheter pour sa bibliothèque publique, et à quel haut prix, p. 211.

Loup, professeur de belles-lettres; sa bibliothèque citée, p. 39.

Loup, abbé de Ferrière; culture des arbres fruitiers qu'il propage, p. 87, N.

Loxus, médecin; son traité *De physiognomiâ*, cité dans un catalogue du IXe siècle, p. 101.

Lucain, cité par saint Augustin, p. 33; — par Cassiodore, p. 45; — par Jornandès, p. 43; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Aldhelme au au huitième siècle, p. 54; par Raban-Maur, p. 73; dans sa Lettre de consolation à St. Louis, p. 129.

Lucien; cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p, 149.

Lucrèce, cité par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Raban-Maur, p. 73.

Lucullus; sa bibliothèque publique, p. 14.

Lulle; demande qu'il fait d'un ouvrage sur le flux et reflux de la mer, p. 57.

Lyon; en quelle année on y commence à imprimer, p. 206; — résultat du nombre de ses éditions au XVe siècle, p. 185; en langue vulgaire p. 194.

M.

Macaire, abbé de Fleuri; son réglement relativement à la conservation des livres de sa bibliothèque, p. 116.

Macrobe, fait remarquer l'érudition de Virgile, p. 17; — cité par Cassiodore, p. 45; — ses ouvrages connus d'Isidore de Séville, p. 50; — cité par Loup, abbé de Ferrière, p. 72; — cité dans la Lettre de consolation à Saint-Louis, p. 129.

Madalulphe, célèbre peintre de fresques à Cambrai vers le commencement du IXe siècle, p. 62, N.

Majorana (Nicolas); privilège qu'il obtient d'Henri II, roi de France, p. 242.

Manethon; cité par Théophile, p. 24.

Manilius; son poëme astronomique cité par Gerbert, pape, p. 81.

Mantoue; notée pour n'avoir pas donné une seule édition de Virgile au XVe siécle, p. 179.

Manuscrits; recherchés à Rome et en Irlande, par sainte Gertrude, p. 51; — Grecs, par qui recherchés au VIIIe siècle, p. 51; — de cent-vingt pieds de long, contenant les œuvres d'Homère en lettres d'or, p. 30; — de deux brasses de hauteur sur une de largeur, écrits en lettres d'or, p. 29; — de Virgile et d'Horace, dédiés sur un autel, pour l'usage d'une abbaye, p. 109; — leur prix moyen dans la bibliothèque de Ratisbonne, au XIIIe siècle, p. 213; — ces prix comparés, du XIIIe au XVe siècle, p. 212 et suiv.; — du XIVe au XVe siècle, p. 214; — diminués enfin des 4 cinquièmes, sous le pontificat de Paul II, p. 220; — combien,

peut-être, leur communication payée au XVe siècle, p. 233; — Grecs; silence des savans sur les auteurs de leur découverte, p. 152; — de la bibliothèque Mazarine; de quelle nature et en quel nombre échangés avec le roi, p. 305; — à quel prix estimés dans l'acte de cet échange, p. 302; — cités de la collection actuelle de cette bibliothèque, p. 90; — du Projet de voyage de la Pérouse, cité et extrait, p. 311.

Marbres Capitolins à l'instar des Fastes de Préneste, p. 10.

Marc; légue ses livres à la bibliothèque de Saint-Gall, p. 68.

Marc d'or de Ratisbonne; sa valeur intrinsèque au XIIIe siècle et relative à notre temps, p. 212.

Marcellus, médecin à Bordeaux; ses formules superstitieuses, p. 90.

Marcien; cité par Vincent de Beauvais, p. 126.

Marguerite, reine de France, femme de Saint-Louis; livre De l'Éducation des princes qui lui est dédié, p. 121, N.

Maribas de Catina; par qui député pour obtenir des copies de livres, p. 20.

Martel (Geoffroi); dîme de peaux de biches qu'il accorde à une abbaye pour les reliures, p. 113.

Martial; cité par Raban Maur, p. 73; — ed. *princeps*, son prix exorbitant, p. 210.

Martianus Capella; introduit en France au Xe siècle par quel moine, p. 81.

Martin de Dum, abréviateur d'un ouvrage de Sénèque, p. 72.

Martine (Robert); son catalogue de librairie, p. 266.

Massimi (le Marquis de); donne à Rome la première hospitalité aux imprimeurs, p. 174.
Mathieu (saint); son Évangile copié par St.-Barthélemy, p. 25.
Matière médicale; traitée dans le *Spéculum naturale* de Vincent de Beauvais, p. 127.
Mauro (Christophe), Doge de Venise, y fixe l'imprimeur Nicolas Jenson, p. 170.
Maxime (manuscrit des œuvres de saint); catalogue de livres qui se lit à la fin, p. 95, N.
Maximianus; cité par Vincent de Beauvais, p. 125.
Mayence; berceau de l'imprimerie en caractères mobiles, p. 171; — bibliothèque des Augustins de cette ville, quand incendiée, p. 166.
Mazarin (Cardinal); sa bibliothèque en son palais à Rome, p. 266; — destination barbare d'une somme assignée sur le produit de la vente de celle de Paris, p. 285; — projets de son augmentation, alors même qu'on en faisait la vente, p. 284; — où dicte son testament et termine sa carrière, p. 295; — ses exécuteurs testamentaires, p. 298; — inscription en son honneur, effacée du frontispice du Collége, p. 322; — injustement apprécié par les auteurs d'un dictionnaire, p. 296; — (Duc de), évincé de sa prétention au droit d'occuper un logement au Collége Mazarin, p. 308.
Mazarinades; recueil cité, p. 269 et suivantes.
Médecine; traités de cette science que le Comte de Guignes faisait traduire, p. 111; — superstitieuse; une de ses formules au IXe siècle, p. 89, N.; — théorique et pratique, traitée dans le *Speculum naturale*, p. 127.
Megaspilæon (bibliothèque du monastère de); quand

incendiée, p. 166; — quand eut lieu l'autre incendie de la même, ibid.
Mégaclide, cité par Tatien, p. 24.
Méliton, précepteur de l'empereur Antonin, p. 25.
Ménandre l'Athénien; cité par saint Justin, p. 23.
Ménandre d'Ephèse; cité par Théophile, p. 24.
Métrodore; cité par Tatien, p. 24.
Metz; quand on y commence à imprimer, p. 206.
Michel en l'Herm (abbaye de); son revenu réuni au Collége et à la Bibliothèque Mazarine, p. 298.
Mici ou Saint-Mesmin (abbaye de); sa bibliothèque au VIe siècle, p. 46.
Milan, ses 1res éditions d'auteurs classiques, p. 179.
Minutius Felix, cité par Fréculphe, p. 79.
Missel de Chartres, éd. de 1482; l'exemplaire de la bibliot. Mazar., cité pour l'époque de l'introduction de l'imprimerie dans cette ville, p. 208.
Modestinus, cité par Vincent de Beauvais, p. 126.
Moines; cinq copient une bible en cinq mois, p. 102.
Moïse; cité par Hellanicus, p. 6; — et Daniel, cités pour leur érudition dans les lettres profanes, p. 33.
Moïse de Choren; extraits qu'il donne d'une ancienne histoire d'Arménie, p. 20; — fragmens d'histoires perdues que cet historien a conservés, p. 37; — avec quelles autres comparer son histoire arménienne, p. 78.
Molck (bibliothèque de l'abbaye de); quand incendiée, p. 166; — vers du commencement d'une comédie de Guillaume de Blois, rapportés dans le catalogue des livres actuels de cette maison, p. 93, N.
Mont-Cassin; nombre des livres de cette bibliothè-

que qui furent copiés au XIIe siècle; auteurs classiques qu'on y distingue, p. 94.
Montfaucon (D. Bernard de), cité, p. 99.
Moyen-moutier (abbaye de); sa bibliothèque; de combien de volumes au XIIe siècle, p. 103.
Musique (instrumens de); la France en fournissait les autres pays au VIIIe siècle, p. 70, N.

N.

Nantes; quand on y commença à imprimer, p. 206.
Naples; sa première édition d'auteur classique, p. 180.
Naucraticus; son Traité de géométrie, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 149.
Naudé (Gabriel); sa bibliothèque; de combien de volumes composée, p. 245; — nombre des livres qu'il rapporte d'Italie, p. 262; — particularités touchant les acquisitions de livres qu'il faisait à Rome, p. 263; — par quels moyens il se procurait à vil prix des ouvrages rares, p. 264, N.; — nombre des volumes qu'il rapporte d'Allemagne, p. 266; — acquisitions qu'il fait en Angleterre, p. 266; — rapidité avec laquelle il acquiert, met en ordre et livre au public la bibliothèque la plus nombreuse qui fût alors en Europe, p. 269; — nombre de volumes qu'il comptait à la bibliothèque Mazarine, à l'époque de sa remise aux commissaires du Parlement, p. 267; — sa requête pour empêcher la destruction de cette même bibliothèque, p. 271 et suivantes; — acquisition qu'il fait de tous les livres de médecine à la vente, et pour quel motif, p. 283; — pour quel autre entreprend le voyage de Suède, ibid.; — sa lettre à

Isaac Vossius pour ce sujet, ibid, N.; — n'a point, comme on l'a dit, rassemblé de nouveau la bibliothèque Mazarine, p. 291; — la sienne acquise après sa mort, par le Cardinal Mazarin, p. 293.

Navigation, traitée dans le *Speculum nat.* p. 127.

Néhémias; sa nombreuse bibliothèque, p. 7.

Nélée, disciple de Théophraste; bibliothèque qu'il transporte à Scepsis, p. 12.

Nevers (hôtel de), emplacement originaire de la bibliothèque Mazarine, p. 305.

Nicandre, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 150.

Nicator; bibliot. qu'il fait rapporter à Athènes, p. 11.

Nicocrate; sa bibliothèque en Chypre, p. 12.

Nicolas V; nombre des MSS. dont il enrichit la bibliothèque du Vatican, p. 163; — inscription qui lui est consacrée, ibid, N.; — valeur assez positive de l'écu d'or sous son pontificat; monnaies de ce pape déterrées à Rome, p. 220.

Nicoli (Nicolas); cité pour la facilité avec laquelle il communiquait les manuscrits de sa bibliothèque, p. 233; valeur de cette bibliothèque estimée en argent, p. 235; — legs public qu'il fait de ses huit cents manuscrits, p. 233.

Nigidius, mathématicien, cité par saint Augustin, p. 34; — par Isidore de Séville, p. 49.

Ninive; célébrité de sa bibliothèque, p. 20.

Nisibis; livres des temples de cette ville, p. 36.

Nonius Marcellus; cité par Jean de Salisburi, p. 95.

O.

Octavie; sa bibliothèque à Rome, p. 15.
Odyssée (manuscrit de l'); acquis en France pour être publié en Italie, p. 148; — vers qui prouvent ce fait et qui se trouvent à la fin de la traduction de ce poëme, édition de 1474, ibid., N.
Office divin; quand chanté en grec à Arles, p. 51.
Olbert (abbé de Gemblou); combien de volumes de l'Écriture Sainte et combien d'auteurs profanes il avait réunis dans sa collection, p. 103.
Ondedei (Zongo); l'un des exécuteurs testamentaires du Cardinal Mazarin, p. 299.
Opérations chirurgicales, traitées dans le *Speculum naturale*, p. 127.
Oppien; cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 149
Or; son emploi dans l'ornement des manuscrits, reproché à quels religieux par d'autres, p. 108; — dans quelle proportion a baissé sa valeur, depuis la découverte de l'Amérique, p. 213.
Origène; ses ouvrages copiés par Eusèbe, p. 29; — âge auquel il permit que ses leçons fussent recueillies par écrit, p. 28; — quel grand nombre d'ouvrages on lui attribuait, ibid.
Orléans; quand commence à imprimer, p. 206.
Orose (Paul), cité par Jornandès, p. 53.
Orphée; ses Argonautiques citées dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule; p. 149.
Orsini (Giordano); cité pour un manuscrit de la Géographie de Ptolémée, p. 143.
Ortelius, cité pour les progrès de cette science, p. 162.

Ovide, cité par Isidore de Péluse, p. 35; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Raban-Maur, p. 73; — par Vincent de Beauvais dans sa lettre de consolation à saint Louis, p. 129.

Oxford; nombre comparé de ses éditions au XVe siècle, p. 184; — n'en donne aucune en langue vulgaire au même temps, p. 196; — sa bibliothèque, premier exemple, en Europe, de ce moyen d'instruction publique et continuelle, p. 253.

P.

Palissot (Charles), poëte, historien et littérateur; ses représentations relativement à la bibliothèque Mazarine, comme administrateur, p. 315.

Palladius, ses ouvrages connus d'Isidore de Séville, p. 50; — cité par Jean de Salisburi, p. 95.

Palsgrave (Jean), anglais, auteur du premier ouvrage considérable et imprimé qui ait traité de la langue française, p. 204.

Pantænus; Évangile de St. Mathieu, copié par St. Barthélemi, qu'il rapporte d'Orient, p. 25.

Papinien, cité par Vincent de Beauvais, p. 126.

Paris; en quelle année on y commença à imprimer, p. 206; — sa première édition d'auteur classique, p. 177; — productions en langue vulgaire de ses imprimeries, comparées aux mêmes productions de Rome, dans la 2e période de l'imprimerie, p. 199; — détails de la plupart de ces éditions, pendant cette 2e période, p. 200 et suiv.; — leur nombre comparé pendant la même période, p. 184; — total de ce grand nombre au XVe siècle, p. 194; — détail de ses premières en langue vulgaire,

p. 192 et suiv.; nombre comparé de celles que cette ville a données au même siècle, p. 183.

Parlement de Paris; excepte d'abord la bibliothèque Mazarine dans l'arrêt de la vente du mobilier du Cardinal, et la comprend ensuite dans cette vente, p. 270; — son arrêt pour la continuer nonobstant la défense de Louis XIV, p. 286; — Requête pour en arrêter les effets, présentée au Parlement par Naudé, p. 271.

Paschase Radbert; langues usuelles qu'il distinguait en France l'an 826, p. 61; — vers latin de cet auteur, cité pour la distinction de ces deux langues, p. 110.

Paul (Saint); livres qu'il faisait copier, et poëtes grecs qu'il citait, p. 19; — prix d'une copie manuscrite de ses Épîtres, en 1455, p. 217.

Paul Emile; bibliothèque qu'il fait transporter à Rome, p. 13.

Paul Eginète, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 145.

Paul II, félicité dans une épître sur le rabais du prix des livres, sous son pontificat, p. 220; — valeur de l'écu d'or, de son temps, ibid.

Pausanias; statuaires dont il ne fait pas mention, et que Tatien a cités, p. 27, N.; — manuscrit de son ouvrage cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 146; probablement rapporté de Grèce, par Cyriaque d'Ancone, p. 161.

Panzer, moyen de perfectionner sa continuation des Annales typographiques, p. 227, N.

Pêchers; origine de leur culture, à Corbeil. p. 87, N.; — à quel siècle remontait cette culture, à l'abbaye de St-Denis, p. 86, N.

Pélasges; détails sur leur ancienne religion, p. 5, N.
Perelle; note de ce médecin sur le prix d'un Plotin, éd. 1492, p. 229.
Pères de l'Eglise; les premiers fréquentaient les écoles des Gentils, p. 31.
Pergame; l'usage du parchemin y commença, p. 11.
Péripatéticiens; par la perte de quelle bibliothèque leur école décroît, p. 13.
Perpignan; quand commença à imprimer, p. 206.
Perse, cité par St.-Augustin, p. 33; par Isidore de Séville, p. 49; — par Aldhelme, au VIIIe siècle, p. 54; — par Raban Maur, p. 73.
Pétrarque; son zèle pour la recherche des auteurs classiques, p. 136; — traité de Cicéron qu'il désespérait de retrouver, p. 83; — cite Aristophane et Censorin, p. 138; — induction tirée de son silence sur les auteurs qu'il n'a pas cités, p. 152.
Pétrone, porté sur un catalogue écrit au Xe siècle, p. 95; — cité par Jean de Salisburi, ibid.
Philagre; sa bibliothèque citée, p. 39.
Philémon, poëte comique cité par Théophile, p. 24.
Philetærus, fils d'Attale; son inscription sur un temple d'Apollon, p. 157.
Philippe, fils aîné de St.-Louis, sollicite Vincent de Beauvais pour la rédaction de ses extraits, p. 122.
Philippe-le-Bel; ouvrage qu'il fait traduire, p. 131.
Philochore, cité par St.-Justin, p. 23.
Philomusus; surnom d'un ancien bibliomane à Bordeaux, p. 30.
Philon, d'Alexandrie; son Traité d'agriculture, p. 7.
Philosophie de l'Évangile, mise en dialogues par Apollinaire, p. 32; — barbare, dénomination donnée au christianisme, par antiphrase, p. 27. N.

Philostrate, cité par Isidore de Péluse, p. 35.
Phocylide, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 149; — manuscrit de ses ouvrages cité dans la même correspondance, p. 145.
Piccolomini (Jacques); sa correspondance citée au sujet du prix des livres, p. 218.
Pie II ou Æneas Sylvius, comment annonce mal à propos que les lettres devaient s'anéantir, p. 169.
Pierre-le-Chantre; sa bibliothèque, p. 92.
Pierre de Blois; sa bibliothèque, ibid.
Pierre-le-Vénérable; son voyage en Espagne pour la traduction de l'Alcoran, p. 114.
Pierre-en-vallée (abbaye de saint); taxe imposée pour l'entretien de sa bibliothèque, p. 115.
Pindare, cité par saint Justin, p. 23; — par Isidore de Péluse, p. 35; — reparaît dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 149.
Pinelli; précédé par Naudé, dans l'idée de réunir les opuscules ou feuilles volantes, p. 265.
Pisans; où font la découverte des Institutes de Justinien, p. 91.
Pisistrate; où établit la première bibliothèque des ouvrages grecs, p. 11.
Pithou (Pierre); manuscrit d'anciens jurisconsultes qu'il découvre, p. 126.
Poésies en langue romane, insérées à la suite des livres de piété, p. 130.
Platea (Francisci de); prix de ce livre à Paris, vers 1476, édit. d'Ulric Gering, p. 226.
Platearius cité par Vincent de Beauvais, p. 125.
Platinderus; peut-on lui attribuer la découverte de Strabon? p. 155.
Platon cité par saint Augustin, p. 33; — par Isidore

de Péluse, p. 35; — par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 48; — par Fréculphe; p. 77; — par Vincent de Beauvais, dans sa lettre de consolation à saint Louis, p. 129; — son Timée; par qui introduit en France au Xe siècle, p. 81.

Plaute, cité par Isidore de Séville, p. 48; — par Raban-Maur, p. 73.

Pline: son érudition comparée à celle des premiers auteurs chrétiens, p. 21; — statuaires qu'il omet et que Tatien supplée, p. 27, N.; — comment il caractérise le bienfait littéraire de Pollion, p. 249; — n'a pas cité Strabon, p. 153; — cité par Cassiodore, p. 45; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Raban-Maur, p. 73; — son texte corrigé par l'abbé de Thorigni au XIe siècle, p. 99; — en combien de mois terminée sa plus célèbre et plus rare édition et à combien d'exemplaires tirée, p. 177, N.; recherchée surtout pour les *leçons* heureuses qui s'y trouvent mêlées à tant de fautives, p. 209; son prix exorbitant, p. 210.

Pline le jeune; ses Épitres citées par Vincent de Beauvais, p. 123; — dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 147.

Plotinus cité dans la même correspondance, p. 149; — prix, en 1515, de la version latine de ses ouvrages, édition de 1492, p. 229.

Plume (Pierre), chanoine, introduit l'imprimerie à Chartres, p. 207.

Plutarque; son érudition comparée à celle des premiers auteurs chrétiens, p. 21; — nombre des auteurs anciens qu'il a cités; p. 25; — manuscrit de ses ouvrages cité dans la correspondance d'Am-

broise-le-Camaldule, p. 145; — manuscrit de ses Vies parallèles; combien payé vers 1470, p. 170.

Poëtes grecs; leur lecture recommandée aux adolescens par saint Basile, p. 32.

Poëtes comiques exceptés des lectures permises à ces adolescens par le même saint Père, p. 33.

Poggio; découverte du manuscrit de Trogue Pompée qu'on lui attribuait à tort, p. 147; — autres auteurs dont il n'a pas non plus fait la première découverte, p. 142; — ceux dont on ne peut lui en contester le mérite, p. 145

Polybe cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 147; — par Æneas Sylvius, p. 147.

Poitiers; quand commence à imprimer, p. 206.

Politique traitée dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, p. 127.

Pollion; comment Pline caractérise le bienfait de sa bibliothèque publique, p. 249.

Polycrate; première bibliothèque qu'il établit à Samos, p. 11.

Polyen cité par Pierre de Blois, p. 92.

Pomponius Mela cité par Fréculphe, p. 77.

Pompose (abbaye de); de combien de volumes elle était composée au XIe siècle, p. 88.

Pontifes romains; livre de leurs Faits et Gestes, cité dans un catalogue du IXe siècle, p. 101.

Pontivi (l'abbaye de); sa bibliothqèue composée de combien de volumes, p. 104.

Porphyre cité par saint Augustin, p. 34; — par Cassiodore, p. 45; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Pierre-le-Chantre, p. 92; — par Vincent de Beauvais dans sa lettre de consolation à St. Louis, p. 129.

Porphyre le médecin; son Commentaire sur un Traité de musique par Ptolémée, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 145.

Portugal et Espagne réunis; nombre comparé de leurs éditions au XVe siècle, p. 184.

Portunianus, auteur perdu, cité par Jean de Salisburi, p. 97; — son traité aussi perdu des Institutions civiles, p. 97.

Postes; leur usage étendu aux correspondances particulières dès l'origine de leur établissement, p. 139.

Poterie (de la); sous-bibliothécaire de Naudé, p. 304.

Pourpre; peaux teintes en cette couleur, pour la copie des manuscrits précieux, p. 107.

Préneste (anciens Fastes de cette ville), p. 10.

Priscien cité par Loup, abbé de Ferrière, p. 72.

Priviléges pour l'impression des livres, motifs qui les firent établir, et quand a commencé l'usage, p. 242.

Probus, grammairien découvert par Poggio, p. 144.

Proclus, cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 147.

Procope (MS. de), par qui rapporté de Grèce, p. 148.

Promentour, Fromentèau? en quelle année on y commence à imprimer, p. 206; — la situation de ce lieu en Touraine, proposée, 207.

Prophètes; leurs écrits recueillis et lus à Corinthe, p. 18.

Provins; quand y commença l'imprimerie, p. 206.

Psautier en roman lorrain; Notice et morceau extrait de ce manuscrit de la collection Mazarine, p. 340; — distinction qui s'y trouve indiquée entre le roman et le français, p. 341; — édition de 1457,

donnée par le roi à sa bibliothèque; son prix exorbitant, p. 211 ; — première production datée de l'imprimerie, p. 171.

Ptolémées (les); fondateurs de la bibliothèque d'Alexandrie, p. 11.

Ptolémée, roi d'Egypte; somme qu'il engage pour obtenir des Athéniens des MSS. de leurs tragiques, p. 15.

Ptolémée (Claude), son Traité de musique cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 145.

Ptolomée, le géographe, cité par Cassiodore, p. 45 ; — manuscrit de sa géographie, acquis en France au XVe siècle, p. 143 ;—cité par Fréculphe, p. 77; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Jornandès, p. 43.

Q.

Quinte-Curce cité par Pierre de Blois, p. 92.

Quintilien cité par Cassiodore, p. 45 ; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Loup, abbé de Ferrière, p. 72; — par Vincent de Beauvais, dans sa lettre de consolation à saint Louis, p. 129 ; — raisons de croire que ses ouvrages existaient en France, quand Poggio était supposé en avoir fait la première découverte, p. 143.

R.

Rabais successivement observé dans le prix des livres, depuis l'invention de l'imprimerie, p. 212.

Raban Maur; auteurs classiques dont il ajoute la mention à celle des autres que l'abbé de Ferrière avait déjà cités, p. 73.

Radegonde (sainte) ; lisait le poëte Sedulius et l'historien Orose, p. 47.

Rainaud, moine et correspondant de Gerbert, pape, pour la recherche des livres, p. 81, N.

Ratisbonne (église de) ; bibliothèque nombreuse qu'elle possédait au XIIIe siècle, p. 214; — évaluation du prix de cette bibliothèque au même siècle et sur quelle base, p. 212 ; — prix moyen de chacun de ses volumes au même siècle, p. 213.

Razzano (Pietro); ami de Cyriaque d'Ancône, cité, p. 160.

Regimbert, auteurs classiques qu'il est prié d'apporter à l'abbaye de Ferrières, 71.

Règle de saint Benoît ; favorable aux lettres, p. 47.

Reliûres ; dîme de peaux de biche qui leur est assignée, p. 113.

Rennes ; quand commence à imprimer, p. 206.

Résultat du nombre des villes qui ont imprimé en France au XVe siècle, p. 207.

Résultats ; comparés des productions de l'imprimerie au XVe siècle, dans les principales villes d'Europe, p. 183 ; — au commencement du XVIe siècle, p. 184.

Rhétorique française (la première) ; quand publiée par la voie de l'impression, p. 204.

Richard de Bury ; son projet de bibliothèque publique, p. 133 ; — dispersion de cette bibliothèque en des temps de partis, p. 253.

Richelieu (Cardinal) ; sa bibliothèque, p. 244.

Robert, abbé de Thorigni ; manuscrit de Pline qu'il corrige, p. 98.

Rocca (Angelo), religieux Augustin, fondateur de la première bibliothèque publique à Rome, p. 254.

Rochette (M^r. Raoul) ; son Histoire de l'établissement des colonies grecques, citée, p. 37, N.
Rofiarum, leçon corrigée dans une Charte, p. 113, N.
Rois d'Argos ; indentité de leurs noms avec ceux des premiers rois de Sinope de Pont, p. 37
Rois d'Arménie (anciens) ; conformité remarquable du nombre de leurs successions avec celle des rois d'Argos, p. 21, N. ; — de France ; leur zèle continuel pour l'instruction générale, p. 195.
Roman ; langue distincte du Français au XIVe siècle, p. 341 ; — Lorrain, p. 135.
Romane (langue) ; diverse de la latine au commencement du IXe siècle, p. 110, N. ; — étend le crédit des lettres françaises, p. 107 ; — la France en était le centre, p. 110, N.
Rome ; combien on y comptait de bibliothèques principales au temps de ses premiers empereurs p. 141 ; — correspondance qu'elle entretenait avec Constantinople pour la communication des livres, p. 41 ; — mesures qu'on y prenait dès le VIe siècle pour communiquer des livres à toute l'europe chrétienne, p. 66 ; — premières productions de ses imprimeurs, p. 173 ; — nombre comparé des éditions qu'elle a données au XVe siècle, p. 183 ; — détail des éditions en langue vulgaire qu'elle a données au même temps, p. 191 ; — comparée avec Paris au XVe siècle, relativement à l'objet de l'instruction générale, p. 195 ; — nombre comparé de ses éditions pendant la deuxième période de l'imprimerie, p. 185 ; — détail de la plupart des productions en langue vulgaire de ses presses dans cette seconde période, p. 199 ; — et Paris ; les productions en langue vulgaire de leurs impri-

meries, comparées dans la deuxième période de l'imprimerie, p. 199 et suivantes.

Ronsard; son style censuré d'avance dans un manuscrit du XIV. siècle, p. 341.

Rossi, ou *Janus Erythræus*; sa lettre à Fabio Chigi sur les acquisitions faites à Rome par Naudé, p. 263, N.

Rouen; quand on y commence à imprimer, p. 206.

Royaumont (abbaye de); legs de livres que saint Louis fait à cette maison, p. 124.

Rurice évêque de Limoges; sa bibliothèque citée, p. 39.

Russes, excités à rechercher en Perse les traductions en persan des auteurs grecs, p. 43.

Russie; l'usage qu'elle fait des étoffes d'or dans les cérémonies religieuses, favorable au commerce de Lyon, p. 108, N.

S.

Salluste cité par saint Augustin, p. 33; — par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Loup, abbé de Ferrière, P. 72; — par Vincent de Beauvais dans sa lettre de consolation à saint Louis, p. 129; — édition de cet auteur tirée à quatre cents exemplaires et recommencée aussitôt au XVe siècle, p. 187.

Samos; à qui doit sa première bibliothèque, p. 11.

Satyrus; fragment considérable de cet historien; dans quel ouvrage conservé, p. 24.

Satyrus, auteur perdu, cité par Jean de Salisburi, p. 96.

Savans d'Italie au XVe siècle; leur silence sur les auteurs de la découverte des MSS. grecs, p. 152.

Scepsis; quelle bibliothèque y fut transportée, p. 12.
Schoïffer Pierre; son mobilier conservé chez les chanoines de Ste.-Croix, à Paris, p. 225, N.
Sciences physiques et mathématiques; nombre des volumes sur ces matières, que Naudé avait réunis à la bibliothèque Mazarine, p. 268.
Séculiers rarement cités dans le moyen âge pour des collections de livres, p. 100.
Sénèque cité par St. Augustin, p. 33; — par Cassiodore, p. 45; — ses tragédies citées par Vincent de Beauvais dans sa lettre de consolation à saint Louis, p. 129; — (MS. de ses Épîtres); combien payé, p. 218.
Septimius (L); par qui découvert, p. 144.
Serenus Sammonicus; sa bibliothèque, p. 15.
Sermons de Saint-Bernard; prix de ce MS. en 1454, p. 217.
Servius; ses ouvrages connus d'Isidore de Séville, p. 50; — cité par l'abbé de Ferrière, p. 72.
Sidoine Apollinaire; sa bibliothèque, p. 39.
Siècle (XIIIe); quelle était alors la bibliothèque la plus nombreuse, p. 214; — (XVe); combien d'éditions il a produites, p. 181; — combien d'exemplaires d'ouvrages imprimés, p. 182.
Silius italicus, cité pour les épithètes qui décèlent souvent son érudition dans les antiquités historiques, p. 17; — découvert par Poggio, p. 143.
Sinope de Pont; livres de ses temples, p. 36.
Sixte IV, fondateur des divers emplois de bibliothécaires du Vatican, p. 164; — inscription qui lui est consacrée, ibid., N.; — ce qu'on apprend dans la requête qui lui fut présentée, relativement au

nombre des exemplaires des éditions alors données, p. 181, 208.

Socrate et *Sozomène* cités par Cassiodore, p. 45.

Solin; son erreur sur la fondation de Tarragone, p 50.

Sols d'or ou d'argent; valeur actuelle de diverses sommes spécifiées en ces monnaies, p. 116.

Somme des cas de conscience; prix de ce MS. à Florence en 1438, p. 217.

Sophocle, cité par saint Justin, p. 23; — par Isidore de Péluse, p. 35; — sept de ses tragédies citées dans la corresp. d'Ambr.-le-Camaldule, p. 151.

Sorbonne (Maison de); les premiers imprimeurs à Paris y reçoivent l'hospitalité, p. 178; — sa bibliothéque, p. 214.

Soudan des Sarrasins, qui faisait copier et rassembler les livres pour les hommes studieux, p. 119.

Sources historiques peu connues des anciens historiens à Rome, p. 16.

Speculum naturale; sommaire des connaissances qui s'y trouvent analysées, p. 127; — *historiale*, rédigé après la mort de Vincent de Beauvais, p. 132; — *in consuetudines parisienses*; prix d'un MS. de cet ouvrage, en 1332.

Stace cité par Raban-Maur, p. 73; — son Achilléide, recherchée par le pape Gerbert, p. 83.

Statuaires de l'antiquité, omis par Pline et Pausanias, mais cités par Tatien, p. 27, N.

Statues érigées par les Grecs en l'honneur de treize femmes philosophes, p. 27.

Stesimbrote cité par Tatien, p. 24.

Stockfleth (biblioth. de); quand incendiée, p 167.

Strabon; nombre des auteurs qu'il a cités, p. 25; — détails qu'il donne sur la bibliothèque d'Aristote,

p. 12; — nulle part cité par Pline, p. 153; — inconnu à Isidore de Séville, p. 50; — cité pour la dernière fois en ocoident jusqu'au XVe siècle, par Jornandès, p. 149; — son nom omis dans tous les catalogues des bibliothèques du moyen âge, p. 154; inconnu en France et en Italie avant le XVe siècle, p. 153; — époque à laquelle cet auteur est cité par Cyriaque d'Ancône, p. 155; à quelle époque juste il reparaît cité dans les lettres d'Ambroise-le-Camaldule, p. 197; — expressions de Guarino de Vérone, pour marquer combien était nouvelle de son temps la découverte de cet auteur, p. dernière; — manuscrit de cet auteur copié sur celui qui appartenait à Cyriaque d'Ancône, et par qui, p. 157.

Strasbourg; quand commence à imprimer, p. 207; — ses premières éditions d'auteurs classiques, p. 178; — nombre comparé de celles qu'elle a données au XVe siécle, p. 183.

Stratège, copiste d'un manuscrit de Strabon: sa note autographe, p. 158.

Subbiaco, berceau de l'imprimerie en Italie, p. 173.

Suétone cité par Loup, abbé de Ferrière, p. 72.

Suidas; l'un des derniers en Grèce qui ait cité Strabon, p. 153.

Sulpice Sévère cité par Pierre-le-Chantre, p. 92.

Swieynheym et *Pannartz*, premiers imprimeurs à Subbiaco et à Rome, p. 174.

Sylla; bibliothèque qu'il fit transporter à Rome, p. 13;

Symmaque; ses Épîtres citées par Vincent de Beauvais, p. 125.

Syrianus Philoxène; MS. de la bibliothèque du Roi, p. 157.

T.

Tachygraphes, au nombre de sept, recueillaient les leçons d'Origène, p. 28.

Tacite; monument reconnu comme trés-ancien de son temps, par le sénat, p. 3; — donne l'époque originaire de l'introduction des lettres dans la Grande-Bretagne, p. 68; — soins pris anciennement pour multiplier les copies de ses Annales, p. 29; — cité par Jornandès, p. 43; — par Fréculphe, p. 77.

Tatien, antiquaire, artiste et voyageur, p. 27, N; — sa bibliothèque, p. 24; — statues qu'il cite, érigées en l'honneur des femmes philosophes, p. 27; — cité par Fréculphe, p. 77.

Tarnat (règle de), favorable à la conservation des monumens de la littérature, au VIe siècle, p. 47.

Tarragone; erreur de Solin sur les auteurs de sa fondation primitive, p. 50.

Taxe pour l'entretien de la bibliothèque de Saint-Pierre-en-Vallée, près Chartres; à combien elle monterait aujourd'hui, p. 116.

Térence, cité par St. Augustin, p. 33; — par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Abbon, p. 84.

Testament de Fulrade, abbé de St. Denis, cité, p. 59; — de St-Louis, p. 123-124.

Thallus, cité par St. Justin, p. 23.

Théagène, cité par Tatien, p. 24.

Théodose; sa bibliothèque; quand incendiée, p. 165.

Théodosien (le code); sur les bibliothécaires, p. 15.

Théologie des anciens Grecs; ses trois principaux points rassemblés, p. 5, N.

Théophile, évêque d'Antioche; sa bibliothèque, p. 23; — fragment considérable qu'il nous a conservé de l'histoire écrite par Satyrus, p. 24.

Théophraste; à qui succède pour l'enseignement, p. 12; — de quelle bibliothèque il hérite, ibid.

Thibaut, roi de Navarre et gendre de St. Louis, sollicite Vincent de Beauvais pour la rédaction de ses extraits, p. 122.

Thomas de Sarzane; découverte du MS. de Corn. Celse, qu'il supposait faite de son temps, p. 150.

Thomasons; son catalogue de librairie, p. 267.

Thou (l'abbé de), fait connaître le nombre des volumes imprimés qui existaient de son temps, à la bibliothèque du Roi, p. 245.

Thucydide; discussions de haute antiquité qu'il évitait, p. 17; — cité par Théophile, p. 24; — par Isidore de Péluse, p. 35; — MS. cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 146.

Tibère; sa bibliothèque; quand incendiée, p. 165.

Tibulle, cité par Pierre de Blois, p. 92.

Tite-Live; discussions de haute antiquité dans lesquelles il évitait de s'engager, p. 17.; — cité par St.-Augustin, p. 33; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Loup, abbé de Ferrière, p. 72; — zèle de l'abbé de Pompose, au XIe siècle, pour en recouvrer les livres perdus, p. 88; — prix d'un manuscrit de ses Décades, vers l'an 1460, p. 217.

Tonance Ferréol, préfet des Gaules; sa bibliothèque citée avec quelque détail, p. 40.

Toulouse; quand on commence à imprimer, p. 206.

Tour, bâtie pour la sûreté de la bibliothèque de l'abbaye de Fontenelle, p. 62, N.

Tournon (Cardinal de); partie de sa bibliothèque réunie à la Mazariue, p. 266.
Tours; sa bibliothèque rétablie, p. 54; — quand y commença l'imprimerie, p. 206.
Traducteurs; combien le comte de Guignes en occupait continuellement, p. 111.
Traductions en roman, ont influé davantage, sur la perfection de notre langue, que les poésies des Troubadours, et pourquoi, p. 112; — en français, ordonnées par nos Rois, p. 195,
Tragédies tirées de l'ancien testament, et composées par Apollinaire, p. 32.
Trajan; sa bibliothèque, p. 15.
Tréguier, quand y commença l'imprimerie, p. 206.
Triveth, Nicolas; ses commentaires sur le livre *De civitate Dei*, cités pour une note du prix de ce livre en 1477, p. 224.
Trogue-Pompée, et non son abréviateur Justin, cité par Isidore de Séville, p. 49; — par Jornandès, p. 43; — par l'abbé de Ferrière, p. 72; — prétendue découverte de cet auteur par Poggio, p. 147.
Troubadours ou Trouveres, n'ont pas contribué seuls aux premiers progrès de notre langue, p. 135; —
Troyes; quand y commença l'imprimerie, p 206.
Turpilius, cité par Isidore de Séville, p. 49.
Tyrannion; ouvrages d'Aristote, qu'il copia secrètement, p. 13.
Tyrrhenus, ou Fabio Chigi, cité pour sa correspondance avec Rossi, p. 262.

U.

Udon, abbé de St.-Pierre-en-Vallée, près Chartres; taxe annuelle qu'il s'imposait, ainsi qu'à ses religieux, pour l'entretien de la bibliothèque, p. 115.
Ulphilas, introduit les lettres chez les Goths, p. 34.
Ulpien, cité par Vincent de Beauvais, p. 126.
(*Ulric*) Gering, l'un des trois premiers imprimeurs établis à Paris, p. 178.
Université de Paris taxait le prix des livres en faveur des étudians en 1303, p. 215; — ses réglemens adoptés pour la fondation de celle de Vienne, en Allemagne, p. 242.
Utrecht; ses premières éditions, p. 180.

V.

Valarsés, roi d'Arménie; sommaire historique qu'il fait graver sur une colonne, p. 21.
Valdo, marchand de Lyon, fait traduire la bible en langue romane au XIe siècle, p. 110.
Valère Maxime, cité par l'abbé de Ferrière, p. 72; — par Vincent de Beauvais dans sa lettre de consolation à saint Louis, p. 129.
Valerius Probus, cité par Cassiodore p. 44.
Vandembourg (M^r.); sa traduction d'Horace en vers français, citée, p. 199.
Vandrille (saint); mission qu'il donne pour aller recevoir à Rome des manuscrits, p. 51.
Varron; son témoignage sur le mode employé par les Étrusques pour évaluer la durée de chaque siècle, p. 8, N.; — cité par Saint-Augustin, p. 33;

— par Cassiodore, p. 44; — par Isidore de Seville, p. 49; — par Raban Maur, p. 73.

Végéce; cité par Pierrre de Blois, p. 92.

Vélin des livres; teint de pourpre aux temps anciens, p. 107.

Venise (bibliothèque de Saint-Antoine de); quand incendiée, p. 167; — ses premières éditions d'auteurs classiques, p. 176; — détail de la plupart de celles qu'elle a données en langue vulgaire au XVe siècle, p. 196; — nombre comparé de ses éditions au XVe siècle, p. 183; — résulta de leur nombre en langue vulgaire au même siècle, p. 196, — nombre comparé de ses éditions pendant la deuxième période de l'imprimerie, p. 184.

Verard (Antoine) libraire, obtient le premier privilège accordé en France, pour l'impression d'un ouvrage, p. 242.

Verre; où les Anglais ont appris dans l'origine, l'art d'en faire, p. 69.

Vicence; ses premières éditions d'auteurs classiques, p. 180.

Victor de Marseille (abbaye de saint); règlement pour obvier à la dispersion des livres de sa bibliothèque, p. 115.

Victorin le rheteur, cité par Cassiodore, p. 43; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Gerbert, pape, p. 81.

Vie de l'homme (durée de la); était la même que de nos jours, chez les Étrusques, p. 9, N.

Vienne en France; quand commence à imprimer, p. 206.

Vierges (consacrées par le christianisme); fonctions de copistes qu'elles remplissaient, p. 26.

Villes d'Europe; nombre de celles qui ont imprimé au XVe siècle, p. 181; — nombre de celles qui ont publié des auteurs classiques en ce même siècle, ibid.; — de France; tableau des années auxquelles chacune commença à imprimer, p. 206; — parallèle, du nombre croissant ou décroissant des éditions données par celles d'Europe, dans les deux premières périodes de l'imprimerie, p. 190.

Vincent de Beauvais; lecteur de St. Louis et surintendant de l'éducation des princes fils de France, p. 121; — auteurs anciens qu'il cite dans sa lettre de consolation à St. Louis, p. 129; — manuscrits qu'il tirait de la bibliothèque de la Ste. Chapelle, et et pour quel usage, p. 123; — son *Speculum naturale*; aperçu des traités de sciences qui s'y trouvent en extraits, p. 127; son *Speculum historiale* traduit en français et par l'ordre de qui, p. 232; — prix en 1515 de ce même *Speculum*, édit. de 1493, p. 229.

Vindelin de Spire; édition de Salluste qu'il recommence en peu de temps, p. 187.

Violette, trésorier de France; rejet de l'offre qu'il fait d'acquérir en totalité la biblioth. Mazarine, p. 281.

Virgile; à quoi l'on reconnait souvent combien il était versé dans les antiquités historiques, p. 17; — cité par Cassiodore, p. 44; — par Jornandès, p. 43; — par Isidore de Séville, p. 49; — par Aldhelme, au VIIIe siècle, 54; — par Loup, abbé de Ferrière, p. 72; — par Vincent de Beauvais dans sa lettre de consolation à St. Louis, p. 129.

Vitraux: leurs peintures reprochées aux moines comme un excès de luxe, p. 108, N.

Vitruve; Isidore de Séville a-t-il connu ses ouvrages,

p. 50; — quand et par qui cité en France pour la première fois, p. 125.

Vlack (Adrien); livres qu'il exposait en vente à la foire St. Germain, p. 243.

Vocabulaire du Psautier, pour qui composé, p 205.

Volumes; formés anciennement d'un seul ouvrage, p. 15; — aperçu du nombre de ceux qui sont journellement mis en France à la disposition publique, p. 1, et plus exactement, p. 358.

Vossius G. J.; ouvrage de Portunianus qu'il a omis de faire remarquer dans les citations de Jean de Salisburi, p. 97.

Vossius (Isaac); recommandé pour avoir accès à la bibliothèque du roi, p. 255; — ses lettres relativement à la vente de la biblioth. Mazarine, p. 280.

W.

Warnefride (Paul); son érudition, p. 53.

Wechel (chrétien); prix des livres tirés de son catalogue de librairie, p. 230.

Westminster; nombre des éditions qui en sont sorties au XVe siècle, p. 183; — ouvrages traduits du français qu'on y remarque, 199.

Wolfembutel (bibliothèque de); défense d'acquérir pour elle aucun livre de la bibliot. Mazarine, p. 282.

X.

Xénophon cité par St. Justin, p. 23; — par Isidore de Péluse, p. 35; — manuscrit de cet auteur cité dans la correspondance d'Ambroise-le-Camaldule, p. 145; — ses opuscules cités dans la même correspondance, p. 147.

Xercès; bibliothèque qu'il fait transporter en Perse, p. 11.

Y.

Yorck (l'abbaye d'); dépôt intermédiaire des manuscrits pour la France, p. 67; contribue au rétablissement de la bibliothèque de Tours, p 54.

Z.

Zénodote de Trézène; son histoire des Ombriens, p. 10; — cité par Tatien, p. 24.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 2, ligne 18 : Deltoïdes — *lisez*, Deltoï.

Page 3, note 2 : tout autre auteur — *ajoutez*, que Denys d'Halicarnasse. La citation se trouve page 4, N. 1.

Page 7. En parlant des Bibliothèques et des Archives des Hébreux, j'aurais dû citer surtout Cariath Sepher, c'est-à-dire la ville des Lettres. Josué, cap. XV. vers. 15.

Page 9, ligne première : la durée inégale des huit siècles — *lisez*, la durée inégale de chacun des huit siècles.

Page 14, ligne 15 : le renvoi (4) doit être placé après le mot *thermes*, et le renvoi (5) après César-Auguste.

Page 15, ligne 4 : a fourni — *lisez*, fournit.

Page 31, N. (1) : *au lieu de* Monodia, etc. — *lisez*, Gregorii Nazianz. *Orat.* V. N° XXIII.

Page 32, ligne 10 : J'aurais dû citer encore les poésies de saint Grégoire de Nazianze.

Page 37, à la note : des fondateurs d'Argos — *lisez*, du fondateur d'Argos.

Page 54, ligne 18 : York — *lisez*, Yorck.

Page 68, ligne 6 : Saint Gal — *lisez* Saint Gall, et de même, page 81, ligne 1 ; page 85, à l'avant-dernière ligne.

Page 84, N. (2) : De reipublicâ — *lisez*, De republicâ.

Page 92, ligne 12 : Polien — *lisez*, Polyen.

Page 93, N. ligne 5 : Comédia — *lisez*, comœdia.

Page 94, ligne 14 : Frère utérin du pape Adrien IV. — M. Daunou a démontré que cette parenté n'a été supposée que d'après la mauvaise ponctuation du passage. Hist. litt. de la France, tom. XIV, page 289.

Page 95. Rétablissez, comme il suit, l'ordre des citations relatives à Jean de Salisbury.

*

(1) Joann. Sarisber. *Metalog.* lib. IV, cap. XXIX. — (2) Ibid. Prolog. — (3) *Policratic.* lib. VII, cap. I. — (4) Ibid. lib. V, cap. VII. — (5) lib. VI, cap. XIX. — (6) lib. VIII, cap. VII. — (7) Index ad calcem. — (8) *Ibid.* — (9) *Metalog.* lib. III, cap. X. — (10) Codex Mazarinæus, N° 30.

Page 96. Rétablissez dans l'ordre suivant : (1) *Hist. litt. de la France*, tom. XIV, p. 160. — (2) *Policratic.* lib. VIII, cap. XIII. — (3) *Ibid.* lib. VII, cap. VII. — (4) lib. V, cap. XVII.

Page 97. Rétablissez dans l'ordre suivant : (1) *Policratic.* lib. VIII, cap. XII. — (2) lib. II, cap. XXVI. — (3) lib. I, cap. XV, XXI, — (4) Ger. Joann. Vossius, *de Hist. lat.* lib. III, p. 262. — (5) *Policrat.* lib. VIII, cap. VII.

Page 99, ligne 2 : Hutington — *lisez*, Huntington.

Page 106, N. (1) : Venditorio — *lisez*, venditoris.

Page 107, N. (2) : Dubreul — *lisez*, Dubreuil.

Page 110, N. (3) : Alton — *lisez*, Atton.

Page 125. Aux ouvrages grecs que nous possédions en France sous le règne de S. Louis, *ajoutez*, *Pæmander* ou le Pasteur, qui fut connu de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, ainsi que le remarque M. Degérando, dans l'article de cet évêque (Biographie universelle). Cependant l'ouvrage avait été rapporté de Macédoine, comme une nouveauté, par Léonard de Pistoie, suivant Marsile Ficin, dans sa préface sur ce livre. *Edit.* Moguntiæ, 1503, p. 3.

Page 134, ligne 12 : tout le reste — *lisez*, presque tout le reste.

Page 153, ligne 13 ; au sixième siècle encore — *lisez*, au dixième siècle encore.

Ibid. lig. 19 : le nom de Strabon reparut, etc. — Ce n'est pas en 1438, mais en 1428 que reparaît un manuscrit de Strabon, dans une lettre de François Philelphe à Ambroise-le-Camaldule, édition de Laurent Mehus, *Florentiæ* 1759, lib. XIV, ep. XXXII, pag. 1010. Voici le passage. « Qui mihi nostri in Italiam libri gesti sint, horum nomina ad te scribo : alios

autem nonnullos per primas ex Byzantio Venetorum naves opperior. Hi autem sunt, Plotinus, AElianus, Aristides, Dionysius Halycarnasseus, Strabo geographus, etc. »

Il est probable que Cyriaque d'Ancône aura possédé Strabon avant la date de cette lettre, mais on n'en a pas la preuve. Au moins, la première citation du texte même lui appartient incontestablement, jusqu'a ce qu'on en produise une autre plus ancienne.

Page 162. Ajoutez aux raisons que j'ai données pour prouver combien Strabon était inconnu dans notre littérature occidentale, au commencement du quinzième siècle, ces expressions de son traducteur Guarino de Vérone : *Strabo in Italiam nuper adventans*. Edit. *Parisiis* 1512, fol. IV.

Page 171 jusqu'à 180. Ne m'étant occupé que des auteurs classiques, c'est sous ce seul point de vue que je considère ici la primauté des éditions. J'aurais dû en avertir formellement et plutôt que je ne l'ai fait, page 181.

Page 179. A l'article de Milan, *ajoutez* ; La 1re édition des ouvrages réunis de Cicéron est sortie de cette ville en 1498 ; elle est due à Alexandre Minutianus. M. A. Guillon, Conservateur de la Bibliothèque Mazarine, a fait, sur cette édition, des recherches curieuses qu'il a consignées dans le *Giornale Italiano*, 24 *settembre* 1813. Cette édition est si rare, que la Bibliothèque Ambroisienne de Milan ne la possède pas. Sassi et Argellati n'en connaissaient que deux ; M. Guillon qui rapporte ces faits, en a trouvé une troisième dans la Bibliothèque de Brera. Celle de Lyon en possédait un exemplaire. Où se trouve-t-il maintenant ?

Page 181. Pour estimer, à peu près, le nombre des éditions publiées dans la première période de l'imprimerie, jusqu'à l'an 1500 compris, j'ai pris la base de mon calcul dans la liste des premières éditions de Rome et j'en ai porté le terme moyen à 435. M. Daunou, dans le compte qu'il a rendu de mon travail (Journal des Savans, février 1809), a prouvé que cette base est inexacte.

J'avoue l'inexactitude de la base, mais j'ose assurer néanmoins que le lecteur peut porter le total des volumes au-delà du nombre qui résulte de mes calculs. Si je les avais établis, comme je l'aurais dû, sur le produit des presses d'une ville plus commerçante que Rome, Venise, par exemple, j'aurais été conduit à des résultats encore plus favorables à l'idée que j'ai conçue du grand nombre de volumes que l'invention de l'imprimerie dut répandre dès-lors en Europe.

En effet, lors même que les imprimeurs de Rome représentaient au Pape, en 1472, la misère à laquelle ils se trouvaient réduits à cause du grand nombre d'éditions dont leurs magasins étaient encombrés; lorsque les éditions de Rome, portées au nombre de 972 dans la première période, se réduisirent à 327 dans la seconde; on devine bien que ce qui manquait à cette ville, c'était le mouvement du commerce. Ce mouvement au contraire, était dès-lors si actif à Venise, que Vindelin, de Spire, se vit obligé, en 1471, de refaire une autre édition de Salluste, comme je l'ai dit page 187, parce que dans l'année 1470, il n'avait tiré l'édition de cet auteur qu'à 400 exemplaires.

D'où il suit que, si d'un côté la base du calcul que j'ai fait à la page 182, n'a pas toute l'exactitude radicale qu'on est en droit d'exiger, pour admettre une série de résultats ultérieurs; il ne s'ensuit pas pour cela, que l'aperçu du total des volumes mis en circulation dès-lors en Europe, puisse paraître exagéré. Je le crois même trop faible.

En effet, pour que Tite-Live et Pline soient devenus aussi communs qu'ils l'étaient dans les colléges en 1499, comme on le voit dans les vers rapportés dans la note (1) de la page 187, il a fallu que les éditions de ces auteurs aient été tirés pour le moins au nombre que j'ai supposé en général comme commun à toute espèce d'éditions.

On en voit une nouvelle preuve en compulsant le Ve volume des Annales Typographiques, *operâ* Panzer. Toutes les éditions du XVe siècle y sont rangées suivant l'ordre alphabétique des noms des auteurs, et il ne s'y trouve, pour cette première

période de l'imprimerie, que 22 éditions de Tite-Live ; 22 de Pline l'ancien, et par une égalité singulière, 22 encore des ouvrages de Pline le jeune. Or, chacun de ces nombres multipliés par celui des 400 de l'édition, sitôt recommencée, de Salluste à Venise, ne donne que 8800 exemplaires de ces classiques à répartir entre tous les colléges qui existaient en Europe au XVe siècle. Il est donc évident que c'eût été trop peu pour les besoins continuels d'une telle quantité d'étudians.

De ces faits bien positifs, loin de conclure que le terme moyen de 435 exemplaires que j'ai supposé commun aux tirages des éditions d'alors, soit trop considérable, on concluera plutôt que dans les vingt dernières années du XVe siècle, les auteurs classiques auront été tirés au moins à 1000, et qu'il en aura été de même pour tous les livres destinés à l'usage des écoles de droit, de théologie, de médecine, qui étaient si nombreuses et si peuplées dans toute l'Europe.

Ajoutez que, dans tous mes calculs, j'ai négligé de tenir compte de l'augmentation résultant des éditions qui comprenaient plusieurs volumes : tels que les Bibles, Aristote, Cicéron, Vincent de Beauvais, la Pantologie, les Recueils de droit, etc., qui étaient de 2 à 6 volumes.

Page 187, N. (3). Voici le passage relatif à cette édition si nombreuse des Colloques d'Erasme. — Colineus quidam excuderat, ut aiunt, ad viginti quatuor millia Colloquiorum, in modum Enchiridii, sed eleganter. Id fecerat non studio mei, sed amore quæstus. Quid multis? Nil erat in manibus præter Colloquia. Præcesserat nescio quis rumor, fore ut hoc opus interdiceretur. Ea res acuit emptorum aviditatem. Erasmi *Oper.* tom. III, p. 618, edit. Basil. 1540.

Page 204, ligne 13. Voici le titre entier de cet ouvrage : — L'Esclaircissement de la langue françoyse composé par Maistre Jehan Palsgrave, angloys natyf de Londres et gradué de Paris

neque luna per noctem

M. G. P.

anno Verbi incarnati M D XXX.

Petit in-folio de 473 feuillets.

On lit à la fin, The imprintyng fynysshed by Johan Daukyns the XVIII daye of july. The yere of our lorde god. M CCCCC and XXX.

Wood ne connaissait qu'un seul exemplaire de cette édition, celui de Selden, qui est actuellement à la Bibliothèque Bodléienne. M. Bliss en découvrit un autre à Bristol. M. Dibdin dit qu'il n'en a jamais vu plus de cinq, savoir, celui de lord Spencer, de M. R. Wilbraham, de M. Dobrée l'aîné, de M. Douce, et celui de M. Heber. L'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine aura été apporté d'Angleterre par Naudé. Serait-il le sixième exemplaire connu? Voyez *Dibdins Typographical antiquities of England*, new edit. tom. 3, p. 363.

Page 208, ligne 7 : que des éditions de 275 à 550 exemplaires — *lisez*, que 275 exemplaires pour plusieurs éditions d'auteurs classiques.

Page 210, ligne 9 : Fuligno — *lisez*, Foligno.

Page 218, ligne 4 : Acciaoli — *lisez*, Acciaioli.

Page 221, N. (1) : notizie — *lisez*, notizia.

Page 239. Les calculs faits dans cette page sont fondés sur les résultats présentés dans l'ouvrage dont le titre suit : — Collectio in unum corpus omnium librorum, etc., qui in nundinis Francofurtensibus ab anno 1564 usque ad nundinas autumnales anni 1592 venales extiterunt, desumpta ex omnibus catalogis Willerianis singularum nundinarum. Francofurti, 1592; in-4° de 1070 pages. Ce catalogue est rare.

Page 246, ligne 1 : XVIe siècle — *lisez*, XVIIe siècle.

Page 255, ligne 16 : d'Holstenius à Naudé — *lisez*, à Lambecius.

Page 265, ligne 9 : *Pinelli* — lisez, *Cinelli*.

Page 279, N. ligne 1 : M. Pillet, libraire — *lisez*, M. Pillet, directeur de la Bibliographie universelle.

Page 334, ligne 4 : était laissé — *lisez*, était laissée.

Page 370 : *Archelaüs*, traduction par lui faite et citée — *lisez*, la traduction de son ouvrage, citée par Fréculphe, p. 77.

Page 401. Article Hooke, *ajoutez*, p. 309.

Page 402. Article *Imprimerie*, ligne 5 : commencèrent à l'exercer — *lisez*, commença à.

Page 404 : *Janson* — lisez, *Jenson*.

Page 421 : *Pinelli* — lisez, *Cinelli*.

Enfin, à la Notice suivante des ouvrages de mes frères, ligne 1 : Louis-Charles — *lisez*, Louis-François.

Et si quid aliud, parcite.

SUPPLÉMENT AU XIVe SIÈCLE.

Note communiquée par M. Abel-Remusat, de l'Académie des Inscriptions, Lecteur royal, Professeur de langue et littérature chinoise au Collége de France.

Sou Houng kian lou, IX. 8.

La deuxième année *Thian-li* (1329)..... le jour *Kia-yen*, on établit près du *Kouei-tchang-ko*, et dans la dépendance de ce tribunal littéraire, un collége de docteurs à l'occident du palais de *Hüng-ching*. Il fut réglé que les officiers lettrés viendroient y expliquer les livres sacrés, et y examiner les compositions des lettrés subalternes, des officiers et commis des cours et des tribunaux. On y établit aussi un *trésor* sous le titre de *I-lin-kou*, ou *trésor de la forêt des arts libéraux*, avec un garde qui eut le titre de *I-wen kian*, *Garde littéraire*, ou inspecteur des arts et des belles-lettres.

Le *Tchoue keng lo*, dit : le *Kouei tchang ko* étoit composé de trois corps de logis. Celui du midi étoit destiné à renfermer des objets à conserver. Celui du milieu servait aux lettrés et aux officiers de salle, pour leurs assemblées. Celui du nord contenoit le trône impérial, placé vis-à-vis du corps de logis septentrional. A droite et à gauche étoient des peintures et autres objets précieux ou agréables à voir. Tel étoit le *Kouei tchang ko* dans son institution. On y joignit par la suite une collection d'objets cu-

rieux et d'antiquités, ainsi que de tous les livres examinés par les lettrés de la cour et publiés avec l'autorité des examinateurs; des manuscrits, des peintures, les registres, les actes publics, les tablettes d'yvoire, les placets, etc. Les lettrés, leurs enfans, les mandarins entroient librement dans ce trésor, et en sortoient de même.

Suivant le *Toung chan men tsi*, on fit un choix des meilleurs livres historiques, des ouvrages composés par (l'ordre de) l'Empereur, des inscriptions gravées sur pierre, et on les arrangea dans le trésor des années *Thian-li*. Le *Chi pe tsa tchi* dit qu'entre autres choses, on y conservoit les peintures faites sous le règne de *Hoeï-tsoung* de la dynastie des *Soung*, avec tous les livres qui y avoient rapport.

Indépendamment des renseignemens généraux sur l'établissement et la formation des bibliothèques, que je crois pouvoir trouver, ajoute M. Remusat, dans les deux encyclopédies chinoise et japonaise, et dans le recueil de *Ma touan lin*, j'ai rassemblé dans mes *Recherches sur les langues tartares*, tout ce qui constate l'existence de bibliothèques chez les Mongols, les Ouigours, les Tibetains. La bibliothèque d'*Ablaï-yin Gied* mérite la plus grande attention, aussi bien que les collections de livres formées par *Khang-hi* et *Kian-loung*. Celle que ce dernier avoit rassemblée contenait 180,000 volumes réimprimés exprès. Sir G. Th. Staunyton en a rapporté le catalogue qu'il m'a promis de communiquer.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 6, en parlant des Bibliothèques et des Archives des Hébreux, j'aurais dû citer, surtout, la ville de Dabir, nommée plus anciennement Cariath Sepher, c'est-à-dire, la Ville des Lettres, suivant le Livre de Josué, cap. I, vers. 11.

Page 9, ligne 1 : la durée inégale des huit siècles — *lisez*, la durée inégale de chacun des huit siècles.

Page 37, à la note : des fondateurs d'Argos — *lisez*, du fondateur d'Argos.

Page 54, ligne 18 : York — *lisez*, Yorck.

Page 68, ligne 6 : Saint-Gal — *lisez*, Saint-Gall; et de même, page 81, ligne 1; page 85, à l'avant-dernière ligne.

Page 84, N. 2 : *De reipublicâ* — *lisez*, *De Republicâ*.

Page 92, ligne 12 : Polien — *lisez*, Polyen.

Page 93, N. ligne 5 : comèdia — *lisez*, comœdia.

Page 99, ligne 2 : Hutington — *lisez*, Huntington.

Page 106, N. 1 : venditorio — *lisez*, venditoris.

Page 107, N. 2 : Dubreul — *lisez*, Dubreuil.

Page 110, N. 3 : Alton — *lisez*, Atton.

Page 125 : Aux ouvrages grécs que nous possédions en France sous le règne de saint Louis, *ajoutez* Pœmander ou le Pasteur, qui fut connu de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, ainsi que le remarque Mr Degérando, dans l'article de cet évêque (Biographie universelle). Cet ouvrage avait été cependant rapporté de Macédoine, comme nne nouveauté, par Léonard de Pistoie, suivant Marsile Ficin dans sa Préface sur ce livre. *Edit. Moguntiæ*, 1503, p. 3.

Page 134, ligne 12 : tout le reste — *lisez*, presque tout le reste.

Page 162 : Ajoutez aux raisons que j'ai données pour prouver combien Strabon était inconnu dans notre littérature occidentale, au commencement du XVe siècle, ces expressions de son traducteur, Guarino de Vérone : *Strabo e Græcia in Italiam nuper adventans;* au Prologue de cette traduction faite par ordre du pape Nicolas V, *edit. Parisiis*, 1512, fol. IV.

Page 210, ligne 9, Fuligno — *lisez*, Foligno.

Page 218, ligne 4 : Acciaoli — *lisez*, Acciaioli.

Page 221, N. 1 : notizie — *lisez*, notizia.

Page 239 : les calculs donnés dans cette page, sont fondés sur les résultats présentés dans l'ouvrage dont le titre suit : *Collectio in unum corpus omnium librorum, etc., qui in nundinis Francofurtensibus ab anno* 1564 *usque ad nundinas autumnales anni* 1592 *venales extiterunt, desumpta ex omnibus Catalogis Willerianis singularum nundinarum; Francofurti*, 1592 : in-4° de 1070 pages. Ce catalogue est aujourd'hui rare.

Page 246, ligne 1 : XVIe siècle — *lisez*, XVIIe siècle.

Page 255, ligne 16 : d'Holstenius à Naudé — *lisez*, à Lambecius.

Page 279, N., ligne 1 : Mr Pillet, libraire — *lisez*, Mr Pillet, Directeur de la Biographie universelle.

Page 402, art *Imprimerie*, ligne 15, commencèrent — *lisez*, commença.

Page 404, Janson, *lisez*, Jenson.

Détail des deux Plans ci-joints.

PLANCHE I.

GALERIE MAZARINE.

N° 1. Palier, escalier, porte d'entrée, A, de la Bibliothèque ; B, des cabinets d'administration.

N° 2. Pièce d'introduction.

N° 3. Grande galerie.

N° 4. Retranchement fait sur cette galerie, pour y tenir les séances particulières de l'Institut, et porte de communication avec sa Bibliothèque.

N° 5. Pièce d'introduction à cette partie de la galerie, et porte de dégagement, D, D.

N° 6. Globe terrestre de Louis XVI.

PLANCHE II.

GALERIE NAUDÉ.

N° 1. Pièce d'introduction.

N° 2. Quatre cabinets de travail.

N° 3. Corridor et porte de dégagement.

N° 4. Deux cabinets de livres.

N° 5. Serres et réduits pour dépôts.

N° 6. Entrée de la galerie.

N° 7. Corridors régnant le long de l'inclinaison du comble, et servant de dégagement pour les nettoyemens des tablettes et les dispositions d'ordre.

N° 8. Corps de tablettes à deux faces, renfermant les tirans de fer qui attachent le plafond de la grande galerie à l'angle de la charpente.

N° 9. Sortie de dégagement sur un autre escalier et pièce destinée à la battue des livres.

OT *Planche I.*

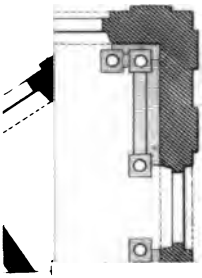

OTI

Planche II.

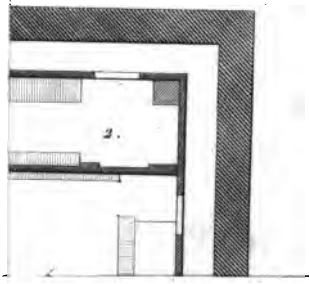

AUTRES OUVRAGES

De l'auteur de ces Recherches, et autres de MM. ses frères, qui se trouvent chez Rey et Gravier, libraire, quai des Augustins, n° 55.

Par feu Louis-Charles Petit-Radel, *ancien Architecte expert-juré du Roi, Membre du Conseil des bâtimens civils du Ministère de l'intérieur; membre de l'Athénée des Arts.*

Projet pour la restauration du Panthéon français, Paris, 1799; texte in-4° avec quatre planches dessinées et gravées par l'auteur..... 4 fr.

Par feu Philippe Petit-Radel, *ancien Chirurgien-major du Roi, breveté pour l'Inde et les Colonies orientales, Docteur-Régent, Professeur et Démonstrateur de Chirurgie en langue française à l'ancienne Faculté de Médecine de Paris; Professeur de Clinique de perfectionnement à la Faculté de l'Académie de la même Capitale; Membre de l'Athénée des Arts, de la Société Philotechnique, et de la Société d'Émulation de l'Ile-de-France.*

Essai sur le Lait, considéré médecinalement sous ses différens aspects, etc.; 1 vol. in-8..... 4 fr.

Traité des Vaisseaux absorbans du corps humain, traduit de l'anglais du docteur Cruikshank; 1 vol. in-8..... 5 fr.